

Rapport des Activités 2000 – 2004 par Neil Kearney

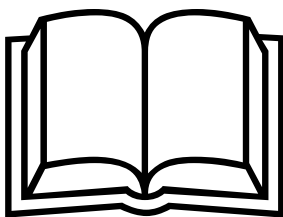


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
NÉCROLOGIES	5
Section 1 COMITÉ EXÉCUTIF	10
Section 2 RÉUNIONS DU PRESIDUM	17
Section 3 ORGANISATIONS RÉGIONALES	24
Section 4 SIÈGE ET SECRÉTARIAT DE LA FITHC	32
Section 5 STRUCTURES DE LA FITHC.....	33
Section 6 MEMBRES	35
Section 7 SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE LA FITHC DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT SYNDICAL DEPUIS LE HUITIÈME CONGRÈS MONDIAL	43
Section 8 DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX	52
Section 9 DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL.....	83
Section 10 SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	84
Section 11 TRAVAILLEUSES.....	90
Section 12 TRAVAIL DES ENFANTS.....	91
Section 13 TRAVAIL INDUSTRIEL À DOMICILE	92
Section 14 ENTERPRISES MULTINATIONALES	93
Section 15 RELATIONS AVEC D’AUTRES ORGANISATIONS.....	97
Section 16 ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	103

Annexe 1	131
<u>Conclusions sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement</u>	131
Annexe 2	137
<u>Résolution concernant l'action future de l'OIT dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement</u>	137
Annex 3	139
<u>Discours du Secrétaire Général à la Conference Internationale Generale de l'OIT</u>	139

INTRODUCTION

Le rapport sur les activités de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir pour la période 2000-2004 a, une fois de plus, pour toile de fond la mondialisation non régulée qui entraîne de nombreux problèmes pour les travailleurs en général, et plus particulièrement pour la main-d'œuvre des industries du textile, du vêtement et du cuir. En effet, le secteur THC dépasse de loin les autres secteurs de par sa portée globale, avec une production qui englobe désormais plus de 160 pays. Encore faut-il souligner que cette production est destinée à l'exportation à un marché consistant en une trentaine de pays à peine.

La magnitude géographique de la production a déclenché une concurrence effrénée entre les acteurs, entraînant par là des injustices et des déséquilibres flagrants, surtout lorsque certains gouvernements font fi de leur propre législation du travail et foulent aux pieds les normes internationales du travail pour accroître leur marge concurrentielle.

Les syndicats de nos secteurs ont accusé un certain retard à l'heure de saisir les implications plus profondes de la mondialisation et de s'adapter aux défis qu'elle pose. Alors que les sociétés se sont mondialisées, les organisations syndicales sont restées ancrées sur leurs anciennes bases nationales. Dans nombre de pays, cette tendance s'est accompagnée d'une fragmentation du mouvement syndical qui fait que de plus en plus de syndicats se retrouvent à agir individuellement, souvent à l'échelon d'usine. Il va sans dire qu'une telle approche nous empêche de faire le poids contre le pouvoir mondial des grandes sociétés multinationales de nos secteurs.

Les employeurs ont vite fait de se rendre compte de ces réalités et d'exploiter la situation à leur avantage en écrasant les salaires, augmentant les heures de travail, tournant le dos à la protection de la santé et la sécurité des travailleurs, tout en s'engageant dans la voie de la délocalisation, qui implique un transfert perpétuel de la capacité de production et de l'emploi d'un endroit à un autre de la planète.

Cette instabilité et cette insécurité a eu un effet dévastateur sur les syndicats. Le déclin quasi généralisé des effectifs syndicaux a considérablement réduit le pouvoir des syndicats individuels de représenter leurs membres. D'autre part, cette diminution des effectifs a eu un impact sur les ressources disponibles, particulièrement à l'échelon mondial. La FITTHC n'a pas été épargnée par ces bouleversements au cours des quatre dernières années. La chute des effectifs dans les pays industrialisés s'est vue accompagnée d'une croissance notable du nombre d'affiliées dans les pays en développement. Toutefois, les pertes de revenus attribuables à une affiliation en déclin dans les pays

industrialisés n'a pas pu être et ne pourra d'ailleurs pas être compensée par les nouvelles affiliations. C'est inéluctable. Ces syndicats représentent des travailleurs à revenus très bas. Alors que les besoins et les problèmes ne cessent de croître, la FITTHC est confrontée à une diminution considérable des ressources à sa disposition. Cela nous empêche naturellement d'agir de la façon dont nous le souhaiterions faire.

Au cours des quatre dernières années, la FITTHC a intensifié ses activités dans pratiquement tous les domaines. Toutefois, nous avons dû nous efforcer d'y parvenir avec un personnel central restreint et dès lors, si nous y sommes parvenus c'est essentiellement grâce au dévouement de notre personnel.

Le Présidium et le Comité exécutif ont pleinement conscience de ces problèmes et ont mis à profit la période depuis le Huitième Congrès mondial pour procéder à un examen exhaustif de la FITTHC, de ses activités et de son avenir. Il y a quatre ans, l'idée d'une régénération du mouvement syndical mondial suscitait un enthousiasme débridé à tous les niveaux de l'industrie de production. Les délégués au Huitième Congrès mondial ont ratifié des propositions épaulant les efforts de la FITTHC en faveur de l'établissement d'une fédération syndicale unique pour l'industrie de production. Ces efforts ont été poursuivis d'arrache-pied, toutefois, il ne semblerait pas possible, à l'heure actuelle, de réaliser cette vision d'une fédération syndicale unique pour l'industrie de production.

Tenant compte de cette réalité et après avoir mûrement examiné les options pour l'avenir, le Présidium et le Comité exécutif ont conclu que la FITTHC devrait continuer à oeuvrer à la réalisation d'une fédération syndicale mondiale unique pour l'industrie de la production. Entre temps, la FITTHC devrait préserver son indépendance et construire des liens de coopération et de coordination avec les autres fédérations syndicales internationales. Partant l'établissement de tels liens de coopération et de coordination sont désormais à l'ordre du jour de l'action de la FITTHC. Ces liens sont très apparents dans les relations existant, par exemple, entre la FITTHC et UNI, où les efforts conjoints pour organiser la chaîne d'approvisionnement des secteurs textile et habillement requièrent la participation du secteur du détail.

La FITTHC a continué à oeuvrer pour le renforcement des ses organisations régionales pour l'Afrique, les Amériques, l'Asie et le Pacifique et l'Europe. Le Comité consultatif régional africain est encore relativement nouveau mais commence néanmoins déjà à s'attaquer aux problèmes très difficiles auxquels sont confrontés les travailleurs et les syndicats africains. Un de ces problèmes et non des moindres est le manque de ressources qui touche pratiquement tous les pays du

continent. Il a été envisagé que le Comité consultatif régional africain accède prochainement au statut d'Organisation régionale africaine à part entière de la FITTHC.

Au cours des quatre dernières années, les organisations régionales ont joué un rôle de plus en plus prépondérant dans les services fournis aux membres aux quatre coins du monde.

Ces services ont continué à prendre de l'ampleur au cours des quatre dernières années, reflétant par-là l'ampleur significative qu'ont pris les programmes de développement des capacités syndicales organisés par la FITTHC. A ce stade, il nous revient de souligner le soutien inestimable que nous ont apporté des organisations donatrices telles que LO/TCO (Suède), FNV (Pays-Bas), SASK (Finlande) et la Fondation Friedrich Ebert (Allemagne). Nous avons également commencé à collaborer avec d'autres organisations donatrices en dehors de la famille syndicale. Ces collaborations ont contribué de façon notable à notre engagement dans le domaine des droits des travailleurs, des codes de conduite, etc..

Le présent rapport met en lumière la lutte menée par la FITTHC en défense des droits des travailleurs et de leurs syndicats à chaque fois que ceux-ci ont été menacés ou bafoués. Les quatre dernières années ont vu une augmentation notable des actions de solidarité en soutien des organisations affiliées. A cette fin, nous avons augmenté le recours aux mécanismes de l'OIT et de l'OCDE pour la promotion des droits des travailleurs.

Au chapitre commercial, la FITTHC a continué à œuvrer pour l'établissement d'une dimension sociale du commerce à travers l'intégration du respect des droits des travailleurs aux accords commerciaux internationaux. En dépit des nombreux efforts consentis par la FITTHC et les autres acteurs du mouvement syndical mondial, les progrès dans ce domaine restent, malheureusement, très mitigés. Les gouvernements sont encore trop peu nombreux à même daigner discuter de l'impact de la libéralisation des échanges sur les travailleurs, leur famille et leur communauté.

Plus récemment, la FITTHC a été profondément préoccupée par ce qu'advientra des travailleurs de notre industrie à la suite du démantèlement des quotas sur le textile et les vêtements à la fin de 2004. A ce propos, des efforts soutenus ont été menés pour pousser l'OMC à formuler des propositions destinées à aider les industries

émergentes et en difficulté à s'adapter pour pouvoir faire face à la menace concurrentielle de fournisseurs dominants comme la Chine, notamment. Nous nous réjouissons du fait que notre message soit entendu par un certain nombre de gouvernements qui font désormais pression sur l'OMC au ce sens. La FITTHC avait été la première à proposer la création d'une initiative internationale du type AMF, destinée à protéger les travailleurs contre l'impact d'une consolidation de la chaîne d'approvisionnement, résultant elle-même de la suppression des régulations commerciales. Cette initiative couvre désormais un grand nombre de marques et détaillants de renom, les principales ONG, la Banque mondiale, ainsi que d'autres institutions internationales.

Les efforts menés par la FITTHC dans le domaine de la lutte pour l'éradication du travail des enfants ont, eux aussi, été relativement fructueux. Nos efforts ont cependant été moins concluants dans la promotion du rôle la femme dans l'industrie et dans les syndicats THC. Il y a même lieu d'évoquer une régression de la représentation féminine aux postes décisionnels de nos syndicats au cours des quatre dernières années. Il reste énormément à faire dans ce domaine.

Les activités de la FITTHC s'articulent toutes autour de trois objectifs primordiaux: l'organisation des effectifs, une meilleure représentation des membres par leur syndicat et la participation active des membres à la vie démocratique de leur syndicat. Il nous incombe de traiter ces objectifs comme des priorités, en veillant bien à accorder la priorité absolue à l'organisation des effectifs. Il n'y a pas de syndicat sans membres.

Les activités de la FITTHC ont enregistré des progrès significatifs au cours des quatre dernières années. Cette période a cependant aussi été marquée par un manque de ressources qui nous a, dans une grande mesure, empêché d'accomplir les tâches qu'il nous revenait impérativement d'accomplir. Il nous incombe de nous attaquer au problème des ressources et de développer une approche commune visant à mondialiser l'activité syndicale dans ces secteurs.

Notre Neuvième Congrès a pour thème « Eduquer, Mobiliser, Organiser ». Ce programme d'action devra nous aider à centrer toute notre attention sur les conditions primordiales requises pour l'avenir des travailleurs organisés et du syndicalisme dans nos secteurs. Le Neuvième Congrès doit nous permettre de déterminer comment nous atteler à notre mission, à savoir « Eduquer, Mobiliser et Organiser ».

NÉCROLOGIES

Michele Briones, États-Unis

Michele Briones, Directrice du Département des relations internationales de notre affilié aux États-Unis, l'UNITE, s'est éteinte à Paris le 15 juin 2001 des suites d'une longue maladie.

Avec la mort de Michele, c'est une véritable amie que la FITTHC a perdue; quant au mouvement syndical, c'est pour lui la perte d'une extraordinaire internationaliste.

Michele dirigeait le Département des relations internationales de l'UNITE depuis plus de 20 ans, ce qui lui avait permis de voyager partout dans le monde et de tisser de vraies amitiés avec des dirigeants syndicaux locaux, nationaux et internationaux. Elle se battait sans relâche pour que s'établissent des liens de solidarité et pour promouvoir la coopération par-delà des frontières. Au sein de la FITTHC, c'est son enthousiasme infatigable que nous apprécions. Pour elle, la lutte que les syndicats mènent pour les travailleurs ne peut être arrêtée par des frontières, mais au contraire, retrouve toute sa force lorsque des actions mondiales sont entreprises. Elle s'est particulièrement impliquée dans le développement des relations avec et entre les syndicats des Amériques et représentait une alliée sûre pour l'Organisation régionale de la FITTHC pour les Amériques, la FITTVCC/ORI, au sein de laquelle elle siégeait dans les instances dirigeantes.

En sa mémoire, la FITTHC a mis sur pied le Fond d'émancipation Michele Briones qui sera utilisé pour former de jeunes femmes activistes dans le secteur du textile, de l'habillement et du cuir, et pour les encourager à occuper des postes de dirigeantes au sein de leur syndicat.

Aris Ramli, Malaisie

Aris Ramli, Président du National Union of Workers in the Shoe Manufacturing Industry of Malaysia, est décédé le 30 juin 2001 d'une attaque cardiaque.

Le camarade Ramli assistait à l'assemblée générale de l'une des sections du syndicat lorsqu'il s'est effondré pendant de son discours. Il a été emmené de toute urgence à l'hôpital, mais il était malheureusement déjà trop tard.

Aris était un syndicaliste dévoué et engagé qui a consacré toute sa vie, jusqu'à son dernier souffle, à son syndicat. Il était également un membre actif du Conseil général du MTUC, la centrale syndicale malaise.

Nous avons exprimé nos sincères condoléances à la famille de Aris Ramli.

Helen McGrath, Royaume-Uni

C'est avec grands regrets que nous avons appris la mort, ce 24 août 2001, de Helen McGrath, ancienne Présidente du KFAT, affilié à la FITTHC et ancienne membre du Présidium.

Helen est née en Ecosse et y a étudié. Elle commença sa carrière professionnelle en tant qu'assistante administrative dans un bureau à Edimbourg. En 1966, elle quitta l'Ecosse pour l'Angleterre.

En 1969, elle travailla à temps plein dans l'industrie de la bonneterie et des pulls et rejoignit le National Union of Hosiery & Knitwear Workers.

Rapidement, elle devint un membre actif de ce syndicat et, en 1978, elle en devint une dirigeante à temps plein.

En 1983, elle fut élue comme membre du Comité exécutif national du NUHKW. En 1987, elle devint la Secrétaire du district de Hinckley et du district Sud du NUHKW.

C'est en 1989 qu'elle fut élue comme Secrétaire générale du NUHKW. Après la fusion, en 1991, entre le NUHKW et le NUFLAT, elle devint la Secrétaire générale adjointe de la nouvelle organisation, le KFAT.

En 1992, Helen devint Secrétaire générale du KFAT, et en devint la Présidente générale en 1994. Pendant cette période, elle a participé d'abord au Comité exécutif et ensuite au Présidium de la FITTHC.

Nous avons exprimé nos sincères condoléances à sa famille.

Ghulam Miran Kashmiri, Pakistan

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès, le 23 décembre 2000, à Lahore, de notre Camarade Ghulam Miran Kashmiri, Président de l'affiliée de la FITTHC, la All Pakistan Federation of Trade Unions.

Le Camarade Ghulam Miran Kashmiri était un vétéran du syndicalisme, qui a dévoué toute sa vie à lutter pour la cause des travailleurs du Pakistan. Il a occupé de nombreux postes au sein du mouvement syndical de son pays. En plus de ses responsabilités en tant que Président de la APFTU, il assurait aussi la présidence de la All Pakistan Workers Confederation.

Des messages de condoléances ont été transmis à la famille du Camarade Kashmiri.

Takita Minoru, Japon

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue, le camarade Takita Minoru, Président honoraire de notre Organisation régionale pour l'Asie et le Pacifique, TWARO, qui exerçait également la fonction de Président honoraire de notre affilié japonais, le syndicat ZENSEN. Le camarade Takita est décédé le 9 décembre 2000 des suites d'une maladie soudaine.

Le Camarade Takita a joué un rôle de premier ordre dans la reconstruction du mouvement syndical dans l'après-guerre, tant au Japon qu'au niveau international. Né en 1912, il travailla dans une filature et joua un rôle actif dans la mise sur pied du syndicat des travailleurs du textile du Japon, ZENSEN, en 1946. Deux ans plus tard, il fut élu président de ZENSEN, un poste qu'il occupa durant 23 ans, jusqu'à sa retraite, avant d'être nommé président honoraire.

Il consacra une grande partie de ses efforts à l'unification du mouvement syndical national au Japon. Il était activement engagé dans le Conseil syndical général du Japon jusqu'à 1949, date de la création de ZENRO, le Congrès syndical national du Japon, organisation dont il assuma la présidence, et ce, jusqu'à ce qu'elle fut succédée par la Confédération japonaise du travail en 1968, dont il assumait également la présidence jusqu'à 1972.

Les activités du Camarade Takita allaient bien au delà des frontières du Japon, avec un engagement de plus en plus marqué dans l'arène internationale. A ce titre, il convient de rappeler le rôle qu'il joua dans la création de la CISL, participant d'ailleurs au premier Congrès de cette organisation en 1949. Il se montra particulièrement préoccupé par la condition des travailleurs et travailleuses des industries Textile, Habillement et Chaussure, et a attiré l'attention sur le fait que la coordination et la coopération au niveau régional asiatique étaient essentielles en vue d'assurer que les bénéfices issus de l'internationalisation de la production profitent également aux travailleurs. Il joua un rôle de premier plan dans la création de l'Organisation régionale Asie-Pacifique de la FITTHC, dont il devint le premier président élu en 1960. A sa retraite, en 1971, il fut élu président honoraire de la TWARO.

Le Camarade Takita est resté actif tout au long de sa vie. C'était un véritable plaisir et une source d'inspiration que de l'entendre parler de ses expériences en tant que travailleur d'usine, fondateur de ZENSEN, la lutte pour l'unification du mouvement syndical japonais, son premier voyage à Londres dans le cadre du Congrès fondateur de la CISL, au lendemain de la Deuxième guerre mondiale ainsi que

de ses premiers contacts avec des syndicats des secteurs textile, habillement et cuir en Asie.

La FITTHC a transmis ses condoléances au syndicat ZENSEN et à la famille du Camarade Takita Minoru.

Alberto Díaz, Argentine

C'est avec une profonde tristesse que nous avons officiellement appris le décès d'Alberto Díaz, ancien Secrétaire général du syndicat des travailleurs du textile d'Argentine, le SETIA, qui est mort le 10 octobre 2001.

Alberto Díaz a débuté sa carrière syndicale au poste de secrétaire général de la section d'Avellaneda du SETIA. En 1965, il est devenu membre de l'exécutif national de son organisation, avant d'en devenir le Secrétaire général.

Alberto Díaz a assumé un rôle primordial pour unir les différentes sections du SETIA et en faire une organisation nationale solide. Sous sa houlette, l'organisation a obtenu sa reconnaissance légale en tant que syndicat national.

En qualité de Secrétaire général, il a participé aux réunions des comités paritaires chargés de négocier des conventions collectives nationales pour le secteur.

Il avait été nommé pour siéger au conseil d'administration de notre organisation régionale, la FITTVCC/ORI, où il a joué un rôle moteur.

Alberto Díaz était un défenseur infatigable et engagé des droits des travailleurs, qui se refusait d'admettre une défaite. Tous ceux qui le connaissaient le respectaient.

Il a pris sa retraite en 1997, après 32 années passées dans le mouvement syndical.

La FITTHC a transmis ses condoléances à son syndicat.

Enrique Mico, Argentine

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès d'Enrique Micó, ancien Secrétaire général de la Fédération des travailleurs de l'habillement d'Argentine, FONIVA. Il s'est éteint le 30 octobre 2002. Enrique Micó était tenu en grande estime tant en Amérique que de par le monde.

Enrique Ramón Micó a commencé sa carrière dans l'industrie en tant que couturier, en 1935. Sa participation aux activités syndicales commença en 1943, lorsqu'il a rejoint le Syndicat national des travailleurs des industries du vêtement et connexes, une branche de l'affiliée de la FITTHC, FONIVA.

Le Camarade Micó était un organisateur et un négociateur hors paire, qui a notamment géré les activités des services sociaux de son syndicat, chargés d'assurer l'accès aux services médicaux aux membres. Il a accédé aux divers échelons de l'organisation avant d'occuper le poste de Secrétaire général de FONIVA, poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite en 1996. Il a, en outre, exercé plusieurs fonctions de direction au sein de la centrale nationale, la Confederación General del Trabajo (CGT).

Il a fait l'objet de persécutions pour son engagement syndical et a été emprisonné à deux reprises, en 1955 et en 1976. Il a failli perdre la vie dans une attaque armée, qui a coûté la vie au Secrétaire général de sa Fédération.

Il était membre des Comités exécutifs de la FITTHC et de son organisation régionale, la FITTVCC/ORI, au niveau de laquelle il a exercé une influence énorme à partir de 1989, dans le cadre de la restructuration et la planification de la FITTVC/ORI en tant que partie intégrante de la FITTHC.

Il s'est retiré du mouvement syndical en 1996 mais a continué à exercer un rôle actif dans les services aux retraités, et ce jusqu'à sa mort en octobre 2002. Il a pris part, en qualité d'invité d'honneur, à plusieurs rencontres organisées dans le cadre de la Réunion du Comité exécutif qui s'est tenue à Buenos Aires en 2001.

La FITTHC a transmis ses plus sincères condoléances à son syndicat.

N.M. Barot, Inde

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès du Camarade N.M. Barot, en Inde, le 1 août 2002, au terme d'une longue période de maladie.

Le Camarade Barot a consacré sa vie au mouvement syndical. Au niveau national, il était Président de la National Labour Organisation, Secrétaire général de la NTGLWF et Président de la AFWBWF. Il avait, en outre, un statut d'associé au sein de plusieurs autres organisations syndicales. A l'échelon régional, le Camarade Barot était Vice-président de l'organisation régionale de la FITTHC, la TWARO.

Il était, par ailleurs, activement engagé dans la politique aux échelons municipal et de l'Etat. Il a notamment occupé la fonction de ministre du Travail dans le gouvernement de l'Etat du Gujarat.

Jef Hoymans, Belgique

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Jef Hoymans, ancien Secrétaire général de la FGTB-Textile, Vêtement et Diamant, Belgique. Il s'est éteint le 25 février 2003 des suites d'un arrêt cardiaque.

Jef Hoymans avait commencé sa carrière dans l'industrie métallurgique et a très vite rejoint les rangs de la FGTB régionale, où il fut nommé responsable de la section jeunesse. En 1974, il accéda au poste de Secrétaire régional du syndicat du secteur du vêtement. Durant la même époque, il était également activement engagé dans les syndicats du transport et des graphistes à l'échelon régional.

En 1989, il fut élu Secrétaire général du Syndicat belge du vêtement. A partir de ce moment, il joua un rôle de premier ordre dans le fusionnement qui a donné lieu à la naissance de la FGTB FGTB-Textile, Vêtement et Diamant.

Jef avait été membre du Comité exécutif de la FITTHC, ainsi que membre du Présidium de la FITTHC de 1996 à 2000.

Entre temps, il fut élu Secrétaire général de l'Alliance universelle des ouvriers diamantaires, avant de prendre sa retraite en 2000, lorsque l'AUOD a fusionné avec l'ICEM.

La FITTHC a transmis ses plus sincères condoléances à la veuve et à la fille de Jef Hoymans.

Bob Stevenson – Royaume-Uni

Cette avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Bob Stevenson, ancien Président du National Union of Footwear, Leather and Allied Trades du Royaume-Uni, et ancien membre du Comité exécutif de la FITTHC.

La carrière de Bob Stevenson dans l'industrie de la chaussure commença en 1947, et il rejoignit immédiatement les rangs du syndicat des travailleurs de la chaussure (Shoe Workers' Union). Bob fut élu Président du Comité d'usine 5 ans plus tard. Il est devenu employé à temps plein du syndicat en 1961, avant de devenir Président de section en 1978. Il fut élu Président Général du syndicat deux ans plus tard.

Bob a toujours prôné le principe du syndicalisme et de l'éducation des travailleurs, mais son souvenir restera pour toujours gravé en nos mémoires pour le rôle qu'il a joué dans la négociation de la réduction de la semaine de 40 heures, une revendication de longue date des travailleurs de l'industrie de la chaussure.

Il a joué un rôle actif au sein du mouvement syndical, tant à l'échelon national, en tant que membre du Conseil général du TUC, qu'à l'échelon international en tant que membre du Comité exécutif de la FITTHC.

En 1990, Bob Stevenson a pris sa retraite de la présidence du National Union of Footwear, Leather and Allied Trades, au même moment où ce syndicat a fusionné avec le National Union of Hosiery and Knitwear Workers' pour former le KFAT.

Luis Anderson, CISL/ORIT

C'est avec une profonde tristesse que nous prenons acte du décès de Luis Anderson, Secrétaire général de la CISL/ORIT, organisation régionale de la CISL pour les Amériques. Anderson, âgé de 62 ans, s'est éteint le samedi 15 novembre à son bureau à Caracas, au Venezuela.

Il laisse derrière lui un héritage extraordinaire de dévouement pour la justice sociale, l'égalité et les droits des travailleuses et travailleurs des Amériques et du monde entier. Ses accomplissements innombrables au fil de quatre décennies d'engagement syndical, sa chaleur humaine et sa compréhension perspicace des problèmes complexes et ardues affectant les travailleurs resteront gravés dans la mémoire pour de nombreuses années à venir. Son courage, sa dignité et sa chaleur humaine n'ont jamais manqué d'impressionner les personnes qui ont eu le privilège de le rencontrer.

Luis Anderson est né à Colon, au Panama, le 9 février 1941. Après avoir obtenu son diplôme d'électricien, soudeur et technicien, il rejoignit les rangs du mouvement syndical panaméen en 1962 et fut élu Secrétaire général de la CISL-ORIT en 1983. Au terme d'un mandat en tant que ministre du Travail du Panama, il réintégra son poste de Secrétaire général de l'ORIT en 1986 et représenta la CISL-ORIT dans nombre de forums régionaux et internationaux de haut niveau. Très attaché à soutenir les activités syndicales à l'échelon sectoriel, Luis Anderson a travaillé en collaboration étroite avec l'organisation régionale de la FITTHC pour les Amériques, FITTVC/ORI. Durant huit ans, il a siégé en qualité de membre au sein de la Commission du Canal de Panama et a reçu de nombreux prix et décorations pour son travail.

Luis laisse son épouse Deau, leur deux enfants, et quatre enfants de son mariage précédent.

José Ramirez, Secrétaire régional de la FITTHC, a assisté à la cérémonie commémorative qui a eu lieu à Caracas, Venezuela, et a présenté ses condoléances à Mme Deau Navarro de Anderson.

Jack Sheinkman, Etats-Unis

C'est avec une profonde tristesse que nous prenons acte du décès de Jack Sheinkman, ancien Président du syndicat Amalgamated Clothing and Textile Workers Union et membre du Présidium de la FITTHC, qui s'est éteint le 29 janvier 2004, âgé de 77 ans.

Jack Sheinkman a occupé la présidence de l'Amalgamated Clothing and Textile Workers Union (ACTWU) de 1987 à 1995, année où il a pris sa retraite après avoir mené à terme le fusionnement avec l'International Ladies' Garment Workers' Union, qui a donné lieu à la création de UNITE. Bien que retraité, il a continué à exercer la fonction de Président de l'Amalgamated Bank jusqu'en 1997, tout en restant activement engagé au sein de nombreuses organisations progressistes.

Sheinkman a débuté sa carrière syndicale en tant qu'organisateur au sein de l'International Pulp, Sulphite and Paper Mill Workers, avant de rejoindre les rangs de l'Amalgamated Clothing Workers of America (ACWA), en 1953. Il a exercé les fonctions de Conseiller général, de 1958 à 1972, avant de passer Secrétaire-trésorier en 1972. En 1975, l'ACWA a fusionné avec le Textile Workers Union of America (TWUA) pour former l'ACTWU. Jack a exercé les fonctions de Secrétaire-trésorier et Directeur administratif adjoint d'ACTWU jusqu'en 1987, année de son élection à la présidence.

Sheinkman était un innovateur dans divers domaines de la politique du travail et publique, en ce compris les investissements dans le fonds de pension, la gouvernance des entreprises, le commerce international, les nouvelles technologies et la réorganisation des tâches. Il a contribué à l'établissement de relations progressistes entre patronat et travailleurs par le biais de programmes innovateurs mis en œuvre dans des entreprises comme Xerox et Levi Strauss, entre autres. Il était membre de l'organe consultatif de Social Accountability International, responsable de la gestion du Code de conduite multipartite SA 8000, fonction qu'il exerça depuis la création de ce code et qu'il continua à exercer jusqu'à son décès.

Il s'était engagé à faire de l'organisation une priorité absolue du mouvement syndical et a joué un rôle déterminant à la tête de deux luttes syndicales historiques: la syndicalisation des travailleurs de l'usine textile J.P. Stevens dans le sud et la campagne pour rendre justice aux travailleurs des usines Farah Manufacturing à El Paso et à San Antonio, au Texas.

Sheinkman était un grand défenseur des droits des travailleurs à l'échelon international. Il a participé

au Congrès fondateur de la FITTHC en 1970, suite au fusionnement de l'ancienne Internationale des secteurs textile, habillement et cuir. Il a, tout d'abord, exercé les fonctions de membre du Comité exécutif de la FITTHC, avant d'être élu vice-président en 1980. Il est resté membre du Présidium jusqu'à sa retraite en 1996. Jack Sheinkman a pris part aux sept premiers Congrès de la FITTHC et a affiché un intérêt particulier pour le développement syndical en Amériques. Il a notamment joué un rôle clef dans la dénonciation de l'exploitation des travailleurs dans les zones franches d'exportation du Mexique et d'Amérique centrale. A l'échelon international, Jack Sheinkman était partisan du principe que nulle victoire n'est permanente mais dépend de l'engagement de chaque génération de travailleurs dans l'organisation et la lutte pour maintenir et consolider les acquis du passé, tout en allant de l'avant dans le combat contre l'exploitation.

Il laisse son épouse Betty, ses trois fils et trois petits-enfants.

Finn Nilsen, Norvège

C'est avec une profonde tristesse que nous prenons acte du décès de Finn Nilsen, ancien Président du Syndicat des travailleurs du textile et de l'habillement de Norvège et ex-membre du Comité exécutif de la FITTHC.

Finn Nilsen débuta sa carrière syndicale au sein du Syndicat des travailleurs du textile et de

l'habillement de Norvège en 1955. Il fut élu à la vice-présidence en 1960 et à la présidence en 1968. Il accéda à la direction de la section textile et habillement de la fédération Fellesforbundet, suite au fusionnement du Syndicat des travailleurs du textile et de l'habillement avec quatre autres syndicats norvégiens.

Finn Nilsen a joué un rôle actif aux avants-postes de la FITTHC. Il a notamment participé, en 1970, au Congrès fondateur de la nouvelle Internationale et a siégé au Comité exécutif de la FITTHC jusqu'à son départ en retraite.

Matar Seye, Sénégal

Cette avec une profonde tristesse que nous prenons acte du décès de Matar Seye, Secrétaire général du Syndicat National des Travailleurs de la Bonneterie et Confection du Sénégal et ancien Secrétaire du Sous-comité régional francophone du Comité régional africain de la FITTHC.

Matar Seye avait été placé en état d'arrestation en avril 2002 suite à une scission au sein de la centrale syndicale nationale CNTS. Il a passé 18 mois en prison. Son procès a eu lieu en octobre 2003, suite à quoi il a été mis en liberté.

Matar Seye s'est éteint à son domicile le 3 mars 2004 dès suites d'une longue maladie.

Section 1 **COMITÉ EXÉCUTIF**

Ci-dessous sont résumées quelques-unes des décisions-clés prises par le Comité exécutif depuis le dernier Congrès.

RÉUNION À BUENOS AIRES, ARGENTINE, DU 15 AU 17 OCTOBRE 2001

Le Comité exécutif a examiné et ratifié les points à l'ordre du jour. La plupart de ces aspects sont repris dans le rapport des réunions du Présidium, raison pour laquelle il nous a semblé inutile de les reproduire dans la présente section.

Le Comité exécutif a pris acte des attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les Etats-Unis et a adopté la résolution suivante:

Résolution: Terrorisme:

Le Comité exécutif de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, réuni à Buenos Aires, en Argentine, du 15 au 17 octobre 2001,

DEPLORANT

les attaques du 11 septembre contre les Etats-Unis, qui ont engendré une perte épouvantable et insensée en vies humaines;

PRESENTANT

ses plus sincères condoléances à ses affiliées américaines, UNITE et UFCW, aux travailleurs et à leurs familles aux Etats-Unis qui ont perdu des amis ou des proches;

CONVAINCU

que le terrorisme est l'ennemi des travailleurs et travailleuses partout dans le monde et doit être éradiqué;

SOUTIENT

tous efforts visant à promouvoir les principes englobant la démocratie et la liberté;

INSISTE

sur le fait que de tels principes doivent inclure, à la base, le respect des droits fondamentaux des travailleurs;

APPELLE

la communauté internationale à entreprendre un programme exhaustif d'éradication de la pauvreté et de l'injustice, qui constituera le moyen le plus positif à long terme pour assurer une paix et une sécurité durables à travers le monde.

A l'heure d'examiner le rapport sur les Actions de

solidarité, le Comité exécutif a fait le constat de nombreux problèmes associés à la nouvelle génération d'entreprises multinationales opérant dans le secteur, notamment celles dont le siège se trouve en Corée du Sud. Le Comité exécutif a convenu qu'une action urgente était nécessaire pour lutter contre les atteintes croissantes aux droits des travailleurs par de telles entreprises. Le Comité exécutif a notamment convenu de mettre sur pied une "liste noire" d'entreprises. Le Comité exécutif a pris acte du fait que le Secrétariat développerait un ensemble de critères en vue de l'établissement d'une telle liste noire. D'autre part, le Présidium a convenu de soumettre la résolution ci-dessous au CE en vue de son adoption:

Résolution: Entreprises coréennes opérant à l'étranger

Le Comité exécutif de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, réuni à Buenos Aires, en Argentine, du 15 au 17 octobre 2001,

DEPLORANT

l'exploitation dont sont victimes les travailleurs et travailleuses employés dans des entreprises à capital coréen dans les secteurs du textile, de l'habillement et de la chaussure, lesquels sont souvent forcés d'accepter des heures de travail excessives dans des conditions inhumaines et font la cible d'agressions de la part des gardiens de sécurité, de menaces de mort, de fermetures d'usine, de menaces d'être mis sur la liste noire et de se voir exclure de toute possibilité d'emploi futur;

CONSTATANT

que ce genre de comportement inacceptable nuit gravement à l'image de la Corée et des entreprises coréennes à l'échelon international;

EXIGEANT

au gouvernement coréen et à la société civile coréenne, en ce compris les milieux d'affaires et les organisations d'employeurs, de prendre sur le champ les mesures qui s'imposent pour mettre un terme à de telles pratiques répressives de la part d'entreprises coréennes dévoyées;

S'ENGAGE

à établir une "liste noire d'entreprises" à niveau mondial, laquelle reprendra les noms de toutes les entreprises qui violent systématiquement les droits des travailleurs, et à faire campagne pour débarrasser les industries du textile, habillement et

cuir de telles entreprises figurant sur la "liste noire".

Le Comité exécutif a pris acte du fait que bon nombre d'atteintes aux droits des travailleurs étaient étroitement liées à la mondialisation accrue des industries du textile, de l'habillement et du cuir. Le Comité exécutif a, par conséquent, adopté la résolution suivante:

Résolution: Un travail décent dans une industrie mondialisée

Le Comité exécutif de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, réuni à Buenos Aires, en Argentine, du 15 au 17 octobre 2001,

SALUANT

la réaffirmation de l'objectif premier de l'O.I.T. par l'adoption de l'ordre du jour sur le "travail décent", lequel vise à promouvoir des chances égales pour les hommes et les femmes d'accéder à un travail décent et fructueux dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine;

CONVAINCU

que le travail décent à l'échelle universelle ne deviendra une réalité que lorsque la mondialisation sera étayée par la solidarité et la justice, le jour où l'expansion du commerce et des investissements ira de pair avec l'expansion de la justice et des opportunités;

RAPPELANT

la Résolution adoptée par le 8^{ème} Congrès mondial de la FITTHC portant sur la campagne pour la tenue d'une journée internationale de la solidarité;

APPELLE

la FITTHC et à ses organisations affiliées à participer activement à la Journée Mondiale d'action syndicale sur l'OMC, le 9 novembre 2001, laquelle a été planifiée de manière à coïncider avec l'ouverture de la Conférence ministérielle de Qatar, et portera sur le thème « Rendre la mondialisation profitable pour tout le monde »;

APPELLE EN OUTRE

la FITTHC et ses affiliées à promouvoir un ensemble de revendications concertées, à savoir, de revendiquer une mondialisation qui favorise les droits des travailleurs et la sécurité de l'emploi; qui favorise une éducation et des soins de santé universels et de qualité; qui profite aux pauvres, et pas seulement aux riches; qui soit transparente et démocratique; qui profite à tous les êtres humains, partout dans le monde, et qui soit fondée sur les principes d'une justice véritable et de l'égalité à l'échelle mondiale.

Après avoir mûrement examiné la situation économique et politique en Argentine, le Comité exécutif a adopté la résolution suivante:

Résolution: ARGENTINE

Le Comité exécutif de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, réuni à Buenos Aires, en Argentine, du 15 au 17 octobre 2001,

CONSCIENT

des difficultés que traverse le secteur textile, habillement et cuir en Argentine dans le contexte d'une crise économique qui a commencé il y a plusieurs années; du fait que la situation s'est dernièrement aggravée; du fait que la crise se répercute sur le niveau de vie des travailleurs de notre secteur; du fait que de nombreux emplois ont été perdus à la suite de fermetures d'usines dues à des raisons économiques, et que ces pertes d'emplois ont entraîné une tendance à la baisse des salaires;

CONSTATANT

que la crise dans notre secteur est, en partie, attribuable à la concurrence déloyale livrée par des ateliers clandestins qui opèrent en marge des lois du travail, ainsi qu'au dumping de vêtements importés;

CONVAINCU

que l'intégration régionale doit avoir lieu sur une base d'égalité et de symétrie, et non pas de façon à attenter aux intérêts des travailleurs, comme c'est le cas actuellement;

INSISTANT

sur le fait que dans le contexte actuel de la crise économique, les dispositions fondamentales du Code du travail argentin sont bafouées, en particulier les dispositions qui se rapportent à la liberté syndicale et au droits de mener des négociations collectives; sur le fait que les mesures introduites par le ministère du Travail, de l'Emploi et des Ressources humaines, qui régissent le fonctionnement des syndicats, notamment plusieurs dispositions qui requièrent la divulgation de la situation financière des dirigeants syndicaux et de leurs familles, constituent une atteinte à la liberté individuelle, en violation de la Constitution, ainsi qu'une ingérence dans les affaires syndicales, en violation des Conventions 87 et 98 de l'OIT; sur le fait que, dans le contexte actuel, l'accord tripartite sur la Concurrence n'a pas donné lieu aux résultats escomptés, à savoir, le plein emploi, l'aide aux entreprises et aux syndicats lourdement endettés, et la reprise du marché interne; sur le fait que les

circonstances décrites ont eu un sérieux impact sur les affiliées de la FITTHC en Argentine, ainsi que sur les services sociaux et médicaux qu'elles fournissent (Obras Sociales);

DEMANDE

l'abolition des dispositions qui enfreignent la liberté d'association et le droit de négocier collectivement;

INVITE

la FITTHC et ses affiliées à demander au ministère du Travail, de l'Emploi et des Ressources humaines d'Argentine d'abolir les dispositions contestées par le mouvement syndical en Argentine;

ET INVITE

la FITTHC et ses affiliées à demander aux employeurs et aux organisations des employeurs de s'abstenir de tirer avantage de la situation économique et de maintenir les emplois, les salaires et les conditions de travail, et ce afin d'éviter une croissance de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Birmanie

Au terme de discussions, le Comité exécutif a convenu de poursuivre la campagne de la FITTHC sur la Birmanie et a adopté la résolution suivante:

Résolution: BIRMANIE

Le Comité exécutif de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, réuni à Buenos Aires, en Argentine, du 15 au 17 octobre 2001,

SALUANT

la Résolution de l'OIT adoptée en 2000 appelant les gouvernements et les entreprises à revoir leurs relations avec la Birmanie de manière à s'assurer que les contrats qu'elles ont dans ce pays n'ont pas pour effet de perpétuer ou d'étendre le système du travail forcé en Birmanie;

CONSTATANT

que la Résolution de l'O.I.T. touche aux entreprises du textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure qui s'approvisionnent auprès de fournisseurs sis en Birmanie, étant donné que les tentacules du régime militaire atteignent les moindres aspects de l'investissement étranger et qu'il est inconcevable que les entreprises étrangères opèrent dans ce pays sans fournir une aide financière directe ou indirecte au régime en place;

REAFFIRMANT

son soutien pour la « Déclaration de Tokyo et le Plan d'action sur la Birmanie » de Global Unions;

DEMANDE

à toutes ses organisations affiliées de faire appel à leurs gouvernements et employeurs respectifs pour qu'ils fassent pression, sans relâche, sur le régime militaire en place en Birmanie pour obliger ce dernier à mettre un terme au recours au travail forcé et à toutes autres violations des droits des travailleurs;

APPELLE

la FITTHC et ses affiliées à engager des discussions avec les multinationales dont on sait qu'elles s'approvisionnent en Birmanie, leur exigeant d'interrompre toutes relations avec ce pays tant que l'autorité de la loi n'y sera pas restaurée et, dans le cas contraire, à dénoncer ces entreprises publiquement et promouvoir d'autres formes d'action, telles que des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs et des boycotts, selon les circonstances;

APPELLE EN OUTRE

les gouvernements du monde entier à couper leurs relations commerciales, à interrompre leurs investissements et toutes autres relations avec le régime birman jusqu'au jour où ce dernier assurera le plein respect des droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs.

Le Comité exécutif a en outre consacré une journée entière à l'examen du thème « Un travail décent pour tous », qui a inclus des débats sur les questions suivantes:

- Un travail décent pour tous au sein de l'économie mondialisée
- Organiser et négocier pour un travail décent
- Un travail est décent uniquement s'il est libre de discriminations
- Abolir le travail des enfants pour promouvoir le travail décent

RÉUNION À DACCA, BANGLADESH, DU 14 AU 16 OCTOBRE 2002

Le Comité exécutif a examiné et ratifié les points à l'ordre du jour. La plupart de ces aspects sont repris dans le rapport des réunions du Présidium, raison pour laquelle il nous a semblé inutile de les reproduire dans la présente section.

Après avoir pris acte du rapport de la région africaine, Le Comité exécutif a convenu d'adopter les deux résolutions suivantes:

Résolution sur les articles de seconde-main

CONSTATANT

que le commerce de fripes continue à provoquer des pertes d'emplois et à aggraver la pauvreté,

particulièrement en Afrique, où les usines locales se voient suffoquer par une avalanche d'importations de fripes;

RECONFIRME

son engagement à faire campagne pour veiller à ce que les vêtements de seconde main provenant de collectes humanitaires pour les pauvres sont effectivement utilisés à ces fins, et qu'ils sont distribués gratuitement. Ceci permettra d'éviter les répercussions négatives d'un tel commerce sur les économies des pays en développement et de mettre sur la sellette les organismes, notamment les organisations caritatives, qui organisent des collectes de vêtements de seconde main à de telles fins, en se préoccupant peu de l'impact d'une telle activité sur les pays en développement.

Résolution sur les guerres en Afrique

DÉPLORANT

les guerres en Afrique, qui retardent le progrès dans le continent et aggravent la pauvreté;

CONSTATANT

que ces guerres provoquent le démembrement de familles, divisent des communautés, déplacent des populations et provoquent des pertes énormes en vies humaines;

CONSCIENT

de l'impact direct de la violence sur nos membres dans cette région;

DEMANDE A TOUTES LES AFFILIEES

d'attirer l'attention de leurs gouvernements sur cette situation et de les inviter à prêter soutien à l'Afrique en vue d'assurer la paix et le développement dans cette région;

DEMANDE A TOUTES LES AFFILIEES AFRICAINES

de promouvoir toutes initiatives visant à trouver une solution politique pour mettre un terme à la violence.

Le Comité exécutif a adopté les résolutions suivantes sur l'Irak:

Résolution sur l'Irak

INQUIET

face à la menace de guerre contre l'Irak;

CONSCIENT

que la guerre est destructrice pour les travailleurs et leur famille étant donné qu'elle cause d'énormes pertes de vie, anéantit l'emploi, dévaste les infrastructures, détruit les logements et doit autant que possible être évitée;

CONDAMNE

toute action préventive contre l'Irak;

SOUTIENT

toutes les voies possibles de médiation par le biais des Nations unies pour résoudre la crise actuelle et parvenir à une issue pacifique, en ce compris l'accès d'inspecteurs d'armement investis des pleins droits d'inspection.

Palestine

Le Comité exécutif s'est déclaré inquiet face à la tournure des événements en Palestine et a adopté la résolution suivante:

INQUIET

de l'escalade du conflit, de la violence et de la répression en Palestine, et de l'échec du processus de paix en Moyen-Orient;

CONSTATANT

qu'au cours des deux dernières années, 1400 Palestiniens et 600 Israéliens ont perdu la vie; qu'en Palestine, 3000 foyers ont été détruits, 10000 personnes sont sans abris et deux tiers d'une population de trois millions d'habitants sont vulnérables, avec un accès limité au travail, aux soins de santé et à l'éducation;

RECONNAISSANT

qu'il n'y aura pas de paix en l'absence de liberté et du respect des droits de l'homme fondamentaux;

PRECONISE VIVEMENT

la recherche d'une solution exhaustive, équitable et pacifique, fondée sur les Résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de Sécurité de l'ONU, à savoir une approche de paix basée sur des concessions territoriales, la fin de l'occupation, la fin du terrorisme et l'existence de deux Etats, Israël et Palestine, vivant côte à côte et délimités par des frontières reconnues.

Après avoir examiné les questions au premier plan de l'ordre du jour de la réunion, Le Comité exécutif a consacré du temps à deux panels qui ont débattu sur les sujets suivants:

La vie dans les secteurs THC au lendemain du démantèlement des AMF en 2005.

Valeria Fedeli, vice-président de la FITTHC, a présidé ce panel
Muruzzaman Khan, Responsable en chef adjoint, ministère du Commerce du Bangladesh

Minhajul Islam BGMEA, Vice-président du conseil d'arbitrage permanent
Akiko Gono, secrétaire régionale pour l'Asie et le Pacifique
Jabu Ngobo, secrétaire régional pour l'Afrique

Observance des normes internationales du travail.

Les personnes suivantes faisaient partie du panel pour ce débat:

Manfred Shallmeyer, vice-président de la FITTHC a présidé cette session
Ruhul Quddus, directeur au Travail (ministère du Travail et de l'Emploi)
Jenefa K. Jabbar BGMEA, avocat, conseiller sur les questions relatives à la conformité
Nazma Akhtar, présidente BIGUF
José Ramirez, secrétaire régional pour les Amériques

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF, TUNIS, TUNISIE, OCTOBRE 2003

Le Comité exécutif a adopté la résolution suivante:

Licenciement de travailleurs à l'usine Apparel Tri-Star (Ouganda) Ltd.

CONSTERNÉ

par le traitement réservé aux travailleurs à l'usine Apparel Tri-Star (Ouganda), qui ne leur a laissé d'autre option que de lancer une action de grève et de faire un sit-in dans les locaux de l'usine;

DEPLORANT

le rôle de la police dans la dispersion de la grève et l'expulsion des travailleurs de l'usine;

DEPLORANT EN OUTRE

la décision de l'entreprise de congédier les travailleurs et procéder à la fermeture temporaire de l'usine;

APPELLE

Apparel Tri-Star (Ouganda) Ltd. à respecter sans plus tarder le Code ougandais et les normes internationales du travail; à réintégrer les travailleurs congédiés; à reconnaître le syndicat Uganda, Textile, Garments, Leather and Allied Workers' Union et à conclure, d'urgence, une convention collective avec le syndicat;

DEMANDE

l'intervention immédiate du Président de l'Ouganda en vue d'une résolution prompte de cette crise;

ET ENJOINT

à tous les détaillants se fournissant auprès d'Apparel Tri-Star (Ouganda) Ltd. de prendre sur-le-champ les mesures qui s'imposent pour s'assurer

que cette entreprise adhère aux lois de l'Ouganda ainsi qu'aux normes internationales du travail.

Développement économique et commercial

Le Comité exécutif a consacré considérablement de temps à l'examen de questions liées au développement économique et commercial avec notamment la présentation de plusieurs vidéos éditées en prévision de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. Ces documentaires portaient sur les zones franches d'exportation au Honduras, en République dominicaine et aux Philippines.

Le Comité exécutif a également écouté les interventions de Patrick Itschert sur la pénétration chinoise sur les marchés européens; d'Edgar Romney sur le marché étasunien, et d'Akiko Gono qui a, pour sa part, évoqué la situation du marché japonais.

Le secrétaire général a brossé le tableau des récents développements à l'OMC et a examiné le pourquoi de l'échec des négociations à Cancun, au Mexique, en septembre 2003 et les étapes suivantes envisageables.

La discussion en panel intitulée « Quel avenir pour les industries THC ? », lors de laquelle le président a joué le rôle de médiateur, a été suivie de l'adoption de la résolution suivante sur le commerce:

CONSTATANT

la crise que traversent les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure à l'échelon mondial, crise qui est susceptible de s'aggraver une fois que les Accords Multi-Fibres toucheront à leur fin, le 31 décembre 2004;

CONSCIENT

que l'avenir des industries est en train de se faire dicter par les forces de la mondialisation, elles-mêmes régies par de puissants intérêts financiers et commerciaux, les pays riches, les Institutions de Bretton Woods et les grands fabricants, distributeurs et détaillants multinationaux qui dominent le secteur;

CONSCIENT EN OUTRE

que les problèmes du secteur ne sont pas attribuables à une surcapacité, ni à une surproduction, comme d'aucuns soutiennent, mais trouvent leur source dans la sous-consommation, où l'on voit des centaines de millions de personnes, dont notamment des travailleurs et travailleuses employées dans les industries exportatrices du textile, du vêtement et des chaussures, qui ne peuvent même pas se permettre d'acheter des vêtements ou des chaussures décentes;

CONSCIENT

du besoin urgent de promouvoir et de défendre les intérêts de tous les travailleurs du secteur;

RECONNAIT

que les accords d'échanges à l'échelon mondial jouent un rôle-clé envers le développement durable et l'évolution de l'industrie;

CONVIENT

de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer que le commerce du textile, du vêtement et des chaussures profite à ceux qui sont employés dans leur fabrication;

ET APPELLE PARTANT L'OMC,

en collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD, le CNUCED et l'OIT de procéder de toute urgence à un examen de la libéralisation des échanges commerciaux, et en particulier son impact sur la viabilité du développement, de l'emploi et des conditions de travail dans les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir, et de développer des propositions visant à aider l'ensemble des industries THC émergentes et en difficulté à faire face aux défis de la concurrence dérégulée; promouvoir l'engagement tripartite dans toutes les négociations commerciales; l'inclusion de conditions afférentes au respect des normes du travail dans tous les accords commerciaux internationaux; le maintien de la régulation des échanges commerciaux après le démantèlement des accords sur les textiles et les vêtements (ATV) en 2005 et l'extension de la portée; de cette régulation au secteur de la chaussure; l'adoption de mesures destinées à aider les industries émergentes et en difficulté, a fortiori dans les pays en développement, à s'adapter pour pouvoir faire face à la menace émanant de producteurs dominants comme la Chine, notamment par l'imposition de restrictions à de tels producteurs dominants; la promotion d'un commerce fondé sur le respect des normes internationales du travail par le biais de mécanismes de récompense et de sanction;

CONVIENT

de préparer et disséminer un dossier d'information sur les récents développements dans le commerce des secteurs THC; de procéder à un examen, pays par pays, de l'impact du démantèlement des quotas d'exportation; de prendre les dispositions nécessaires pour que des réunions aient lieu avec les directeurs généraux de l'OMC et de l'OIT;

S'ENGAGE

à immédiatement entamer un lobbying des gouvernements par le biais des affiliées, avec la participation des membres de la base, pour contraindre chaque gouvernement à demander l'ouverture de négociations sur le volet « commerce et droits des travailleurs » à l'OMC, à

l'occasion des discussions qui se tiendront à la suite de la Conférence ministérielle de Cancun. Pour ce faire, les gouvernements devront veiller à faire participer des employeurs et associations d'employeurs de bonne réputation à ces pourparlers; traiter ces questions à l'échelon des différents blocs commerciaux; faire en sorte que tous accords bilatéraux incluent des clauses effectives sur les droits des travailleurs; centrer l'attention sur la dominance chinoise dans les secteurs THC, elle-même directement attribuable aux atteintes aux droits humains et à des taux de change peu réalistes;

CHARGE

le Secrétariat de faire en sorte que les organisations régionales aient charge de la gestion et du développement de cette campagne à l'échelon continental;

Dans le cadre du volet Entreprises multinationales, le Comité exécutif a entendu une intervention sur les Accords-cadres mondiaux, passant en revue les progrès et les obstacles dans ce domaine. Cette présentation a été suivie d'un débat sur le thème « Vaincre les obstacles aux relations mondiales entre patronat et syndicats dans les industries THC ». Le médiateur était Jim Baker, de l'Unité de travail de la CISL sur les entreprises multinationales. Le panel réunissait Andre Kriel, SACTWU, Afrique du Sud, Manfred Schallmeyer, IG Metal, Allemagne, José Ramirez, SG de l'organisation régionale pour les Amériques, Rustam Aksam, Indonésie et Ginny Coughlin, UNITE.

Commerce de vêtements de seconde main

Leif Ohlsson d'Industrifacket, Suède, a présenté un sommaire des conclusions d'une étude exhaustive réalisée par son syndicat sur le commerce de fripes ou vêtements de seconde main.

Un panel de discussion a ensuite eu lieu sur le thème des fripes. Neil Kearney était le modérateur de ce débat qui réunissait Mats Svensson, Suède, Jabu Ngcobo, secrétaire de la région africaine, Adama Faye du Sénégal, et un camarade de la République démocratique du Congo. Au terme de ce débat, Le Comité exécutif a convenu d'adopter la résolution suivante:

CONSTATANT

que le commerce de fripes est en passe de devenir l'épidémie du siècle dans les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir;

CONSCIENT

que ce commerce est à l'origine de graves problèmes dans tous les continents, entraînant

notamment des pertes d'emploi par dizaines de milliers dans les industries du textile, de l'habillement et du cuir;

RECONNAISSANT

que le commerce de vêtements de seconde main engendre la pauvreté mais peut également constituer une ressource pour les pauvres;

ESTIME

qu'il convient de toute urgence d'œuvrer vers l'allègement de la pauvreté par le biais d'un développement économique durable;

RECONFIRME

l'engagement de la FITTHC à faire campagne pour veiller à ce que les vêtements de seconde main provenant de collectes humanitaires pour les pauvres sont effectivement utilisés à ces fins, et qu'ils sont distribués gratuitement. Ceci permettra d'éviter les répercussions négatives d'un tel commerce sur les économies des pays en

développement et de mettre sur la sellette les organismes, notamment les organisations caritatives, qui organisent des collectes de vêtements de seconde main à de telles fins, en se préoccupant peu de l'impact d'une telle activité sur les pays en développement;

CONVIENT

à développer et à disséminer des informations sur l'impact du commerce de fripes, et à œuvrer à l'éducation et à la conscientisation des personnes qui donnent des vêtements à des fins caritatives;

EST CONVAINCU

que le recyclage de vêtements usagés autrement que par la revente doit se poursuivre;

CHARGE

le Secrétariat de développer un forum sur le commerce de vêtements de seconde main en exploitant des ressources telles que le site Web de la FITTHC et la Toile.

Section 2

RÉUNIONS DU PRESIDIUM

Ci-dessous sont résumées quelques-unes des décisions-clés prises par le Présidium depuis le dernier Congrès.

REUNION DU PRESIDIUM, BRUXELLES, BELGIQUE, LE 24 AVRIL 2001

Birmanie

Au terme de discussions, le Présidium a chargé le Secrétariat d'engager une consultation avec toutes les entreprises THC ayant des intérêts directs ou indirects en Birmanie, en vue d'obtenir d'elles l'engagement d'interrompre toutes relations avec ce pays ou, à défaut, de courir le risque de se faire dénigrer aux yeux de l'opinion dans le cadre de campagnes syndicales de lobbying et de boycott.

Chine

Le Présidium a examiné la Motion n° 23 sur la Chine, qui lui avait été renvoyée par le Congrès. La Motion sur la Chine, renvoyée au Présidium par le Congrès, n'a pas donné lieu à un changement significatif dans la position politique de la FITTHC à l'égard de la Chine, si ce n'est l'envoi proposé d'une mission en Chine, et dont les attributions incluraient une évaluation sur un éventail de questions, en ce compris des questions ayant trait aux droits fondamentaux des travailleurs, plus particulièrement dans le contexte des entreprises THC.

Au terme d'une discussion exhaustive, le Présidium a convenu que la question chinoise devrait faire l'objet de discussions plus amples à l'occasion de la réunion d'octobre. Ces discussions auront pour objet de déboucher sur une position politique provisoire à soumettre à la ratification du Comité exécutif. Au terme de débats exhaustifs, le Comité exécutif a adopté une politique qui prône la poursuite de l'ancienne politique d'abstention à l'égard de l'ACFTU, tout en appelant à explorer le développement d'un dialogue destiné à procéder à une évaluation de la situation de la Chine dans les domaines suivants:

- Le droit de grève et la liberté d'association
- Les droits syndicaux et les autres droits de l'homme
- Les normes internationales du travail
- L'OMC et son impact sur les travailleurs chinois
- Les entreprises multinationales

- Les accords commerciaux internationaux et les droits fondamentaux des travailleurs
- Les conditions de travail
- L'organisation, la sécurité et hygiène et les conventions collectives.

Comportement des entreprises taiwanaises en Amérique centrale

Après avoir pris connaissance des nombreux problèmes auxquels sont confrontées nos affiliées en Amérique centrale dans leurs tractations avec les des entreprises taiwanaises, le Présidium a adopté la Résolution suivante:

Comportement des entreprises taiwanaises en Amérique centrale

Le Présidium de la FITTHC, réuni à Bruxelles, le 24 avril 2001:

CONSTATANT

les difficultés survenues avec des entreprises taiwanaises en Amérique centrale et, en particulier, au Nicaragua, où plusieurs conflits industriels ont éclaté;

SALUANT

la décision du Comité de l'OIT sur la liberté d'association qui, en mars 2001, a demandé au gouvernement du Nicaragua d'assurer du respect des droits des travailleurs à l'usine Chentex et de l'application de la décision du 12 avril de la Cour d'Appel du Nicaragua, qui ordonnait la réintégration de neuf syndicalistes congédiés abusivement en avril 2001 avec versement d'arriérés salariaux;

DÉPLORANT

le refus de l'entreprise Chentex de se conformer à la décision de la Cour d'Appel;

CHARGE

la FITTHC de dépêcher une délégation de haut niveau à Taiwan en vue d'y participer à des réunions avec le gouvernement et l'association des employeurs pour contraindre les employeurs taiwanais à adhérer aux normes fondamentales internationales du travail;

CHARGE DE SURCROÎT

la FITTHC de convoquer une réunion avec l'entreprise Nien Hsing pour demander à celle-ci de respecter les droits fondamentaux des travailleurs dans ses usines à travers le monde et, en particulier,

de s'engager dans la recherche d'une solution au conflit Chentex, au Nicaragua.

Travail des enfants

Le Présidium a pris acte du lancement par Global Unions d'une nouvelle campagne de deux ans contre le travail des enfants et a convenu que la FITTHC devrait participer de manière active à cette campagne. A ce titre, elle s'engagera notamment à:

- œuvrer sans relâche à la négociation d'accords-cadres avec des entreprises multinationales de nos secteurs, qui incluent des dispositions interdisant le recours au travail des enfants et rattachent celles-ci à l'observance d'autres droits fondamentaux du travail, notamment la liberté d'association et le droit de mener des négociations collectives;
- veiller à ce que les principaux éléments de la campagne de Global Unions, en ce compris la pétition, soient au centre de tous les programmes de la FITTHC contre le travail des enfants;
- diffuser régulièrement des propositions d'actions, accompagnées de toute la documentation pertinente. Les actions possibles:
 - o mobiliser les affiliées à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir une diffusion aussi large que possible de la pétition, notamment à l'échelon de section et d'usine; les encourager à s'en servir comme outil de recrutement;
 - o encourager les affiliées à forger des alliances au sein de la communauté pour lutter contre le travail des enfants, tout en réalisant des activités syndicales internes pour sensibiliser les membres au problème du travail des enfants;
 - o lancer une campagne en faveur de la ratification et l'application des Conventions 138 et 182 de l'OIT, notamment des campagnes de signature, des tables rondes tripartites et le lobbying de gouvernements;
 - o faire pression sur les autorités en faveur d'un accès universel à l'enseignement.

Secteur non-structuré

Au terme de discussions, le Présidium a chargé le secrétariat de:

- diffuser un questionnaire en vue d'évaluer quelle proportion de l'effectif des

organisations affiliées est actuellement employé dans les secteurs THC;

- faire campagne pour contraindre les employeurs de nos secteurs à divulguer les informations concernant l'ensemble de leurs activités exécutées en sous-traitance;
- encourager les affiliées à adopter des méthodes d'organisation appropriées, qui tiennent compte des besoins économiques et sociaux particuliers aux travailleuses et travailleurs du secteur informel;
- encourager le plus possible les affiliées à fournir à leur membres un éventail de services destinés à promouvoir l'autonomie des travailleurs du secteur non structuré, notamment en promouvant l'accessibilité des crédits et des coopératives;
- encourager les affiliées à représenter les intérêts des travailleurs à tous les échelons du secteur informel;
- œuvrer en collaboration avec les organisations affiliées en vue d'inclure les travailleurs informels dans le cadre des négociations collectives;
- chercher à être représentée au sein de l'Unité de travail internationale de la CISL relative au secteur informel;
- œuvrer dans le cadre d'une campagne menée avec le concours d'UITA et de ICEM pour la ratification de la Convention sur le travail industriel à domicile, qui n'a, à ce jour, été ratifiée que par la Finlande et l'Irlande. L'opposition farouche des employeurs a constitué l'un des principaux obstacles à la ratification;
- promouvoir les efforts de coopératives et d'organisations à l'échelon mondial visant à permettre aux travailleurs de l'informel de commercialiser leur production en encourageant les consommateurs à acheter directement auprès du producteur, tout en appuyant l'inclusion d'une clause dans les accords de commerce équitable encourageant les entreprises à s'approvisionner auprès de telles organisations;
- œuvrer à garantir le succès des mécanismes normatifs de l'OIT dans le domaine du travail contractuel, notamment en veillant à faire nommer au Comité sur le travail contractuel des représentants syndicaux ayant une connaissance pratique de cette question complexe du point de vue de ses technicités, et faire campagne pour accroître la

conscientisation à la portée et à l'importance de cette question.

REUNION DU PRESIDUM, BUENOS AIRES, ARGENTINE, LE 14 OCTOBRE 2001

Chine

Suite à une discussion exhaustive sur la politique actuelle de la FITTHC sur la Chine et l'approche qu'elle devrait adopter à l'avenir, le Présidium a convenu de recommander au CE l'adoption d'une politique en vertu de laquelle la FITTHC continuerait à s'abstenir d'entretenir des relations fraternelles avec la Chine tout en explorant le développement d'un dialogue destiné à procéder à une évaluation de la situation de la Chine dans les domaines suivants:

- Le droit de grève et la liberté d'association
- Les droits syndicaux et les autres droits de l'homme
- Les normes internationales du travail
- L'OMC et son impact sur les travailleurs chinois
- Les entreprises multinationales
- Les accords commerciaux internationaux et les droits fondamentaux des travailleurs
- Les conditions de travail
- L'organisation, la sécurité et hygiène et les conventions collectives.

Le Présidium a convenu qu'en cas d'envoi d'une mission en Chine à l'avenir, on devrait prendre les dispositions nécessaires pour que des rencontres aient lieu avec toutes les organisations et aux niveaux appropriés. En prévision de toute mission de ce type, il conviendra de consulter les affiliées de Hong Kong, lesquelles devront être représentées dans la délégation.

Déclaration internationale à l'intention des distributeurs et détaillants

Le Présidium a pris acte de la campagne lancée par l'affiliée de la FITTHC, UNITE, qui demande que les détaillants soient responsabilisés de la vague d'exploitation qui déferle sur le monde entier. Le Présidium a accepté de recommander au Comité exécutif d'envisager d'étendre à l'échelon mondial la campagne lancée par UNITE et plusieurs autres organisations, tout en reconnaissant que cela impliquerait une réadaptation pour tenir compte du contexte international plus large.

Structure future du mouvement syndical international à l'échelon sectoriel

le Présidium a pris acte du rapport Comité des affaires financières et générales de la FITTHC et a pris acte de sa recommandation selon laquelle la FITTHC devrait maintenir son objectif à long terme d'un SPI unique pour l'industrie, toutefois, en tenant compte des réalités actuelles. Le Comité exécutif a, entre temps, reconnu qu'il convenait de maintenir l'indépendance, mais qu'il fallait, par tous les moyens, chercher à construire la coordination et la coopération. Le Présidium a constaté le travail en cours pour permettre à la FITTHC d'atteindre et de financer ses objectifs dans le contexte de la mondialisation, et a examiné les options pour l'avenir.

Fédération internationale du textile et de l'habillement

Le Présidium a pris acte du rapport concernant la dernière réunion non formelle avec la FITH, ainsi que du fait qu'en dépit de ce qui avait été convenu, à savoir qu'un échange de points de vue aurait lieu entre les deux organisations sur des propositions de critères communs d'affiliation et les objectifs de coopération à long terme, la FITH n'a pas donné signe de vie depuis. Le Présidium a décidé qu'aucune nouvelle mesure ne serait prise avant de recevoir une réponse de la FITH.

REUNION DU PRESIDUM, BRUXELLES, BELGIQUE, LE 26 AVRIL 2002

Droits de l'homme et droits syndicaux

Après avoir pris connaissance de la campagne antisyndicale à laquelle se livrait l'entreprise de distribution Brylane aux Etats-Unis, le Présidium a adopté la résolution suivante:

DÉPLORANT

la campagne antisyndicale déchaînée contre les travailleurs de l'entreprise US de distribution Brylane lorsqu'ils tentèrent de constituer un syndicat sous la houlette de l'affiliée étasunienne de la FITTHC, UNITE, campagne au cours de laquelle Brylane n'a pas hésité à recourir à une firme tristement célèbre pour ses activités antisyndicales, à promouvoir des comités antisyndicaux, à projeter des vidéos antisyndicales au cours de réunions forcées, à distribuer des tracts antisyndicaux, à menacer les travailleurs immigrants de licenciement et/ou déportation, outre de multiples autres formes de harcèlement;

CONSTATANT

que Brylane appartient au géant français du détail et de la distribution Pinault-Printemps-Redoute (PPR), qui est présent dans quelque 68 pays et possède des sociétés dans toute une série de

secteurs, en ce compris plusieurs chaînes de grands magasins, sociétés de téléachats (Le Printemps, Redcats, La Redoute), magasins de haute couture (Gucci), magasins de mobilier (Coforama), magasins de fournitures de bureaux (Guilbert), librairies et articles électroniques (FNAC et Rexel), bois et fournitures de construction (Pinault), services financiers (Finaref), automobile et pharmaceutique (CFAO);

CONVAINCU

que les multinationales ont l'obligation d'assumer la responsabilité de la conduite sociale de toutes leurs opérations, tel qu'il est stipulé dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, dans la Déclaration de principes tripartite de l'OIT sur les Entreprises multinationales et la politique sociale, ainsi que dans tous codes de conduite d'entreprises crédibles;

CONDAMNANT

PPR pour avoir engagé un dialogue social lorsqu'elle était légalement tenue de le faire en Europe, tout en permettant à ses succursales de déployer des campagnes antisyndicales là où de telles dispositions légales n'existent point;

CONSTATANT

qu'en vertu du code du travail des Etats-Unis, un syndicat peut être reconnu soit par le biais d'une élection, soit sur base du nombre de travailleurs qui ont signé des cartes syndicales;

SOUTENANT

les revendications des travailleurs de Brylane selon lesquelles, à la lumière de la campagne de coercition visant à influencer de manière déloyale le scrutin d'une élection, la meilleure manière de déterminer le soutien syndical est désormais de recourir à une partie tierce pour procéder à un décompte indépendant des cartes syndicales;

DEMANDE

à la FITTHC et à ses affiliées de mobiliser une campagne active pour faire pression sur PPR et ses succursales pour que Brylane mette un terme à toute activité antisyndicale; résilie les services des consultants Ice, Miller Attorneys, spécialisés dans les activités antisyndicales; et autorise le décompte indépendant des cartes syndicales par une partie tierce approuvée par les deux parties.

Au terme des discussions sur la situation en Palestine, le Présidium a convenu qu'une déclaration approfondie était nécessaire, et que celle-ci devrait être présentée lors de la réunion d'octobre 2002. En attendant, le Présidium s'est accordé à signaler que ses vues sur la Palestine reflétaient celles de la CISL.

La FIFA et la Coupe du Monde 2002

Le Présidium a convenu d'activement faire campagne pour garantir l'application des normes du travail reconnues mondialement dans l'industrie de production de ballons de football. La FITTHC s'est notamment engagée à:

Soutenir la campagne de Marche mondiale organisée à l'occasion de la Coupe du monde 2002 et recueillir des signatures pour la pétition Mondial 2002.

Intervenir auprès de la FIFA pour exiger des conditions décentes pour les travailleurs qui produisent des articles sous sa licence;

Attirer l'attention des médias sur la situation précaire des travailleuses et travailleurs qui fabriquent des articles pour cette industrie;

S'engager dans des campagnes locales et nationales, notamment des campagnes de sensibilisation menées auprès des clubs de foot et des équipes nationales, en ce compris les syndicats représentant les footballeurs, afin de les conscientiser sur la réalité du travail des enfants dans la production de ballons, d'équipement et de maillots.

REUNION DU PRESIDUM, DACCA, BANGLADESH, LE 13 OCTOBRE 2002

Unité syndicale

Le Présidium a pris acte de l'exposé consacré à l'Unité syndicale, a exprimé son inquiétude face à la fragmentation des syndicats textile, habillement et cuir dans divers pays de par le monde, et a convenu de charger le syndicat de procéder à une étude approfondie des changements structurels nécessaires à l'échelon national partout où existe une multiplicité de syndicats, travail dont la première phase consistera à mener un sondage par questionnaire.

Le Présidium a par ailleurs convenu de charger le Secrétariat d'entamer des démarches visant à l'établissement de comités ou conseils de coordination à l'échelon national dans les pays où la FITTHC compte plusieurs affiliées. De tels comités devront être mis en place partout où il n'existe pas encore de mécanismes de coopération et de coordination. Les nouveaux mécanismes mis en place seront ceux convenus par les affiliés concernés.

Liste noire des « entreprises sales »

Le Présidium a pris acte du rapport et a convenu de soumettre une recommandation au Comité exécutif, en vue de l'établissement d'une liste noire des

entreprises. Une telle liste contiendrait les noms des entreprises, à l'échelon mondial, qui font fi des droits des travailleurs, le but étant d'exclure de telles entreprises de l'industrie.

Le Présidium a convenu du fait que les entreprises ne seraient inscrites sur la liste noire que si elles sont coupables d'atteintes flagrantes aux droits fondamentaux. Avant même de pouvoir inscrire une société sur la liste noire il s'agira, dès lors de disposer de suffisamment de preuves matérielles établissant les faits de manière irréfutable.

L'entreprise en question ne pourra être inscrite sur la liste noire que si elle est directement responsable de la violation et seulement une fois que toutes les possibilités en vue d'une résolution des violations auront été épuisées sans succès. Les procédures à suivre pourront inclure des démarches par les syndicats locaux auprès de l'entreprise, des approches par la fédération syndicale mondiale auprès de la maison-mère et, le cas échéant, une intervention de l'OIT et de l'OCDE. Une fois que toutes ces possibilités auront été explorées et épuisées, la FITTHC devra aviser la société de son intention de la placer sur la « liste noire des entreprises » en même temps qu'elle demandera à avoir une réunion avec celle-ci. Dans le cas où la réunion avec l'entreprise ne peut avoir lieu ou si celle-ci s'avère infructueuse, parce que l'entreprise refuse de remédier aux violations dont elle a été accusée, un avertissement sera délivré à la direction de l'entreprise la prévenant qu'elle est sur le point d'être inscrite sur la liste noire. Le Comité exécutif de la FITTHC est la seule autorité avec le pouvoir de convenir de l'inscription d'une entreprise sur la liste noire.

Le Présidium a convenu que lorsqu'une entreprise est inscrite dans la liste, la FITTHC diffusera le motif de cette sanction tout en cherchant à mobiliser le soutien de coalitions de syndicats et ONG en vue d'entamer des démarches auprès des détaillants concernés. Le Présidium a chargé le Secrétariat de préparer un rapport détaillé des mesures à prendre, lesquelles seront soumises à la considération du Présidium à sa réunion d'avril 2003.

Structure future du mouvement syndical international à l'échelon sectoriel

Au terme de discussions exhaustives, le Présidium a convenu de soumettre au CE les recommandations du Comité des finances et des affaires générales, ci-dessous. Le Présidium a néanmoins précisé qu'il incomberait au Comité exécutif de prendre la décision concernant le

moment opportun pour l'entrée en vigueur d'une augmentation de la cotisation.

Au cours des deux dernières années, le Comité des finances et des affaires générales a procédé à un examen approfondi de l'avenir de la FITTHC et a présenté des rapports régulièrement au Présidium et au CE. Le CFAG a désormais clôturé cet examen, sur base duquel il présente les recommandations ci-dessous:

La FITTHC devrait:

- i. Tout en continuant à oeuvrer pour l'établissement d'une Fédération syndicale unique pour le secteur de la transformation, reconnaître les difficultés qu'une telle formation sous-entend à court terme et, partant reconnaître la nécessité de préserver l'indépendance de la FITTHC;*
- ii. Encourager les organisations affiliées appartenant à plusieurs FSI à oeuvrer à l'établissement d'une FSI unique pour le secteur de la production;*
- iii. Œuvrer à l'établissement d'accords de coopération avec chacune des FSI du secteur de la production;
FIOM
ICEM
FITBB
UITA
en veillant à ce que de tels accords de coopération soient conçus en fonction des besoins spécifiques de chaque FSI;*
- iv. Œuvrer à l'établissement d'un accord de coopération avec UNI, qui porte spécifiquement sur les campagnes mettant en jeu la responsabilité des détaillants;*
- v. Œuvrer à l'avancement de la coopération et de la coordination, ainsi que du partage des ressources et services entre les FSI du secteur de la production, notamment en matière de:
Coordination de l'orientation politique;
Syndicalisation et mobilisations;
Services communs;
Ressources et infrastructures régionales.*
- vi. Proposer l'établissement d'un Sous-comité en charge du secteur de la production au sein de la Conférence générale des FSI;*
- vii. Augmenter les cotisations d'affiliation de 5% à partir d'une date qui devra être établie par le Présidium;*
- viii. Promouvoir activement l'affiliation de tous les syndicats représentant les travailleurs du*

secteur, de même qu'obtenir le règlement de toutes les cotisations d'affiliation en souffrance;

- ix. Procéder à un examen de la distribution et l'utilisation de ressources par chacune des régions de la FITTHC;*
- x. Examiner dans le détail les frais de gouvernance de la FITTHC et évaluer l'économie qu'engendrerait une prolongation de la période de Congrès de quatre (4) à cinq (5) ans.*
- xi. Etendre et impulser les activités de projet réalisées avec des financements externes.*

REUNION DU PRESIDUM, BRUXELLES, LE 25 AVRIL 2003

Déclaration Internationale aux distributeurs et détaillants

Commerce et développement économique

Au terme de discussions exhaustives, le Présidium a pris acte du rapport. Il a en outre adopté la résolution suivante sur le commerce THC:

Le Présidium de la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir, réuni à Bruxelles, Belgique, le 25 avril 2003,

CONSTATANT

La crise en cours dans les industries textile, habillement et cuir à l'échelon mondial, crise qui risque de s'aggraver lorsque l'Accord Multifibre touchera à sa fin, le 31 décembre 2004;

CONSCIENT

que l'avenir des industries est dicté par la mondialisation, elle-même régie par les principaux blocs et puissances économiques et commerciales, les Institutions des Bretton Woods et les fabricants, distributeurs et détaillants transnationaux qui dominent le secteur;

CONSCIENT DE SURCROIT

que les problèmes du secteur ne proviennent pas d'une surcapacité, ni d'une surproduction, comme certains milieux soutiennent, mais bien d'une sous-consommation, où l'on voit des centaines de millions de personnes, y compris des travailleuses et travailleurs employés dans les secteurs textile, habillement et chaussures, dont la production est destinée à l'exportation, avec un pouvoir d'achat insuffisant pour pouvoir se permettre d'acheter des vêtements ou des chaussures décentes;

ET CONSCIENT

du besoin urgent de promouvoir et de défendre les intérêts de tous les travailleurs du secteur;

RECONNAIT

que les accords en matière d'échanges internationaux sont un élément-clef dans l'évolution de l'industrie;

DECIDE

de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que le commerce d'articles textiles, de vêtements et de chaussures profite à ceux qui sont employés dans leur production;

ET PARTANT DEMANDE

un examen urgent de la libéralisation des échanges, et plus particulièrement de son impact sur l'emploi et les conditions de travail dans les industries à main d'œuvre intensive telles que les industries textile, habillement et chaussures; une participation tripartite dans toutes les négociations commerciales; l'inclusion des normes du travail en tant que conditions dans tous accords commerciaux à l'échelon international; le maintien des réglementations commerciales après l'échéance de l'Accord sur les textiles et les vêtements en 2005, et leur extension au secteur des chaussures; l'adoption de mesures destinées à aider les industries émergentes ou en difficulté, notamment dans les pays en développement; de dispositions pour être en mesure de répondre aux menaces posées par des producteurs dominants comme la Chine, notamment par l'imposition de restrictions sur de tels producteurs; la promotion des échanges commerciaux basés sur le respect des normes internationales du travail par le recours à des mécanismes faisant intervenir des mesures incitatives ainsi que des sanctions.

Le Présidium a convenu d'œuvrer en vue de l'adhésion des organisations régionales et de des affiliées individuelles à la Résolution. Il convient, en outre, de maintenir une campagne exhaustive sur les thèmes associés au commerce, et ce jusqu'à la tenue de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, Mexique, en septembre 2003. A ce titre, toutes les affiliées devront être mobilisées, pour culminer avec la tenue d'une journée d'action, le 10 septembre. Entre temps, des démarches devront être entreprises en vue d'une réunion avec le Directeur-général de l'Organisation mondiale du commerce, outre des réunions à l'échelon national avec les ministres du Commerce dans les Etats membres individuels.

Commerce de vêtements de seconde-main

Le Présidium a convenu d'appuyer la campagne lancée par SiD Danemark contre Tvind, de préparer l'information de fond et de mobiliser le soutien des affiliées en Europe pour le retrait de tous les containers de collecte de vêtements appartenant à Tvind et à ses sociétés associées.

REUNION DU PRESIDUM, TUNIS, TUNISIE, LE 26 OCTOBRE 2003

Initiative des approches stratégiques de la FITTHC

Au terme de discussions, le Présidium a souligné qu'il convenait désormais que le Présidium assume une grosse partie du travail sur les entreprises multinationales et sur l'organisation à l'échelon international qui avait au départ été entrepris par le Sous-comité des approches stratégiques. Vu l'importance des questions traitées, le Présidium a convenu de la nomination d'un sous-comité sur l'organisation internationale, qui compterait en son sein le Président, un membre du Présidium de chaque région et un représentant régional supplémentaire de chaque région nommé par l'organisation régionale. Le sous-comité co-opterait, de temps à autres, les services d'affiliées individuelles qui se montreraient particulièrement intéressées ou spécialisées dans ce domaine.

Le Secrétaire général et les Secrétaires régionaux siègeraient de droit au sous-comité, qui serait établi immédiatement à la suite du 9^{ème} Congrès mondial.

les marques et distributeurs les plus renommés, de formuler une déclaration d'intention selon laquelle elles s'engagent à maintenir leur source d'approvisionnement nationale actuelle, à insister sur la mise à disposition d'une assistance directe aux travailleurs affectés par la consolidation de la base d'approvisionnement dans les pays individuels en leur assurant un nouvel emploi auprès de fournisseurs nouveaux ou en croissance, à veiller à ce que les fournisseurs consolidés soient tenus par contrat de respecter les normes internationales du travail, outre à faire pression sur l'OMC pour l'obliger à assumer ses responsabilités en ce qui concerne l'ajustement des changements nécessaires dans la chaîne d'approvisionnement des secteurs textile et habillement. En particulier, l'OMC devra entreprendre un examen urgent de l'impact de la libéralisation des échanges sur les secteurs du textile et du vêtement, et ce en vue de développer des propositions visant à aider les pays émergents et en difficulté à s'adapter afin de mieux faire face à la menace posée par les fournisseurs dominants.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU PRESIDUM DU 30 AVRIL 2004 A L'INTERNATIONAL TRADE UNION HOUSE, BRUXELLES, BELGIQUE

Gestion de la transition de l'industrie mondiale du vêtement à l'ère post-ATV / AMF

Le Présidium a pris acte du rapport et a convenu du fait que la FITTHC devrait demander aux principales entreprises de l'industrie, en ce compris

Section 3

ORGANISATIONS RÉGIONALES

Cette section passe en revue les principales activités réalisées par les organisations régionales de la FITTHC depuis le dernier Congrès.

AFRIQUE

ACTIVITÉS À L'ÉCHELON NATIONAL

La régionale a prêté son concours dans le cadre d'atelier de travail nationaux visant à assister les organisations affiliées. L'essentiel de notre action s'est centrée sur le recrutement et la construction de l'unité syndicale. Le résultat positif de ces efforts en démontre l'utilité. Des activités ont été réalisées dans les pays suivants:

Lesotho

Une série d'ateliers de planification stratégique ont été organisés sous la supervision de LECAWU. Ces ateliers étaient centrés sur le ciblage et les activités de campagne. Ils ont contribué à une croissance rapide de l'effectif syndical, qui est passé de 3500 à 10000 membres. Un atelier de travail sur l'administration syndicale et la budgétisation a également eu lieu. Des scissions ont cependant eu lieu par la suite au sein de cette organisation, donnant lieu à la création d'un syndicat dissident, le FAWU. L'organisation régionale a organisé une série d'ateliers de travail pour tenter de trouver une issue à la crise. Un conseiller a été envoyé en détachement auprès Lecawu pour prêter son concours dans l'administration syndicale et le processus de reconnaissance. Cette affectation a eu lieu grâce à l'intervention du Centre de Solidarité et de SID (Danemark). Un atelier de travail de deux jours sur l'égalité entre l'homme et la femme a également été organisé. Cet ateliers de deux jours a réuni 31 participants du syndicat LECAWU. Ceux-ci ont par après établi un lien entre les recommandations issues de l'atelier et le processus de négociations en cours au sein de LECAWU.

Swaziland

Ici aussi, divers ateliers ont eu lieu. Ceux-ci avaient pour objectif premier l'organisation des travailleurs. Des réunions ont été organisées avec des représentants des employeurs et des travailleurs sur le thème des droits, notamment la reconnaissance syndicale. Le consultant engagé pour assister le syndicat au Lesotho a également été actif au Swaziland. L'effectif de SMAWU, qui était

de 2000 membres initialement, atteint désormais 4312 membres, soit 2312 nouvelles recrues.

Maurice

Des activités similaires ont été organisées. Les affiliées ont augmenté le nombre d'adhérents dans les usines ciblées. Plusieurs réunions et ateliers de travail ont eu lieu sur le thème de l'unité syndicale. Un atelier de travail de suivi sur le genre a eu lieu à Maurice, avec la participation de délégués de trois organisations affiliées: GSA, TGWU et AGWU.

Malawi

Notre affiliée au Malawi a été affaiblie suite au licenciement par le patronat des responsables du syndicat et les difficultés de reconnaissance. Pour renforcer ce syndicat, l'organisation régionale a détaché une personne sur un contrat de deux mois, durant laquelle elle avait pour mission de prêter son concours dans le cadre du recrutement. 7100 nouveaux membres ont été recrutés et on oeuvre actuellement à la vérification de l'affiliation pour mettre en place le système du check-off (prélèvement systématique) ainsi qu'à la reconnaissance à l'échelon industriel.

Botswana

Le syndicat des travailleurs du secteur du conditionnement/emballage du Botswana s'est fortement affaibli en raison des nombreuses réductions d'effectifs et fermetures d'usines. Un atelier de travail a été organisé pour relancer le recrutement. Les deux organisation affiliées de la FITTHC dans le pays participent actuellement à des négociations en vue d'un fusionnement éventuel.

Namibie

Diverses activités ont été organisées dans le domaine de la syndicalisation et de la formation pour les membres du syndicat représentant les salariés de l'usine malaise Ramatex. Les travailleurs ont vu d'un bon oeil la campagne de syndicalisation. Le roulement est élevé entre les délégués d'atelier. C'est la raison pour laquelle une formation en continu a dû être fournie. Un atelier de suivi sur le genre a été organisé.

Zimbabwe

Des efforts ont été consacrés pour renforcer le mouvement syndical par la promotion de l'unité.

Kenya

Deux ateliers ont été organisés par la FITTHC et animés conjointement par le secrétaire d'Education et le secrétaire régional pour l'Afrique. Ces ateliers avaient pour objet d'aider les deux affiliées nationales à développer une stratégie de l'organisation, de même que de formaliser leurs relations mutuelles. L'effectif syndical dans l'industrie textile est passé de 5 000 membres cotisants à 25000 membres, dont 19000 s'acquittent de leurs cotisations syndicales. La régionale a assisté Silas Kuvuya dans le cadre de la campagne de recrutement au sein de l'industrie textile du Zimbabwe. Les démarches vont bon train en vue de l'établissement d'une structure de négociation à l'échelon industriel. Le Kenya Shoe and Leather Union s'est également engagé dans une campagne de recrutement et lutte pour la reconnaissance syndicale.

Ateliers de travail sur le genre

Des ateliers sur le genre ont été organisés dans les pays suivants: Lesotho, Malawi, Swaziland, Maurice, Namibie et Botswana. Ces ateliers ont été organisés avec le soutien du Solidarity Centre.

ENTREPRISES MULTINATIONALES

L'Organisation régionale œuvre en collaboration étroite avec la FITTHC au ciblage du Groupe Daun, l'un des objectifs choisis par le Comité des approches stratégiques. Cette campagne devient cependant de plus en plus complexe en raison de restructurations successives intervenues au sein du Groupe Daun .

Nien Hsing et son usine de production C&Y ont également été ciblées. Celles-ci ont désormais autorisé l'accès de responsables syndicats.

Un atelier de travail régional de ciblage stratégique a permis d'identifier d'autres entreprises comme Floreal, qui emploie 24000 travailleurs, et le groupe Novel, qui compte plus de 4000 salariés.

ATELIERS DE TRAVAIL RÉGIONAUX

- Atelier de cinq jours sur la stratégie syndicale s'adressant aux dirigeants d'affiliées dans la région SADC;
- Atelier de travail de cinq jours pour les délégués d'atelier des usines Ramatex en Afrique du Sud,, Namibie, à Maurice et en Malaisie;
- Atelier de travail de formation de six jours visant au développement des capacités au sein de nos organisations affiliées;
- Atelier de travail de cinq jours sur les questions liées au genre. Région SADC;

- Atelier de travail de cinq jours s'adressant aux chercheurs; atelier à l'intention des affiliées anglophones d'Afrique de l'Est et de l'Ouest;
- Atelier de 5 jours à l'intention des organisatrices/organisateur;
- Atelier de deux jours pour les délégués d'atelier du Groupe Daun en Afrique du Sud et au Zimbabwe;
- Une réunion de planification a réuni les responsables de l'organisation des travailleurs dans les usines Bata;
- Cours sur l'administration des finances syndicales à l'intention de délégué(e)s en provenance de cinq pays d'Afrique australe.

MATERIELS

Le Bureau régional a développé des matériels sur l'organisation syndicale, les propositions destinées aux négociations collectives, la santé et la sécurité, la représentation, la constitution syndicale et la constitution d'un comité de négociation.

COMMERCE DE FRIPES

Programme mené avec le concours financier d'Industrifacket de Suède couvrant le Ghana, l'Ouganda, le Malawi, le Kenya, la Zambie et le Zimbabwe. Ce programme évalue l'impact du commerce de fripes sur la production et l'emploi dans le secteur du textile et du vêtement à l'échelon local dans ces pays.

STRUCTURES RÉGIONALES

Au cours de la période à l'examen, les activités à l'échelon régional se sont étendues de façon rapide. A l'occasion de sa réunion au Ghana, le Comité exécutif de la régionale a adopté une résolution recommandant au Comité exécutif de la FITTHC l'inauguration de l'organisation régionale en 2003.

AMÉRIQUES

MISE EN CONTEXTE

L'ensemble des pays de la région sont en butte à des pressions politiques intenses de certains gouvernements opposés à la liberté d'association et du droit à la négociation collective. Ces pressions ont pour but de minimiser l'influence des syndicats dans les relations professionnelles. Ces stratégies ostensiblement antisyndicales sont à l'origine d'une détérioration sensible des conditions de travail. A

l'heure actuelle, plus de 60% de la population active du continent américain se voit privée de sécurité sociale (soins de santé) et du droit de pension. On assiste par ailleurs à une augmentation notable du nombre d'enfants vivant dans les rues des grandes villes. Ils sont livrés à la délinquance, à l'abus de drogues, à la prostitution et à l'exploitation. On doit souligner l'absence de tout moyen de contrôle ou d'une politique effective pour enrayer cette tendance.

Qui plus est, la part de la main-d'oeuvre organisée a chuté en termes réels, que ce soit en raison des fermetures d'usines ou des licenciements collectifs résultant des restructurations. Les industries du textile et de la chaussure tournent actuellement à entre 30 et 60 % de leur capacité, avec un recours généralisé à une main-d'oeuvre à temps partiel, aux coopératives de production, etc.. La situation a eu un impact négatif sur la représentativité et la légitimité des organisations syndicales et a affecté leur capacité de subsistance. Les ressources dont elles disposent sont à peine suffisantes pour garantir leur fonctionnement normal sur le plan structurel et organisationnel.

PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTIVITÉ

Soutien aux campagnes d'organisation

Une bonne part du travail à l'échelon régional s'est centrée sur l'organisation des effectifs des zones franches d'exportation (ZFE). On souligne, en particulier, le Projet sur la recherche syndicale, l'organisation et l'éducation pour les salarié(e)s du secteur maquiladora, organisé avec des fonds de FNV. Le secrétaire régional a effectué de nombreux déplacements dans la région pour apporter son soutien aux affiliées mobilisées dans la lutte pour l'organisation et contre la répression des employeurs et des gouvernements. La majorité de ces cas sont repris dans la section concernant l'action de solidarité de la FITTHC.

Le secrétaire régional a activement participé aux efforts de coordination en cours en Amérique centrale.

Les entreprises aux mains d'investisseurs taiwanais et coréens ont représenté un défi particulièrement difficile à relever. En mai 2002, le secrétaire régional a pris part à une réunion organisée au Japon par ZENSEN, UNITE et la FITTHC, à laquelle ont assisté des dirigeants syndicaux de Corée et de Taiwan, les organisations régionales pour l'Asie et le Pacifique et l'Afrique. Cette rencontre devait permettre d'examiner le comportement des entreprises multinationales taiwanaises et coréennes dans les pays où sont développées des zones exemptées de taxation u

type « maquiladoras » ou ZFE. Le but ultime de cet exercice étant de mettre au point une stratégie syndicale sectorielle par le biais de la FITTHC.

L'organisation régionale a notamment oeuvré à exposer les problèmes auxquels font face les travailleuses et travailleurs d'Amérique centrale aux yeux du mouvement syndical international. En septembre 2003, à la veille de la Conférence ministérielle de l'OMC, à Cancun, au Mexique, le secrétaire régional a accompagné une délégation syndicale en mission au Honduras. Guy Ryder, secrétaire général de la de la CISL et Luis Anderson, secrétaire de la CIOSL/ORIT ont tous deux participé à cette mission.

En Amérique centrale, la régionale a œuvré à la promotion de la coopération entre les pays de la région, fondée sur le respect des Conventions de l'OIT. Le secrétaire régional, en collaboration avec la FITTHC et les dirigeants des diverses organisations affiliées dans la région, a participé aux discussions avec l'ONG Carnegie Endowment for International Peace.

Réformes structurelles

Le secrétaire régional a prêté soutien de façon continue aux affiliées des autres pays de la région, notamment en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Chili, etc.. Ces pays ont pour dénominateur commun une situation critique attribuable aux réformes structurelles draconiennes sur le plan de la sécurité sociale et des conditions de travail.

Unité syndicale

Des efforts ont été consacrés au renforcement du mouvement syndical par la promotion de l'unité. En Argentine, par exemple, les six affiliées ont fusionné pour former une Fédération unique.

ACTIVITES REGIONALES

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu des principales activités régionales organisées au cours de la période écoulée:

- Droits sociaux, égalité et conditions de travail pour les travailleurs industriels à domicile-Equateur, septembre 2000. Financé par la FES.
- Atelier de travail sur les syndicats, l'image et la société- Costa Rica, octobre 2000. Financé par la FES.
- L'information et l'organisation des travailleuses des zones franches d'Amérique centrale- Guatemala, septembre 2002. Financé par la FES.

- Les droits du travail dans les zones franches d'Amérique centrale- Guatemala City, mars 2002- Cofinancé par CIOSL/ORIT et FITTVCC/ORI.
- « Le renouveau des industries THC dans le contexte de l'ATPA (Loi relatives aux préférences commerciales en faveur des pays andins) », juillet 2003. Financé par la FES.

ASIE ET PACIFIQUE

QUESTIONS CLEFS A L'ORDRE DU JOUR DE LA TWARO

Situation économique

Les problèmes ont été nombreux et généralisés pour tous les pays de la région: fermetures d'usine, réductions de postes, compressions, réductions de la semaine de travail, gels des salaires et chômage galopant, pour n'en citer que quelques-uns. A titre d'exemple, au Bangladesh, au lendemain des attentats terroristes du 11 septembre et dans le contexte d'un environnement économique en déclin, notre affiliée a signalé la fermeture de près de 1200 fabriques de confection, laissant 400000 personnes, soit environ 26% de la main-d'œuvre totale, sans emploi.

Démantèlement de l'AMF

Au cours de cette période, les affiliées de TWARO se sont montrées de plus en plus préoccupées par l'impact du démantèlement de l'AMF en 2005 et la dominance de la Chine sur le marché mondial du textile et des vêtements. D'après les nombreuses études réalisées à ce sujet, l'Asie serait en passe de vivre des bouleversements profonds sur le plan de la production et de la distribution de produits textiles.

Afin de mieux se préparer à faire face à la situation, un certain nombre de nos affiliées ont commencé à réunir des informations et à mener des études de l'impact réel du démantèlement de l'AMF sur leurs membres.

Pneumopathie atypique ou « SARS »

L'épidémie de SARS (Syndrome d'Anomalie Respiratoire Sévère), qui a sévi en Asie a également été au centre des préoccupations des affiliées de TWARO. L'impact de l'épidémie s'est fait fortement ressentir dans nos secteurs, avec, notamment, des réductions des commandes, des compressions accrues, la suspension de la production dans les usines, et des périodes de chômage technique sans rémunération. Au cours de cette période, une grosse partie des activités

syndicales dans la région ont soit été annulées, soit reportées.

COMITÉ DES FEMMES

Notre organisation régionale, TWARO, est dotée d'un Comité des femmes engagé. Trois sièges du CE de TWARO sont réservés exclusivement à des femmes, qui sont en même temps membres associées du Comité des femmes.

Au cours de la période à l'examen, le Comité des femmes a réalisé un éventail d'activités, dont notamment l'organisation d'un atelier infra-régional sur la Convention de l'OIT sur la maternité, la formation de femmes syndicalistes en matière de syndicalisation (Pakistan, Bangladesh), et l'organisation d'un atelier régional pour éducatrices.

Le Comité des femmes de la TWARO était représenté à la Conférence des femmes de la CISL à Melbourne.

De juin à août 2003, le Comité des femmes de TWARO, accompagné de la secrétaire régionale, a effectué une tournée de visites auprès de nos affiliées en Indonésie, en Thaïlande, en Malaisie, au Pakistan et au Bangladesh. Ces visites avaient pour objet d'évaluer l'impact des activités pour femmes parrainées par TWARO et mises en œuvre par les organisations concernées au cours des trois dernières années; les conclusions de l'évaluation serviront ensuite à concevoir un nouveau programme d'activités.

PROGRAMMES NATIONAUX PARRAINÉS PAR TWARO

Jordanie

Le General Trade Union of Workers in Textile Garment & Clothing Industries (GTUTI) a organisé une série d'activités au cours de la période à l'examen en collaboration avec TWARO. Parmi celles-ci on souligne un atelier de travail sur la santé et la sécurité en avril 2000 outre une série d'ateliers sur l'organisation organisés entre août 2000 et juin 2001. Ces formations ont débouché sur une campagne d'organisation de quatre mois dans la ZFE d'Al Hassan, de septembre à décembre 2001. Cette campagne a permis le recrutement de quelque 400 nouveaux membres au sein des trois joint-ventures.

Pakistan

Les ateliers de travail organisés au Pakistan ont inclus un atelier sur «21^{ème} Siècle et les syndicats au Pakistan », en avril 2000, outre deux ateliers de travail à l'intention de femmes syndicalistes, en novembre 2000 et en mai 2002.

Thaïlande

Plusieurs ateliers de travail pour femmes syndicalistes ont été organisés en Thaïlande, avec le concours de TWARO et de son Comité des femmes. Cette formation a été suivie de la tenue d'un atelier sur la formation des responsables syndicales en novembre 2003.

Malaisie

Plusieurs programmes de formation pour femmes syndicalistes ont été organisés en Malaisie en mai 2000, mai 2002 et en janvier 2004.

Bangladesh

Atelier de travail BNCC sur l'Intégration des femmes au sein des syndicats, janvier 2001.

Atelier de travail BNCC pour femmes sur la Loi sur les allocations de maternité au Bangladesh.

Cambodge

Atelier TWARO-OIT sur la négociation collective au Cambodge, mars 2001. Cet événement s'adressait aux représentants de cinq fédérations syndicales. Le succès de cet atelier a été à l'origine de deux ateliers de suivi organisés à la fin de 2001, ainsi que d'un programme éducatif parrainé par la FES à la fin de 2003. Ce projet vise non seulement à contribuer au renforcement des capacités d'organisation des fédérations syndicales participantes mais aussi, et de façon plus significative, à encourager la coopération plutôt que la concurrence intersyndicale, et ce afin d'éviter de faire double emploi. De juillet à décembre 2003, les cinq fédérations participantes ont réussi à recruter 2000 nouveaux adhérents au sein des 10 usines cibles non organisées, qui ont toutes été enregistrées au ministère du Travail. A la demande des cinq fédérations participantes cambodgiennes et suite à une évaluation favorable, le projet a été prolongé de six mois, d'avril à septembre 2004. Un nouvel atelier de travail de formation pour organisateurs et organisatrices a eu lieu en mars 2004.

Mongolie

La Mongolian Textile Sewing and Cashmere Leather and Wool Workers Trade Unions Federation a organisé un atelier de travail sur "l'Augmentation des effectifs syndicaux" en août 2001, ainsi qu'un atelier sur la négociation collective en juillet 2002.

Philippines

Atelier de travail national PMC/FITTHC/TWARO sur la nouvelle Convention de l'OIT sur les droits de maternité.

Les participantes ont examiné la question du congé de maternité dans le contexte des Philippines, ont examiné la nouvelle Convention de l'OIT et

proposé des recommandations en vue d'actions futures, notamment le lobbying du gouvernement pour la ratification de la Convention et un programme d'éducation pour les membres de la base faisant appel à la méthode des cercles d'étude.

ATELIERS DE TRAVAIL ET EVENEMENTS RÉGIONAUX

Les ateliers de travail ci-dessous ont été organisés à l'échelon régional et infra-régional:

- « Atelier TWARO pour éducatrices »- Singapour, février 2001; atelier de suivi à l'intention de déléguées de cinq pays qui avaient auparavant organisé des ateliers nationaux pour femmes.
- « Vers des accords-cadres internationaux; stratégie de la FITTHC sur les entreprises multinationales dans le contexte de la mondialisation » - Bangkok, juin 2001.
- Atelier de travail ASEAN sur la négociation collective- Singapour, novembre 2001.
- L'Atelier sud-asiatique de TWARO sur les filets sociaux, décembre 2001, Népal.
- Atelier de travail asiatique FITTHC-TWARO sur l'avenir des industries THC après le démantèlement de l'AMF, novembre 2002. Etant donné l'importance accordée aux résultats de l'atelier, ses conclusions ont été adoptées sous forme d'une Résolution par la 12^{ème} Conférence régionale de la TWARO. Les points clefs de la Résolution ont par la suite été adoptés par le Présidium de la FITTHC.
- Atelier de travail FITTHC/TWARO sur la nouvelle Convention 183 de l'OIT sur la protection de la maternité- Singapour, janvier 2003.
- « L'avenir de l'industrie textile après le démantèlement du régime des quotas d'exportation », Japon, avril 2003.
- Atelier FITTHC-TWARO de Promotion de bonnes relations industrielles au sein de l'entreprise Aditya Birla Group- Bangkok, janvier 2004.
- Atelier FITTHC/TWARO à l'intention des chargés de recherche syndicale de la région asiatique.

ASSISTANCE SOLIDAIRE

La liste ci-dessous reprend les noms de syndicats ayant subi des difficultés graves et auxquels TWARO a fourni une aide financière:

- US\$ 2000 versés en aide aux victimes des inondations au Bangladesh, octobre 2000
- US\$ 2,000 versés en soutien à la lutte syndicale au cours de la grève à l'usine Thai Durables, novembre 2000
- US\$ 1 500 d'aide versée suite au séisme catastrophique dans l'Etat du Goujarat, en Inde
- US\$ 1000 de contribution aux frais juridiques encourus par la Bangladesh Textile & Garment Workers League (BTGWL) dans la défense de travailleurs licenciés abusivement
- Contribution aux efforts de la BTGWL, juin 2001
- soutien financier au syndicat au centre du conflit à l'usine Ladybird Garment Company, en Thaïlande
- contribution solidaire au profit de SEWA suite aux émeutes qui ont fait 20000 sans abri parmi membres de cette organisation
- 4000 dollars à l'affiliée Malaisie Johor en contribution aux frais juridiques encourus lors de la procédure de reconnaissance syndicale.

EUROPE

Lien entre le commerce et les droits des travailleurs

En prévision des Conférences ministérielles de Doha et Cancun, l'ORE:THC a mené un lobbying intense pour obtenir le soutien de l'Europe en faveur de l'inclusion des normes de travail fondamentales à l'OMC.

Elle est notamment intervenue en maintes occasions pour demander à l'UE l'adoption d'accords commerciaux similaires à l'accord entre les Etats-Unis et le Cambodge, qui ouvre le marché à des opportunités supplémentaires en échange du lancement de programmes sociaux.

L'ORE a pris part aux pourparlers sur l'examen du Système généralisé des préférences aussi bien pour la période 2002-2004 que pour 2005-2014. Elle a également participé aux discussions sur l'inclusion d'une clause sociale dans le contexte de l'amendement de la directive européenne sur les marchés publics.

Responsabilité sociale des entreprises, label social, codes de conduite, accords-cadres

Au cours de la période à l'examen, le secrétaire général de l'ORE:THC a participé à diverses

réunions sur la RSE, les initiatives d'étiquetage social, les codes de conduite et les accords-cadres.

L'ORE occupe un des onze sièges au sein du forum mis sur pied par la Commission européenne, réunissant une quarantaine de délégués issus d'associations d'employeurs (UNICE), de réseaux d'entreprises (RSE), d'ONG spécialisées dans le domaine social et environnemental et du mouvement syndical. L'ORE représente les Fédérations syndicales européennes au sein du Comité coordinateur du Forum. L'activité du Forum s'est centrée sur quatre questions abordées lors de quatre tables-rondes: le savoir / la transparence, les PME, le développement et la diversité / la convergence / la transparence. Des conclusions sont attendues vers le milieu de 2004 sur les mesures que les différentes parties sont susceptibles de prendre, collectivement ou séparément, pour promouvoir la RSE et œuvrer à une crédibilité accrue. Les objectifs poursuivis par le mouvement syndical incluent la promotion du respect des normes fondamentales du travail, encourager la production de rapports sur la situation sociale et environnementale, et le développement d'un accord sur le contenu et les critères minimums à intégrer aux instruments de contrôle de la RSE.

Dialogue social à l'échelon sectoriel

En juillet 2000, l'ORE:THC a souscrit un accord-cadre européen avec COTANCE, association patronale du secteur du cuir, appelant les tanneries européennes à respecter les normes fondamentales de l'OIT en vigueur à l'échelon mondial ainsi que les dispositions de l'accord-cadre modèle CISL/FSI relatives aux heures de travail, à la santé et la sécurité et au minimum vital. Un accord similaire a été conclu avec la CEC, association patronale européenne du secteur de la chaussure, qui inclue en outre des clauses strictes sur la surveillance indépendante.

En 2003, dans le contexte du dialogue social sectoriel à l'échelon européen, l'ORE a conclu un accord avec PROMPTEX/EURATEX prévoyant la rédaction d'un guide pour les acheteurs de textile-habillement destiné plus particulièrement aux acteurs des marchés publics du secteur THC. Le guide, qui fournit une évaluation critique de la directive, se penche également sur des domaines existants qui rendent possible l'inclusion de normes sociales et environnementales dans de tels marchés, qui représentent entre 10 et 15 pour cent du chiffre d'affaires du secteur THC en Union européenne.

Les interlocuteurs sociaux, ORE:THC, EURATEX et COTANCE ont inauguré deux programmes pilotes incluant la mise en application et la vérification indépendante d'accords-cadres et de

codes de conduite souscrits à l'échelon sectoriel. Le premier de ces programmes, mené avec le concours de l'OIT, se centre plus particulièrement sur la formation aux normes fondamentales du travail dans les zones franches d'exportation en Turquie, tandis que le second, réalisé en collaboration avec SAI, est consacré à la formation en matière de mise en application et vérification indépendante de codes.

Les interlocuteurs sociaux, ORE:THC, EURATEX et COTANCE (tanneries de cuir) ont inauguré deux programmes pilotes, respectivement le 9 janvier et le 22-23 janvier, sur la mise en application et la vérification indépendante d'accords-cadres et de codes de conduite souscrits à l'échelon sectoriel. Il s'agit dans chacun des cas de programmes de formation conjoints, dont l'un s'adresse à une douzaine d'entreprises des secteur TH en Turquie (en collaboration avec l'OIT), et l'autre concerne grosso modo le même nombre de firmes dans le secteur du tannage (en collaboration avec SAI/SA8000).

L'ORE a également participé au lancement d'un programme similaire avec quatre entreprises multinationales, destiné à fournir une formation conjointe dans une dizaine de filiales et sous-traitances bulgares. Ce programme avait pour objet d'analyser l'impact social et économique de l'élargissement européen sur le secteur du cuir, outre d'aider les interlocuteurs sociaux à développer leurs capacités.

Multinationales

Outre l'action menée au niveau des multinationales européennes et abordée dans d'autres sections du présent rapport, l'ORE est intervenue au Parlement européen et à la Commission européenne concernant la fermeture des deux usines européennes de Levi's. L'ORE et la FITTHC ont cofinancé des formations à l'intention des travailleurs de Levi's.

Comité d'entreprise européen

Au cours de la période à l'examen, l'ORE-THC a organisé une série de réunions de Comité d'entreprise européen. Des conventions de CEE ont été signées avec Gucci, Sara Lee et Domo.

L'ORE:THC a consenti des efforts importants en collaboration avec la FSE dans le domaine de l'action syndicale en faveur de l'établissement d'un mécanisme d'examen de la directive de la Commission européenne relative aux CEE, qui avait été opposé par les employeurs européens. L'ORE a notamment œuvré pour l'inclusion de la sous-traitance dans le champ d'application de la directive.

L'ORE:THC a mis sur pied un réseau de coordinateurs chargés des CEE dans le secteur THC, qui a pour objet de fournir une aide aux secrétaires de CEE, ainsi que de permettre une meilleure coordination politique des CEE à l'échelon européen en ce qui concerne l'ORE et ses affiliées. Divers séminaires de formation ont été organisés en collaboration avec l'Académie syndicale européenne.

Directives européennes

L'ORE:THC a été activement engagée dans la campagne du mouvement syndical européen en faveur de l'adoption ou l'examen des Directives sur la société européenne en 2000, de la Directive sur l'information / la consultation en 2001 et la Directive renforçant la législation sur les CEE en 2002. L'ORE était représentée à plusieurs ateliers pour la formation et la sensibilisation des travailleurs et de leurs syndicats concernant les Directives.

Coordination européenne de la négociation collective

Au cours de la période à l'examen, l'ORE:THC a prêté une attention toute particulière à la coordination de la négociation collective. Une série de séminaires ont eu lieu qui avaient pour objet de dégager des approches visant à empêcher que la mise en circulation de l'euro en 2002 n'entraîne une pression vers le bas sur les salaires et la sécurité sociale. L'ORE était en outre représentée à toute une série de rencontres avec des représentants d'autres secteurs, et qui avaient pour but l'échange d'expériences dans le domaine de la négociation collective.

L'ORE:THC, en collaboration avec la Fédération européenne des métallurgistes, a préparé les rapports annuels sur la « Coordination européenne de la négociation collective » (Eucoba), basés sur les résultats des négociations collectives dans les secteurs THC dans l'Europe élargie. Le Comité exécutif de l'ORE a élaboré des directives pratiques destinées à améliorer l'information et la consultation.

Deux programmes ont été soumis à la Commission, ayant pour objet la promotion d'échanges de spécialistes entre des régions frontalières dans le contexte des cycles de négociation.

Elargissement européen

L'ORE:THC a organisé une série d'événements dans plusieurs pays d'Europe centrale et de l'Est, portant sur l'impact socio-économique de l'élargissement, entre autres priorités à l'ordre du jour syndical. Au cours de la période à l'examen, des réunions ont été organisées en Turquie, en Hongrie, en République tchèque, en Pologne, en

Azerbaïdjan, en Slovénie, en Slovaquie, en Bulgarie, en Roumanie et en Estonie. Des programmes d'évaluation des besoins ont été réalisés dans plusieurs pays.

Une série de programmes de formation a été lancée en Turquie, en collaboration avec Industriefacket de Suède, dans le contexte d'un projet intitulé « Une stratégie de progrès pour le THC après 2004: Projet-pilote pour la Turquie ». La formation a couvert diverses questions relatives au commerce, en ce compris le démantèlement de l'ATV, les normes internationales du travail et les codes de conduite, ainsi que l'organisation des chaînes d'approvisionnement de multinationales.

Bassin méditerranéen

En 2003, l'ORE:THC a co-organisé le Forum méditerranéen « Teco-Med 2003 », en collaboration avec les organisations espagnoles Fiteqa-CC.OO et Fia-UGT. Cette réunion a réuni des délégué(e)s du Maroc, d'Algérie, de Tunisie, de Palestine, d'Israël, de Jordanie, de Turquie et de Chypre. Le Forum Teco-Med 2003 a adopté une déclaration centrée sur l'importance sociale et économique des secteurs THC pour plusieurs pays de la zone méditerranéenne, de même que sur le besoin de se conformer aux normes internationales du travail et d'accorder la priorité au renforcement des organisations syndicales et de la coordination entre elles.

Développement commercial

Au sommet des préoccupations de l'ORE:THC à l'aube de 2003 figurait l'impact de la suppression

des quotas d'exportation de textiles et vêtements sur l'emploi de nos industries au sein d'une Europe élargie.

Au cours de cette période, l'ORE a assisté a diverses réunions avec la Commission européenne pour le Commerce et la Commission chargée de l'entreprise et de l'industrie. L'ORE a également participé à une réunion organisée par Pascal Lamy, Commissaire européen au Commerce, qui réunissait 800 délégués de haut niveau de l'OMC, de l'OIT, de la Banque mondiale, du CNUCED. Lors de cette rencontre, l'ORE a souligné le besoin de mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle pan-européenne pour les secteurs TH.

L'ORE fait désormais partie du « Groupe de haut niveau » lancé en mai 2004, constitué des Commissaires européens concernés, de représentants d'Etats membres, de délégués du Parlement européen et des interlocuteurs sociaux. La Commission et le Conseil ont investi ce Groupe de la charge de formuler des recommandations (commerciales, industrielles, sociales et régionales) en réponse aux défis posés par le big-bang attendu en 2005.

Le secrétaire de l'ORE:THC a également été à la tête de la signature de la « Proposition pour une action commune sur l'avenir des textiles et vêtements en Europe » avec Euratex et ACTE (Association des collectivités textiles européennes).

Section 4

SIÈGE ET SECRÉTARIAT DE LA FITTHC

En dépit de l'augmentation considérable du volume de travail de la FITTHC au cours des dernières années, le Secrétariat maintient une configuration relativement réduite et de plus en plus décentralisée.

Membres du personnel du Secrétariat central à Bruxelles au 1^{er} septembre: Le secrétaire général, l'assistante du secrétaire général en charge de politique, l'office manager, le secrétaire d'éducation, la coordinatrice de santé et sécurité, un traducteur (allemand) à mi-temps et un traducteur (espagnol), ainsi qu'une secrétaire/traductrice. Le personnel employé moyennant les fonds de projet inclue un chargé de projet sur les multinationales, une secrétaire, un comptable et un membre de personnel chargé des

codes de conduite, outre un stagiaire qui s'occupe essentiellement des atteintes aux droits des travailleurs.

Le personnel du Secrétariat est décentralisé: l'assistante chargée de politique travaille depuis le Canada, le secrétaire d'éducation et le personnel de projet depuis le Royaume-Uni, et la coordinatrice de santé et sécurité depuis Rome. Le traducteur de langue espagnole est quant à lui basé au bureau régional pour les Amériques, au Venezuela, tandis que le membre du personnel en charge des codes de conduite est établi à Manille, aux Philippines.

Site Web

Le lancement du site Web de la FITTHC www.itglwf.org a eu lieu en 2002.

Section 5

STRUCTURES DE LA FITTHC

Le Huitième Congrès mondial de la FITTHC, à Norrköpping, en Suède, a donné lieu à l'élection d'un nouveau Présidium, ainsi que d'un nouveau Comité exécutif. En dépit des efforts concertés visant à accroître la représentation féminine au sein du Présidium, seules quatre des seize places ont été occupées par des femmes. Deux de ces sièges étaient d'ailleurs exclusivement réservés aux femmes. Cette situation est source de préoccupation aussi bien au sein du Présidium que du Comité exécutif.

Cette période de Congrès a vu la démission du Présidium de Jay Mazur, des Etats-Unis, et son remplacement par Edgar Romney. Plusieurs membres du Comité exécutif ont également remis leur démission et ont été remplacés conformément aux Statuts de la FITTHC.

Composition du Présidium et du Comité exécutif au 1^{er} septembre 2004:

PRESIDIUM

Président: - Peter Booth, Royaume-Uni

Vice-présidents:

- *Renzo Belini, Italie*
- *Eunice Cabral, Brésil*
- *Assemian Adouwetchi, Côte d'Ivoire,*
- *Des Farrell, Royaume-Uni*
- *Reemaben Nanavaty, Inde*
- *Alena Nárovcová, République tchèque*
- *Amon Ntuli, Afrique du Sud*
- *Leif Ohlsson, Suède*
- *AnneMargrethe Pedersen, Danemark*
- *Manuel Pedreira, Argentine*
- *Edgar Romney, Etats-Unis*
- *Manfred Schallmeyer, Allemagne*
- *Zaheer Ahmad Taj, Pakistan*
- *Tsuyoshi Takagi, Japon*
- *Donald Wittevrongel, Belgique*

Secrétaire général Neil Kearney

COMITE EXECUTIF

Président FITTHC:

M. Peter Booth

Secrétaire général FITTHC

M. Neil Kearney

Secrétaires régionaux

M. José Ramírez,
FITTVCC/ORI, Amériques

Mme. Akiko Gono
TWARO, Asie

M. Patrick Itschert
ORE, Europe

M. Jabu Ngcobo
Comité consultatif régional africain

AFRIQUE

Bénin

C. Gratien Hounsinou

République démocratique du Congo (RDC)

Léon Ndombasi Kisina

Côte d'Ivoire

Assemian Adouwetchi

Kouakou Bérenger Kouame

Maurice

Beejaye Somai

Mozambique

Mario Raimundo Siteo

Nigeria

Nasiru Adeyinka Lawal

Sénégal

Adama Faye

Afrique du Sud

Ebrahim Patel

Amon Ntuli

Andre Kriel

John Zikhali

Tanzanie

Boniface Y. Nkakatisi

Zimbabwe

Robson Mangombe

AMERIQUES

Argentine

Manuel Ricardo Pedreira
Romildo Ranú
Juan Carlos Pérez

Brésil

Eunice Cabral

Canada

John Alleruzzo

République dominicaine

Gertrudis Santana

Etats-Unis

May Chen
Edgar Romney
Clayola Brown

ASIE**Bangladesh**

Z.M. Kamrul Anam

Inde

P.L. Subbiah
Reemaben Nanavaty

Japon

Tsuyoshi Takagi

Jordanie

Fathallah Al-Omrani

Nouvelle-Zélande

Maxine Gay

Pakistan

Abdul Jabbar
Zaheer Ahmed Taj

Philippines

Efren P. Aranzamendez
Florante G. Reyes

EUROPE**Albanie**

Eshtem Graçi

Autriche

Harald Ettl

Belgique

Donald Wittevrongel
René Stabel

Bulgarie

Iordan Vassilev

République tchèque

Karel Novotný
Alena Nárovcová

Danemark

Jens Peter Christensen
Anne Margrethe Pedersen

Finlande

Juha Söder

Allemagne

Gerd Holtgreffe
Rainer Otto
Marianne Lutz
Manfred Schallmeyer

Italie

M. Adriano Linari
Sergio Gigli
Valeria Fedeli
Fulvio Ciucciarelli
Renato Ferrari

Pays-bas

Amo Dahlmans

Norvège

Anne Marie Pedersen

Slovaquie

Konstantín Baláz

Slovénie

Anton Rozman

Espagne

Francisca Sánchez Chinarro

Suède

Leif Ohlsson

Turquie

Yusuf Engin
Zefi Polat
Süleyman Celebi

Royaume-Uni

Des Farrell
Paul Gates

Section 6

MEMBRES

Nouvelles affiliations

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis le 8^{ème} Congrès mondial, le Comité exécutif a ratifié l'affiliation de 36 nouvelles organisations comme suit:

Argentine

Union de Obreros y Empleados Tintoreros, Sombrereros y Lavaderos

Australie

Textile, Clothing and Footwear Union of Australia

Bénin

Synicat National des Travailleurs du Complexe Textile du Benin (SYNTRA-COTEB)

Botswana

Manufacturing and Packaging Workers Union

Cameroun

Fédération des Syndicats des Travailleurs du Commerce, Services et Activités Connexes du Caméroun (FESYCOSAC)

Colombie

Sindicato Nacional de Trabajadores de Coats Cadena (SITRACADENA)

Sindicato Base de Trabajadores de Manisol (Sitraverlon), Colombie

République démocratique du Congo

Organisation des Travailleurs Unis du Congo

République dominicaine

Federación Dominicana de Trabajadores de Zonas Francas y Afines (FEDOTRAZONAS)

Géorgie

Professional Union of Workers of Light Industry of Georgia, Géorgie

Guatemala

FESTRAS

Sindicato de Empresa Textiles Modernos

Honduras

SITRACOR

Sindicato de Trabajadores de la Industria de la Maquila y Similares de Honduras (SITRAIMASH)

Sindicato de Trabajadores del Empresa Three-H, (SITRATHREE-H)

Côte d'Ivoire

Fédération des Travailleurs du Textile, de l'Habillement, du Cuir et du Plastique de Côte d'Ivoire (FETTHP-CI)

Liban

Sewing, Spinning and Textile Workers' Union of Lebanon

Mali

Comité Syndical UNTM de la COMATEX.SA, Division Alimentation et Habillement

Monténégro

Independent Trade Union of Textile, Leather, Footwear and Chemical Workers' Union of Montenegro

Namibie

Namibian Food and Allied Workers' Union

Népal

Independent Textile-Garment Workers' Union of Nepal (ITGWUN)

Nepal Carpet Workers' Union

Nepal Factory Labour Congress

Nepal Garment Workers' Union

Nepal Independent Carpet Workers' Union (NICWU)

Nepal Independent Workers' Union (NIWU)

Nepal Leather and Shoe Factory Workers' Union

Pakistan

Ittehad Labour Union Carpet Industries

Panama

Sindicato Nacional de Trabajadores de los Productos de la Fibra Textil, Costura y Cuero de Panama (SITRAPROFITECC)

Philippines

All Workers' Alliance Trade union (AWATU)

Pologne

Secrétariat de l'Industrie légère – Solidarnosc, Pologne

Roumanie

Federatia Sindicala Craimodex Craiova Ramura Textil, Roumanie

Serbie Monténégro

Union of Textile, Leather and Footwear (Nezavisnost)

Afrique du Sud

Self-Employed Womens' Union (SEWI)

Sri Lanka

Free Trade Zones and General Services Employees Union

Togo

Syndicat Libre des Tailleurs et Couturières, Togo

Organisations affiliées à la FITTHC au 1^{er} septembre 2004:

AFRIQUE

Algérie

Union Générale des Travailleurs Algériens - Fédération Nationale des Travailleurs des Industries Textiles et Cuirs

Bénin

Fédération des Syndicats des Industries Textiles, Habillement et Cuirs du Benin (FEDITHAC)

Syndicat des Travailleurs de la Société des Industries Textiles du Bénin (SYNTRA/SITEX)

Synicat National des Travailleurs du Complexe Textile du Benin (SYNTRA-COTEB)

Botswana

Commercial and General Workers' Union

Manufacturing and Packaging Workers Union

Burkina Faso

Fédération Nationale des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir

Cameroun

Fédération Nationale des Syndicats des Travailleurs des Industries Textiles, Habillement, Confection, Cuirs et Peaux du Cameroun

Fédération des Syndicats des Travailleurs du Commerce, Services et Activités Connexes du Camérroun (FESYCOSAC)

République centrafricaine

Syndicat des Travailleurs du Textile

Tchad

Fédération syndicale du Commerce et de l'Industrie du Tchad (FESCIT)

République démocratique du Congo

Fédération Nationale des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir

Organisation des Travailleurs Unis du Congo

Syndicat des Travailleurs d'Habillement Textiles et Cuir (SHTC)

SYTHA/CDT

Egypte

Textile Trade Union

Erythrée

Eritrean Textiles, Leather and Shoe Workers' Federation

Ethiopie

Industrial Federation of Textile, Leather and Garment Worker Trade Unions

Ghana

Industrial and Commercial Workers' Union

Guinée

Fédération syndicale professionnelle Textiles, Confection et Artisanat

Côte d'Ivoire

FETTHCP-CI

Syndicat National des Travailleurs du Cuir de la Maroquinerie et du Plastique (SYNTRACUMPLA-CI)

Syndicat national des Travailleurs du Textile, Habillement et Connexe de Côte d'Ivoire (SYNTHAC-CI)

Kenya

Kenya Shoe & Leather Workers' Union

Lesotho

Tailors & Textile Workers' Union

LECAWU

Liberia

*Liberia National Footwear, Garment, Upholster,
Craft and Allied Workers Union*

*National Trade Unions of Public Service &
Allied Workers*

Malawi

*Commercial, Industrial and Allied Workers
Union*

*Textile, Garment, Leather and Security Services
Workers' Union*

Mali

*Comité Syndical UNTM de la COMATEX. SA,
Division Alimentation et Habillement*

*Mali Division Alimentaire et Habillement de
Segou*

Maurice

*Artisans & General Workers' Union, Mauritius
Export Enterprises Employees Union*

*Government Servants' Association, Mauritius
Textile, Garment and Manufacturing Workers'
Union*

Maroc

*Syndicat National des Travailleurs du Textile et
du Cuir*

Mozambique

*Sindicato Nacional dos Trabalhadores da
Indústria Textil, Vestuário, Couro e Calçado
SINTEVEC*

Namibie

*Namibian Food and Allied Workers' Union
(NAFAU)*

Niger

*Syndicat national des Travailleurs de l'Industrie
du Niger*

Nigeria

*National Union of Chemical Footwear Rubber
Leather and Non-Metallic Product Employees
(NUCFRLANMPE)*

*National Union of Textile, Garment & Tailoring
Workers*

Rwanda

*Syndicat des Travailleurs des Industries,
Garages, Constructions, Mines et Imprimeries
(STRIGECOMI)*

Sénégal

*Syndicat de la Blanchisserie
Syndicat des Travailleurs des Industries du
Textile et de l'Habillement du Senegal – CNTS*

*Syndicat national des Travailleurs de la
Bonneterie et de la Confection*

*Syndicat national des Travailleurs de la
SODEFITEX (SNTS)*

Afrique du Sud

*National Union of Leather and Allied Workers
(NULAW)*

SACTWU

Self Employed Women's Association

Swaziland

*Swaziland Manufacturing and Allied Workers'
Union*

Tanzanie

*Tanzania Union of Industrial and Commercial
Workers (TUICO)*

Togo

*SYLITACOT – Syndicat Libre des Tailleurs et
Couturières du Togo*

*Syndicat Libre des Travailleurs du Textile du
Togo (SYLITTEXT)*

Tunisie

*Fédération Générale du Textile, de
l'Habillement et Chaussure*

Ouganda

*Uganda Textile, Garments, Leather and Allied
Workers' Union*

Zambie

*National Union of Commercial & Industrial
Workers*

Zimbabwe

Cotton Marketing Workers Union of Zimbabwe

National Union of the Clothing Industry

*Zimbabwe Leather, Shoe & Allied Workers'
Union*

Zimbabwe Textile Workers' Union

AMERIQUES

Argentine

*A.M.A. Modelos Argentinos – Asociación de
Trabajadores de la Moda e Imagen en la
Publicidad*

Asociación Obrera Textil

Federación Argentina de Trabajadores de la Industria del Cuero y Afines – FATICA

Federación Obrera Nacional de la Industria del Vestido y Afines – FONIVA

Sindicato de Empleados Textiles de la Industria y Afines – SETIA

Unión Cortadores de la Indumentaria

Unión de Obreros Empleados Tintoreros, Sombrereros y Lavaderos (UOTESYL)

Unión de Trabajadores de la Industria del Calzado de la República Argentina – UTICRA

Brésil

Confederação dos Trabalhadores nas Indústrias do Vestuário – CUT

Federação dos Trabalhadores na Indústria Coureira do Brasil

Confederação dos Trabalhadores nas Indústrias do Vestuário – CUT

Federação dos Trabalhadores nas Indústrias do Vestuário do Edo do Rio Grande do Sul

Secretariado Nacional dos Trabalhadores do Sector Textil, Couro e Vestuário da Força Sindical

Sindicato das Costureiras e Trabalhadores nas Indústrias do Vestuário e Sao Paulo e Osasco

Sindicato dos Trabalhadores nas Indústrias do Vestuário de Sorocaba e Regiao

Canada

UNITE

Chili

Confederación Nacional de Sindicatos de Trabajadores Textiles, de la Confección y Vestuario – CONTEVECH

Confederación Nacional de Trabajadores del Cuero y Calzado – EX FONACC

FECUCH

Colombie

Sindicato Base de Trabajadores de Manisol (SITRAVERLON)

Sindicato Nacional de Trabajadores de Coats Cadena (SITRACADENA)

République dominicaine

Federación Nacional de Trabajadores de Zonas Francas (FENATRAZONAS)

Federación Unitaria de Trabajadores de las Zonas Francas (FUTRAZONA-CTU)

FEDOTRAZONAS

Ecuateur

Federación de Trabajadores Libres de la Industria Textil, Vestuario y Cuero del Ecuador - FTLITVCE

Guatemala

FESTRAS

Guyana

General Workers' Union

Honduras

Sindicato de Trabajadores de la Industria de la Costura y Similares SITRACOSTURA

SITRACOR

STEYY

Honduras Sindicato de Trabajadores del Empresa Three-H, Honduras (SITRATHREE-H)

Mexique

Federación Regional de Obreros y Campesinos de León, GTO. C.T.M.

Sindicato de Trabajadores de la Industria Textil y Similares de la República Mexicana

Nicaragua

Federación Nacional de Sindicatos Textil, Vestuario, Piel y Calzado

Panama

Sindicato Nacional de Trabajadores de Productos de Fibra de Textil, la Costura y el Cuero de Panamá (SINATRAPROFITECC)

Pérou

Federación de Trabajadores en Tejidos del Perú - FTTP

Federación Nacional de Trabajadores Textiles del Perú – F.N.T.T.P.

Sainte-Lucie

National Workers' Union

Uruguay

Unión de Trabajadores de Seral

Etats-Unis

International Leather Goods, Plastics, Novelty & Service Workers' Union

UNITE

United Food & Commercial Workers' International Union

Venezuela

Federación de Trabajadores de la Industria Textil, Confección y Similares – FETRATEX

ASIE

Australie

Textile, Clothing and Footwear Union of Australia

Bangladesh

Bangladesh Homeworkers' Women Association (BHWA)

Bangladesh Independent Garment Workers Union Federation (BIGUF)

Bangladesh Jute Textile Workers Federation

Bangladesh Textile and Garments Workers League (BTGWL)

Bangladesh Textile, Garment and Leather Workers' Federation (BTGLWF)

Federation of Garments Workers (FGW)

Garments Tailors Workers League – GTWL

United Federation of Garments Workers

Fidji

National Union of Factory and Commercial Workers

Hong Kong

Clothing Industry, Clerical and Retail Trade Employees General Union

Inde

Indian National Textile Workers' Federation

National Textile, Garment & Leather Workers' Federation

Self Employed Women's Association (SEWA)

Textile Workers' Federation of India (HMS)

Indonésie

Serikat Pekerja Nasional (SPN)

Israël

National Union of Textile, Garment & Tailoring Workers

Japon

UI ZENSEN

Jordanie

General Trade Union for the Textile Industry in Jordan

Corée

Federation of Korean Textile, Distribution Workers' Unions – FKTDWU

Malaisie

Federation of Textile and Garment Workers' Union

Fung Keong Rubber Manufacturing Employees' Union

Johore Textiles & Garments Workers' Union

National Union of Workers in Shoe Manufacturing Industry Peninsula Malaysia

Negeri Sembilan and Malacca Textile and Garment Employees' Union

Penang & Province Wellesley Textile & Garment Manufacturing Employees' Union

Perak Textile & Garments Manufacturing Industries Employees' Union

Selangor and Federal Territory Textile & Garment Industries Employees' Union

Mongolie

Mongolian Industrial Workers Trade Union Federation

Népal

Independent Textile-Garment Workers' Union of Nepal (ITGWUN)

Nepal Carpet Workers' Union

Nepal Factory Labour Congress Central Office

Nepal Garment Workers' Union Central Office

Nepal Independent Carpet Workers' Union (NICWU)

Nepal Independent Workers' Union (NIWU)

Nepal Leather and Shoe Factory Workers' Union

Independent Textile-Garment Workers' Union of Nepal (ITGWUN)

Nouvelle-Zélande

Clothing, Laundry and Allied Workers Union of Aotearoa (CLAW)

<i>National Distribution Union</i>	<i>Textile, Garment & Leather Workers' Federation of Thailand</i>
Pakistan <i>All Pakistan Federation of Trade Unions</i>	EUROPE
<i>Federation of Textile, Garments & Leather Workers</i>	Albanie <i>Independent Textile, Garment & Leather Trade Union of Albania (ITTUA)</i>
<i>Ittehad Labour Union Carpet Industries</i>	<i>Independent Trade Union of Textile and Light Industry Workers of Albania (SPILT)</i>
<i>Pakistan National Textile, Leather & Garment Workers' Federation</i>	<i>Trade Union Federation of Textile, Handicrafts, Garment and Leather Workers of Albania</i>
<i>Pakistan Textile, Garments and Leather Workers' Federation</i>	Autriche <i>Gewerkschaft Metall – Textil (GMT)</i>
Philippines <i>All Workers' Alliance Trade union (AWATU)</i>	Azerbaïjan <i>Le Syndicat des Travailleurs du Textile, de l'Habillement, du Cuir et de l'Industrie Légère de l'Azerbaïjan</i>
<i>Associated Labour Unions – TUCP</i>	Belgique <i>ABVV - Textiel, Kleding en Diamant</i>
<i>Association of Independent Unions of the Philippines – AIU</i>	<i>La Centrale Générale</i>
<i>Confederation of Filipino Workers</i>	Bulgarie <i>Fédération des Organisations Syndicales de l'Industrie Légère (FOSIL)</i>
<i>Confederation of Labor and Allied Social Services (CLASS) – TUCP</i>	<i>Fédération de l'industrie légère PODKREPA</i>
<i>Integrated Labor Organisation (ILO-PHILS.)</i>	Chypre <i>Cyprus Industrial Workers' Federation OVIEK-SEK</i>
<i>National Federation of Labor (NFL)</i>	République tchèque <i>OSTOK</i>
<i>Pambansang Diwa Ng Manggagawang Pilipino (PDMP)</i>	Danemark <i>Forbundet Træ-Industri-Byg i Danmark</i>
<i>Philippine Transport & General Workers' Organization</i>	<i>Handels- og Kontorfunktionærernes Forbund i Danmark HK/Industri</i>
<i>Pinag Isang Tinig at Lakas Ng Anakpawis – Kristiyanong Alyansa Ng Makabayang Obrero (PIGLAS – KAMAQ)</i>	<i>Specialarbejderforbundet i Danmark – SiD</i>
<i>Union of Filipino Workers</i>	Estonia <i>Estonian Light Industry Workers Trade Union</i>
Singapour <i>Singapore Industrial & Services Employees' Union (SISEU)</i>	Finlande <i>Kemiantiliitto – Kemifacket RY</i>
Sri Lanka <i>Sri Lanka Nidahas Sewaka Sangamaya</i>	<i>Tekstiili- ja Vaatetustyöväen Litto Teva Ry</i>
<i>Sri Lanka Free Trade Zones and General Services Employees Union</i>	<i>Toimihenkilöunioni TU ry. Finland</i>
<i>The Ceylon Mercantile Industrial & General Workers' Union (CMU)</i>	France
Taiwan – RPC <i>Textile Workers' Committee</i>	
Thaïlande	

Fédération des Industries de l'Habillement, du Cuir et du Textile (HACUITEX) CFDT

Fédération Française des Syndicats du Personnel d'Encadrement des Industries du Textiles, de l'Habillement et Connexes

Fédération générale des Cuirs-Textiles-Habillement (FO)

*Géorgie
Professional Union of Workers of Light Industry of Georgia*

*Allemagne
IG Metall Vorstand*

Industriegewerkschaft Bergbau, Chemie, Energie (IG BCE)

*Grèce
Greek Textile Clothing and Leather Workers Federation (OEKIDE)*

*Hongrie
Syndicat des travailleurs de l'habillement - RDSZ*

Syndicat des travailleurs des chaussures et du cuir - BDSZ

Union of Textile Workers – TDSZ

*Islande
Starfsgreinasamband Islands*

*Italie
FEMCA-CISL*

FILTEA/CGIL

UILTA UIL

*Kosova
Sindikata e Pavarur e Industrisë Së Tekstilit dhe Lëkurë Këpucëve Të Kosovës (SPITLKK)*

*Latvia
Latvijas Industriālo Nozaru Arodbiedriba*

*Liban
Sewing, Spinning and Textile Workers' Union of Lebanon*

*Lithuanie
Lithuanian Trade Union of Textile Workers*

LWU – Light Industry Workers Union Federation

*Macédoine
Trade Union of Textile, Leather and Shoe Making Industry of Macedonia*

*Malte
General Workers' Union – Textiles, Garments and Leather Section*

*Monténégro
Independent Trade Union of Textile, Leather, Footwear and Chemical Workers of Montenegro*

*Pays-bas
FNV BONDGENOTEN*

*Norvège
Fellesforbundet*

*Pologne
Textile Workers' Secretariat NSZZ Solidarnosc*

Secrétariat de l'Industrie légère – Solidarnosc

*Portugal
SINDETEX*

*Roumanie
Federatia Sindicatelor Libere Din Confectii (MARA)*

Federation PELCONTEX-FRATIA

*Slovaquie
SOZTOK*

*Slovénie
Sindikát Tekstilne in Usnjarsko – Predelovalne Industrije Slovenije (STUPIS)*

*Espagne
ELA-Hainbat*

Federación Industrias Afines (FIA-UGT)

FITEQA CC.OO

*Suède
Industrifacket*

*Suisse
Gewerkschaft Bau und Industrie (GBI)*

Gewerkschaft Industrie, Gewerbe, Dienstleistungen – SMUV

*Turquie
OZ IPLIK-IS*

TEKSIF

TEKSTIL – Tekstil İşçileri Sendikası

Turkiye Deri-Is Sendikası Genel Merkezi

Ukraine
*Trade Union of Textile and Light Industry
Workers' of Ukraine*
Royaume-Uni
Amicus, MSF Section,

GMB

*KFAT – National Union of Knitwear, Footwear
& Apparel Trades*

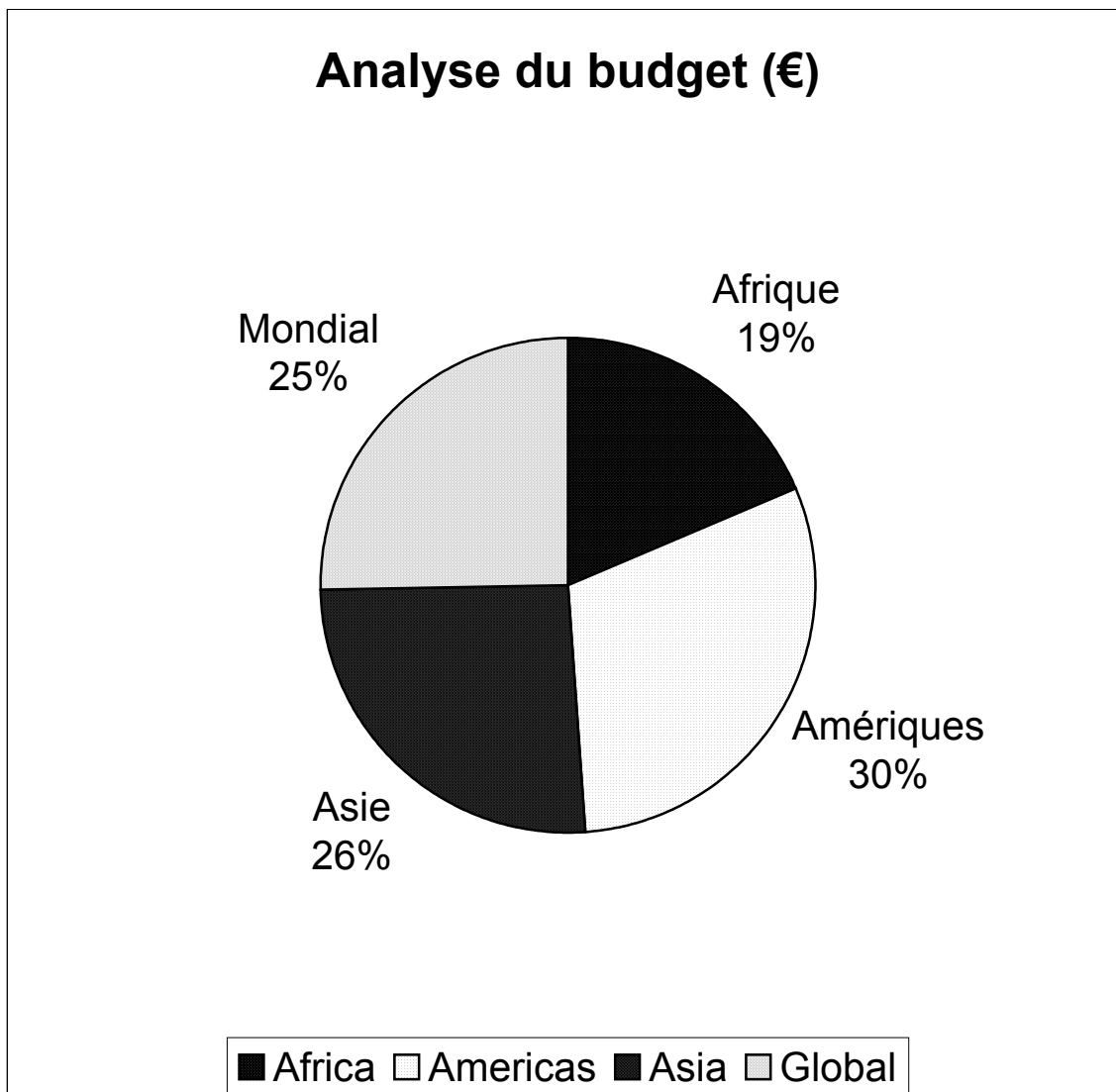
TGWU - Transport & General Workers' Union

Section 7
**SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE LA FITTHC DANS LE DOMAINE
DU DÉVELOPPEMENT SYNDICAL DEPUIS LE HUITIÈME
CONGRÈS MONDIAL**

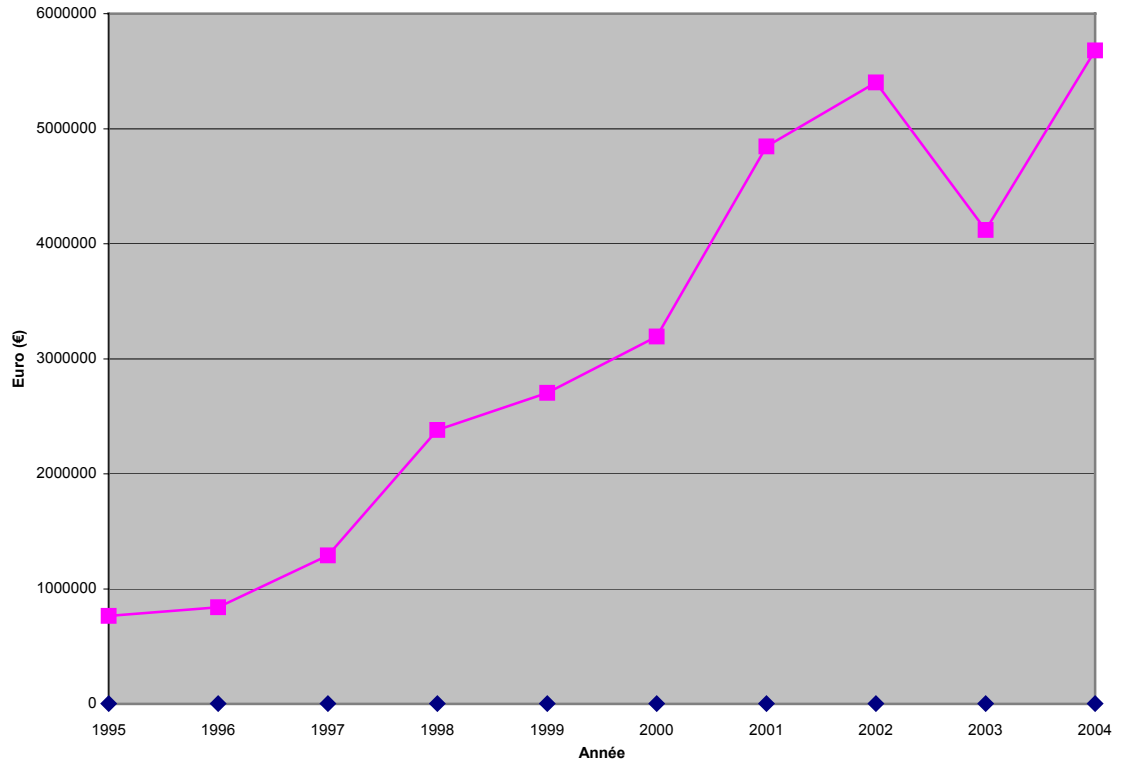
INTRODUCTION

Projets au 10 septembre 2004

La FITTHC participe actuellement à divers projets à moyen et à long terme en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et en Amérique latine, dont le budget global s'élève à €5 650 498 (US\$6,892,477) . Ces projets sont résumés ci-dessous:



Total des fonds approuvés pour la coopération au développement



PROJET FNV DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

ACTIVITES REALISEES DE JUILLET 2000 A DECEMBRE 2003	PHILIPPINES	THAÏLANDE	BANGLADESH	INDE
<i>Ateliers de travail (divers)</i>	49 1552 participants	73 2 663 participants	53 1 382 participants	84 2 112 participants
<i>Mobilisations de travailleurs</i>	7 3 000 (estimation)	3 2 272 participants	3 3 000 (estimation)	6 42 700 participants
<i>Conférences de presse et autres scoops médiatiques</i>	Diverses activités médiatiques ont été organisées, notamment la diffusion de nombreux communiqués de presse à l'origine de la publication d'articles dans des publications à grand tirage	Diverses activités médiatiques ont été organisées, notamment la diffusion de nombreux communiqués de presse à l'origine de la publication d'articles dans des publications à grand tirage	Diverses activités médiatiques ont été organisées, notamment la diffusion de nombreux communiqués de presse à l'origine de la publication d'articles dans des publications à grand tirage	Diverses activités médiatiques ont été organisées, notamment la diffusion de nombreux communiqués de presse à l'origine de la publication d'articles dans des publications à grand tirage
<i>Réunions tripartites</i>	5	5	5	5
<i>Cercles d'étude</i>	2 073 Cercles d'étude 15 101 participants	1 510 Cercles d'étude 8 728 participants	315 Cercles d'étude 2 880 participants	600 Cercles d'étude 6 355 participants
<i>Publication de tracts et documentation de campagne</i>	Divers tracts, calendriers, posters et autres matériels de campagne ont été produits dans le cadre de ce projet.	Divers tracts, calendriers, posters et autres matériels de campagne ont été produits dans le cadre de ce projet.	Divers tracts, calendriers, posters et autres matériels de campagne ont été produits dans le cadre de ce projet.	Divers tracts, calendriers, posters et autres matériels de campagne ont été produits dans le cadre de ce projet.
<i>Réunions au sein de la communauté</i>	40 1 426	N-A	29 6 500 participants	23 937

KERANIGONJ

Un centre social a été mis sur pied dans la localité de Keranigonj, à proximité de Dacca, au Bangladesh. Ce projet a bénéficié de fonds consentis par FNV, des Pays-Bas. Ce centre social sert de base syndicale dans un des principaux pôles de production de vêtements pour le marché national. Les conditions de travail dans cette zone sont parmi les pires au monde; on y trouve une multitude de micro-ateliers employant des travailleurs en dessous de l'âge légal, qui n'ont dans certains cas pas plus de 7 ans. Ces exploitations sont groupées dans des immeubles sans aménagements de base comme eau courante et toilettes, au milieu d'une chaleur étouffante. Le centre social fournit des soins de santé primaires, dispensés par 2 médecins et 2 infirmières. Le centre sert en outre de base pour les campagnes syndicales d'organisation et de lutte contre le travail des enfants. Depuis l'établissement du centre social en octobre 2000, l'on a assisté à une diminution sensible du nombre d'enfants au travail, ainsi qu'à certaines améliorations dans les conditions de santé et sécurité au travail, du moins dans certains lieux de travail. L'affiliation syndicale a, elle aussi, considérablement augmenté dans cette zone. Les syndicats ont entamé des négociations collectives avec la fédération locale des micro-entrepreneurs.

La BTGWL a également mis sur pied une école non-officielle pour enfants défavorisés et victimes du travail des enfants. Cette école joue un rôle déterminant dans l'organisation; en effet, elle permet désormais pour la première fois à des travailleurs défavorisés d'envoyer leurs enfants à l'école. Les employeurs locaux ont accueilli d'un bon œil la création de cette école et ont même d'une certaine façon contribué à la cause en permettant aux enfants employés par eux de suivre les cours régulièrement.

Cette école et le centre social de Keranigonj ont accueilli des visites de nombreux syndicalistes et journalistes étrangers.

PHILIPPINES: PROJET RELATIF AUX SPECIFICITES DU GENRE

Ce projet financé par FNV des Pays-Bas vise à promouvoir l'égalité et l'équité entre les sexes au sein des syndicats, au même titre que sur le lieu de travail. Le projet a inclus un vaste éventail d'activités éducatives et autres destinées à développer chez les femmes une sensibilisation et des compétences en matière de genre pour leur permettre de devenir plus engagées et d'accéder à des postes décisionnels au sein de leur organisation syndicale. Le projet vise en premier lieu à combattre la discrimination sur base du sexe dans le recrutement et la promotion dans l'emploi, de même qu'au sein du syndicat. Le

projet a encouragé l'établissement de comités de femmes au sein de syndicat à l'échelon national, mais aussi dans des syndicats d'usine à niveau local. Quelque 22 comités des femmes ont été mis sur pied à l'échelon d'usine et on signale une croissance de 10% dans la participation des femmes aux postes décisionnels des organisations syndicales, que ce soit à l'échelon de la fédération ou de l'usine. Plus de 300 dirigeants et membres de syndicats ont assisté à un programme de formation à la sensibilisation aux spécificités du genre.

PROJET INTERNATIONAL D'ORGANISATION, D'EDUCATION ET DE RECHERCHE DANS LE SECTEUR MAQUILADORA EN AMERIQUE CENTRALE

Ce projet bénéficie d'un financement de la FNV (Pays-Bas). Au cours de la période à l'examen, ce projet s'est centré sur l'organisation et les activités connexes en République dominicaine, au Costa Rica, au Honduras, au Guatemala et au Nicaragua. Des progrès notables ont été accomplis, notamment la reconnaissance syndicale dans diverses usines et le début de négociations collectives, qui ont permis d'engranger des améliorations significatives en matière de conditions de travail.

Au cours de la prochaine période, il est prévu de centrer l'activité davantage sur l'organisation, la recherche et l'éducation en République dominicaine, au Costa Rica et au Honduras.

PROJET « CIBLER LES MULTINATIONALES »

Ce projet est financé par FNV (Pays-Bas). Il a pour objectif à terme l'établissement d'accords-cadres mondiaux avec diverses entreprises multinationales du secteur THC. Dans le cadre de ce projet, une recherche détaillée a été menée sur les opérations et les marchés des entreprises cibles, ainsi qu'une formation à l'intention d'organisatrices et organisateurs destinée à les aider à développer les compétences et les connaissances requises pour réaliser des campagnes de syndicalisation efficaces le long de la chaîne d'approvisionnement. Des réseaux syndicaux ont été établis et sont actuellement opérationnels dans plusieurs des entreprises cibles. Un dialogue a été établi entre les syndicats et les employeurs à l'échelon mondial dans diverses entreprises. Le Sous-comité des approches stratégiques de la FITTHC a joué un rôle de premier plan dans l'orientation et le suivi de ce projet depuis son début.

DEMANTELEMENT DE L'AMF

LO/TCO (Suède) et LO (Norvège) ont consenti un financement pour un projet de sensibilisation

aux répercussions du démantèlement de l'AMF à l'intention de dirigeants syndicaux. Ce projet a pour objectif d'aider le mouvement syndical mondial dans la formulation de politiques et de stratégies pour aider les travailleurs à faire face aux défis découlant d'une dérégulation des échanges commerciaux dans les secteurs THC. Les activités prévues dans le cadre de projet incluent le développement, la production et la diffusion de matériels éducatifs, outre la formation de dirigeants syndicaux à l'échelon national et local.

PROJET SOCIAL ACCOUNTABILITY INTERNATIONAL

Des fonds ont été octroyés pour ce projet par Social Accountability International (SAI). Ce projet a pour objectif d'aider les travailleurs, par le biais de leurs syndicats, à avoir recours à des normes volontaires telles que les codes de conduite d'entreprise pour améliorer les conditions de travail et renforcer l'organisation syndicale. Ce projet a fait appel à la méthode des cercles d'étude, de sorte à atteindre un nombre maximum de travailleurs par la sensibilisation.

CAMPAGNE MONDIALE PLAY FAIR AT THE OLYMPICS

La FITTHC en sa qualité de membre de Global Unions a participé à cette initiative menée avec le concours d'Oxfam International et de Clean Clothes Campaign. Cette campagne appelle le Comité international olympique (CIO) et les entreprises comme Fila, Puma, Umbro, Asics, Mizuno, Lotto, Kappa, New Balance et Pou Chen, entre autres, à mettre fin aux violations des droits des travailleurs dans leur chaîne d'approvisionnement. Nous avons encouragé nos affiliées à engager un dialogue avec ces entreprises cibles et à faire pression sur celles-ci pour les faire accéder aux revendications de la campagne. Il est prévu que cette campagne se poursuive au delà des Jeux olympiques d'Athènes, avec les visées sur les Jeux olympiques de Pékin en 2008.

PROJET SEWA

Ce projet bénéficie d'un financement de la FNV (Pays-Bas). SEWA (association de travailleuses autonomes) organise les travailleuses de l'économie non-structurée, principalement dans l'Etat du Gujarat. Les membres de SEWA appartiennent, en règle générale, aux couches les plus défavorisées de la société indienne. Cette organisation a réussi à faire des percées là où des

syndicats plus traditionnels avaient jusqu'ici échoué. En effet, il convient de signaler l'augmentation considérable des effectifs de la SEWA au cours des quatre dernières années. SEWA œuvre avec les membres de la base à l'établissement d'« équipes fer de lance » dans l'optique de développer les capacités de « gérants aux pieds nus ». L'équipe « fer de lance » aura pour mission d'évaluer les besoins de formation des adhérentes à l'échelon local, des coordinatrices locales et des coordinatrices régionales. Le programme de formation est ensuite développé en tenant compte des problèmes et besoins identifiés. La formation a fait appel à des méthodes informelles telles l'approche des cercles d'étude, ainsi que d'autres approches comme le recours aux technologies de l'information et aux communications par satellite.

Ce projet a d'ores et déjà permis le développement de compétences et de connaissances chez les dirigeantes locales, leur permettant notamment d'accroître de 25% les effectifs de l'Association dans son ensemble dans les zones ciblées par le projet, à savoir Ahmedabad, Gandhinagar et Mehsana.

CERCLES D'ETUDE

Depuis de nombreuses années, la méthode éducative des cercles d'étude a joué un rôle de premier plan dans les activités de la FITTHC dans le domaine de la coopération au développement. Cette méthode, basée sur un modèle suédois, prévoit la formation de dirigeants syndicaux d'usines locales en tant qu'animateurs de cercles d'étude. Ces derniers organisent ensuite des groupes de discussion réunissant les membres de la base. Cette méthode présente l'avantage d'un bon rapport qualité-prix et est une façon efficace de faire participer des milliers de membres aux programmes syndicaux. Depuis le Huitième Congrès mondial de la FITTHC, plus de 113 039 travailleuses et travailleurs ont pris part à des cercles d'étude organisés par la FITTHC dans le contexte de nos projets aux quatre coins du monde. Ci-dessous, vous trouverez un sommaire de nos activités d cercles d'étude à l'échelon national.

ORGANISATION DONATRICE	PAYS	TYPE D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	TOTAL
LO/TCO	Ghana	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	4	5	86	91
		Sessions d'étude	3 873	122	3 631	3 753
	Niger	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	3	4	46	50
		Sessions d'étude	1 506	110	1 612	1 722
	Ouganda	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	4	34	89	123
		Sessions d'étude	1 775	843	1 249	2 092
	Zambie	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	10	41	97	138
		Sessions d'étude	311	211	265	476
	Lesotho	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	17	398	93	491
		Sessions d'étude	301	523	260	783
	Ethiopie	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	13	89	272	361
	Malawi	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	6	75	29	104
	Zimbabwe	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	2	30	30	60
		Sessions d'étude	1 712	337	1 321	1 658

Kenya	Nouveau projet en 2004
Maurice	Nouveau projet en 2004
Commerce de vêtements de seconde main	Une recherche a été menée en Afrique pour évaluer l'ampleur du commerce de fripes et son effet sur l'industrie locale produisant des vêtements de première main pour le marché interne.

ORGANISATION DONATRICE	PAYS	TYPE D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'ACTIVITÉS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES	TOTAL
LO/TCO	Bangladesh	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	12	131	229	360
		Sessions d'étude	10 900	5 760	14 360	20 120
		Programme de formation professionnelle	N-A	1 645	-	1 645
	Philippines	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	27	543	286	829
		Sessions d'étude	42 820	25 268	17 337	42 605
	Inde	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	15	172	269	441
		Sessions d'étude	40 875	3 520	14 010	17 530
	Pakistan	Sessions d'étude	26 670	2 398	10 410	12 808
	Thaïlande	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	2	48	61	109
		Sessions d'étude	2 525	1 621	109	1 730
	Mongolie	Nouveau projet en 2004				
	Cambodge	Analyse des besoins en 2004				
	Equateur	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	3	32	64	96
		Sessions d'étude	5 442	3 008	4 754	7 762
	Guyana	Ateliers de formation pour animatrices/animateurs de CE	1	7	16	23

Santé et Sécurité	La coordinatrice de santé et sécurité a continué à donner des conseils aux organisations affiliées au travers de divers programmes éducatifs sur la santé et la sécurité au travail. La prochaine phase de ce programme aura pour objet de développer les capacités des affiliées à l'échelon régional et national, de façon à promouvoir une structure durable qui sera maintenue une fois que seront supprimés les fonds octroyés par les organisations donatrices.
--------------------------	---

Section 8

DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX

Le Huitième Congrès mondial de la FITTHC a adopté un Programme d'action exhaustif sur les Droits de l'homme et les Droits syndicaux, ainsi qu'une Résolution sur la Birmanie. Le Congrès avait en outre renvoyé au Présidium une Résolution sur la Chine, en vue d'examiner celle-ci à l'occasion d'un débat plus large.

Le Congrès a constaté que la mondialisation a sévèrement affaibli le pouvoir de négociation des travailleurs et que des changements importants sont requis dans le domaine de l'organisation et de la solidarité internationale.

Des efforts considérables ont été réalisés pour aider les syndicats à organiser, en particulier en ce qui concerne l'organisation de travailleuses. La FITTHC a continué à gérer plusieurs projets de syndicalisation d'envergure en Afrique australe et en Amérique centrale. D'autre part, la FITTHC a contribué de plus en plus concrètement à l'aide apportée aux syndicats dans le cadre du processus de négociation collective, s'impliquant directement dans les négociations en assumant la fonction de conseillère aux organisations du Nicaragua, du Salvador, du Guatemala et du Honduras.

La FITTHC a joué un rôle actif dans l'avancement de programmes relatifs aux droits syndicaux. Elle a soutenu les efforts des affiliées, à l'échelon international, dans leur lutte en défense de leurs droits. La FITTHC a activement participé à plusieurs campagnes spécifiques, dont notamment la campagne Play Fair at the Olympics en 2004. En sa qualité de membre de Global Unions, la FITTHC a participé à cette initiative menée avec le concours d'Oxfam International et de Clean Clothes Campaign. Cette campagne appelle le Comité international olympique (CIO) et les entreprises comme Fila, Puma, Umbro, Asics, Mizuno, Lotto, Kappa, New Balance et Pou Chen, entre autres, à mettre fin aux violations des droits des travailleurs dans leur chaîne d'approvisionnement.

Conformément à la Résolution adoptée par le 8^{ème} Congrès mondial, la FITTHC a continué à faire campagne contre l'exploitation en Birmanie, pays qui se trouve sous le joug d'une des dictatures les plus brutales au monde. La FITTHC a notamment ciblé des entreprises qui produisent en Birmanie ou qui s'y approvisionnent, leur demandant d'agir en conséquence avec la Résolution adoptée par l'OIT en 2001, et de mettre un terme à leur

relation avec la Birmanie. Cette Résolution, qui appelait les gouvernements et les entreprises à veiller à ce que leurs relations avec la Birmanie ne servent pas à perpétuer ou à étendre le recours au travail forcé dans le pays, est d'autant plus pertinente à nos secteurs de l'industrie, dans lesquels il est pratiquement impossible pour une entreprise étrangère de produire des marchandises en Birmanie sans injecter des devises directement ou indirectement dans les caisses de la junte militaire au pouvoir. Les affiliées de la FITTHC sont, elles-aussi, intervenues auprès de leur gouvernement.

La Motion sur la Chine, renvoyée au Présidium, a suscité une attention toute particulière.

Cette Motion proposait une modification de la politique actuelle de la FITTHC, qui a jusqu'à aujourd'hui consisté à s'abstenir de tout contact fraternel avec la Chine. Au terme de débats exhaustifs, le Comité exécutif a adopté une politique qui prône la poursuite de l'ancienne politique d'abstention à l'égard de l'ACFTU. Cette politique préconise en outre le développement d'un dialogue constructif pour permettre une évaluation de la situation de la Chine dans les domaines suivants:

- Le droit de grève et la liberté d'association;
- Les droits syndicaux et les autres droits de l'homme;
- Les normes internationales du travail;
- L'OMC et son impact sur les travailleurs chinois;
- Les entreprises multinationales;
- Les accords commerciaux internationaux et les droits fondamentaux des travailleurs;
- Les conditions de travail;
- L'organisation, la sécurité et hygiène et les conventions collectives.

La FITTHC s'est efforcée de promouvoir les droits des travailleurs en Chine, tout en tenant compte de la réalité de la situation du pays. La FITTHC a, notamment, contribué à la mise au point en Chine d'un programme pilote de formation employés/employeurs, avec le concours de Social Accountability International (SAI). Ce projet est destiné à promouvoir le respect des normes fondamentales internationales du travail en instituant les conditions du travail comme un facteur de compétitivité internationale. Ce programme fournira une formation aux travailleurs et aux

employeurs de diverses usines choisies dans les secteurs des jouets et des vêtements, fournisseurs de grandes marques et détaillants qui se sont engagés à honorer les clauses du code de conduite SA 8000.

La FITTHC a dévoué considérablement de temps et d'énergie à s'assurer que les codes de conduite sont appliqués de façon à agir dans l'intérêt des travailleurs. Les codes de conduite tardent cependant à déboucher sur des progrès tangibles et à long terme dans les conditions de travail, notamment sur le plan de la liberté d'association et du droit de négociation collective. Du reste, ils s'avèrent souvent plus nuisibles que bénéfiques. Bien que les codes de conduite puissent dans certains cas contribuer à promouvoir une culture de respect des normes, ils ne remplaceront jamais l'application de la législation nationale et internationale. La FITTHC a soutenu les efforts visant à limiter la multiplicité de codes, à s'assurer que les codes en vigueur sont étroitement fondés sur les Conventions fondamentales de l'OIT, gérés d'une façon qui tienne compte des divers dépositaires d'enjeux concernés et appliqués dans la même intention que les Conventions de l'OIT. La FITTHC organise actuellement un programme d'éducation de base destiné à aider les travailleurs à comprendre ce qu'est un code de conduite.

La FITTHC a mené campagne en faveur de l'adoption d'une législation nationale et internationale sur la responsabilité sociale des entreprises. Aux termes d'une telle législation, les entreprises seraient tenues de divulguer et de tenir compte de leur impact social, environnemental et économique et, ce, en vue de mettre en place un cadre international contraignant sur la responsabilité sociale des entreprises.

La FITTHC a amplement eu recours à des mécanismes internationaux tels le Comité sur la liberté d'association de l'OIT ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Au centre de l'action de la FITTHC relative aux droits de l'homme et des droits syndicaux se trouve la revendication d'une collaboration entre l'OMC et l'OIT, visant à l'établissement d'un système qui prévoirait l'exclusion du marché mondial de toute entreprise ou de tout pays enfreignant les normes internationales du travail. La FITTHC était représentée à la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun et a joué un rôle de premier plan aussi bien à l'occasion du forum syndical que dans le lobbying de gouvernements.

Cette section du rapport d'activités de la FITTHC évoque dans le détail les actions de solidarité réalisées depuis le dernier Congrès.

ACTION DE SOLIDARITE

ALBANIE

Manifestations en 2001

A la suite de la manifestation massive organisée à Tirana en novembre 2001 en protestation contre la crise économique albanaise, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement albanaise dans laquelle elle appelait ce dernier à engager d'urgence un dialogue avec le mouvement syndical national.

Confiscation des locaux syndicaux

En juillet 2003, la FITTHC, dans une lettre adressée au Président albanaise, a appelé ce dernier à enjoindre à son gouvernement de prendre les dispositions qui s'imposent en vue de protéger les avoirs des deux confédérations syndicales nationales, KSSH et BSPSH, qui faisaient l'objet d'une saisie suite à une ordonnance du tribunal.

ARGENTINE

Crise économique argentine

A la veille de la grève générale de décembre 2001, la FITTHC a adressé une lettre au président argentin dans laquelle elle lui faisait part de sa préoccupation croissante face à l'impact possible des mesures économiques imposées par le gouvernement aux travailleurs de nos secteurs. La FITTHC a appelé le gouvernement argentin à inclure les syndicats dans le débat sur les politiques économiques.

Le 14 janvier 2002, suite à l'explosion de violence en Argentine résultant du mécontentement croissant que suscitait la crise économique au sein de la population, la FITTHC a adressé un message à ses affiliées argentines, dans lequel elle leur faisait part de sa préoccupation et sa solidarité.

BANGLADESH

Les droits syndicaux dans les ZFE

Le 5 avril 2000, la FITTHC a adressé une lettre au président coréen pour lui faire part de sa consternation à la publication de plusieurs rapports selon lesquels le ministère coréen des Affaires étrangères et du Commerce avait exhorté le gouvernement bangladaise à interdire les activités syndicales dans les ZFE sous prétexte que celles-ci dissuaderaient les investisseurs prospectifs.

A la fin de 2003, le gouvernement est revenu sur l'engagement qu'il avait pris douze années auparavant de restituer leurs droits syndicaux aux travailleurs des ZFE avant le 1^{er} janvier 2004. Le gouvernement a indiqué qu'il proposerait un plan alternatif et qu'il inviterait la Banque mondiale à servir de médiateur dans ce processus.

En mars 2004, la FITTHC a introduit une plainte officielle auprès de l'OIT contre le gouvernement du Bangladesh pour non-respect systématique de la liberté d'association dans les zones franches d'exportation basées dans le pays.

La FITTHC a également soumis une plainte au Point de contact national de l'OCDE en Corée concernant la procédure engagée par l'entreprise coréenne YoungOne et l'association coréenne des investisseurs de ZFE pour empêcher le gouvernement bangladais d'accorder aux travailleurs le droit d'organiser. Les entreprises étrangères affirmaient avoir investi précisément parce qu'elles étaient persuadées que le syndicalisme ne serait pas permis dans la ZFE, et soutenaient que les autorités ne pouvaient pas changer les règles unilatéralement.

La FITTHC a écrit à la Directrice du siège national de la Banque mondiale à Dacca pour lui demander des explications sur divers rapports selon lesquels le gouvernement bangladais aurait souscrit à un « compromis » élaboré par le siège de la Banque mondiale à Dacca, prévoyant l'introduction de droits syndicaux « limités » dans les zones franches d'exportation (ZFE) au Bangladesh.

Globe Knitting Ltd

En septembre 2001, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités bangladaises suite à l'incendie qui a ravagé la fabrique Globe Knitting Ltd., qui a coûté la vie à douze personnes. La FITTHC a demandé aux autorités de lancer un programme pour assainir les conditions de travail dans l'industrie.

Chowdhury Knitwear

En novembre 2000, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités bangladaises suite à un incendie à l'usine Chowdhury Knitwear and Garments, dans lequel 48 personnes ont péri et plusieurs centaines de personnes ont été blessées. La plupart des victimes étaient de jeunes adolescentes. Les cadavres de dix enfants au moins ont également été retrouvés parmi les décombres. Le plus jeune de ces enfants était âgé de dix ans. La FITTHC a également adressé une lettre aux clients de cette entreprise.

En décembre, en prévision d'une tournée officielle du Premier ministre en Europe, la FITTHC a demandé à ses organisations affiliées dans les pays concernés de faire en sorte de soulever la question de la santé et la sécurité et des droits des travailleurs.

En novembre 2001, un an après la tragédie, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre du Bangladesh, dans laquelle elle lui demandait d'appeler son gouvernement à prendre des dispositions immédiates pour améliorer l'observance des droits des travailleurs, en ce compris la santé et la sécurité dans l'industrie.

Everest Garments

En novembre 2000, la FITTHC a écrit à la direction de l'usine Everest Garments, ainsi qu'au principal client de cette entreprise aux Etats-Unis, lui demandant de cesser sa campagne antisyndicale et de réintégrer les travailleurs renvoyés pour leurs activités syndicales.

Arrestation du Président de la BTGLWF

En décembre 2000, la FITTHC a écrit au gouvernement du Bangladesh pour réclamer la mise en liberté immédiate de Mosaraf Hossain Talukdar, secrétaire adjoint de la fédération Bangladesh Textile, Garment and Leather Workers' Federation, et président du syndicat Dhaka Metropolitan Tailors Workers' Union.

Tragédie à Mirpur

En août 2001, la FITTHC a écrit aux autorités bangladaises suite à l'annonce de la mort de vingt-quatre travailleurs lors d'un mouvement de panique provoqué par une sirène d'alarme dans un immeuble où étaient logées cinq fabriques de confection: Europe Garments, Four Wings Garments, Ajax Garments, Mico Sweater Ltd. & Mico Knitting Ltd.

Assassinat d'Iqbal Majumder

En août 2001, la FITTHC a écrit au gouvernement du Bangladesh à l'annonce du meurtre d'Iqbal Majumder, secrétaire général de la Bangladesh Jatiyo Sramik Federation (BJSF) et de la Bangladesh Textile workers & employees Federation. Iqbal a été tué d'un coup de feu tiré à bout portant à son retour du travail.

Arizona Sweater et Softex Cotton

En juin 2003, la FITTHC a écrit aux directions de deux usines à Dacca, Arizona Sweater Ltd et Softex Cotton Ltd, enjoignant ces dernières de veiller à limiter les heures supplémentaires et d'accorder une journée de repos hebdomadaire à leurs employés.

7^{ème} Journée de commémoration des travailleurs morts et blessés au travail

A l'occasion de la Septième Journée internationale de commémoration des

travailleurs morts et blessés au travail, le 28 avril 2002, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre dans laquelle elle a attiré son attention sur les conclusions d'une enquête syndicale récente concernant quatorze incendies survenus dans l'industrie vestimentaire au cours de la dernière décennie, qui ont provoqué la mort de 197 personnes. La FITTHC a recommandé un ensemble de mesures spécifiques que le gouvernement devrait mettre en œuvre pour prévenir les accidents dans l'industrie.

Détention de Lookman Hossain

En janvier 2002 la FITTHC a adressé une lettre aux autorités du Bangladesh pour demander la mise en liberté de Lookman Hossain, dirigeant syndical activement engagé dans une campagne menée au nom des victimes de l'incendie de la fabrique Chowdhury.

Violence à Narayanganj

Un travailleur a perdu la vie et deux cents autres furent blessés lors de heurts violents qui ont éclaté le lundi 3 novembre à Narayanganj suite à l'arrestation par la police de deux responsables syndicaux après la rupture des négociations tripartites à l'usine de vêtements Pantex. Dans une lettre adressée au Premier ministre du Bangladesh, la FITTHC a enjoint au gouvernement bangladais d'ouvrir une enquête sur les conditions de travail dans l'industrie et de veiller au respect du droit d'organiser et de mener des négociations collectives.

Impact du démantèlement des AMF

En février 2004, la FITTHC a écrit à Khaleda Zia, Premier ministre du Bangladesh, appelant son gouvernement à adopter et à appliquer une stratégie de développement détaillée pour les industries du textile et de l'habillement pour relever les défis découlant de la libéralisation des échanges et la suppression des quotas prévue pour la fin de l'année. Cette stratégie aura pour condition préalable la décision sans équivoque d'autoriser la liberté d'association dans les ZFE. A ce titre, une attention particulière devra être accordée à des aspects tels que le respect des normes internationales du travail, le développement des capacités, notamment des femmes, le développement des compétences, la diffusion des technologies, la productivité, l'amélioration de la gestion, l'amélioration de la qualité et le développement du marché, tant interne qu'externe. Dans l'éventualité où des producteurs seraient contraints de fermer pour cause de perte de commandes, le gouvernement devra veiller à ce que les fabricants honorent leur obligation légale de verser des indemnités aux employés limogés. Par ailleurs, le gouvernement devra introduire des programmes d'aide aux travailleurs ayant perdu leur emploi.

Arrestation du président et de plusieurs militants du JLS

Le 19 février 2004, la FITTHC a écrit au Premier ministre pour demander la libération de Abdul Motin Master, président du Jatio Sramik League (JSL) et de 60 autres militants du JSL. Ceux-ci avaient été écroués par la police le 14 février 2004 lors d'un meeting pacifique en soutien à une grève générale. Plus d'une centaine de personnes ont été rouées de coups par les forces de l'ordre, y compris le Secrétaire général de la JSL Roy Ramesh Chandra.

Arrestation de Nurul Islam

En mars 2004, la FITTHC a écrit au Premier ministre, lui demandant d'ordonner la libération immédiate de Nurul Islam, secrétaire général de M. Islam a été torturé et détenu sur de faux chefs d'accusation.

Incendie à l'usine Sidma Fashion

En mars 2004, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement du Bangladesh concernant l'incendie à l'usine Sidma Fashion qui a fait deux morts et treize blessés. L'incendie s'est déclaré à la suite d'une explosion dans la section finition au quatrième étage de l'immeuble. La FITTHC a appelé le gouvernement bangladais à verser des indemnités aux victimes et aux familles des victimes et de prendre les dispositions nécessaires pour assainir les conditions de santé et de sécurité à l'échelon de l'industrie.

Assassinat d'Ashanullah Master

En mai 2004, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre du Bangladesh, dans laquelle elle a condamné le meurtre de MP Ashanullah Master, président de l'exécutif de la Jatio Sramik League – JSL. Monsieur Ashanullah a été abattu alors qu'il assistait à un meeting dans la localité de Tongi. Trois autres personnes qui se trouvaient dans la foule ont également été tuées. La FITTHC a enjoint au gouvernement de lancer une enquête exhaustive et indépendante sur ce meurtre et de traduire en justice les auteurs du crime.

Incendie à la fabrique Omega Sweater Garments

En mai 2004, suite à l'incendie de la fabrique de pulls Omega Sweater Garments Factory Limited qui a fait 5 morts et de centaines de blessés parmi les travailleurs, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités les appelant à prendre sur-le-champ les dispositions nécessaires pour le versement d'indemnités aux blessés et aux familles des travailleurs décédés. La FITTHC a en outre demandé au gouvernement du Bangladesh d'introduire des mesures de prévention adéquates. La FITTHC travaille en

consultation avec le Bangladesh National Coordinating Council (Comité de coordination des organisations affiliées à la FITTHC) pour tenter d'identifier les marques produites dans la fabrique sinistrée.

Refus de reconnaissance légale pour le syndicat The Immaculate (Pvt.) Ltd. Sramik Union

En juillet 2004, la FITTHC a rédigé une plainte adressée à l'OIT contre le gouvernement du Bangladesh pour atteinte au droit des travailleurs de former des syndicats de leur choix sans autorisation préalable. En septembre 2003, le syndicat nouvellement formé au sein de l'usine Immaculate Pvt. Ltd. a introduit sa demande d'enregistrement. Une fois écoulé le délai légal de 60 jours à l'intérieur duquel le Bureau aurait normalement dû donner suite à la demande d'enregistrement, le syndicat a interjeté appel auprès du tribunal du travail. Le Bureau du registre s'est adressé au Tribunal en soulevant plusieurs objections mineures, et d'ailleurs erronées, affirmant notamment que le syndicat aurait omis de soumettre plusieurs documents indispensables. Le syndicat est affilié à la Bangladesh Independent Garment Workers Union Federation (BIGUF).

Interstoff

En juin 2004, la FITTHC a adressé une lettre au ministre du Travail, attirant son attention sur le fait que la Bangladesh Independent Garment Workers Union Federation (BIGUF) venait récemment de conclure un accord de reconnaissance avec l'entreprise en question, et appelant partant les autorités à accorder la reconnaissance au syndicat sans plus tarder afin de contribuer à l'établissement de bonnes relations professionnelles dans l'usine.

BELARUS

En août 2000, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités du Bélarus suite à l'annonce de l'introduction de nouvelles lois du travail qui constituent une ingérence dans les activités syndicales légitimes. La FITTHC a appelé le gouvernement du Bélarus à rendre sa législation conforme aux normes de l'OIT.

BELGIQUE

En novembre 2002, la FITTHC a mobilisé le soutien de notre affiliée étasunienne UNITE en faveur du Syndicat belge des travailleurs du textile et du diamant dans le cadre de l'affaire Maxxim Medical, une multinationale étasunienne qui ne respecte pas ses engagements vis-à-vis de ses employés en Belgique.

BOTSWANA

En novembre 2000, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement du Botswana concernant plusieurs fermetures d'usines suite auxquelles les propriétaires avaient omis de verser des indemnités aux travailleurs. La FITTHC a demandé aux autorités de prendre les dispositions nécessaires pour protéger les travailleurs en cas de licenciement et d'imposer un embargo sur les équipements et les marchandises de l'usine Algo Spinning and Weaving Mills jusqu'à ce que celle-ci se sera acquittée de toutes ses obligations financières par rapport à ses employés.

BULGARIE

Manifestation syndicale

En mars 2000, la FITTHC a adressé une lettre à FOSIL (Fédération des syndicats des industries légères) pour faire part de son soutien pour une manifestation prévue par cette organisation en protestation contre le niveau élevé de chômage, le recours aux contrats de travail temporaires et les bas salaires.

Conflit chez Miroglio

En juin 2000, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise textile italienne Miroglio, dans laquelle elle appelle la direction de l'entreprise à engager des négociations en toute bonne foi avec les deux syndicats représentant les travailleurs de son usine en Bulgarie. Un accord a finalement été conclu deux semaines plus tard prévoyant notamment une augmentation salariale de 10% échelonnée en deux étapes, une prime supplémentaire pour les travailleurs en équipes continues, et la protection des activités syndicales.

BIRMANIE

Adidas cesse de s'approvisionner en Birmanie

La FITTHC a adressé une lettre à Adidas en août 2000 suite à des révélations selon lesquelles cette entreprise s'approvisionnait en Birmanie. Dans sa lettre, la FITTHC a appelé Adidas à résilier sur-le-champ tous contrats qu'elle aurait en cours en Birmanie. Dans sa réponse, Adidas a affirmé avoir récemment mis un terme à ses relations avec le pays. Elle a en outre affirmé que les éventuels produits qu'on trouverait en magasin portant des étiquettes « Made in Burma » faisaient partie de son ancien stock.

Suivi de la Résolution de l'OIT sur la Birmanie

En novembre 2000, l'OIT a adopté une Résolution appelant les gouvernements et les entreprises à revoir leurs relations avec la Birmanie de manière à s'assurer que les contrats qu'elles ont dans ce pays n'ont pas pour effet de perpétuer ou d'étendre le système du travail

forcé en Birmanie. Cette Résolution porte spécifiquement sur le secteur de l'habillement, où il est virtuellement impossible pour les entreprises étrangères de produire en Birmanie sans injecter des devises directement ou indirectement dans les caisses du régime militaire.

Prenant la parole à l'occasion d'un Congrès syndical en novembre 2000, Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC a appelé les détaillants espagnols à mettre fin à toutes relations commerciales avec la Birmanie.

En juin 2001, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités de Pékin, leur demandant d'agir dans le respect de la Résolution de l'OIT et d'intervenir pour empêcher la société Tainjain Machinery Corp de construire trois usines de filature et tissage en Birmanie.

En août de la même année, la FITTHC s'est adressée à diverses entreprises américaines s'approvisionnant en Birmanie en leur demandant de résilier tous contrats passés avec la Birmanie ou avec tout fournisseur entretenant des relations commerciales avec ce pays.

Triumph International

En janvier 2001, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise Triumph International, appelant cette dernière à dissoudre la société qu'elle a montée en participation avec l'Union of Myanmar Economic Holdings (UMEH), un holding du ministère de la Défense.

Dans sa réponse, Triumph a déclaré sa décision de continuer à opérer en Birmanie, ce à quoi la FITTHC a répondu par une réfutation détaillée.

En janvier 2002, Triumph International a annoncé qu'elle avait décidé son retrait de Birmanie suite aux pressions intenses de l'opinion publique.

L'OIT appelée à intervenir

En février 2002, la FITTHC a appelé l'OIT à intervenir directement dans le cas de deux entreprises de confection opérant grâce à des investissements étrangers; il s'agissait des entreprises Unique International Industry Company and Myanmar Texcamp Industries Ltd.. Les deux entreprises étaient accusées d'avoir fait appel aux forces de l'armée pour disperser des manifestations de travailleurs contre la précarité des salaires et des conditions de travail.

Jeux olympiques d'hiver 2002

Suite à la diffusion de plusieurs rapports d'enquête selon lesquels les tenues de sport portées par les milliers d'athlètes qui ont assuré

le relais du flambeau olympique à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City en 2002 étaient fabriquées par un sous-traitant en Birmanie, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise marker, demandant à celle-ci de résilier tous ses contrats avec son fournisseur birman. Des plaintes ont également été déposées auprès du Comité international olympique.

Interdiction sur les importations en provenance de Birmanie

En juillet 2003, la FITTHC a publié une déclaration réfutant les tentatives cyniques de la junta militaire birmane de déjouer la menace d'interdiction des importations birmanes par les Etats-Unis. La lettre a été envoyée après qu'une pétition prétendument signée par 350.000 travailleurs du textile a été adressée au Président George W. Bush, suite à l'approbation par le Sénat américain d'une législation interdisant l'importation de marchandises fabriquées en Birmanie et le gel des avoirs du gouvernement militaire birman aux Etats-Unis.

Condamnations à mort pour avoir entretenu des contacts avec le OIT

En mars 2004, la FITTHC a adressé une lettre au président du Conseil d'Etat pour la paix et le développement, dans laquelle elle a condamné sans ambages les sentences de mort prononcées contre neuf personnes, au nombre desquelles figurent Nai Min Kyi, Shwe Man et Aye Myint. Les neuf accusés ont été prononcés coupables de haute trahison et condamnés à mort, le 28 novembre 2003, par le Tribunal d'instance de Rangoon. Les chefs d'accusation faisaient notamment référence à des contacts entretenus avec l'Organisation internationale du travail (OIT).

Lettre au président George Bush

En mars 2004, la FITTHC a écrit au président George Bush, lui faisant part de sa consternation suite à la publication de rapports selon lesquels des vêtements fabriqués en Birmanie avaient été utilisés dans sa campagne de réélection. La FITTHC a enjoint au Président Bush de demander pardon à ceux et celles qui souffrent sous le joug de l'une des dictatures les plus brutales au monde. Les révélations sont tombées moins d'un an après la signature par le président Bush d'une loi interdisant l'importation de marchandises fabriquées en Birmanie.

CAMBODGE

Usine vestimentaire Luen Thai

A la suite d'une grève des travailleurs de l'usine de confection Luen Thai au Cambodge concernant le limogeage du président du syndicat, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités cambodgiennes et au principal client de

la fabrique aux Etats-Unis, Calvin Klein. Dans sa lettre, la FITTHC a réclamé le respect du droit de liberté d'association. Le président du syndicat des travailleurs a été suspendu par la direction de l'entreprise soi disant parce qu'elle aurait découvert qu'il avait un casier judiciaire. La FITTHC a également déposé une plainte auprès de l'OIT contre le gouvernement du Cambodge.

Grève dans l'industrie de la confection

Suite à une grève de six jours à laquelle ont pris part quelque 20 000 travailleurs de 200 usines de confection de Pnomh Penh, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités cambodgiennes, appelant le gouvernement à faire pression sur l'Association des producteurs de confection (GMAC) pour contraindre celle-ci à négocier une augmentation du salaire minimum de 40 dollars par mois.

Gold Flame Enterprises

En mai 2002, suite au licenciement de deux travailleurs qui avaient tenté d'organiser les travailleurs pour améliorer les conditions de travail oppressives de l'usine Gold Flame Enterprises Ltc., la FITTHC a adressé une lettre au ministère du Travail et au principal client de l'usine, la chaîne Debenhams, demandant à cette dernière de contraindre son fournisseur au respect des normes du travail nationales et internationales. Dans sa réponse, Debenhams a laissé entendre qu'elle ouvrirait une enquête sur cette affaire.

Un travailleur de la confection tué

En juin 2003, suite à une intervention policière à une manifestation de travailleurs à l'usine Terratex, au cours de laquelle un travailleur a été tué et trois autres blessés, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement cambodgien, à la direction de Terratex et à son principal client, Gap, leur demandant l'ouverture d'une enquête sur la violence policière et le non-respect généralisé des droits des travailleurs dans l'industrie de confection au Cambodge.

Won Rex

En novembre 2003, la FITTHC a écrit au Premier ministre Hun Sen suite à des rapports faisant état d'une intervention musclée des forces de l'ordre lors d'une manifestation à l'usine Won Rex. Huit travailleurs ont été arrêtés suite à l'assaut mené par 300 agents des forces anti-émeutes armés de fusils d'assaut AK-47 et de matraques électriques. Environ 400 travailleurs ont participé à cette marche menée en protestation contre la précarité des salaires et les heures supplémentaires forcées. La FITTHC a demandé au gouvernement d'ouvrir une enquête sur la situation des travailleurs de l'usine Won Rex et de prendre les mesures nécessaires pour

s'assurer que la police agisse de façon modérée lorsque des manifestations ont lieu.

Assassinat de Chea Vichea

En janvier 2004, la FITTHC a écrit au Premier ministre par intérim Hun Sen, lui faisant part de son extrême préoccupation suite à l'annonce du meurtre de Chea Vichea, président du Syndicat libre des travailleurs du Royaume du Cambodge. La FITTHC a demandé au gouvernement d'ouvrir une enquête sur le meurtre de Monsieur Vichea et de traduire en justice les auteurs de ce crime. Dirigeant syndical engagé et dévoué à la cause des travailleurs, Chea Vichea avait été à la tête des efforts visant à organiser et à défendre les droits des travailleurs et travailleuses de la confection au Cambodge. La FITTHC s'est, par ailleurs, associée à la plainte introduite par la CISL auprès du Comité de la liberté syndicale du BIT.

Assassinat de Ros Sovannareth

En juin 2004, la FITTHC a déposé une plainte formelle à l'OIT contre le gouvernement du Cambodge à la suite du meurtre, le 7 mai 2004, de Ros Sovannareth, président du syndicat de l'usine de confection Trinonga Komara et haut dirigeant au sein du Syndicat libre des travailleurs du Royaume du Cambodge (FTUWKC). M. Sovannareth était le second haut dirigeant syndical à être assassiné en 2004. La FITTHC a également écrit au gouvernement cambodgien pour demander qu'une enquête soit ouverte sur le meurtre du dirigeant syndical.

TCHAD

Dans une lettre adressée au président du Tchad en juin 2001, la FITTHC a appelé celui-ci à ordonner la mise en liberté de trois hauts dirigeants de la centrale nationale, Union des Syndicats du Tchad (UST), qui ont été arrêtés lors d'une offensive répressive contre l'opposition. Les arrestations sont survenues après des manifestations contre des irrégularités flagrantes rapportées lors des élections présidentielles.

CHINE

City Toys Ltd.

En août 2000, suite à la publication de rapports qui révélaient que des jouets vendus avec les menus McDonalds étaient produits dans une usine chinoise qui exploitait des enfants, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise, appelant celle-ci à s'assurer que son code de conduite soit appliqué dans l'ensemble de ses unités de production.

Arrestation de Xu Yan

En janvier 2000, la FITTHC a adressé une lettre au président chinois ainsi qu'aux autorités locales, appelant celles-ci à relâcher Xu Jian, un juriste du travail condamné arbitrairement à quatre années de prison en Mongolie centrale pour avoir défendu les droits des travailleurs. Les autorités ont en outre été appelées à garantir l'accès aux soins médicaux et à accorder des droits de visite illimités aux membres de la famille de M. Jian, ainsi qu'une assistance juridique.

Action en soutien à Zhou Litai

En janvier 2002, la FITTHC a adressé une lettre au Président concernant la fermeture par les autorités locales du cabinet de l'avocat Zhou Litai, juriste spécialisé dans la défense de victimes d'accidents du travail. La FITTHC a demandé que M. Litai puisse poursuivre ses activités sans être gêné par les autorités.

Action en soutien aux travailleurs de Daqing et Liaoyang

En mars 2002, suite à l'adoption de mesures répressives contre quelque 70000 travailleurs en manifestation à Daqing et Liaoyang, la FITTHC a appelé les autorités chinoises à engager des négociations avec les représentants des travailleurs pour répondre aux revendications légitimes de ces derniers. Il s'agissait de travailleurs qui avaient été mis au chômage et qui réclamaient que leur soient versées des indemnités de licenciement et les arriérés de salaire qui leur étaient dus. La FITTHC a également appelé les autorités à libérer les représentants des travailleurs écroués pour leur rôle dans la mobilisation collective et à cesser toute intimidation avec recours à la force ou aux détentions. La FITTHC a également adressé une lettre à la All China Federation of Trade Unions (ACFTU), demandant à cette organisation de lui fournir des informations concernant les mesures éventuelles qu'elle aurait prises pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs de Daqing et Liaoyang.

Émeute à l'usine textile Nanxuan

En juillet 2002, dans une lettre adressée au président chinois, la FITTHC a appelé le gouvernement à ouvrir une enquête officielle sur l'émeute dans l'usine de laine Nanxuan, dans le sud du pays. L'émeute a éclaté lorsqu'un gardien de sécurité a passé à tabac un employé pour avoir resquillé.

Mattel en Chine

En décembre 2002, la FITTHC a écrit au fabricant de jouets Mattel, l'invitant à s'assurer que les normes internationales du travail soient

respectées dans sa chaîne d'approvisionnement de par le monde. L'appel est intervenu après la publication d'un rapport faisant état de conditions inhumaines dans des usines chinoises, notamment chez des fournisseurs de Mattel.

Groupe Tieshu, Province de Hubei

En février 2003, la FITTHC a écrit aux autorités chinoises pour leur manifester son profond mécontentement suite aux actes de représailles et d'intimidation de la société Tieshu à l'encontre de travailleurs à la retraite qui réclamaient leurs droits de pension.

En mars 2004, la FITTHC a adressé une lettre au président de la République populaire de Chine dans laquelle elle réclamait la libération de six travailleurs de l'usine textile de Tieshu. Ces derniers avaient été arrêtés pour «trouble à l'ordre public». La FITTHC a en outre exigé le versement d'arriérés salariaux aux travailleurs de Tieshu. Au moins trois des travailleurs de Tieshu ont été condamnés à des peines de jusqu'à 21 mois de «rééducation par le travail».

Traitement syndicalistes dissidents

En avril 2003, suite à la parution d'un rapport intitulé «Esprits dangereux», la FITTHC a adressé une lettre au président de la République lui demandant de mettre un terme à la persécution de militants syndicaux et d'autres dissidents.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Suprema

En mars 2002, la FITTHC, a adressé une lettre à la direction générale de GAP, lui demandant si l'établissement d'un syndicat dans l'usine Suprema avait d'une façon ou d'une autre influencé sa décision de résilier son contrat avec ce fournisseur. La FITTHC est intervenue à la suite d'un rapport selon lequel l'entreprise de confection Suprema, en République dominicaine, aurait imputé la perte d'un contrat GAP à l'établissement d'un syndicat dans l'usine.

K&S

En juin 2002, suite au refus successif de l'entreprise K&S de négocier avec le syndicat, la FITTHC a adressé une lettre à la direction de l'entreprise, au ministère du Travail et à l'Association des exportateurs, réclamant le respect du droit d'organiser et de négocier collectivement.

En mars 2003, la FITTHC a adressé une autre lettre à la direction de K&S appelant celle-ci à engager des négociations en toute bonne foi avec le syndicat.

Ramsa

En décembre 2002, la FITTHC a adressé une lettre au ministère du Travail, à la direction de l'entreprise Ramsa et aux clients de cette entreprise aux Etats-Unis, leur réclamant la réinsertion de 68 dirigeants et partisans syndicaux licenciés. Durant le conflit, plusieurs travailleurs ont signalé avoir reçu la visite à leur domicile de malfrats à la solde du patronat. Certains des travailleurs ont reçu des pots-de-vin, tandis que d'autres ont été menacés d'un revolver.

SDC

En mars 2003, la FITTHC a enjoint à la direction de l'entreprise de confection SDC d'entamer des négociations en bonne foi et, en un premier temps, de présenter un bilan exhaustif par écrit de la situation financière de l'entreprise. Cet appel est intervenu suite au refus systématique de la direction d'engager des négociations avec le syndicat.

EQUATEUR

En février 2001, suite à l'arrestation de trois militants syndicaux au cours d'une mobilisation contre les mesures d'austérité proposées par le gouvernement, la FITTHC a adressé une lettre au président d'Equateur réclamant la libération des syndicalistes et l'abandon du recours à la répression par le gouvernement.

SALVADOR

Entreprises Tainan

Tout au long de l'année 2001, la FITTHC a prêté son soutien au syndicat d'industrie STIT dans ses efforts visant à organiser et à défendre les droits des employés de l'usine taiwanaise Tainan. La FITTHC a mené une campagne sans relâche en soutien au syndicat STIT.

Une résolution semblait acquise en novembre 2001 suite à la signature d'un accord prévoyant la réintégration de deux dirigeants syndicaux limogés. Les tensions se sont néanmoins poursuivies. En avril 2002, alors que le syndicat s'apprêtait à entamer les négociations collectives, l'usine a fermé ses portes, laissant 1200 travailleurs sans emploi.

Après plusieurs semaines de pressions intenses de toutes parts, la direction a fini par accepter la proposition de la FITTHC en vue d'une solution négociée. Les négociations ont débuté en juillet 2002 à San Salvador. A cette occasion, le syndicat était assisté par la FITTHC ainsi que plusieurs ONG.

Les négociations se sont vu compliquer par le fait que peu avant la visite, des travailleurs dans deux usines de confection différentes avaient été exposés à des produits toxiques, et que l'association des employeurs, le ministère du Travail, le parti au pouvoir et le président de la République ont imputé cet accident à la FITTHC. Au cours de la visite, la FITTHC a rencontré l'ambassadeur de Taiwan, l'association des employeurs et le ministre du Travail.

Les négociations ont été suspendues sans qu'un accord n'ait pu être conclu. Les pourparlers se sont cependant poursuivis durant cinq mois supplémentaires. La médiation a été assurée par le secrétaire général de la FITTHC.

Le 21 novembre 2002, un accord fut signé à San Francisco entre TE et STIT, en présence d'ACILS et de deux ONG, en vue de l'ouverture d'une usine au Salvador. La nouvelle usine, Just Garments, emploie 100 personnes. D'autre part, Tainan a indemnisé un certain nombre de travailleurs qui sont restés au chômage depuis la fermeture de Tainan parce que leurs noms avaient été inscrits sur une liste noire.

La FITTHC exige des excuses au gouvernement et aux employeurs

En février 2004, la FITTHC a écrit au ministre équatorien du Travail, attirant l'attention de celui-ci sur deux cas d'empoisonnement survenus dans deux usines de vêtements au Cambodge, et qui semblaient en tout point identiques aux incidents survenus au Salvador peu de temps avant la visite de la FITTHC en juillet 2002. La FITTHC a exigé un exemplaire du rapport final de l'enquête qui avait été effectuée suite aux incidents et a demandé au gouvernement ainsi qu'à l'association des employeurs de présenter des excuses formelles au mouvement syndical national et international.

Insinca

En août 2002, suite à la suppression sans préavis par la firme Insinca, fournisseur de Coats, de 640 emplois et leur substitution par des emplois moins bien rémunérés et non-organisés, la FITTHC a adressé une lettre à la direction, ainsi qu'à la direction de Coats, pour exiger la réintégration des employés, y compris des dirigeants et membres du syndicat, sans atteinte à leur salaire, leurs primes ou leurs droits ancienneté.

GHANA

En 2000, la FITTHC a participé à une plainte déposée par cinq SPI à l'encontre du

gouvernement du Ghana, accusé d'avoir orchestré une campagne destinée à déstabiliser notre affiliée, l'Industrial & Commercial Workers' Union (ICU). Dans le cadre de cette campagne, le gouvernement avait notamment manqué à son obligation de protéger les travailleurs contre des actions discriminatoires antisyndicales.

GUATEMALA

ChoiShin et Cimatextiles

En juillet 2001, lorsque les travailleurs des usines coréennes de vêtements Choi Shin and Cimatextiles se sont organisés pour défendre leurs droits, la direction a réagi en montant une des campagnes antisyndicales les plus agressives à n'avoir jamais vu le jour dans l'industrie. La direction a usé de pots-de-vin, de la menace d'une liste noire, et a même engagé des tueurs à gage pour terroriser les travailleurs dans leur voisinage. Lorsque les militants ont refusé d'abandonner le syndicat, la direction a orchestré une campagne de violence et de terreur pour attiser la haine à l'encontre des syndicalistes. Plusieurs partisans du syndicat ont été lynchés et roués de coups par leurs collègues à l'intérieur de l'usine. La situation s'est aggravée à un tel point en juillet dernier que les syndicalistes et leurs partisans craignaient que leur vie serait en danger s'ils allaient au travail.

La FITTHC a prêté son concours à la coordination d'une campagne d'envergure à laquelle ont participé des syndicats et des ONG pour tenter de résoudre la situation. Des interventions ont notamment eu lieu auprès de la direction de l'entreprise, des détaillants, de l'association des exportateurs du Guatemala, du gouvernement guatémaltèque et de ses missions diplomatiques à l'étranger, du gouvernement coréen, ainsi qu'auprès de l'OMC. Une plainte officielle a été déposée auprès du Comité de l'OIT sur la liberté d'association. Les points de contact nationaux de l'OCDE dans trois pays ont été appelés à intervenir pour tenter de trouver une solution au conflit, conformément aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Le ministère du Travail est intervenu dans la négociation d'une résolution du conflit, suite à quoi l'entreprise a convenu de respecter la liberté d'association et de sanctionner les personnes responsables des violences. La direction a cependant systématiquement violé l'accord et le gouvernement n'a rien fait pour traduire sanctionner les coupables. Le harcèlement à l'encontre de syndicalistes s'est poursuivi. Dans plusieurs cas, des gérants de l'usine se sont même rendus au domicile des travailleurs et ont

adressé des menaces voilées aux enfants des travailleurs.

Les pourparlers ont finalement repris suite à une mission syndicale réalisée sous l'égide de la FITTHC en mars 2002. Toujours est-il que peu de temps après, l'entreprise a engagé un nouveau responsable des ressources humaines ainsi qu'un avocat réputé pour son hostilité à l'égard des syndicats.

Une nouvelle possibilité de résolution est apparue à l'horizon en mai 2003. Sous la pression de l'OIT et de l'OCDE, et soucieuses d'améliorer l'image du pays dans le contexte des négociations de l'ALEAC et des élections présidentielles toutes proches, les autorités guatémaltèques ont amorcé une campagne d'envergure destinée à assainir les pratiques dans les maquiladoras. A la demande du ministre du Travail, le ministre de l'Economie a donné l'ordre de suspendre les licences d'exportation de ChoiShin et Cimatextiles dans un délai de quatre semaines, à moins que l'entreprise n'acceptât de conclure une convention collective en bonne et due forme et de résoudre tous les problèmes en souffrance.

Suite à des pressions supplémentaires, la direction a accepté d'entamer des négociations sur un ensemble de propositions présentées par les deux syndicats. Ont assisté à ces négociations, outre les responsables locaux, le président du bureau central et Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC, qui a assisté le syndicat dans les négociations.

Deux semaines plus tard, un accord a été conclu entre le patronat et le syndicat. La convention collective prévoit une augmentation salariale échelonnée sur deux ans, la mise à disposition d'un moyen de transport collectif, un service de garderie à l'usine, l'accès à un médecin à plein temps, des congés revus à la hausse, entre autres. Aux termes d'un accord en annexe à la Convention, l'entreprise s'engage à maintenir une attitude positive à l'égard du syndicat et de ses activités. Elle s'engage notamment à mettre en place une équipe de direction disposée à collaborer avec le syndicat et à fournir à celui-ci les ressources et les renseignements nécessaires pour lui permettre de remplir son rôle de représentation. La nouvelle direction devra également faire appel à la Fair Labour Association pour établir des mécanismes à court terme destinés à bâtir une confiance réciproque entre la direction et les syndicats. L'accord est accompagné d'un calendrier pour sa mise en application.

En avril 2004, suite à des rapports faisant état de manquements à certains aspects de la convention

collective signée l'année dernière avec Choi Shin, la FITTHC a pris contact avec le président de la maison-mère coréenne. La direction de l'entreprise a répondu aux griefs du syndicat et a informé celui-ci des mesures qu'elle entend adopter pour résoudre les problèmes portés à son attention. La FITTHC suit les progrès en concertation avec le syndicat local.

GUYANA

En mars 2003, suite au licenciement de 38 travailleurs de l'entreprise Precision Woodworking Company qui avaient fait grève pour protester contre le refus de la direction de reconnaître le syndicat General Workers' Unions, la FITTHC a adressé une lettre à l'employeur ainsi qu'à son principal client, John Lewis Group, pour réclamer la réintégration des travailleurs licenciés et la reconnaissance du syndicat GWU, affilié à la FITTHC.

HAÏTI

Wilbes & Co

Le 24 novembre 2003, la FITTHC a écrit à M. Byung-Hyun Jun, PDG de la société coréenne Willbes & Co Ltd., lui faisant part de sa vive préoccupation face aux violations flagrantes des droits des travailleurs survenues dans les usines de la société à Haïti. Plusieurs travailleurs ont été tabassés et ont été la cible de coups de feu tirés par la police anti-émeute lorsqu'ils ont tenté d'empêcher les gardiens de l'usine de tabasser un collègue qui avait réclamé ses indemnités après avoir été licencié. De nombreux travailleurs ont été licenciés par la suite.

Grupo M

En novembre 2003, la FITTHC a adressé une lettre au ministre du Travail, dans laquelle elle appelait le gouvernement à prendre d'urgence les mesures qui s'imposaient pour que la zone franche d'exportation d'Ouanaminthe contribue de façon effective à l'économie haïtienne, c'est-à-dire moyennant des salaires décents et des conditions de travail saines et sûres en vue de contribuer au développement d'une industrie vestimentaire forte et viable. La zone franche a été établie par la société industrielle dominicaine Grupo M à la frontière entre Haïti et la République dominicaine, grâce à un prêt de la Banque mondiale. Grupo M est tristement célèbre pour ses atteintes systématiques aux droits des travailleurs.

En septembre 2003, la FITTHC a écrit à Levi Strauss, principal client de Grupo M, au terme d'une grève de 3 jours en protestation contre les salaires bas et les quotas de production excessivement élevés imposés par la direction. La direction a renvoyé dix-huit grévistes. Levi

Strauss a répondu en affirmant qu'elle s'engageait à travailler avec Grupo M à Haïti pour s'assurer du respect de ses conditions contractuelles et du droit de liberté d'association.

Lorsque les travailleurs de la fabrique Codevi ont mis sur pied un syndicat en février 2004, la FITTHC a écrit à Levi Strauss demandant au détaillant d'obtenir un engagement de Grupo M comme quoi elle respecterait le syndicat.

Alors qu'à peine dix jours s'étaient écoulés depuis l'établissement du syndicat, un dirigeant syndical a été limogé pour avoir porté certains griefs des travailleurs à l'attention du patronat. Lorsqu'il a élevé son objection, il a été passé à tabac et contraint de rendre son badge d'identification. Le lendemain, l'effectif tout entier a organisé un arrêt de travail pour protester contre le licenciement de leur collègue. Au cours des jours suivants, 34 employés de l'usine ont été limogés, tous des membres du syndicat.

Au début du mois de mars, les travailleurs se sont mobilisés pour protester contre les licenciements. Plusieurs membres des factions « rebelles » basées à Ouanaminthe sont arrivées sur les lieux, armées jusqu'aux dents, pour infliger une correction aux travailleurs. Plusieurs travailleurs ont été menottés. Sous la contrainte de mauvais traitements et de menaces, ils ont été obligés de reprendre le travail.

En avril, après des pressions intenses tant à l'échelon national qu'international, les trente-quatre travailleurs ont fini par être réintégrés. La FITTHC s'est félicitée de leur réintégration et a demandé à l'entreprise d'agir dans le respect du droit des travailleurs de s'organiser et de mener des négociations collectives.

En mai 2004, la FITTHC a adressé une lettre à Grupo M dans laquelle elle s'est déclarée inquiète face au refus de la direction d'entamer des négociations avec le syndicat et, ce, sous prétexte que le syndicat n'aurait pas encore obtenu sa reconnaissance légale.

Au début du mois de juin, le syndicat a déposé un préavis de grève pour une grève d'un jour en protestation contre le refus de la direction d'engager des pourparlers en toute bonne foi. Le vendredi 4 juin, la direction a menacé de transférer la production faute d'une amélioration du rendement. Le même jour, trois travailleuses ont été convoquées au bureau de la direction et limogées. Lorsqu'elles ont refusé de rendre leurs badges d'identification, les travailleuses ont été dépouillées de leur chemise. Leurs collègues, alertées de ce qui était en train de se passer à la direction, se sont rassemblées devant l'usine. La direction a fait appel à des soldats de l'armée

dominicaine. Plusieurs travailleurs ont été blessés lors de l'assaut des forces de l'ordre. Les représailles de la direction ont consisté à licencier quelque 300 employés. La direction a en outre laissé entendre qu'elle re-transférerait sa production en République dominicaine.

La FITTHC a écrit à Grupo M et à Levi Strauss, attirant leur attention sur les abus qui ont eu lieu dans l'usine et sur le fait que toute entreprise qui s'aviserait de délocaliser sa production pour se soustraire à sa responsabilité envers le syndicat et les travailleurs devrait être considérée comme un fournisseur non-fiable. Suite à diverses consultations avec la centrale Batay, la FITTHC a proposé son aide dans la recherche d'une solution au conflit.

Dans sa réponse, Grupo M a démenti les abus qui lui étaient imputés et a justifié le transfert d'une partie de sa production pour des motifs d'ordre économique. Grupo M a réservé un accueil favorable à l'assistance proposée par la FITTHC .

Des consultations sont actuellement en cours entre la FITTHC et Batay concernant l'intervention possible de la Fédération internationale dans les négociations avec la direction de Grupo M.

Haitian International Manufacturing S.A

Suite à l'agression au mois d'avril de trois membres du syndicat Batay Ouvriye par un contremaître de l'usine Haitian International Manufacturing S.A alors qu'ils distribuaient des tracts syndicaux, la FITTHC a adressé une lettre à la direction de cette société, à l'Association des industries de Haïti, ainsi qu'au ministre du Travail, demandant à chacune des trois parties de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour résoudre la situation dans l'usine et pour assainir les pratiques professionnelles dans l'industrie vestimentaire à Haïti.

Dans sa réponse, la direction a invoqué l'enquête officielle menée par des responsables du ministère du Travail, dont les conclusions disculpaient l'entreprise de tout abus. La FITTHC a, pour sa part, répondu que l'objectivité du rapport d'enquête était sérieusement mise en doute par le simple fait que l'enquête des responsables du ministère s'était bornée à consulter la direction. La FITTHC a une fois de plus demandé à la direction de l'entreprise de se réunir avec Batay Ouvriye pour dégager une solution négociée.

HONDURAS

Les efforts de syndicalisation au Honduras ont été menés avec le concours du Projet

d'organisation des maquiladoras d'Amérique centrale de la FITTHC.

Yoo Yang

En juillet 1999, lorsque les travailleurs de l'usine coréenne Yoo Yang ont mis sur pied leur syndicat, la direction a réagi en limogeant chacun des dirigeants du syndicat. Néanmoins, suite aux pressions intenses exercées tant à l'échelon national qu'international, le patronat a été contraint de réintégrer ces employés.

Les employés avaient été à l'origine d'une initiative novatrice en créant un syndicat à l'échelon du secteur maquiladoras. Toutefois, le ministère du Travail a refusé de lui accorder la reconnaissance légale. La FITTHC a déposé une plainte à l'OIT contre le gouvernement pour atteinte au droit des travailleurs de former des organisations de leur propre choix.

Alors que le syndicat poursuivait sa lutte pour l'obtention de la reconnaissance officielle, légale, la direction poursuivait, elle aussi, ses attaques contre le syndicat. Un grand nombre de dirigeants et partisans du syndicat ont été suspendus et licenciés au cours de cette période. L'organisation s'est par la suite restructurée sous forme d'un syndicat d'usine, STEYY, qui a finalement obtenu la reconnaissance légale en décembre 2000. Le mois de mars 2001 a vu le commencement des négociations sur les clauses de la convention collective. La direction a cependant retardé le progrès des négociations durant plusieurs mois. En novembre 2001, le syndicat a procédé à une révision de sa campagne d'organisation pour réagir à la diminution de ses effectifs. Parallèlement, la FITTHC a augmenté la pression internationale sur l'entreprise, ses principaux clients, le ministère du Travail et le gouvernement coréen. La direction a accepté de se rasseoir à table des négociations. Une convention a été signée quelques semaines plus tard. L'accord prévoyait diverses améliorations, dont notamment une procédure de résolution des griefs, des prestations améliorées et une augmentation salariale.

Corazón

Suite à l'établissement d'un syndicat à l'usine vestimentaire coréenne Yoo Yang, une campagne de syndicalisation a vu le jour dans une autre fabrique appartenant à Yoo Yang International, la fabrique de confection Corazon. Un syndicat a été constitué en juillet 2002. La direction a réagi en licenciant et en suspendant des dirigeants et des partisans du syndicat, en offrant des pots-de-vin à d'autres ou encore en menaçant les travailleurs au moyen d'une liste noire.

La direction a aussi appuyé la création d'un syndicat jaune. La législation hondurienne limite la représentation à un seul syndicat par usine. Dès lors, la reconnaissance d'un syndicat jaune empêcherait les travailleurs de former un syndicat indépendant. Dans sa réponse, le ministre du Travail a insisté sur la tenue d'élections syndicales pour déterminer quelle organisation représenterait les travailleurs de l'usine. Devant la perspective d'une enquête interminable pour unique alternative, le syndicat a donné son accord aux élections proposées. La FITTHC a demandé l'intervention de l'OIT et s'est réunie avec le ministre du Travail pour lui demander un ensemble de sauvegardes pour garantir des élections libres et équitables. SITRACOR a remporté 223 des 283 suffrages et donc une majorité absolue au sein de l'effectif de l'usine. La reconnaissance à part entière a finalement été accordée à SITRACOR au mois de mai.

En dépit du résultat favorable des élections, les relations entre patronat et syndicat ont continué à être tendues. Des rumeurs ont commencé à circuler comme quoi l'usine pourrait fermer ses portes. La direction a fait appel aux gardiens de sécurité pour harceler les employés. Pendant ce temps, le ministère du Travail a continué à s'abstenir de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des droits des travailleurs. Sur dix-huit causes requérant l'intervention du ministère au cours d'une période de neuf mois, pas une seule n'a été résolue. Durant cette période, la FITTHC a déposé plusieurs plaintes auprès du ministre du Travail, de la maison-mère Yoo Yang International et des principaux clients de Corazon.

En avril, le syndicat a finalement obtenu la reconnaissance légale. Trois mois plus tard, il soumettait ses propositions en vue de négociations collectives. Les négociations se sont poursuivies au ralenti durant les semaines suivantes.

En septembre 2003, à l'approche de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, Corazon a figuré au centre d'une vidéo de la CISL. A la même époque, une mission syndicale internationale s'est rendue au Honduras. Une fois encore, la FITTHC a déposé des plaintes auprès de la direction de l'entreprise et son principal client, Kohls.

En début décembre, alors que les négociations semblaient être dans une impasse, la FITTHC a adressé une lettre à Yoo Yang International, demandant à celle-ci de mener l'accord à bonne fin. Yoo yang a répondu immédiatement et une rencontre a pu avoir lieu à Hong Kong entre le

président de la société coréenne et Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC. M. Hwang a fait remarquer qu'il avait reçu trois appels de la société Kohls, lui demandant des explications sur les événements de l'usine Corazon, et qu'il tenait dès lors à tout prix qu'un accord soit conclu aussi vite que possible.

Les négociations ont repris à l'échelon local. En janvier 2004, la FITTHC et le syndicat ont pris part à une rencontre avec la direction locale pour aborder les clauses non résolues. Ce n'est que quelques jours plus tard qu'ont surgi les rumeurs de tentative de corruption. La FITTHC a conseillé le syndicat sur la façon de gérer l'incident, en ce compris la restitution des fonds sous la supervision d'un avocat. L'accord a été mis au point quelques jours plus tard.

La FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise Kohls, dans laquelle elle a indiqué qu'étant une des rares entreprises du Honduras dotée d'une convention collective, Corazon méritait d'être récompensée au moyen de contrats.

Manufacturera Cortes

En juin 2000, lorsque Manufacturera Cortes, usine organisée par l'affiliée de la FITTHC SITRAMACOR, a suspendu environ 120 employés pour trois mois sans préavis, la FITTHC a adressé une lettre au principal client de cette usine, la société Adidas, pour lui demander pourquoi Cortes avait transféré une partie de sa production à une usine non-organisée.

En juin 2001, au lendemain de la conclusion d'un accord avec le syndicat, Manufacturera Cortes a annoncé qu'elle fermerait ses portes dans six semaines, imputant sa décision au manque de commandes. Sur ce, la FITTHC a adressé des lettres aux maisons-mères, Harwood et Sara Lee, et a en outre demandé à ses affiliées au Royaume-Uni de faire pression sur Courtaulds, autre filiale de Sara Lee. Des pressions ont également été exercées auprès de Ralph Lauren et Adidas-Salomon, deux marques dont les labels sont produits dans l'usine Cortes. La FITTHC a en outre adressé une lettre au ministre du Travail, attirant son attention sur le fait que l'entreprise ne devrait pas être autorisée à redémarrer la production jusqu'au jour où elle reconnaîtrait le syndicat et réintégrerait ses employés.

Harwood a répondu que la fermeture était due à des motifs économiques. Ce à quoi la FITTHC a répondu que le fait que l'entreprise avait entamé une procédure au tribunal du travail en vue d'obtenir la radiation du syndicat laissait plutôt présager que la motivation véritable de la direction était d'annihiler le syndicat et de

continuer à fonctionner comme une usine non-syndiquée. La FITTHC a écrit une nouvelle fois au ministre du travail pour contrecarrer la tentative de la direction de faire radier le syndicat du registre.

Manufacturera Cortes a fermé ses portes à la fin de 2001.

Sitranspacifc

En janvier 2001, suite à plusieurs cas de harcèlement à l'encontre de membres du syndicat et au refus de SITRANSPACIFIC d'honorer les clauses de la convention collective en vigueur, la FITTHC a adressé une lettre au ministère du Travail, appelant celui-ci à contraindre l'entreprise à renégocier la convention et à se compromettre sur-le-champ à respecter la convention en place.

En septembre 2001, suite à la publication de divers rapports selon lesquels l'entreprise était sur le point de suspendre ses activités pour une période de quatre mois suite à l'annulation d'un contrat avec JC Penney, la FITTHC a écrit au détaillant pour lui demander la raison pour laquelle il avait annulé sa commande. Ce à quoi JC Penney a répondu que sa décision était due à des défauts de qualité et à un manque d'efficacité.

La FITTHC a cependant mis en exergue des progrès qui avaient eu lieu au sein de l'usine et à enjoint à JC Penney de maintenir son contrat avec l'usine, tout au moins à court terme, le temps que l'usine puisse décrocher de nouveaux contrats.

Kimi

Depuis plusieurs années, la FITTHC a fourni une aide aux travailleurs de l'usine coréenne Kimi dans le cadre de leurs efforts pour s'organiser et négocier une convention collective. L'accord signé en mars 1999 laissait présager une amélioration des relations entre le patronat et le syndicat.

Pourtant en mai 2000 l'entreprise fermait ses portes, et il a fallu peu de temps pour se faire à l'évidence que cette fermeture relevait d'une tactique visant à se débarrasser du syndicat. Il s'est avéré que dès la signature de l'accord, Kimi avait commencé à transférer sa production vers des usines non-organisées au Guatemala et au Honduras.

La FITTHC a mené campagne pour obtenir la réouverture de l'usine. A ce titre, des lettres ont été adressées aux clients de Kimi, au ministère du Travail, à l'entreprise Kimi Holding, ainsi qu'au gouvernement coréen. Cette campagne a également fait appel au soutien solidaire de

syndicats et d'organisation des droits de l'homme aux quatre coins du monde.

A terme, la situation économique extrêmement précaire des travailleurs a forcé ceux-ci à accepter les indemnités de licenciement proposées par le patronat sans que l'entreprise ne rouvre ses portes.

Cheil

En août 2001, les employés de l'usine Cheil sont arrivés au travail le matin et ont constaté à leur plus grande stupéfaction que l'usine était verrouillée et que les installations avaient vraisemblablement été abandonnées dans le courant de la nuit. La FITTHC a écrit au PDG de la maison-mère coréenne ainsi qu'au président de Corée leur demandant de s'assurer que l'entreprise honore ses obligations financières vis-à-vis de ses employés.

Dispositions légales sur la liberté d'association

Dans une lettre datée du mois de février 2004, la FITTHC a demandé au gouvernement de lui donner une indication quant au moment où il serait prêt à mettre en application les Recommandations de l'OIT et à amender sa législation du travail.

La FITTHC a déposé une plainte contre le gouvernement du Honduras en août 2000 pour motif d'obstruction au pluralisme syndical. Le Comité sur la liberté d'association a maintenu la plainte et a demandé au gouvernement d'amender sa législation. Le Secrétaire général de la FITTHC, Neil Kearney, a suivi ces progrès de façon régulière en consultation avec le ministre du Travail.

La FITTHC a également demandé au gouvernement de fournir une interprétation juridique de l'article 476 du Code du travail, et d'établir quelles sont les conditions à remplir pour que des travailleurs puissent créer un syndicat industriel.

HONGRIE

En janvier 2001, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre de Hongrie pour protester contre des démarches du gouvernement visant à introduire des changements dans la législation du travail qui porteraient atteinte aux droits des travailleurs tels qu'ils sont établis à l'heure actuelle. La FITTHC a enjoint au gouvernement d'engager un dialogue ample et constructif avec les interlocuteurs sociaux sur la réforme du Code du travail.

INDE

Madura Coats Ltd

En février 2001, la FITTHC a adressé une lettre à Madura Coats et à sa maison-mère Coats Viyella, leur demandant de reconnaître sans plus tarder le syndicat « District National Textile General Workers' Union » et de mettre un terme aux représailles contre les dirigeants de ce syndicat. Cette entreprise tentait de détruire le syndicat majoritaire nouvellement établi pour empêcher celui-ci de lever le voile sur la corruption présente dans l'usine.

Incendie dans l'usine Shri Ji International

En mai 2002, un incendie dans l'usine de chaussures Shri Ji International, dans la ville d'Agra, en Inde, provoquait un bilan de 44 travailleurs morts et 15 blessés. La FITTHC a envoyé une lettre aux autorités nationales et régionales, leur enjoignant de prendre des dispositions immédiates pour prévenir une telle catastrophe à l'avenir et pour garantir le versement d'indemnités adéquates aux victimes et aux familles.

La FITTHC a également proposé une assistance technique à ses affiliées indiennes en vue d'obtenir justice pour les victimes. Elle a aussi envoyé une lettre à deux des entreprises dont les marques étaient fabriquées dans l'usine sinistrée, Jacobson Group et Barretts Shoes.

Agression contre Kailash Satyarthi

En juin 2004, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement indien concernant l'agression perpétrée contre Kailash Satyarthi par les propriétaires du Great Roman Circus. La FITTHC a demandé que les agresseurs soient traduits en justice. Kailash a été agressé suite à une marche pacifique revendiquant la libération des enfants exploités et maltraités par les propriétaires du cirque.

INDONESIE

PT Busana Perkasa Garment

En mai 2000, la FITTHC a adressé une lettre à Nike, Levi Strauss et Tommy Hillfiger, dans laquelle elle a appelé ces distributeurs à intervenir auprès de la direction de la fabrique PT Busana Perkasa Garment pour exiger la réinsertion de trente militants syndicaux licenciés pour leur rôle dans une grève contre le non-paiement de primes.

PT Kong Tai Indonesia

En mai 2000, la FITTHC a appelé la société Reebok International à intervenir auprès de son ancien fournisseur PT Kong Tai pour s'assurer que celui-ci verse les indemnités de licenciement légales dues à 4760 travailleurs qui avaient été licenciés en raison de difficultés économiques de l'entreprise. Le cas échéant, ces sommes

pourraient être obtenues en revendant les avoirs de l'entreprise.

PT Pabrik Tekstil Kasrie

En septembre 2000, la FITTHC a adressé une lettre à PT Pabrik Tekstil Kasrie dans laquelle elle exprimait sa consternation face à la discrimination dont faisaient l'objet plusieurs travailleurs qui avaient participé à une grève quelques mois auparavant. Sept des grévistes ont été licenciés, treize ont été suspendus et plusieurs autres ont été rétrogradés ou contraints à démissionner. La FITTHC a enjoint à la direction de réintégrer tous les travailleurs aux postes qu'ils occupaient et d'entamer des négociations avec le syndicat SPTSK afin de répondre aux revendications des travailleurs.

Arrestation de Ngadinah

En mai 2001, la FITTHC a adressé une lettre à la société PT Panarub, à ses clients, ainsi qu'au président d'Indonésie pour demander la mise en liberté sous caution de Ngadinah Binti Abu Mawardi, dirigeante syndicale de 29 ans arrêtée pour « agissements déplaisants » suite à sa participation à une grève à l'usine PT Panarub. En juillet 2001, la FITTHC a écrit au ministre de la Justice, lui demandant de garantir un procès équitable à Mme Ngadinah. En août 2001, Mme Ngadinah a été déclarée « non coupable » des chefs d'accusation portés contre elle.

Critique adressée à l'association des employeurs

En janvier 2002, suite à plusieurs rapports selon lesquels l'association des employeurs Apindo se préparait à engager une procédure contre le gouvernement pour empêcher une augmentation du salaire minimum, la FITTHC a adressé une lettre à l'association dans laquelle elle a critiqué sa décision, mettant notamment en exergue qu'une telle action risquait fortement de nuire à la réputation des producteurs indonésiens.

Deux manifestants blessés lors d'une mobilisation contre la nouvelle législation

En 2002, suite à de nombreuses arrestations de militants qui protestaient contre un nouveau projet de loi qui porterait atteinte aux droits des travailleurs, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement réclamant la mise en liberté des manifestants écroués et une révision du code du travail pour rendre celui-ci conforme aux normes de l'OIT.

PT Doson

La FITTHC a adressé des lettres à la société Nike en décembre 2002 et en février 2003 dans lesquelles elle invitait Nike à assumer ses responsabilités envers les 7000 travailleurs licenciés à l'usine PT Doson, et à faire le nécessaire pour que ces travailleurs touchent des

indemnités de licenciement. L'usine PT Doson s'est vue forcée de fermer ses portes lorsque Nike, son unique client, a résilié son contrat avec l'usine.

Plusieurs entreprises d'articles de sport abandonnent l'Indonésie

En février 2003, suite à la publication de rapports faisant état d'une diminution significative de l'emploi dans le secteur de la chaussure en Indonésie, la FITTHC est intervenue auprès de plusieurs entreprises d'articles de sport de premier plan, enjoignant à celles-ci de ne pas quitter l'Indonésie pour des pays meilleur marché et plus accommodants.

PT Mitra Guna Sahabat Utama

En avril 2003, suite à des plaintes des travailleurs concernant des irrégularités dans le paiement des salaires et le refus de la direction de se réunir avec les dirigeants du syndicat, la FITTHC a adressé une lettre à la société PT Mitra Guna Sahabat Utama, appelant celle-ci à reconnaître le syndicat ABGTeks et à entamer des négociations en bonne foi.

PT Busana Prima Global

En août 2003, après un lock-out par la société PT Busana Prima Global de plusieurs syndicalistes qui avaient organisé une grève pour protester contre le harcèlement de dirigeants et partisans du syndicat nouvellement établi, la FITTHC a écrit au fabricant pour lui enjoindre de reconnaître le syndicat, de réintégrer les travailleurs aux postes qu'ils occupaient jusque là et de résoudre tout autre grief en souffrance.

Suite à cette première intervention, et en réaction à des rapports selon lesquels la direction n'aurait réintégré qu'une partie des travailleurs à condition qu'ils adhèrent aux syndicats désignés par elle-même, la FITTHC a pris contact avec les clients de cette entreprise pour forcer celle-ci à respecter les droits des travailleurs.

PT Victoria Garment

En février 2004, suite à la fermeture de l'usine PT Victoria Garment Indonesia, dont la maison-mère est établie à Hong Kong, la FITTHC a écrit à la direction pour exiger le versement de l'intégralité des indemnités de licenciement dues aux travailleurs licenciés à la fermeture de l'usine.

PT Kahatex

En octobre 2003 et à nouveau en février 2004, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise PT Kahatex pour exiger la réintégration de 537 travailleurs lock-outés et forcés à démissionner pour le seul fait d'avoir revendiqué des salaires et des prestations prévues par la loi. Le patronat a recouru à des tactiques dissuasives pour forcer

les travailleurs à démissionner et à accepter des indemnités de licenciement ne représentant qu'une fraction de ce à quoi ils avaient légalement droit. En mars 2004, l'entreprise a accepté de rebaucher tous les travailleurs lockoutés qui désiraient la réintégration. La FITTHC a envoyé un message de félicitations au syndicat.

ITALIE

En avril 2002, la FITTHC a envoyé une lettre au Premier ministre italien dans laquelle elle témoigne son plein soutien à ses trois affiliées FEMCA-CISL, FILTEA-CGIL, et UILTA-UIL à l'occasion de la grève générale contre les propositions de réforme de la législation de l'emploi.

KENYA

J.A.R

En octobre 2001, la société JAR a déployé une campagne d'intimidation agressive pour empêcher les travailleurs de s'organiser. Elle a notamment été à l'origine de l'arrestation de deux militants syndicaux. Le conflit professionnel avait alors été déclaré officiel mais la direction a engagé des poursuites contre le ministre du Travail pour empêcher celui-ci d'exercer ses fonctions légitimes à la recherche d'une solution négociée. La FITTHC a enjoint à l'entreprise de réintégrer sur-le-champ les travailleurs limogés et de s'abstenir de tout nouvel acte d'intimidation ou de discrimination. Elle a en outre appelé la direction à reconnaître le syndicat, à traiter avec ses représentants en toute bonne foi, et à abandonner ses poursuites contre le ministre du Travail.

9000 travailleurs de l'habillement licenciés suite à des grèves collectives

En mars 2003, la FITTHC a adressé des lettres de protestation à plusieurs entreprises du secteur de l'habillement au Kenya, auxquelles elle reprochait de ne pas avoir respecté le délai imposé par le ministre du Travail pour la réintégration des 1800 travailleurs licenciés pour avoir fait grève. Ces travailleurs revendiquaient de meilleures conditions et des augmentations salariales.

En juillet 2003, la FITTHC a une nouvelle fois écrit au ministre du Travail du Kenya et à quatre des entreprises concernées, les appelant à veiller au respect du droit de liberté d'association.

East African Fine Spinners

En avril 2003, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités kenyanes, leur demandant de s'acquitter des indemnités de licenciement dues aux travailleurs de l'usine East African Fine

Spinners, mise en liquidation par le gouvernement kenyan. Ces travailleurs avaient été privés de leurs indemnités de licenciement lorsque l'usine a été vendue dans le cadre du processus de privatisation amorcé par le gouvernement précédent.

Licenciement de travailleuses enceintes

En mai 2004, suite à des rapports faisant état du licenciement de plusieurs employées dans la zone franche d'exportation de Nairobi parce qu'elles étaient enceintes, la FITTHC a écrit au ministre du Travail du Kenya pour revendiquer la réintégration de ces femmes et le respect des droits des travailleurs dans les ZFE établies dans le pays. La FITTHC a demandé à son organisation affiliée, Tailors & Textile Workers' Union, de lui communiquer des renseignements complémentaires concernant l'identité des entreprises impliquées.

LESOTHO

Dépôt d'une plainte à l'OIT

En 2000, la FITTHC a déposé une plainte officielle à l'OIT contre le gouvernement du Lesotho pour non-application des droits des travailleurs dans l'industrie nationale et intimidation et harcèlement de travailleurs avec recours aux forces armées lors de mobilisations syndicales. La plainte dénonçait notamment la déclaration du ministre du Travail selon laquelle son ministère s'abstiendrait d'intervenir dans le cas où des travailleurs seraient licenciés pour leur participation à une action organisée par le syndicat LECAWU.

Licenciements et arrestations chez Lekim Textiles

En février 2000, la FITTHC a écrit au ministre du Travail pour lui demander d'intervenir pour que soient abandonnées les poursuites engagées à l'encontre de treize travailleurs de l'usine textile Lekim et de deux responsables du syndicat LECAWU, affilié à la FITTHC. Elle a en outre réclamé la réintégration de ces employés. Les travailleurs en question avaient été arrêtés à leur retour à l'usine après avoir tenté de révoquer l'ordre de suspension imposé à 115 travailleurs pour avoir chanté dans l'usine. Lors d'une tentative préalable de rencontre avec la direction, les délégués avaient été attaqués par les gardiens de sécurité. La FITTHC appelé le gouvernement à cesser de faire appel aux forces de l'ordre lors d'incidents ayant lieu dans le cadre de conflits professionnels.

Revendication d'un nouveau mécanisme régulateur du salaire minimum

En octobre 2001, suite à une manifestation organisée par plusieurs milliers de membres de LECAWU en faveur d'une augmentation du

salaire minimum et de l'introduction de Commissions chargées de fixer le salaire minimum, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre, lui enjoignant d'engager un dialogue avec LECAWU sur les modalités de fixation des salaires minima, de même que de prendre des mesures adéquates pour que les employeurs respectent le droit d'organiser et de mener des négociations collectives, ceci afin de permettre aux travailleurs et à leurs syndicats de négocier des salaires justes qui leur permettent de subvenir à leurs besoins vitaux.

LECAWO a menacé de recourir à la grève dans le cas où ses revendications ne seraient pas satisfaites. Toutefois, avant même que ne soit expiré le délai établi par le syndicat, les employeurs ont engagé des négociations directes avec celui-ci, sans intervention du gouvernement. Ces négociations ont débouché sur une augmentation de 3,5% sur la somme proposée initialement, ce qui équivalait à une augmentation totale du salaire minimum de 10%.

Sun Textiles

Suite à des rapports selon lesquels le détaillant canadien Hudson's Bay Company menaçait de résilier son contrat d'approvisionnement avec Sun Textiles au Lesotho en raison d'un rapport de la coalition contre l'exploitation qui dénonçait des pratiques abusives dans cette usine, la FITTHC a adressé une lettre à la compagnie canadienne, dans laquelle elle appelait celle-ci à engager un dialogue constructif avec LECAWU en vue d'éliminer les violations des droits des travailleurs chez ses fournisseurs et de fournir des mises à jour régulières sur les progrès en ce sens à toutes les parties concernées.

Arrestation de Daniel Maraisane, secrétaire général de LECAWU

En décembre 2002, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement du Lesotho et au Commissaire de la Police nationale pour réclamer la mise en liberté immédiate du Secrétaire général de LECAWU, écroué pour avoir organisé une fête de fin d'année pour les travailleurs et inculpé pour avoir organisé une « réunion illégale ».

Ever Unison

En février 2003, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise Ever Unison et à son principal client, la société GAP, appelant le fabricant à s'acquitter du versement d'une indemnité à l'une de ses travailleuses, Manono Nono, qui a subi un choc électrique pendant l'exercice de ses fonctions, et qui a, par la suite, souffert de convulsions. Suite à l'accident, Manono était dans l'impossibilité de travailler. Elle n'a cependant reçu aucune indemnité. The Gap a indiqué qu'elle continuerait à faire pression sur

Ever Unison et qu'elle s'assurerait que Mme Nono ait droit à un traitement médical en bonne et due forme.

Super Knitting

En juin 2001, la FITTHC a adressé une lettre de protestation au ministre du Travail au sujet du lock-out illicite de 600 travailleurs à l'issue d'un conflit à l'usine Super Knitting. Le conflit avait eu pour cause le comportement violent et abusif de la direction à l'égard des employés.

Les travailleurs sont arrivés à l'usine un matin pour trouver les grilles cadenassées. La direction a annoncé que les travailleurs « en grève » pouvaient aller chercher leur salaire mais a refusé de leur verser des indemnités. La direction a refusé toute discussion avec les travailleurs. Le commissaire au Travail s'est, quant à lui, abstenu d'intervenir. L'entreprise a embauché de nouveaux travailleurs et a appelé la police pour expulser les grévistes de l'entrée de l'usine. Le 15 mai, le Tribunal de grande instance a rendu une fin de non recevoir en faveur du syndicat.

MACEDOINE

En février 2000, la FITTHC a adressé un message de soutien au Syndicat de l'industrie du textile, du cuir et de la chaussure de Macédoine en prévision d'une manifestation syndicale contre la crise du chômage, les irrégularités dans le domaine des salaires et des prestations sociales et le non-respect des conventions collectives.

MALAISIE

La FITTHC a envoyé deux lettres à Ramatex Textiles, en février et en juillet 2002, invitant l'entreprise à reconnaître sans plus tarder le syndicat Johore Textiles & Garments Workers' Union, une affiliée de la FITTHC qui a été engagée dans la procédure de demande de reconnaissance depuis mars 2000. La FITTHC a préparé une plainte à déposer à l'OIT.

MAURICE

Loi sur la sûreté publique

En janvier 2000, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre de Maurice dans laquelle elle appelait le gouvernement à révoquer la loi sur la sûreté publique qui venait récemment d'être adoptée et à abandonner les poursuites engagées contre sept représentants de l'All Workers' Conference arrêtés lors d'une manifestation pacifique contre l'adoption du projet de loi.

Fermetures

Suite à une vague de fermetures à Maurice, la FITTHC a adressé une lettre au ministre du Travail dans laquelle elle appelait le gouvernement à mettre sur pied un forum de discussion sur les implications de la délocalisation d'entreprises mauriciennes et à assurer une protection appropriée aux travailleurs mauriciens.

Summit textiles

En novembre 2003, la FITTHC a écrit à Showkutally Soodhun, ministre du Travail et des Relations industrielles, appelant ce dernier à intervenir auprès des autorités pour empêcher la fermeture de l'usine Summit Textiles, qui opère avec succès à Maurice depuis 27 ans. L'entreprise prévoyait de délocaliser la production vers des pays à moindre coût de main-d'œuvre, ce qui représenterait 1500 pertes d'emploi. Faute de pouvoir maintenir l'usine opérationnelle, le gouvernement a été appelé à s'assurer que tous les travailleurs soient redéployés dans d'autres usines, à entamer des pourparlers avec l'entreprise en vue d'assurer aux travailleurs des indemnités adéquates et à garantir l'observance par Summit Textiles de la législation en vigueur.

MEXIQUE

Kuk Dong

En janvier 2001, 800 travailleurs de l'usine coréenne Kuk Dong se sont mis en grève pour protester contre le licenciement de cinq travailleurs qui s'étaient plaints des conditions de travail inhumaines. La grève a été brisée au bout de trois jours par une intervention de la police anti-émeutes. La FITTHC a adressé une lettre à la société coréenne Kuk Dong, au ministre du Travail du Mexique, au Président de Corée, ainsi qu'aux principaux clients de l'usine, Adidas et Nike, demandant à ceux-ci que des mesures appropriées soient prises pour garantir le respect du droit d'organiser et de négocier, outre la réintégration de tous les travailleurs licenciés.

Au terme d'une lutte prolongée, les employés de Kuk Dong, désormais rebaptisée Mexmode, ont obtenu gain de cause et, dès lors, le droit d'être représentés par le syndicat de leur choix. L'accord signé avec l'entreprise prévoyait une augmentation considérable du salaire et des prestations sociales. Le syndicat de l'usine Kukmode (Mexmode) devenait ainsi le premier syndicat indépendant à être doté d'une convention collective dans le secteur des maquiladoras au Mexique.

Matamoros garments

En janvier 2003, un conflit a éclaté au sein de l'usine Matamoros Garment. Les travailleurs de l'usine se sont mis en grève pour protester contre le non-paiement de leurs salaires et les conditions précaires de l'usine. Au centre des revendications des travailleurs figurait la création d'un syndicat indépendant.

Suite à des rapports selon lesquels le principal client de cette entreprise, PUMA AG, menaçait de résilier son contrat, la FITTHC a exhorté PUMA de reconsidérer sa décision et d'user de son influence pour persuader la direction de l'usine d'accorder la reconnaissance au syndicat et négocier une résolution des problèmes qui subsistent au niveau de cette usine. Dans sa réponse, Puma a indiqué qu'elle avait résilié son contrat avec Matamoros trois mois plus tôt, et que sa décision était attribuable à des motifs purement commerciaux, sans aucun rapport avec le fait que les travailleurs de cette usine tentaient de s'organiser.

La FITTHC a demandé à Puma de communiquer directement aux travailleurs concernés les motifs de sa décision. Lorsque Puma a annoncé, sous la contrainte des pressions internationales, qu'elle renouerait ses relations commerciales avec Matamoros Garment, la FITTHC lui a demandé de s'assurer que des procédures adéquates soient établies pour vérifier le respect des normes du travail nationales et internationales.

En mars, l'administration du travail locale a rejeté la demande d'enregistrement de SITEMAG, sous prétexte que le formulaire n'avait pas été rempli correctement. La FITTHC a écrit au ministre fédéral du Travail pour lui demander d'accéder à l'appel du syndicat. La FITTHC a rédigé une plainte à l'attention de l'OIT, qui a par la suite été soumise à la CISL. Cette plainte dénonçait l'ingérence dans le droit des travailleurs d'établir des syndicats de leur choix.

Peu après, les travailleurs ont été mis devant le fait accompli: l'usine avait fermé ses portes et ils ne toucheraient pas plus que l'équivalent de deux semaines de salaire en guise d'indemnité. Dans une lettre adressée à la direction de l'entreprise, la FITTHC a enjoint à celle-ci de rouvrir l'usine. L'usine n'a pas rouvert ses portes.

Hanes clothing companies

En avril 2003, après la publication de rapports indiquant que Hanes fermerait deux de ses usines les plus rentables au Mexique suite à la présentation de revendications salariales par les travailleurs, la FITTHC a adressé une lettre à cette entreprise, l'appelant à reconsidérer sa décision.

Tarrant

En juillet 2003, au terme d'une grève de deux jours à l'usine de denim Tarrant-Aljapan, la direction a licencié sept travailleurs qui avaient été nommés pour négocier avec le patronat. Les travailleurs revendiquaient le paiement des prestations auxquelles ils avaient légalement droit. Les travailleurs ont ensuite mis sur pied un syndicat indépendant pour défendre leurs droits. Une demande de reconnaissance a été introduite auprès du département du Travail. Le syndicat représentait 750 des 1000 travailleurs de l'usine.

En août, la direction a limogé 85 autres travailleurs, leur proposant des indemnités à condition qu'ils signent une lettre de démission, ce qui serait revenu à renoncer à tous leurs droits.

Agression contre Martin Barrios

En janvier 2004, la FITTHC a écrit au Gouverneur de l'Etat de Puebla, pour demander l'ouverture d'une enquête exhaustive sur l'agression dont a été victime Martin Barrios, coordinateur de la Commission locale des droits humains et syndicaux. M. Barrios avait été agressé sur le chemin du retour à son domicile. La Commission a œuvré en défense des droits de centaines de travailleurs victimes de licenciements abusifs de plusieurs usines appartenant au groupe Tarrant Apparel Group, basé à Los Angeles.

Tarrant

En 2003, la FITTHC a fait campagne en soutien du droit des travailleurs de l'usine de denim Tarrant de former un syndicat indépendant et de défendre leurs droits.

Lorsque la demande de reconnaissance du syndicat a été rejetée pour de simples erreurs administratives, la FITTHC a préparé une plainte destinée à l'OIT contre le gouvernement.

MAROC

Mortex

En novembre 1999, 60 employés de l'usine Mortex ont été licenciés pour avoir formé un syndicat. Les autres travailleurs ont été lockoutés et privés de leur salaire. L'employeur a fait appel à des milices armées pour intimider les travailleurs. La FITTHC a adressé une lettre au gouvernement du Maroc, demandant que des mesures soient prises de toute urgence pour la réintégration des travailleurs et le respect de leurs droits. La FITTHC a également protesté contre la récente vague de répression déployée par le gouvernement contre le mouvement syndical. Elle a notamment sévèrement critiqué la condamnation de plusieurs militants syndicaux

à des peines de prison pour avoir exercé des activités syndicales légitimes. Le Comité exécutif a adopté une Résolution à cet effet à l'occasion de sa réunion à Dakar.

Fruit of the Loom

En janvier 2001, suite au licenciement de huit dirigeants syndicaux qui avaient participé à l'établissement d'une section syndicale à l'usine Fruit of the Loom à Rabat, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre marocain, lui demandant d'intervenir pour mettre fin à la campagne antisyndicale de l'entreprise, dont notamment le recours à des milices pour intimider les travailleurs. La FITTHC a également écrit au directeur de l'usine et à Fruit of the Loom pour exiger la réinsertion immédiate de chacune et chacun des employé(e)s licencié(e)s.

Vu que cette usine était amenée à traiter des coupes de tissus en provenance de Fruit of the Loom en Irlande, la FITTHC a aussi appelé le Services, Industrial Professional and Technical Union (SIPTU) d'Irlande à faire pression sur la filiale irlandaise de Fruit of the Loom pour assurer le respect des droits des travailleurs marocains.

NAMIBIE

Situation des travailleurs migrants chez Ramatex

En février 2004, la FITTHC a écrit au PDG de la société malaise Ramatex, appelant l'entreprise à résoudre les problèmes auxquels s'affrontent les travailleurs migrants à l'usine Ramatex à Windhoek, en Namibie.

NEPAL

En avril 2004, la FITTHC a adressé une lettre aux autorités népalaises leur demandant la mise en liberté des hauts dirigeants du NTUC et de la General Federation of Nepalese Trade Unions (GEFONT), ainsi que de nombreux autres responsables du mouvement populaire écroués lors des manifestations contre la répression et pour la restauration de la démocratie et des droits syndicaux. La FITTHC a envoyé un message de félicitations au syndicat.

En juin 2004, la FITTHC s'est associée à la plainte déposée à l'OIT par GEFONT et DECONT contre le gouvernement du Népal et la Loi sur les services essentiels qui réprime fortement le droit de grève, outre les représailles engagées contre les syndicalistes qui revendiquent la restauration des droits des travailleurs. Dans sa plainte, la FITTHC a souligné qu'un certain nombre de dirigeants et membres de nos organisations affiliées

figuraient au nombre des personnes écrouées lors des manifestations.

NICARAGUA

Mil Colores

En février 2000, un conflit a éclaté au sein de l'usine Mil Colores suite au licenciement abusif de cinquante travailleurs qui avaient protesté contre la précarité des conditions de travail. Un de ces travailleurs avait été menacé par un gardien armé d'un couteau. La FITTHC a adressé une lettre au ministre du Travail et au directeur de Mil Colores demandant l'abandon des poursuites contre les douze travailleurs pour des dommages et intérêts liés aux manifestations.

Presitex

En août 2000, quelque 1800 travailleurs non-organisés au sein de l'entreprise taiwanaise de confection Presitex se sont mis en grève pour réclamer une augmentation salariale et un meilleur traitement, entre autres revendications sociales. La FITTHC a écrit au ministre du Travail, lui enjoignant de mettre en place un système qui garantisse à tous les travailleurs le droit d'organiser et de mener des négociations collectives avec leur employeur.

Jem III

En novembre 2000, suite à l'annonce de la fermeture imminente de l'usine Jem III pour insolvabilité, le directeur exécutif de la Zone franche d'exportation de Managua a publiquement accusé le mouvement syndical de chasser les investisseurs étrangers en provoquant des troubles dans l'industrie. Dans une lettre adressée au président du Nicaragua, la FITTHC s'est déclarée préoccupée du fait que l'insolvabilité de Jem III servit à justifier l'orchestration d'une campagne contre le mouvement syndical. La FITTHC a exigé la démission du directeur exécutif de la ZFE, outre l'imposition d'un embargo sur les machines de l'usine jusqu'au jour où celle-ci honorerait tous ses engagements vis-à-vis de ses travailleurs.

Chentex

En avril 2000, au terme de dix mois d'efforts pour amener la direction de l'usine de confection taiwanaise Chentex à la table des négociations, un millier de travailleurs se sont mis en grève. La réaction de l'entreprise a été de licencier les dirigeants du syndicat, d'engager des poursuites judiciaires contre eux, de forcer plusieurs centaines de membres d'abandonner le syndicat, et enfin d'introduire une demande auprès du ministère du Travail pour la dissolution du syndical, sous prétexte que le nombre de membres était tombé sous le quorum légal. La direction a en outre eu recours à l'établissement d'un syndicat jaune.

En août, Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC et José Ramirez, Secrétaire général de la FITTVC/ORI se sont réunis avec Lucas Huang, directeur de Chentex, sans toutefois que cette réunion ne débouche sur un quelconque progrès. La FITTHC a alors pris contact avec la maison-mère, Nien Hsing, enjoignant à celle-ci d'intervenir en faveur d'une résolution négociée au conflit.

En septembre 2000, la FITTHC a déposé une plainte détaillée auprès de l'OIT contre le gouvernement du Nicaragua.

Peu après, Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC est retourné au Nicaragua pour une nouvelle rencontre avec la direction de Chentex pour tenter de trouver une solution à la crise. Des pourparlers ont été engagés et se sont poursuivis au cours des mois suivants. Les progrès sont cependant restés mitigés.

Au cours de cette période, la FITTHC a, à plusieurs reprises, contacté Nien Hsing. Le président taiwanais a également été appelé à intervenir personnellement.

Lorsque Nien Hsing a menacé d'intenter un procès pour diffamation à l'encontre du groupe de défense des droits syndicaux *Taiwan Solidarity with the Workers*, la FITTHC a adressé une lettre à la direction dans laquelle elle a déclaré qu'elle convoquerait des témoins des usines Nien Hsing à l'échelon mondial pour dénoncer les abus constatés dans les usines de l'entreprise.

En décembre 2000, Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC a réalisé une nouvelle visite au Nicaragua pour faciliter les négociations avec la direction de Chentex. Lors de cette réunion, Chentex a acquiescé à un certain nombre de revendications syndicales mais a cependant maintenu son refus de réintégrer l'ensemble des employés. Le syndicat a rejeté la proposition du patronat.

En janvier 2001, le Parlement taiwanais a consacré une session au conflit professionnel en cours chez Chentex et a recommandé, entre autres, que le ministère des Affaires étrangères interrompe les subsides à cette entreprise en cas de non-résolution de ce conflit. Nien Hsing a réagi en annonçant la réouverture des négociations.

Toutefois, au Nicaragua, la direction locale persistait dans son refus de négocier en toute bonne foi. Les tentatives de l'Attaché du Travail des Etats-Unis pour aboutir à un accord ont, elles aussi, échoué. En janvier, l'entreprise a payé des

travailleurs non-syndiqués pour manifester devant le ministère du Travail et l'Ambassade des Etats-Unis.

La FITTHC a adressé une nouvelle lettre à la direction locale, l'avertissant que faute de parvenir à un accord dans la semaine elle interviendrait directement auprès de la maison-mère de Nien Hsing à Taiwan en vue d'entamer des négociations à ce niveau et sur un cahier de revendications plus large.

Les onze dirigeants syndicaux ont finalement été réintégrés suite à une décision de la Cour Suprême. L'employeur a toutefois continué à leur rendre la vie à ce point impossible que les syndicalistes ont présenté leur démission quelques semaines plus tard.

K&B Manufacturing

En novembre 2001 et une nouvelle fois en février 2002, la FITTHC a écrit à l'entreprise KB Manufacturing, à ses principaux clients et au ministère du Travail pour leur demander l'adoption de mesures urgentes en vue de l'application d'un ordre ministériel en vue de la réintégration de cinq travailleurs limogés pour avoir tenté d'organiser un syndicat.

Roo Hsing Garments

En mai 2002, la FITTHC a envoyé une lettre à l'entreprise Roo Hsing Garments, au Nicaragua, ainsi qu'à la maison mère de cette entreprise à Taiwan, pour réclamer la réintégration de trois dirigeants syndicaux licenciés pour avoir été élus à la tête d'un syndicat nouvellement reconstitué.

En décembre 2002, les autorités ont ouvert une enquête sur des accusations de harcèlement sexuel, qui s'est soldée par l'imposition d'une sanction à l'entreprise. La direction a cependant immédiatement interjeté appel contre cette décision en même temps qu'elle a promu la personne accusée des faits. La FITTHC a adressé une lettre à la direction locale ainsi qu'à la maison-mère à Taiwan, appelant l'entreprise à cesser toute discrimination à l'encontre des femmes concernées et à négocier avec le syndicat l'établissement d'une procédure de traitement de griefs. La FITTHC a pris contact avec le ministre du Travail, appelant ce dernier à prendre des mesures législatives pour combattre le harcèlement sexuel.

Hansae

En septembre 2002, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise Hansae et au ministère du Travail pour revendiquer l'adoption urgente de mesures visant à l'application d'un ordre ministériel exigeant le début des négociations.

NIGERIA

Arrestation du président Adams Oshiomhole

En janvier 2002, la FITTHC a adressé une lettre au président du Nigeria dans laquelle elle réclamait la libération immédiate et inconditionnelle d'Adams Oshiomhole, président du Nigerian Labour Congress et ex-membre du Comité exécutif de la FITTHC, ainsi que de plusieurs autres syndicalistes écroués pour avoir participé à une grève contre la flambée des prix du carburant. La FITTHC a demandé l'intervention de l'OIT dans cette affaire. Le jour-même de la comparution d'Adams Oshimhole au tribunal, la FITTHC a adressé un message de soutien et de solidarité au dirigeant syndical.

Condamnation à mort d'une femme nigériane

Dans une lettre adressée à l'ambassadeur du Nigeria à Bruxelles en septembre 2002, la FITTHC a demandé à ce que la peine prononcée contre Amina Lawal Kurami soit cassée. Elle a été condamnée à la peine de mort par lapidation pour avoir accouché de son troisième enfant après son divorce.

PAKISTAN

Ehsan Ullah Khan

En avril 2000, la FITTHC a écrit au chef du gouvernement pakistanais pour demander le retrait de l'inculpation de sédition contre M. Ehsan Ullah Khan, fondateur et président du BLLF (Front pour la libération des victimes du travail servile) et le journaliste Zafaryab Ahmed. La FITTHC a également appelé le gouvernement à consacrer plus de ressources aux grandes priorités sociales, y compris la lutte contre le travail des enfants.

Leatherfield

La FITTHC, UNI et la CISL sont conjointement intervenues auprès du gouvernement pakistanais pour demander à celui-ci d'accorder la reconnaissance syndicale à l'organisation représentant les travailleurs du centre de piquage de l'entreprise Leatherfield à Sialkot, et de garantir la sécurité des dirigeants syndicaux. Un des dirigeants de cette organisation syndicale avait fait l'objet d'un enlèvement et a été torturé par le propriétaire de l'usine lorsqu'il a refusé d'abandonner la campagne de syndicalisation. La FITTHC a également écrit à la FIFA, à la Fédération mondiale des entreprises d'articles de sport (WFSPGI), ainsi qu'à diverses entreprises s'approvisionnant auprès de Leatherfield.

Challenge Sports et J.S.D. Sports

Au mois de septembre, la FITTHC, UNI et la CISL ont entrepris une démarche commune auprès de Challenge Sports et de JSD Sports, de même qu'auprès de leurs clients, de l'OIT et de la

World Federation of the Sporting Goods Industries (Fédération mondiale des industries des articles de sport), suite au licenciement de treize responsables permanents du syndicat nouvellement formé. Deux militants ont été forcés de signer leur démission du syndicat sous la menace d'une arme à feu.

Dans sa réponse, Challenge Sports a affirmé que les travailleurs licenciés n'étaient pas des employés dûment enregistrés et qu'aucune demande d'enregistrement n'avait en fait été soumise. La FITTHC, UNI et la CISL ont répondu conjointement, fournissant à l'entreprise la date de présentation de la demande d'enregistrement et la preuve documentée qui établissait que les travailleurs étaient bien des employés à part entière, y compris le numéro d'ordre du registre du personnel, le poste de travail et la date de commencement du contrat d'emploi.

PEROU

En septembre 2002, au lendemain de la constitution d'un syndicat, une cinquantaine de dirigeants et militants du syndicat de l'usine textile Tejidos San Jacinto ont été mis en congé jusqu'à expiration de leur contrat. La direction a appelé les dirigeants et militants syndicaux dans ses bureaux individuellement et a fait pression sur eux pour les persuader de démissionner du syndicat. Une fois que le nombre de membres était tombé en dessous du quorum, la direction a refusé de reconnaître le syndicat, en dépit du fait que celui-ci avait obtenu la reconnaissance en octobre 2002.

En octobre 2003, la FITTHC a écrit une lettre à la direction de l'entreprise textile Tejidos San Jacinto, de même qu'une autre lettre adressée au Directeur général de l'Association des exportateurs du Pérou, leur demandant la réintégration des travailleurs licenciés. La question a été portée à l'attention du ministre du Travail, à l'occasion d'une réunion à Lima.

En décembre 2002, la FITTHC a écrit une lettre au ministre pour s'enquérir du suivi du conflit. La FITTHC a appelé le gouvernement du Pérou à amender de toute urgence la législation nationale du travail, afin de rendre celle-ci conforme aux Conventions de l'OIT.

ROUMANIE

En janvier 2000, la FITTHC a adressé une lettre à la société roumaine S.C. Tricorelon au sujet de discrimination antisyndicale et du refus du patronat de négocier avec le syndicat en toute bonne foi.

RUSSIE

En janvier 2001, la FITTHC a adressé une lettre au président de la Douma ainsi qu'aux leaders des différentes factions du Parlement au sujet du projet de législation du travail préparé par le gouvernement de Russie en vue de rendre le code du travail russe conforme aux « exigences de l'économie de marché. » La FITTHC a exhorté les membres du Parlement russe à soutenir les efforts visant à ce que le code du travail de Russie soit conforme aux principes de l'OIT.

SAIPAN

En avril 2003, la FITTHC a écrit à l'entreprise Levi-Strauss & Co., appelant celle-ci à œuvrer à la résolution d'une action en justice à niveau fédéral concernant le recours à l'exploitation dans des usines situées dans l'île de Saipan, dans le Pacifique. Sur la cinquantaine d'entreprises dont le nom figurait dans la procédure fédérale, Levi-Strauss & Co. est la seule à avoir refusé un règlement du différend.

AFRIQUE DU SUD

Team Puma

En septembre 2002, la FITTHC est entrée en contact avec Adidas au sujet d'un conflit en cours chez un de ses fournisseurs à Cape Town, l'entreprise Team Puma. A ce propos, la FITTHC a demandé des clarifications sur les liens entre Adidas et l'usine Team Puma

Jordan

En février, la FITTHC a adressé une lettre à Nike suite à l'annonce par son fournisseur sud-africain Jordan, de la suspension des commandes par Nike. Cette nouvelle était d'autant plus préoccupante étant donné les pourparlers en cours portant sur un accord-cadre international avec Claus Daun, propriétaire de KAP AG, la maison mère de Jordan. Dans sa réponse, Nike a affirmé qu'elle n'occupait qu'une très petite place dans les contrats commerciaux de la société Jordan, et qu'elle n'avait aucune intention de se retirer.

SLOVAQUIE

En novembre 1999, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement de Slovaquie pour lui communiquer sa profonde préoccupation face à l'agression brutale perpétrée contre Otto Kremmer, vice-président du Syndicat des travailleurs du textile, du vêtement et de la chaussure de Slovaquie. Des inconnus ont poignardé M. Kremmer devant son domicile. Tout porte à croire que les agresseurs cherchaient à intimider M. Kremmer en raison de son rôle

dans les démarches en vue de la résolution d'un conflit en cours à l'usine Pratex Eadoa, dans le nord de la république, où les travailleurs se sont plaints de ne pas avoir touché leur salaire depuis mars. L'usine est en cours de privatisation. Le Comité exécutif de la FITTHC a adopté une Résolution condamnant l'agression contre M. Kremmer.

En avril 2000, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre de Slovaquie, dans laquelle elle s'est déclarée consternée par le fait qu'au cours des six mois écoulés depuis l'agression les autorités n'avaient rien fait pour traduire les coupables en justice et qu'entre temps un autre dirigeant syndical s'était fait agresser.

SRI LANKA

Cosmos Macky, Bensiri Rubber Products, Dulon Zipper, Skyspan Asia, Topstar

En décembre 2001, la FITTHC a adressé une lettre aux entreprises Cosmos Macky, Bensiri Rubber Products, Dulon Zipper, Skyspan Asia et Topstar Branch, qui sont toutes les cinq des filiales de firmes étrangères. L'objet de cette lettre était le refus de ces entreprises de reconnaître le Syndicat des travailleurs de la zone franche (FTZWU) et les démarches du patronat pour empêcher les travailleurs d'adhérer au syndicat. Des lettres similaires ont été adressées aux maisons-mères de chacune de ces entreprises. La FITTHC a également écrit au président et au ministre du Travail du Sri Lanka, appelant le gouvernement à résoudre ces causes en souffrance.

En octobre 2002, suite à une grève chez Cosmos Macky et l'embauche de gardes armés de matraques pour intimider les travailleurs, la FITTHC a adressé une nouvelle lettre à la maison-mère en Corée, appelant celle-ci à intervenir de sorte à ce que la direction locale s'abstienne dorénavant de toute action de harcèlement antisyndical, reconnaisse le syndicat et établisse de bonnes relations professionnelles avec le syndicat. Une copie de ce courrier a également été transmise au gouvernement coréen.

Le Sri Lanka introduit une demande pour accéder aux Système généralisé des préférences En avril 2002, le Sri Lanka a introduit une demande auprès de l'Union européenne, pour accéder aux avantages prévus dans le cadre des accords incitatifs pour la protection des droits des travailleurs dans le SGP de l'UE. L'octroi du statut SGP est soumis à la condition du respect des Conventions fondamentales de l'OIT.

La FITTHC a fourni des informations sur des cas individuels de violations des normes fondamentales du travail dans des zones franches du Sri Lanka. En juin 2002, une lettre groupée de la CISL/CES/CMT fut présentée à la Commission européenne, mettant en exergue les violations de normes internationales du travail dans le secteur au Sri Lanka. Le Secrétaire général de la FITTHC s'est réuni avec l'enquêteur de l'UE pour aborder cette question.

North Sails Lanka

En septembre 2002, la FITTHC a envoyé une lettre à l'entreprise North Sails Lanka, ainsi qu'aux autorités du Sri Lanka, leur demandant la réintégration de 207 travailleurs licenciés de façon abusive par cette entreprise allemande au cours des trois mois précédents. L'entreprise avait annulé le versement de la prime à la qualité sans en parler au préalable avec les travailleurs. Les travailleurs se sont mis en grève, excédés par le refus du management de dialoguer. Au terme de la grève, la direction a refusé de réintégrer douze membres du Comité d'entreprise. La direction a ensuite procédé à 207 licenciements supplémentaires.

Fine Lanka Corporation

En octobre 2002, la FITTHC a adressé une lettre au siège de la société Fine Lanka Corporation en Corée. Dans sa lettre, la FITTHC demandait à la société de cesser les actions antisyndicales dans sa filiale au Sri Lanka. La direction locale a procédé au lock-out de 858 travailleurs. Lorsque l'entreprise a redémarré sa production, elle a contraint les employés à abandonner les poursuites engagées à son encontre. Une copie de ce courrier a également été transmise au gouvernement coréen.

Nelum Fashions

En décembre 2002, la FITTHC a écrit à la direction de l'entreprise Nelum Fashions Pvt au Sri Lanka pour demander la résolution d'un conflit qui avait éclaté lorsque la direction avait révoqué la reconnaissance du syndicat établi sept ans auparavant. Ce syndicat représentait 816 des 1400 travailleurs de l'usine. A cette occasion, l'ensemble de l'effectif de l'usine avait organisé un arrêt de travail pour protester contre la décision de la direction. Celui-ci a cependant eu recours à diverses mesures répressives pour briser la grève. Huit dirigeants du syndicat ont été limogés.

Naigai

Suite à un conflit entre patronat et travailleurs à l'usine japonaise Lanka Naigai au Sri Lanka concernant la représentativité du syndicat CMU affilié à la FITTHC, une réunion fut convoquée en janvier 2003 à laquelle ont assisté la direction

de Lanka Naigai, le CMU et l'affiliée nipponne de la FITTHC, ZENSEN. Un accord a été conclu prévoyant la tenue d'une assemblée syndicale dans le mois. 75% de la main-d'œuvre a voté en faveur du CMU et la direction a reconnu CMU comme agent de négociation.

Plainte contre le gouvernement du Sri Lanka

En février 2003, la FITTHC a déposé une plainte officielle contre le gouvernement du Sri Lanka. D'après cette plainte, les « Directives du conseil des investissements régissant la formation et le fonctionnement des Comités d'employés » enfreignent de manière flagrante la liberté d'association et le droit de négociation collective. Les Comités d'employés sont sous la tutelle du Conseil des investissements, qui intervient activement dans tous les aspects de leurs activités.

A la lumière de ses conclusions, l'OIT a appelé le gouvernement sri lankais à s'assurer que les modifications nécessaires ont été apportées aux directives du Conseil des investissements afin de les rendre conformes aux normes de l'OIT.

Jaqalanka

En avril 2003, lorsque les travailleurs de l'usine Jaqalanka ont rejoint les rangs du syndicat des travailleurs de la zone franche, l'entreprise a lancé une campagne anti-syndicale avec la complicité du Conseil des investissements et du ministère du Travail, qui est d'ailleurs intervenu directement auprès des travailleurs, leur enjoignant de démissionner du syndicat.

La direction a exigé la tenue d'un référendum et a imposé un quorum de 40% pour que le syndicat puisse être reconnu. De nombreux cas d'intimidation ont eu lieu à l'approche du référendum et même lorsque le référendum était déjà en cours. Ces actes d'intimidation se sont avérés très efficaces. Seuls 4% des travailleurs ont voté – ce qui constitue un taux de participation incroyablement bas si l'on tient compte de l'intérêt que suscitent ces questions parmi les travailleurs.

La FITTHC a écrit aux ministres du Travail et du Commerce, au Président, au Conseil des investissements et aux clients de Jaqalanka, appelant à ce que le référendum soit déclaré « nul et non avenue » et à ce qu'un nouveau référendum soit organisé, avec des mesures garantissant un processus électoral libre et équitable. La FITTHC a en outre demandé au BOI de cesser toute ingérence dans les relations entre patronat et syndicat, qui relèvent normalement de la responsabilité du ministère du Travail. La FITTHC a également adressé une lettre à Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, l'informant du fait que le BOI avait

invoqué le Pacte mondial de l'ONU en proclamant que Jaqalanka agissait dans le respect de ses normes, et appelant l'ONU à prendre ses distances par rapport à cette situation.

La FITTHC a également attiré l'attention du Commissaire au Commerce de l'UE, Pascal Lamy, indiquant qu'elle estimait que le Sri Lanka ne méritait pas de bénéficier de privilèges commerciaux, aussi longtemps que de telles situations subsisteront.

Une plainte formelle a été déposée auprès de l'OIT contre le gouvernement du Sri Lanka, au titre du non-respect du droit des travailleurs de créer et d'adhérer à des organisations de leur choix et de non protection des travailleurs contre des cas d'ingérence. La FITTHC a demandé à l'OIT de surseoir à l'examen de la plainte déposée dans le cadre de cette affaire pour un délai de six mois.

En octobre 2003, le Free Trade Zone Workers Union a gagné la bataille pour la reconnaissance syndicale. En vertu de l'accord qui a été conclu, l'entreprise reconnaît le syndicat FTZWU en tant que représentant des travailleurs et s'engage à s'abstenir de toutes représailles ou harcèlement contre les membres du syndicat.

Workwear Lanka

Lorsque les travailleurs de l'usine Workwear Lanka ont décidé, à la fin de décembre 2003, de mettre sur pied une section syndicale rattachée au Free Trade Zones and General Services Employees Union, la direction a interrogé chacun des travailleurs sur leur affiliation syndicale, leur enjoignant de démissionner du syndicat.

Trois dirigeants syndicaux ont été licenciés et cinq autres ont été suspendus. Plusieurs autres ont été rétrogradés. Une centaine de travailleurs soupçonnés d'adhérer au syndicat ont également été limogés sous prétexte qu'il s'agissait de travailleurs contractuels dont les services n'étaient plus requis. Entre temps, l'entreprise avait commencé à recruter de nouveaux travailleurs.

La direction s'est servie des réunions du Comité des employés pour contraindre les travailleurs à démissionner du syndicat et à présenter une lettre d'excuse pour un arrêt de travail qui avait eu lieu préalablement. Lors de ces réunions d'employés, les responsables administratifs ont dit aux travailleurs de « faire attention » au secrétaire adjoint du Free Trade Zones and General Services Employees Union, ajoutant que ce dernier avait l'intention de convertir les bouddhistes au christianisme.

En mars 2004, la FITTHC a déposé une plainte formelle à l'OIT et a écrit au ministre du Travail, appelant le gouvernement à intervenir de toute urgence pour s'assurer que l'entreprise réintègre tous les partisans du syndicat aux postes qu'ils avaient occupés jusque là et respecte le droit des travailleurs de s'organiser sans ingérence de la direction. En juin, la FITTHC a une nouvelle fois écrit au ministre du Travail, à la direction de l'entreprise et aux principaux clients.

TURQUIE

En octobre 2003, la FITTHC a écrit à la société Vanity Fair Corporation pour lui réclamer la réintégration de plusieurs dirigeants et militants syndicaux limogés lors d'une vague de répression antisyndicale dans les usines de cette société à Söke, en Turquie. Huit militants du syndicat ont été mis en congé contre leur gré pour plusieurs jours et deux autres militants ont été limogés. Deux autres militants ont été mis en congé à leur retour du congé forcé. La direction a mis en garde les travailleurs contre l'affiliation syndicale.

SWAZILAND

En novembre 2000, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre du Swaziland dans laquelle elle lui demandait la mise en liberté immédiate de plusieurs dirigeants syndicaux et de l'opposition, au nombre desquels figurait notamment Jan Sithole, Secrétaire général de la Swaziland Federation of Trade Unions (SFTU). La FITTHC a en outre exigé au gouvernement de mettre un terme à l'état d'urgence et de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent pour l'établissement du multipartisme et d'un gouvernement démocratique qui respecte les droits de l'homme et les droits syndicaux fondamentaux.

TAIWAN

En février 2003, la FITTHC a adressé une lettre à Nike, dans laquelle elle demandait à cette société américaine de garantir des droits pleins et égaux à tous les travailleurs employés chez ses fournisseurs, en ce compris chez Nien Hsing, un de ses fournisseurs taiwanais. La FITTHC a également mis en exergue les problèmes auxquels font face les travailleurs migrants.

TANZANIE

Le 15 février 2001, après que les propriétaires de la filiale tanzanienne de la société coréenne Gooyong ont fermé leur usine sans préavis et disparu sans verser d'indemnités à leurs employés, la FITTHC a écrit à la maison mère de

l'entreprise lui demandant qu'elle assume le paiement des indemnités dues aux travailleurs tanzaniens.

THAÏLANDE

Alpha Spinning company

En mars 2000, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre thaïlandais, appelant son gouvernement à intervenir dans la résolution du conflit en cours à l'usine Alpha Spinning. La direction a licencié 24 dirigeants et militants syndicaux appartenant au syndicat nouvellement constitué. Lorsque le syndicat a présenté son cahier de revendications au patronat, celui-ci a fait appel à la mafia locale armée de machettes et de bâtons pour persuader le syndicat de retirer ses revendications.

L'entreprise a ensuite annoncé qu'elle envisageait la fermeture de plusieurs de ses filiales. Les membres qui refusaient de démissionner du syndicat étaient limogés et avaient droit à cinq minutes pour prendre leurs affaires et déguerpir.

Quelque 500 dirigeants syndicaux ont établi un campement de fortune devant le ministère du Travail pour protester contre ce licenciement. Suite à l'intervention du gouvernement, la direction a finalement accepté de rebaucher les travailleurs. Toutefois, lorsque ceux-ci se sont présentés à l'usine, la direction leur a annoncé que la démission du syndicat était la condition sine qua non de leur réintégration. Ceux qui s'y sont opposés ont été violemment tabassés par la mafia. Lorsque les travailleurs ont tenté de déposer une plainte contre eux, les casseurs de la mafia ont retourné l'accusation contre eux. Quatre dirigeants syndicaux ont été arrêtés.

Master Toys

En mai 2000, la FITTHC a écrit à la direction de l'entreprise de jouets May Cheong Toy Products Factory Ltd., basée à Hong Kong, pour dénoncer les mauvais traitements dont faisaient l'objet les travailleurs employés chez Master Toys, usine produisant des jouets pour la marque Maisto. La FITTHC a en outre réclamé le versement d'indemnités intégrales aux travailleurs licenciés. L'entreprise a transféré les travailleurs d'une entreprise organisée à une entreprise non-organisée, en profitant, au passage, pour ramener leurs salaires sous le seuil du salaire minimum. Ceux qui ont refusé se sont vus privés d'indemnités de licenciement.

Thai Durables

Dans une lettre adressée à l'entreprise Thai Durables et au Premier ministre de Thaïlande en août 2000, la FITTHC a marqué son soutien pour les travailleurs en grève dans cette entreprise. La

FITTHC a également transféré la somme de 2000 dollars à la caisse de prévoyance du syndicat pour soutenir les grévistes dans leur action.

Les travailleurs s'étaient mis en grève suite à la rupture des négociations avec le patronat. L'employeur a ensuite licencié 390 des travailleurs en grève et fait appel à des milices pour agresser les travailleurs. L'entreprise a intenté quatre procès contre les travailleurs au tribunal civil, à la cour pénale et au tribunal du travail.

La plupart des employés licenciés avaient travaillé au service de cette entreprise pour plus de quinze ans. Au cours de la crise économique en Thaïlande, ils avaient accepté une diminution salariale pour sauver leur entreprise. Naturellement, lorsque celle-ci a recommencé à prospérer, ils ont revendiqué une part des bénéfices.

Lorsque les travailleurs ont été violemment expulsés de la résidence du Premier ministre, la FITTHC a adressé une lettre au gouvernement dans laquelle elle a condamné le recours excessif à la force policière contre les travailleuses et a demandé qu'une solution soit apportée au conflit.

En octobre, le ministère du Travail a donné l'ordre à l'entreprise de réintégrer les travailleurs. Au mépris de l'ordre ministériel, la direction a refusé la réinsertion de 450 travailleurs licenciés durant la grève. Les employés réintégrés ont pour leur part été privés de travail.

En novembre, suite à un incendie qui a détruit un des édifices de l'usine, l'entreprise a annoncé une fermeture temporaire pour cas de force majeure. 532 travailleurs syndiqués ont été mis en congé sans solde. Après une courte période de reprise complète de ses opérations, l'entreprise a annoncé une autre fermeture temporaire. Comme par hasard, les travailleurs syndiqués étaient, une fois de plus, les seuls concernés.

Dans une nouvelle lettre adressée au Premier ministre thaïlandais, la FITTHC a indiqué que les travailleurs avaient voté pour faire campagne en faveur d'indemnités de licenciement et non pas de la réintégration. Elle a réclamé le paiement immédiat de ces indemnités.

En janvier, suite à l'annonce de la signature d'un accord de restructuration entre Thai Durables et la Bangkok Bank, qui reposait sur l'apport d'un nouvel investisseur étranger, la FITTHC a appelé les deux entreprises à user de leur influence

auprès de Thai Durables pour garantir une résolution rapide et efficace du conflit.

Teijin

Lorsque Teijin a fait appel au tribunal du Travail pour obtenir la permission de licencier cinq membres clefs du comité des travailleurs suite à leur rôle dans l'organisation d'une grève, la FITTHC a adressé une lettre à la direction de Teijin dans laquelle elle lui demandait de retirer sa demande du tribunal et de résoudre tout grief en souffrance par la voie de la négociation.

Thai Iryo Garments

En octobre 2000, la FITTHC a écrit au Premier ministre Chuan Leekpai, appelant ce dernier à intervenir pour contraindre l'entreprise à verser une indemnité aux 1236 travailleurs qui ont perdu leur emploi lorsque l'entreprise a fermé sans préavis. La FITTHC a également écrit à l'Association thaïlandaise des producteurs de vêtements et à la Fédération de l'industrie thaïlandaise.

Ladybird

En juin 2001, la FITTHC a pris part à une campagne de solidarité avec les travailleurs engagés dans un conflit professionnel dans l'usine de confection Ladybird Garment Company Ltd., à Bangkok. Lorsque le syndicat a présenté sa revendication salariale, la direction a réagi en rendant visite à chaque travailleur dans son domicile. Elle a ainsi proposé aux travailleurs le versement de leur salaire intégral en cas de grève et a fait circuler une lettre falsifiée, se faisant passer pour le syndicat et demandant aux travailleurs de faire preuve de patience. Parallèlement à cela, la direction a soumis une contre-proposition prévoyant un gel salarial de trois ans. La direction a ensuite lockouté 77 dirigeants et membres du syndicat. Juste avant le lock-out, l'entreprise a embauché 100 nouveaux employés.

La FITTHC a adressé des lettres de protestation à Ladybird et à ses principaux clients, notamment Gymboree, PreNatal et GUESS?. Elle a également invité ses affiliées en Italie à faire pression sur PreNatal. Des pressions ont également été exercées auprès du ministre du Travail de la Thaïlande. Le secrétaire général de la FITTHC a effectué une visite à cette usine en juin 2001 et s'est adressé aux travailleurs présents sur le piquet de grève. La FITTHC a débloqué une somme équivalente à 2500 dollars environ du Fonds de solidarité internationale au bénéfice des travailleurs en grève.

Le conflit a été résolu au terme d'une campagne de longue haleine, et les employés en grève ont pu retourner au travail. La signature de l'accord représentait une victoire sans précédent, même si

toutes les revendications des travailleurs n'ont pas été satisfaites.

Disparition de Thanong Phoarn

Le 28 juin 2001, la FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre thaïlandais, appelant son gouvernement à intervenir dans l'affaire Tanong Phoarn, porté disparu depuis dix ans. Thanong avait reçu plusieurs menaces de mort avant sa disparition. Deux comités d'enquête avaient été mis sur pied mais leurs rapports n'ont jamais été rendus publics.

Light House Industries

En avril 2002, peu avant le début des négociations collectives entre le patronat et le syndicat de l'entreprise taiwanaise de production d'articles de voyage Light House, la direction a procédé à une réduction salariale de pas moins de 25%. On demanda, par ailleurs, aux travailleurs de présenter une lettre de démission à l'entreprise en même temps qu'une nouvelle demande d'emploi. Le management promit aux travailleurs qu'ils retrouveraient tous leurs places au sein de l'usine, mais refusa ensuite de réintégrer 20 leaders syndicaux. Lorsque les travailleurs ont organisé un arrêt de travail pour protester contre le renvoi des 20 syndicalistes, le management licencia sur le champ les 849 travailleurs restants.

En août 2002, la FITTHC a envoyé une lettre au Premier ministre de Thaïlande, ainsi qu'à la société Samsonite, principal client de l'usine. En septembre, la FITTHC a envoyé une lettre au millionnaire français François Pinault, qui a le contrôle de la société Samsonite, attirant son attention sur la situation et les revendications des travailleurs de Light House Entreprises.

Enfin, le 13 septembre 2002, à l'issue d'une campagne soutenue à niveau mondial, les 29 travailleurs restants furent réintégrés. L'entreprise s'engagea par ailleurs à ne pas interférer dans les activités du syndicat. La FITTHC a envoyé un message de félicitations au syndicat et à ses membres.

Bed and Bath Prestige

En janvier 2003, la FITTHC a écrit au Premier ministre et au ministre du Travail thaïlandais, de même qu'à plusieurs multinationales du détail, attirant leur attention sur le sort de 350 travailleurs employés par l'entreprise Bed and Bath Prestige. L'usine a fermé ses portes sans préavis. Les propriétaires sont partis sans laisser de trace, laissant les travailleurs sans emploi, subtilisant au passage leurs salaires impayés et les indemnités de fermeture, estimés à environ 400000 dollars.

Le 16 janvier, Adidas-Salomon a répondu que des commandes avaient été passées auprès de

Bed and Bath sans son consentement. La FITTHC a répondu que cette situation ne faisait que mettre en exergue le fait qu'il était primordial que les modalités de contrôle et de surveillance tiennent compte des réalités de l'industrie sur le terrain et protègent les travailleurs adéquatement, y compris ceux qui se trouvent aux derniers échelons de la chaîne d'approvisionnement

Le 30 janvier 2003, en raison de la situation économique critique dans laquelle ils se trouvaient, les travailleurs ont mis fin à leur protestation et ont accepté les indemnités proposées par le ministère du Travail. Aucun des travailleurs n'a touché la totalité des indemnités auxquelles il avait droit.

Gina Form Ltd

En janvier 2003, la FITTHC a écrit à l'entreprise Gina Form Bra, aux clients-détaillants de l'entreprise, The Gap et Victoria's Secret, de même qu'au Premier ministre et au ministre du Travail de la Thaïlande, demandant à ceux-ci de s'assurer que l'entreprise Gina Form négocie en toute bonne foi avec le syndicat représentant les travailleurs de l'usine et réintègre les travailleurs syndiqués licenciés.

En août 2001, juste au moment où le syndicat se préparait à soumettre sa proposition en vue du renouvellement de la convention collective, la direction a limogé six dirigeants syndicaux sur des chefs d'accusation montés de toutes pièces. Il lui a ensuite suffi d'invoquer la non-représentativité du syndicat. Lorsque le syndicat a présenté ses revendications, la direction a présenté ses contre-propositions, qui réduisaient encore davantage les prestations auxquelles avaient droit les travailleurs.

Alors que le syndicat tentait de négocier, la direction a engagé des intérimaires pour remplacer les activistes syndicaux. La direction a, par ailleurs, émis des déclarations publiques accusant les membres du comité syndical d'être impliqués dans des scandales financiers et sexuels. En décembre 2001, la direction de l'entreprise a licencié 150 autres délégués et membres du syndicat.

En août 2002, à l'approche de la date limite pour les négociations annuelles, la direction a intensifié sa campagne antisyndicale. Elle a notamment libéré les membres du comité sous le régime de congés payés et, en leur absence, a forcé les travailleurs à signer des feuilles blanches, dont ils se sont ensuite servis pour affirmer que les travailleurs avaient souscrit aux conditions proposées par l'usine.

En septembre 2002, la direction a engagé des poursuites contre cinq membres du comité, y compris le président actuel, soutenant que ces derniers auraient menacé les travailleurs qui refusaient de suivre leur grève du zèle.

La FITTHC a aussi écrit à M. Lawrence M. Doherty, Directeur exécutif de WRAP (Worldwide Responsible Apparel Production), organisme qui a délivré un certificat de conformité à Gina Form, attirant son attention sur les manquements à la certification. WRAP a été appelée à suspendre la certification en attendant qu'une enquête soit menée sur la situation, et d'annuler la certification dans le cas où l'enquête produirait des résultats confirmant les griefs des travailleurs.

Par Garments

En février 2003, dans une lettre adressée au Premier ministre et au ministre du Travail, la FITTHC a appelé le gouvernement à intervenir pour contraindre l'entreprise à verser une indemnité aux 149 travailleurs qui ont perdu leur emploi lorsque l'entreprise Par Garments a fermé ses portes sans préavis. La FITTHC a également communiqué son grief aux principaux clients de ce fournisseur, notamment GAP, Wal-Mart, Mike, Tommy Hilfiger et Gymboree.

TURQUIE

En août 2003, la FITTHC a écrit au PDG d'Exsa Export pour marquer son soutien solidaire en faveur des travailleurs en grève contre le refus de la direction de négocier avec Tekstil, syndicat représentant les travailleurs de l'usine. La majorité des travailleurs reste non-enregistrée, non-organisée et privée de la protection du code du travail national.

Suspension des droits de négociation

En août 2000, suite à la suspension par le gouvernement des droits de négociation de son affiliée Tekstil, la FITTHC a écrit au ministre du Travail de Turquie et a rédigé une plainte à l'attention de l'OIT contre le gouvernement de Turquie, pour suspension des droits de négociation légitimes de Tekstil.

Beybi

En août 2000, la FITTHC a écrit au PDG de la firme Beybi pour protester contre la discrimination antisyndicale et enjoindre à la direction de cette entreprise de réintégrer dix adhérents kurdes du syndicat licenciés abusivement après avoir été taxés de « terroristes ».

UGANDA

Southern Range Nyanza (anciennement Nytil)

La lutte de longue haleine menée par UTGLAWU pour la reconnaissance syndicale au nom des travailleurs de l'usine Southern Range Nyanza Ltd (anciennement Nytil-Picfare Ltd) a donné lieu à maintes frustrations. L'employeur a usé de tous les stratagèmes possibles et imaginables pour se soustraire aux obligations qui lui incombent aux termes de la législation ougandaise.

Après le dépôt d'une plainte contre le gouvernement ougandais par la FITTHC en novembre 1998 pour avoir manqué de faire respecter aux employeurs du secteur textile le droit de liberté d'association, le gouvernement a, en maintes occasions, tenté de persuader Nytil-Picfare de passer un accord de reconnaissance avec l'Uganda Textile, Garments, Leather and Allied Workers' Union (UTGLAWU).

La direction de cette entreprise s'est néanmoins retranchée dans son refus de coopérer et a usé de manœuvres dilatoires au cours des mois qui ont suivi.

En janvier 2000, après que la direction a empêché une visite du ministre du Travail dans l'usine, les travailleurs sont arrivés à la conclusion que toutes les possibilités d'une solution négociée étaient désormais épuisées et que le seul recours qu'il leur restait était la grève. La direction a alors faussement accusé les travailleurs de prôner le recours à la violence. Le secrétaire général a été mis en état d'arrestation par la police pour être soumis à un interrogatoire.

A la veille du commencement de la grève, des agents de police armés ont occupé l'usine et menacé les travailleurs de leur arme pour les forcer à reprendre le travail.

La FITTHC a adressé des courriers de protestation au ministère ougandais du Travail en février 2001, en septembre 2001 et une nouvelle fois en mai 2003.

TriStar Uganda

En octobre 2003, quelque 300 travailleuses de l'entreprise de confection sri-lankaise Tristar ont été licenciées pour avoir pris part à une grève contre les conditions abusives, notamment le partage forcé de dortoirs et de WC avec leurs collègues du sexe masculin, le harcèlement sexuel et les restrictions imposées aux visites de membres de leur famille. La FITTHC a adressé une lettre au directeur général de l'usine Tristar ainsi qu'au ministre ougandais du Travail, réclamant la réintégration des employées et le respect des droits des travailleurs.

En mai 2004, la FITTHC a adressé une nouvelle lettre au directeur général de l'usine Tristar ainsi qu'au ministre du Travail, attirant leur attention

sur le non-respect de la liberté d'association au sein de l'usine Tri-Star Apparel (Ouganda). La FITTHC a enjoint aux autorités ougandaises de certifier son affilié Uganda Textiles and Allied Workers' Union pour que celui-ci soit habilité à mener des négociations collectives et de sommer la direction de reconnaître le syndicat.

En dépit du fait qu'une demande à cet effet lui avait déjà été présentée six mois auparavant, l'entreprise refuse de fournir au Bureau du registre la liste des employés qui permettrait de déterminer si le syndicat remplit les conditions requises pour sa certification. La direction refuse de se réunir avec le syndicat sous prétexte que ce-dernier n'est pas certifié.

En juillet 2004, la FITTHC a rédigé une plainte à l'attention de l'OIT.

ZIMBABWE

Journée nationale de protestation

En octobre 2003, la FITTHC a écrit au président Mugabe suite à l'annonce de l'arrestation de 150 syndicalistes lors d'une journée d'action nationale. La FITTHC a demandé la libération immédiate de tous les syndicalistes encore en détention et l'abandon de tous les chefs d'inculpation retenus contre eux.

Grève dans l'industrie du cuir et des chaussures

En février 2004, la FITTHC a écrit au syndicat Zimbabwe Shoe and Leather Workers' Union pour lui faire part de son soutien solidaire avec les 7000 travailleurs en grève dans l'industrie du cuir et des chaussures. Le préavis de grève a été lancé en protestation contre le refus de l'association des employeurs de se conformer à un accord salarial approuvé au préalable.

ETATS-UNIS

Travail des enfants dans le secteur agricole

En août 2000, la FITTHC a écrit au secrétaire du Travail, attirant son attention aux conclusions d'un rapport de Human Rights Watch qui dénonçait la situation de plusieurs centaines de milliers d'enfants au travail dans des exploitations agricoles aux Etats-Unis. La FITTHC a appelé les autorités des Etats-Unis de prendre les mesures qui s'imposent pour éradiquer cette exploitation flagrante.

Hollander Home Fashions

En mai 2001, suite à une grève des travailleurs de deux usines de la société Hollander Home Fashions qui revendiquaient de meilleurs salaires et conditions de travail, la FITTHC a écrit à la direction de cette société ainsi qu'à son principal client, IKEA, appelant à ce qu'un terme soit mis

à la grève, à cesser le recours aux briseurs de grève et à rechercher une solution aux griefs à l'origine du conflit. Un accord a été conclu entre UNITE et Hollander dans le courant du mois de mai. Les travailleurs ont souscrit à cet accord.

Septembre 2001

Le 12 septembre 2001, Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC a adressé une lettre aux affiliées américaines UNITE et UFCW, leur faisant part de ses plus profondes condoléances suite aux événements tragiques du 11 septembre.

Brylane

En 2002, lorsque l'affiliée de la FITTHC, UNITE, lança une campagne pour organiser les travailleurs de la centrale de distribution Brylane dans l'Indiana, filiale du géant français de la distribution Pinault-Printemps-Redoute, l'entreprise s'embarqua dans une campagne antisyndicale acharnée. Le climat est devenu à ce point intenable que UNITE a demandé à ce que la reconnaissance soit accordée sur base d'un « comptage de cartes » plutôt que par une élection syndicale, qui est réellement le moyen le plus objectif de déterminer la représentativité d'un syndicat.

La FITTHC a, en maintes occasions, cherché à rencontrer l'équipe de direction de PPR. Parallèlement, les affiliées françaises ont été appelées à faire pression sur PPR en France, en coordination avec les syndicats du secteur du détail.

En avril 2002, la FITTHC a organisé une « Semaine d'action PPR ». On invita les affiliées à bombarder PPR de lettres pour bien lui faire comprendre que dans l'économie mondiale, les syndicats répondent à l'échelon mondiale aux violations des droits des travailleurs. En outre, la FITTHC a envoyé une lettre aux affiliées dans les pays où PPR est présente, leur demandant de suivre l'action sur PPR à niveau national. La semaine d'action fut couronnée de succès, avec des lettres de protestation envoyées à PPR et à ses filiales par nos affiliées aux quatre coins du monde. Au cours de la Semaine d'action PPR, les participants de la Réunion du Présidium qui s'est tenue le 26 avril à Bruxelles, ont participé à une mobilisation devant deux des filiales de PPR à Bruxelles, Gucci et FNAC.

Neil Kearney, Secrétaire général de la FITTHC a participé à une conférence de presse organisée par UNITE !, à Paris. La FITTHC a adressé une lettre au Premier ministre français lui demandant d'intervenir personnellement auprès de PPR.

En mai, Richard Howitt, Député au Parlement européen, a présenté une question oralement à la Commission, lors de la session du Parlement à

Strasbourg, concernant la responsabilité sociale des entreprises et le comportement de la filiale PPR.

En juin 2002, Neil Kearney rejoignait une manifestation syndicale devant le magasin Gucci à Knightbridge, Londres, pour attirer l'attention du public sur les violations des droits des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement de PPR. Pour coïncider avec ce rassemblement, la FITTHC a envoyé une lettre aux stylistes britanniques Stella McCartney et Alexander McQueen, les invitant à user de leur influence auprès de PPR.

Dans sa réponse à la FITTHC, PPR a démenti les accusations portées contre elle. La FITTHC a répondu en réfutant dans les moindres détails chacun des arguments présentés par PPR.

La FITTHC a envoyé une lettre à Serge Weinberg, PDG de PPR, ainsi qu'au millionnaire français François Pinault, leur demandant de mettre fin aux abus des droits des travailleurs commis ou tolérés par des sociétés multinationales se trouvant sous leur contrôle, notamment PPR. La FITTHC a en outre envoyé une lettre au Président français Jacques Chirac, l'invitant à intervenir d'urgence auprès de son ami proche François Pinault, pour qu'il mette fin aux violations des droits des travailleurs au sein de PPR.

En septembre 2002, les syndicats de plusieurs pays européens se sont servis des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales comme mécanisme pour demander des comptes à PPR.

En décembre 2002, Brylane et UNITE sont tombés d'accord sur une procédure pour déterminer le droit à la représentation syndicale. Le 29 janvier 2003, les employés de Brylane dans l'Indiana ont voté pour être représentés par UNITE.

En mai 2003, la majorité absolue des employés de Brylane ont voté pour la ratification de la toute première convention collective dans une exploitation du groupe aux Etats-Unis. Cette convention a apporté de nombreuses améliorations dans les conditions d'emploi des travailleurs.

VENEZUELA

En novembre 2000, la FITTHC a adressé une lettre à Hugo Chavez, président du Venezuela, lui enjoignant d'annuler le référendum prévu prochainement, et qui entraînerait des répercussions défavorables pour le mouvement syndical national. Elle a en outre demandé au

gouvernement de cesser la persécution des syndicats.

VIETNAM

En novembre 2002, la FITTHC a adressé une lettre à l'entreprise Nike lui faisant part de sa

préoccupation face à l'incidence importante d'accidents du travail dans l'industrie de la chaussure à Hô Chi Minh-Ville, au Vietnam. D'après les statistiques officielles, 804 accidents du travail ont été recensés, dont 28 ayant entraîné la mort, et 815 des blessures.

Section 9

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

La FITTHC a activement participé aux débats sur le commerce et le développement au cours de la période qui s'est écoulée depuis le dernier Congrès. Le Secrétaire général a notamment assisté aux Conférences ministérielles de l'OMC à Qatar et à Cancun, au Mexique. A ce propos, la FITTHC a accordé une attention toute particulière à la question du démantèlement de l'Accord multi-fibres en 2005 et à l'importance de l'établissement d'un lien de conditionalité entre le commerce et le respect des droits des travailleurs.

La FITTHC a notamment œuvré de plain pied en ce sens lors de rencontres avec les gouvernements et le Secrétariat de l'OMC. Le Secrétaire général s'est réuni avec des ministres du Commerce de tous les continents et a, à chacune de ces occasions, veillé à mobiliser un maximum de soutien pour la position défendue par la FITTHC eu égard au commerce de vêtements et l'établissement d'un lien entre le commerce et les droits des travailleurs.

Les questions commerciales dans le domaine de l'habillement ont occupé une place privilégiée dans le lobbying syndical à la Conférence de Cancun.

Au cours des quatre dernières années, la FITTHC a activement milité pour pousser l'OMC à procéder à un examen de l'impact de la libéralisation des échanges sur des secteurs comme le textile, l'habillement et la chaussure et, ce, en vue d'introduire de nouvelles politiques visant à aider les industries émergentes et en difficulté à faire face à la concurrence émanant de fournisseurs dominants comme, notamment, la Chine.

La FITTHC était l'un des membres fondateurs de l'initiative AMF, laquelle avait pour objet de mitiger l'impact de la suppression des quotas d'exportation en 2005. Cette initiative réunit en outre la Banque mondiale, plusieurs entreprises multinationales, des ONG et diverses autres organisations.

Section 10

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Programme d'action de la FITTHC, établi à l'occasion du Huitième Congrès mondial, a mis l'accent sur l'importance d'une action d'envergure dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et l'environnement.

Les conditions de travail dans les industries du textile, de l'habillement et du cuir à l'échelon mondial requièrent une attention et un engagement accru de part du mouvement syndical international. Fermer les yeux sur la santé et la sécurité au travail est une façon pour les acteurs du marché mondial de minimiser leurs frais de fonctionnement. Ce faisant, ils contribuent à une sorte de « dumping social » qui nuit directement à la vie des travailleurs. Le défi auquel s'affrontent les travailleurs est colossal: d'une part, les entreprises peu scrupuleuses qui exploitent les couches les plus démunies de la population sont présentes partout dans le monde, et d'autre part, du fait-même que ces entreprises s'implantent généralement là où l'emploi n'est pas réglementé, elles ont tendance à plier bagage et à disparaître à chaque fois qu'un pays décide d'appliquer les réglementations sociales.

Pour venir en aide au plus grand nombre possible de travailleurs, la FITTHC a étendu ses activités et collabore désormais avec des affiliées aux quatre coins du monde. Les domaines ciblés incluent l'éducation, l'information et la sensibilisation à la santé et la sécurité et l'environnement, des campagnes sur les droits de l'homme et les droits syndicaux, les actions pour combattre le travail des enfants et promouvoir un développement durable.

Depuis le dernier Congrès, la FITTHC a fourni à ses affiliées un service continu d'assistance et d'information sur les thèmes et problèmes relatifs à la protection de leur santé au travail. Elle a notamment privilégié les activités dans ce domaine pour garantir une assistance effective et accroître la participation des affiliées à l'échelon local.

Toutes les organisations engagées dans l'organisation de programmes éducationnels ont été invitées à inclure les questions relatives à la santé et la sécurité dans les moindres aspects de leurs campagnes. La santé et la sécurité s'est convertie en un élément charnière des programmes éducationnels mis en œuvre par la FITTHC.

Semblablement, les affiliées ont été appelées à organiser de nouvelles recrues en créant une

sensibilisation à l'importance de ces aspects qui touchent à la vie quotidienne des travailleurs de nos secteurs. En effet, les dirigeants syndicaux formés par le biais de programmes syndicaux sur la santé et la sécurité au travail sont de plus en plus nombreux à exploiter cette thématique dans le cadre de leurs campagnes de syndicalisation.

On assiste en outre à une intensification des échanges d'informations entre la FITTHC et les experts d'organisations privées et publiques telles que l'OCDE, l'OIT et l'OMC. Un réseau de contacts a été établi pour traiter les divers problèmes propres aux secteurs du textile, de l'habillement et du cuir.

La FITTHC a maintenu des contacts étroits avec d'autres Fédérations syndicales mondiales et des organisations spécialisées. Elle a activement pris part à la préparation de documentation syndicale en prévision du Sommet mondial sur le développement durable, en 2002.

ACTIVITÉS

Au cours des quatre dernières années, la Coordinatrice de santé et sécurité de la FITTHC a visité les pays suivants: Pakistan, Népal, Philippines, Vietnam, Indonésie, Maroc (deux fois), Algérie (deux fois), Ethiopie, Zambie, Swaziland, Afrique du Sud (deux fois), Ghana, Namibie, Cameroun, Tchad, Niger, Tunisie, Maurice, Costa Rica, République dominicaine (trois fois), Honduras, Nicaragua, Venezuela et Mexique.

Des ateliers de travail régionaux ont été organisés en Indonésie, en Afrique du Sud, en Tunisie, au Costa Rica et au Mexique.

Des ateliers de travail nationaux ont été organisés aux Philippines, au Vietnam, au Maroc, en Algérie, au Ghana, au Cameroun, au Tchad, à Maurice et en Argentine.

CAMPAGNES

Travail des enfants: Répercussions sur la croissance des enfants

La FITTHC, en collaboration avec l'OIT, a entamé des travaux spécifiquement destinés à l'analyse du développement physique et psychique des enfants au travail dans les industries du textile, du vêtement et du cuir.

Cinq pays ont été ciblés en Asie dans le cadre de ces activités de recherche: Philippines, Thaïlande, Pakistan, Inde et Bangladesh. Un formulaire détaillé a été diffusé aux organisations affiliées. Celui-ci devait permettre d'évaluer le dommage subi par les enfants au travail. Une enquête a en outre été réalisée. Dans les deux cas, les délégués syndicaux étaient chargés de réaliser les activités.

L'information recueillie a été utilisée dans le cadre de l'organisation d'une campagne de sensibilisation dans les pays concernés. Parmi les activités organisées à l'occasion de cette campagne figuraient notamment:

Des recherches et un dernier atelier de travail à l'intention de travailleurs des industries textile, habillement et cuir (THC) dans chacun des pays ciblés.

La diffusion à grande échelle du livret intitulé « Les enfants sont notre avenir ». Cette publication est basée sur les résultats des recherches susmentionnées et les informations recueillies au cours de conférences de presse locales et d'autres initiatives de sensibilisation organisées par les syndicats concernant les répercussions négatives du travail des enfants sur les communautés locales, les familles et les enfants exploités.

Il n'a malheureusement pas été possible de réaliser ces activités en Thaïlande en raison de problèmes graves dont était affligée notre affiliée locale dans plusieurs usines. Ces conflits coïncidaient avec les dates prévues pour la tenue de l'atelier en Thaïlande. Dans les quatre autres pays (Bangladesh, Inde, Pakistan et Philippines), les activités prévues (atelier et campagnes locales) ont été couronnées de succès.

Les ateliers ont été organisés en octobre et en novembre 2000. Les campagnes locales ont été développées plus ou moins sur le même laps de temps. Chacun des ateliers de travail était basé sur les résultats des recherches préalables. Les participants ont dans chaque cas procédé à l'examen des principaux risques professionnels dans les industries du textile, de l'habillement et du cuir. Ils ont ensuite analysé l'impact du travail des enfants sur l'enfance.

Malheureusement, les employeurs étaient très peu nombreux à assister à ces ateliers.

Outre les ateliers de travail, d'autres activités ont été organisées dans chacun des pays ciblés, telles que la distribution de tracts et des réunions avec des parents sur les répercussions du travail des enfants.

En Inde, une mobilisation publique, à laquelle ont assisté pas moins de 2000 personnes, a été organisée à l'occasion de la Semaine des droits humains et syndicaux, le 12 décembre 2000. Des tracts ont été diffusés lors de cette rencontre.

Dans les quatre pays où des activités ont eu lieu, les syndicats locaux étaient déjà informés des objectifs de ces activités. En effet, depuis plusieurs années déjà, ces organisations ont pris part à diverses initiatives de la FITTHC pour l'élimination du travail des enfants.

Leur évaluation du projet était d'autant plus importante dès lors qu'elles pouvaient aisément établir un lien entre ces activités et les activités précédentes. Leur évaluation a été globalement positive; à ce propos, il convient de signaler qu'elles avaient développé une campagne pour l'élimination du travail des enfants dans le contexte de conditions de travail, d'une part, et avaient procédé à l'évaluation de l'impact social du travail des enfants, d'autre part.

Les affiliées locales ont traduit l'ensemble de la documentation de l'atelier dans les différentes langues locales. Cette documentation a fourni un apport d'informations supplémentaire pour stimuler la connaissance et la réflexion.

En plus du livret « Les enfants sont notre avenir », un CD-ROM a été fourni contenant le texte intégral revu et corrigé pour traduction et diffusion dans les pays cibles.

Le livret a été imprimé en diverses langues locales au Bangladesh, en Inde, aux Philippines et au Pakistan. Il a été diffusé aux quatre coins de ces pays dans le cadre du suivi des activités réalisées au cours des années précédentes. « Les enfants sont notre avenir » est paru en 5000 exemplaires dans chaque pays ciblé.

- a) Au Bangladesh, le BNCC (Bangladesh National Coordinating Committee) était responsable de la coordination de la distribution entre les organisations membres affiliées à la FITTHC. Ces affiliées ont diffusé les livrets à leurs organisations, ainsi qu'à leurs organes décisionnels, aux Comités exécutifs, voire aux comités zonaux de branche.
- b) En Inde, le livret intitulé en langue marathe « Mule Mhanje Aaple Bhavishya » a été publié, imprimé et distribué aux membres de cercles d'étude par l'Ambekar Institute for Labour Studies.
- c) Aux Philippines, les groupes-cibles auxquels ces livrets s'adressaient étaient les syndicats, les employeurs, les ONG, les agences du gouvernement, les parents, les

enfants, et les victimes du travail des enfants.

- d) Au Pakistan, le livret a été diffusé par la poste aux syndicats affiliés. Ces syndicats ont organisé des réunions aux portes des usines pour coordonner la distribution des livrets avec le concours de délégués syndicaux et de responsables permanents. Toujours au Pakistan, les enfants victimes du travail ont été identifiés parmi les groupes-cibles. Les travailleurs ont diffusé ces livrets en recourant aux animateurs de cercles d'étude. Les animateurs de cercles d'étude se sont ensuite rendus dans des lieux de travail où des enfants étaient employés et ont rencontré les parents de ces enfants pour les persuader d'assurer à leurs enfants un avenir meilleur. Dans certains cas, des délégations de dirigeants syndicaux et de délégués syndicaux se sont réunies pour organiser des réunions collectives.

Le livret a dû être réimprimé dans chacun des pays concernés en raison d'une demande supérieure aux prévisions.

Ces livrets ont également été envoyés à l'organisation régionale africaine (CCRA).

Le VIH/SIDA et le lieu de travail

Sur les 36 millions de personnes atteintes du VIH/SIDA dans le monde, 23 millions au moins, soit 75%, sont des travailleurs âgés entre 15 et 49 ans. Environ 17,5 millions, soit l'immense majorité des personnes séropositives se trouvent concentrées dans 43 pays du continent africain. Les données disponibles pour le reste du monde sont comme suit: 3,5 millions de personnes atteintes du VIH en Asie, 700000 en Amérique du Nord, 226000 dans la Caraïbe, 416000 en Amérique latine et 543000 en Europe. La FITTHC compte de nombreuses organisations affiliées dans toutes ces régions.

Pour réagir au grand nombre de personnes séropositives, l'Organe directeur de l'OIT a adopté, le 22 juin 2001, un nouveau Code de pratique sur le VIH/SIDA et le lieu de travail.

Le Code de pratique de l'OIT fournit des directives pratiques aux travailleurs, aux employeurs et aux gouvernements. Fondés sur les normes internationales du travail, ces principes sont destinés à contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA et ses répercussions au travail, dans la communauté et à l'échelon national, particulièrement là où son incidence est la plus marquée. Ce Code de pratique contribuera en outre à impulser les efforts visant

à prévenir la progression du VIH, à maîtriser son impact et à fournir des soins et un soutien aux personnes qui en subissent les effets et font l'objet de préjudices et de discriminations y associées.

Le Huitième Congrès mondial de la FITTHC, qui s'est tenu à Norrköping, en Suède, en juin 2000, a insisté sur le besoin de mobiliser les syndicats dans la lutte contre le VIH/SIDA, d'encourager les affiliées à promouvoir la sensibilisation de leurs membres aux risques d'infection et la prévention de tels risques.

La FITTHC a encouragé l'application à grande échelle de ce Code comme instrument d'orientation des politiques et programmes sur les lieux de travail.

La FITTHC a élaboré un ensemble de directives pratiques pour l'application de ce code par les dirigeants syndicaux et les représentants de travailleurs. Ceci afin de permettre l'intégration des thèmes liés au VIH/SIDA aux autres activités syndicales dans le domaine de la santé et la sécurité au travail et l'environnement. Celles-ci doivent en outre servir de point référence aux Comités responsables de la santé et de la sécurité et de l'environnement, ainsi que dans le contexte de la formation sur les lieux de travail.

Ce Code de pratique fait partie des efforts de l'OIT destinés à mitiger l'impact du VIH/SIDA au travail. Outre la promotion de la prévention du VIH/SIDA dans des pays où l'épidémie est déjà fortement présente, le code vise à prévenir une croissance du taux d'infection dans les pays relativement peu touchés. D'autre part, il constitue une source d'informations et de conseils en matière d'analyse médicale, de dépistage, de confidentialité, de non-discrimination en milieu professionnel et en ce qui concerne les questions liées à l'égalité des sexes.

Les principes-clefs du Code sont:

- ♦ Le VIH/SIDA est une question liée au lieu de travail et devrait être abordé comme toute autre maladie ou situation grave existant sur le lieu de travail. Cela est nécessaire non seulement parce que la question du VIH/SIDA touche les travailleurs mais aussi parce que le lieu de travail, lequel s'inscrit dans la communauté locale, a un rôle à jouer dans la lutte globale contre la propagation et les effets de l'épidémie.
- ♦ Les travailleurs, les employeurs et les gouvernements doivent collaborer pour promouvoir la prévention, notamment en

modifiant les attitudes et les comportements par le biais de l'information et l'éducation, et en s'attaquant aux facteurs socio-économiques.

- ♦ Dans l'esprit du travail décent et dans le respect des droits de l'homme et de la dignité des personnes infectées par le VIH ou malades du SIDA, les travailleurs ne devraient pas faire l'objet de discrimination au motif de leur statut VIH, qu'il soit réel ou supposé.
- ♦ Les incidences du VIH/SIDA sur la situation des hommes et des femmes devraient être reconnues. En ce sens, une plus grande égalité dans la relation hommes/femmes et l'amélioration de la situation des femmes sont essentielles pour prévenir la propagation de l'infection par le VIH et permettre aux femmes de faire face au VIH/SIDA.
- ♦ Le dépistage du VIH/SIDA ne devrait pas être exigé des demandeurs d'emploi ou des personnes occupant un emploi. Les tests de dépistage ne doivent pas être réalisés sur le lieu de travail, sauf exceptions spécifiées aux termes du présent code. Les tests de dépistage, même lorsqu'ils ont lieu à l'extérieur du lieu de travail, requièrent le consentement informé préalable de l'employé(e) et doivent être réalisés par un personnel qualifié exclusivement. Ces tests sont soumis au secret médical.
- ♦ Rien ne justifie d'exiger de demandeurs d'emploi ou de travailleurs des informations personnelles liées au VIH. L'accès aux données personnelles liées au statut VIH d'un travailleur devrait être soumis à des règles de confidentialité conformes au Recueil de directives pratiques du BIT sur la protection des données personnelles des travailleurs.
- ♦ L'infection par le VIH n'est pas un motif de licenciement. De même que pour nombre d'autres pathologies, les personnes atteintes par des maladies associées au VIH devraient pouvoir continuer à travailler aussi longtemps qu'elles sont médicalement aptes à occuper un emploi disponible et approprié.
- ♦ Tous les travailleurs, y compris ceux qui sont infectés par le VIH, ont droit à des services de santé accessibles. Ni eux ni les personnes à leur charge ne devraient faire l'objet de discrimination dans l'accès aux prestations de sécurité sociale et à celles des régimes professionnels prévus par la loi.

- ♦ La coopération et la confiance entre les employeurs, les travailleurs et leurs représentants, et, le cas échéant, le gouvernement, ainsi que l'implication active des travailleurs infectés et affectés par le VIH/SIDA sont nécessaires pour mettre en œuvre avec succès les politiques et programmes ayant trait au VIH/SIDA.

Le Comité exécutif de la FITTHC fournit son soutien à la mobilisation syndicalisation internationale, régionale et locale sur le VIH/SIDA et a, à ce titre, approuvé un Programme d'action de la FITTHC sur le VIH/SIDA.

Un poster et un CD-ROM sur le SIDA et le lieu de travail ont été produits dans le cadre de cette campagne. Le CD-ROM a été diffusé en versions française et anglaise aux organisations affiliées dans le monde entier.

Des initiatives à l'échelon local ont été réalisées avec une participation directe du Secrétariat FITTHC au Niger et à Maurice dans le cadre de la campagne de la FITTHC pour la prévention du VIH/SIDA au travail. Il s'agissait des premiers ateliers éducatifs organisés par la FITTHC sur ce thème. La FITTHC a choisi des pays d'Afrique subsaharienne en raison de l'incidence particulièrement dramatique du SIDA dans cette région du monde.

REUNIONS INTERNATIONALES

Réunion tripartite du BIT sur les industries TH

Une session extraordinaire consacrée à la santé et la sécurité a été incluse à l'ordre du jour de la Réunion tripartite du BIT sur l'industrie du textile et de l'habillement, qui s'est tenue en octobre 2000, à Genève. La Coordinatrice de santé et sécurité a représenté la FITTHC à cet événement. Elle a notamment présenté les divers aspects de son travail et les obstacles auxquels elle est confrontée dans la promotion de la santé, de la sécurité et du bien-être au travail auprès des affiliées à l'échelon mondial. Son intervention a été suivie d'un long débat avec les employeurs.

Sommet mondial sur le développement durable

Une attention toute particulière a été accordée à la préparation des réunions syndicales prévues à

l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg, du 25 août au 4 septembre 2002. Une réunion préparatoire avait été organisée auparavant à Séville, du 16 au 18 juin 2002. La Coordinatrice de santé et sécurité a assisté aux deux rencontres, en Espagne et en Afrique du Sud.

La vie professionnelle à la cinquantaine

La Coordinatrice de santé et sécurité a représenté la FITTHC à l'occasion d'une Conférence internationale sur le thème « La vie professionnelle à la cinquantaine », qui a eu lieu à Tampere, en Finlande, du 22 au 24 septembre 2002.

91^e Conférence annuelle de l'OIT

A l'occasion de la 91^e Conférence annuelle de l'OIT qui s'est tenue à Genève en juin 2003, les délégués sont parvenus à un accord sans précédent portant sur une stratégie mondiale sur la santé et la sécurité au travail, prônant une action « cohérente et concertée » à niveau mondial, destinée à réduire le nombre de morts, de blessures et de maladies professionnelles. L'OIT estime à 2 millions le nombre de personnes qui meurent chaque année de causes professionnelles; le nombre de morts par accidents du travail se chiffre, quant à lui, à 354000 par an. Toujours d'après les estimations de l'OIT, il y aurait chaque année de par le monde pas moins de 270 millions d'accidents du travail et 160 millions de cas de maladies professionnelles.

La stratégie mondiale entérinée par les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs devra être mise en œuvre par le biais d'un plan d'action basé sur une stratégie reposant sur deux piliers fondamentaux: en premier lieu, l'introduction d'une « culture de prévention sur le plan de la santé et de la sécurité », qui passe par la garantie du respect unanime du droit à un environnement sain et sauf, et ce au travers de l'adoption par les interlocuteurs sociaux au sein de l'OIT d'un système de droits, de responsabilités et d'obligations clairement définis, où la priorité absolue sera accordée à la prévention.

Le second pilier vise au développement par l'OIT d'une « boîte à outils » intégrée pour la sécurité et l'hygiène, dont la fonction sera d'aider les interlocuteurs tripartites à traduire les objectifs de la stratégie mondiale en réalité. Ce deuxième pilier prévoit, notamment, l'élaboration d'un instrument de promotion

destiné à placer la sécurité et l'hygiène au sommet des priorités des Etats membres, ainsi qu'un recours structuré à l'assistance technique et à la coopération, centrées sur l'établissement et la mise à exécution de programmes de sécurité et hygiène par les gouvernements, en collaboration étroite avec les employeurs et les travailleurs. En fonction de la décision de l'Organe directeur, la session 2005 de la Conférence du travail pourrait marquer le début des travaux en vue de l'établissement d'un tel mécanisme.

Forum social européen

La Coordinatrice de santé et sécurité de la FITTHC a été invitée à assister à un événement public organisé à Paris en novembre 2003 dans le cadre des préparatifs en prévision du Forum social européen. A cette occasion, la Coordinatrice a été invitée à expliquer en quoi le secteur textile constitue l'un des meilleurs exemples pour appréhender le fonctionnement du lien entre la mondialisation et le droit à la santé.

EDUCATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ: MATÉRIEL ET DOCUMENTATION

Ci-dessous sont repris les nouveaux matériels et documentation réalisés au cours de cette période:

- Un CD-ROM sur le SIDA et le lieu de travail a été produit dans le cadre du suivi de la campagne de la FITTHC sur ce thème. Ce CD-ROM est destiné à fournir aux membres des syndicats un outil pratique couvrant un vaste éventail d'informations allant de rapports de pays à des déclarations politiques en passant par des suggestions de campagnes etc.. Le CD-ROM est disponible en versions anglaise et française.
- Un nouveau manuel contenant des exemples de sessions d'étude sur la Santé et la Sécurité. Ce manuel est destiné à l'usage d'animateurs de cercles d'étude. Ce manuel a été édité en anglais, français et espagnol.
- Un livret sur les effets du travail des enfants sur la croissance des enfants. Ce livret a été produit dans le cadre de la campagne de la FITTHC contre le travail des enfants.
- L'Organisation régionale européenne a réalisé une nouvelle étude sur les troubles musculo-squelettiques. Cette recherche

avait pour objet d'identifier les problèmes de santé spécifiques aux travailleurs de la confection, de sensibiliser les membres de syndicats aux questions liées au développement de troubles musculo-squelettiques et d'identifier les meilleures pratiques et les solutions contribuant à leur éradication. Cette recherche revêt une importance particulière pour les travailleuses et travailleurs de la confection à la lumière du recours accru aux processus de production intensifs, qui sont caractérisés par des cycles de courte durée et des tâches répétitives. Ces nouvelles formes de travail ont un impact sur une partie importante de la main-d'œuvre de ce secteur. Une publication sur ce thème a été éditée, intitulée « Les troubles musculo-squelettiques et l'organisation du travail dans l'industrie vestimentaire européenne ».

- La Fédération nordique des ouvriers du métal (qui regroupe les fédérations des ouvriers de la métallurgie de Suède, Finlande, Norvège et Danemark) a mis sur pied un groupe de travail sur le thème des isocyanates, qui s'adresse aux fédérations industrielles européennes concernées par ce sujet en raison de leur secteur de production (chimie, construction et textiles). Ce groupe de travail est chargé de conduire à une compréhension adéquate des risques de santé associés aux isocyanates et, sur base de cette recherche, d'élaborer de des méthodes de prévention et de protection contre ces risques. Silvana Cappuccio a représenté la FSE-THC à la seconde et à la troisième réunion du groupe de travail, le 17 avril à Hasslehom, et du 24 au 26 juin à Stockholm. Plusieurs chercheurs émérites de l'Université de Lund, en Suède, ont pris part aux réunions et ont présenté les résultats les plus pertinents issus des recherches relatives aux isocyanates. Les isocyanates touchent

particulièrement les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir étant donné qu'ils sont utilisés dans la production de chaussures, d'imperméables, de textiles automobiles, de housses pour planche à repasser et de nombreux autres produits. Ils se présentent sous forme de composés chimiques hautement irritants et peuvent provoquer l'asthme, ainsi que d'autres troubles respiratoires comme la pneumonie. Ils sont également la cause d'irritations cutanées et des muqueuses et peuvent provoquer des difficultés respiratoires. Les isocyanates sont classés au nombre de substances potentiellement cancérigènes pour l'être humain. Leur effet cancérigène est prouvé sur les animaux (OSHA). La réunion du Comité exécutif de l'ORE, le 12 septembre 2002 à Bruxelles, a approuvé une déclaration finale et diverses dispositions préliminaires à ce sujet.

- Un article sur « Les politiques syndicales pour les personnes invalides » a été rédigé et publié en anglais, français et espagnol à l'issue d'une étude réalisée par l'OIT sur ce thème.
- La vidéo « Le fil de la vie » a été traduite en russe et en portugais.
- Dans le cadre du processus sur le développement durable mis en œuvre par le Programme des Nations unies sur l'environnement (PNUE), un rapport sur les secteurs textile, habillement et cuir a été préparé à l'intention de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du (PNUE).
- Un CD-ROM sur les microtraumatismes répétés ou LMR (lésions dues aux mouvements répétitifs) dans les industries vestimentaires a été préparé et diffusé en collaboration avec l'affiliée italienne FILTEA-CGIL. Ce matériel a été édité en anglais, français et espagnol.

Section 11 ***TRAVAILLEUSES***

La FITTHC a milité activement en faveur de la ratification de la Convention 183 sur la Protection de la maternité adoptée en juin 2000. Elle a notamment diffusé de l'information sur la protection de la maternité et la régulation de ce droit fondamental aux affiliées du monde entier.

En mars 2002, la CISL a procédé au lancement d'une campagne de trois ans intitulée « Unions for Women, Women for Unions ». Cette campagne avait pour objectif primordial de multiplier par deux le nombre de femmes membres d'un syndicat.

La FITTHC a relayé cette campagne auprès de ses propres organisations affiliées, encourageant celle-ci à faire campagne à l'échelon national et local, ainsi qu'à organiser des activités sur le lieu de travail. Les affiliées ont notamment été invitées à identifier les questions importantes aux yeux des femmes dans leur pays, à identifier des sujets autour desquels mobiliser les campagnes, et à mettre au point des stratégies d'action. La FITTHC a ensuite diffusé à ses organisations affiliées les informations recueillies mondialement concernant les questions importantes aux yeux des femmes dans le monde du travail.

A l'occasion de cette campagne, la FITTHC a diffusé des brèves sur un éventail de sujets, y compris la protection de la maternité, le harcèlement sexuel, le salaire égal pour un travail d'égale valeur, entre autres. La FITTHC a en outre veillé à donner des exemples d'action

dans chacun de ces domaines. La FITTHC a encouragé les affiliées à se servir de ces actions et de ces thèmes comme outil de recrutement.

La FITTHC a également géré un Programme sur l'égalité entre les sexes. Ce programme a eu un impact considérable car il a contribué à ce que les questions relatives à l'égalité entre les sexes soient dûment considérées dans le cadre de la négociation collective et des activités syndicales en général. Ce projet est en cours aux Philippines, et le lancement de plusieurs programmes pilotes est d'ores et déjà prévu en Indonésie, en Thaïlande et en Malaisie.

En février 2003, la FITTHC a envoyé une délégation composée de quatre personnes à la 8^{ème} Conférence mondiale des femmes de la CISL, qui s'est tenue à Melbourne, en Australie. La Conférence a invité les syndicats à réformer leurs structures de façon à promouvoir une participation accrue des femmes et des jeunes et de mieux refléter le nombre croissant de femmes qui adhèrent aux syndicats. La Conférence a en outre poursuivi l'œuvre commencée avec le lancement l'année dernière de la Campagne d'organisation de Global Unions, fondée sur la vision du syndicalisme comme vecteur de la réalisation de l'égalité et de la justice pour les travailleuses.

La FITTHC a poursuivi la surveillance de l'ensemble de ses activités ayant pour finalité une représentation adéquate des femmes.

Section 12

TRAVAIL DES ENFANTS

La FITTHC a été activement engagée dans la campagne internationale de Global Unions contre le travail des enfants. Cette campagne mobilise tous les échelons du mouvement syndical ainsi que des groupements de militants.

Cette campagne vise, entre autres aspects, à sensibiliser l'opinion publique aux affres du travail des enfants, à mobiliser les syndicats contre les pires formes de travail des enfants, à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils ratifient et mettent en application les Conventions 182 et 138 de l'OIT, ainsi qu'à cibler des entreprises multinationales et des institutions régionales et internationales et à prévenir le travail des enfants. Une pétition a été diffusée dans le monde entier appelant les employeurs à cesser d'embaucher des enfants, à retirer les enfants du milieu professionnel, à les réhabiliter et à les envoyer à l'école.

Dans le cadre de cette campagne, la FITTHC milite activement pour contraindre les entreprises multinationales à assumer leur responsabilité, à savoir de cesser le recours au travail des enfants aussi bien dans leurs opérations directes qu'indirectes. La FITTHC a demandé à ses organisations affiliées de diffuser une pétition à tous les échelons du mouvement syndical, notamment au niveau de la branche et de l'usine, et de se servir de cette pétition comme outil d'organisation. Pour ce faire, les syndicats ont été invités à se servir de l'argument selon lequel le travail des enfants n'existe pas isolément, qu'il est généralement présent là où

les droits fondamentaux des travailleurs tels que la liberté d'association sont bafoués.

Dans le cadre d'autres initiatives, la FITTHC a œuvré sans relâche à la négociation d'accords-cadres avec des entreprises multinationales de nos secteurs, qui incluent des dispositions interdisant le recours au travail des enfants et rattachent celles-ci à l'observance d'autres droits fondamentaux du travail, notamment la liberté d'association et le droit de mener des négociations collectives.

La FITTHC est à la tête d'un programme novateur pour l'éradication du travail des enfants en Thaïlande, aux Philippines, en Inde et au Bangladesh. Ce programme est sur le point d'entrer dans sa troisième phase, qui durera trois ans. Ce projet innovateur continue à avoir un impact très significatif dans les quatre pays ciblées. Les principaux éléments de la campagne de Global Unions, en ce compris la pétition, ont été au centre de tous les programmes de la FITTHC contre le travail des enfants. Le programme s'est avéré particulièrement efficace dans l'établissement d'alliances entre les syndicats, les ONG et les organisations communautaires. Il a en outre permis d'étendre la portée des conventions collectives existantes. De nouvelles conventions ont été souscrites qui étendent les responsabilités de l'employeur au-delà des fournisseurs directs, englobant désormais l'ensemble de la chaîne de sous-traitants, y compris une catégorie de travailleurs généralement difficile à réguler, notamment les travailleurs à domicile.

Section 13

TRAVAIL INDUSTRIEL A DOMICILE

Le Huitième Congrès mondial de la FITTHC a adopté une Résolution sur le secteur informel, de même qu'une politique exhaustive sur le travail industriel à domicile.

Conformément à l'orientation adoptée au dernier Congrès, la FITTHC a poursuivi sa campagne destinée à assurer une ratification aussi large que possible de la Convention de l'OIT sur le travail à domicile. Jusqu'à ce jour, la Convention en question n'a été ratifiée que par quatre pays (la Finlande, l'Irlande, l'Albanie et les Pays-Bas).

La FITTHC a saisi toutes les possibilités qui se sont présentées à elle pour contraindre les employeurs de nos secteurs à divulguer les

informations concernant l'ensemble de leurs activités exécutées en sous-traitance.

D'autre part, la FITTHC a incité ses organisations affiliées à adopter des méthodes de syndicalisation qui tiennent compte des besoins économiques et sociaux spécifiques des travailleurs informels; à représenter les intérêts des travailleurs du secteur informel à tous les échelons et à fournir un éventail de services destinés à l'habilitation des travailleurs informels.

La FITTHC a en outre coopéré avec les organisations affiliées en vue d'inclure les travailleurs informels dans le contexte des négociations collectives.

Section 14

ENTREPRISES MULTINATIONALES

L'industrie mondiale du textile, de l'habillement et de la chaussure se caractérise par des relations d'approvisionnement complexes entre différentes sortes de multinationales opérant un réseau de travailleurs à ramifications multiples en amont et en aval de la chaîne d'approvisionnement. En amont de la chaîne se trouvent les multinationales spécialisées dans la production de matières premières (ex. Du Pont (Etats-Unis)), de fil à tisser et à coudre (Coats plc (Royaume-Uni)), de tissus (Arvind (Inde); Nien Hsing (Taiwan)) et de pièces détachées (YKK (Japon)). Les unités de production de ces entreprises se trouvent à des emplacements géographiques stratégiques. Elles approvisionnent des fabriques d'assemblage en aval, la plupart du temps regroupées au sein de ZFE. En ce qui concerne les grandes marques, les commandes proviennent soit de multinationales de la distribution telles que Nike, Adidas et Reebok, soit des multinationales du détail (Wal Mart (Etats-Unis), H&M (Suède) Marks and Spencers (RU)), par l'intermédiaire de centrales d'achats, elles-mêmes des multinationales, telles que Li & Fung (Hong Kong) ou encore Mast Industries (Etats-Unis)). De plus en plus de firmes d'assemblage de vêtements et de chaussures (notamment des firmes asiatiques) se convertissent elles-mêmes en entreprises multinationales à part entière.

La « course vers le bas » à laquelle se livrent les entreprises multinationales pour étancher leur soif de compétitivité entraîne une détérioration critique des conditions de travail. Parallèlement, les chaînes d'approvisionnement deviennent de plus en plus complexes et difficiles à atteindre.

Pour s'attaquer à ces problèmes, la FITTHC a adopté une politique musclée sur les entreprises multinationales à l'occasion de son Huitième Congrès mondial en 2000. La FITTHC s'est notamment engagée à :

- promouvoir la coopération entre ses affiliés confrontés aux mêmes multinationales;
- en collaboration avec ses organisations régionales, dialoguer avec les entreprises multinationales en vue de conclure des accords-cadres internationaux à propos de l'organisation des syndicats et de la

négociation collective, ainsi que des droits de consultation et d'information;

- promouvoir la création de comités d'entreprises mondiaux au sein des sociétés multinationales;
- assumer un rôle actif dans le débat portant sur la responsabilité sociale des entreprises;
- chercher à être représentée là où sont définies les normes de mise en œuvre, de contrôle et de vérification des codes de conduite relatifs aux pratiques de travail;
- exercer des pressions sur les fabricants, les grossistes et les distributeurs multinationaux afin qu'ils définissent des directives relatives aux droits des travailleurs pour leurs propres activités et pour celles de leurs fournisseurs ou sous-traitants; de telles directives doivent traduire tous les principes fondamentaux de l'OIT, y compris le droit de former des syndicats et de négocier collectivement, et se présenteront de préférence sous la forme d'un accord-cadre négocié par le biais du mouvement syndical, ou, lorsque cela s'avère impossible, sous la forme d'un code de conduite multipartite tenant compte de toutes les conventions fondamentales de l'OIT;
- encourager les affiliés à se servir de ce genre d'accords-cadres et de codes de conduite comme d'outils permettant de syndicaliser les travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail;
- mener une campagne visant à garantir une conception uniforme du contenu des codes de conduite et à faire en sorte que les entreprises qui adoptent ces codes instaurent un système de mise en œuvre, de contrôle interne et de vérification indépendante viable, avec une évaluation régulière des conséquences;
- mener une campagne destinée à faire en sorte que les codes de conduite ne viennent pas se substituer à la législation du travail en vigueur et ne servent pas d'alternative à l'organisation syndicale;

- exiger des sociétés qui font réaliser leur production à l'extérieur qu'elles dévoilent la liste complète de leurs fournisseurs de par le monde. 1

Le présent rapport passe en revue les progrès dans la réalisation de cette politique et se base sur des rapports présentés par le Coordinateur du projet Cibler les multinationales au Comité des approches stratégiques du Présidium de la FITTHC.

1. Promouvoir la coopération entre ses affiliés confrontés aux mêmes multinationales

Des ateliers de travail ont été organisés à l'échelon régional et mondial à l'intention de représentants des travailleurs des entreprises **Coats Ltd, Daun & CIE AG, Pou Chen, Bata, Aditya Birla, Levi Strauss, Ramatex**. Ces rencontres ont permis un échange d'informations essentiel, outre l'établissement de réseaux de coordination par courrier électronique. Dans certains cas, des rencontres en bonne et due forme ont été organisées d'un commun accord entre des affiliés-clefs au sein d'entreprises spécifiques, notamment dans le cas de **Triumph International**. Certains de ces réseaux ont dû être réactivés par après, notamment en raison de restructurations au sein de l'entreprise concernée etc.. Plus récemment, l'attention du projet s'est tournée vers les secteurs de la location de tenues de travail et des blanchisseries industrielles, que l'on regroupe sous l'appellation générique de « Services Textiles »: citons notamment pour cette catégorie les entreprises **Cintas, Alско International** et **Davis Group (Sophus Berendsen)**.

2. Développement d'un dialogue avec les entreprises multinationales en vue de conclure des accords-cadres internationaux à propos de l'organisation des syndicats et de la négociation collective, ainsi que des droits de consultation et d'information

La FITTHC a engagé un dialogue sur les accords-cadres internationaux avec les entreprises suivantes: **Coats Ltd., Gamma Holding, Daun & CIE, Puma** et **Adidas**.² Dans

certains cas, les négociations ont été interrompues ou annulées. En mars 2004, la FITTHC, en collaboration avec la CISL, la Campagne Clean Clothes et Oxfam International, a lancé une campagne internationale de façon à coïncider avec les Jeux olympiques d'Athènes 2004. Cette campagne avait pour objet de mettre en lumière les atteintes aux droits des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement d'entreprises d'articles de sport dites de « seconde catégorie », outre de susciter la participation du Comité international olympique, de la Fédération mondiale des industries d'articles de sport (WFSGI) et de ses organisations affiliées à un programme d'action à moyen terme visant à assainir les pratiques de travail dans l'industrie. Ce programme a pour pilier fondamental la promotion de mesures favorisant la liberté d'association, en ce compris notamment la négociation d'un accord-cadre entre ces entreprises et la FITTHC. A l'issue d'une intense campagne de lobbying, la FITTHC a pu pour la première fois engager un dialogue avec les marques **Mizuno, Asics** et **Umbro**.

3. Promouvoir la création de comités d'entreprises mondiaux au sein des sociétés multinationales

L'établissement de réunions et de réseaux de coordination entre les représentants des travailleurs des entreprises susmentionnées représente le premier pas vers la création éventuelle de comités mondiaux de coordination. Dans le cas de Daun & CIE AG, plusieurs réunions du comité de coordination ont eu lieu, permettant de faire avancer les pourparlers sur un accord-cadre avec cette entreprise.

4. Assumer un rôle actif dans le débat portant sur la responsabilité sociale de l'entreprise

La FITTHC participe régulièrement à des séminaires organisés par Social Accountability International et Ethical Trading Initiative (Initiative pour un commerce éthique). Elle contribue en outre à ce débat par des contributions régulières dans des publications et des matériels de formation. A ce propos, il convient de souligner en particulier la vidéo et le livret l'accompagnant intitulés « **Entreprises mondiales- Syndicats mondiaux** », le **Manuel à l'intention d'animateurs de cercles d'étude**, co-produit par SAI et la FITTHC, ainsi que les communiqués de presse affichés sur la page Web de la FITTHC.

1 Résolutions du 8^{ème} Congrès mondial de la FITTHC, Norrköping, Suède. Bruxelles : FITTHC
 2 : Negotiating International Framework Agreements in the Global Textile, Garment and Footwear Sector in *Global Social Policy Vol 4 No. 2 pp 215-240*

5. *Chercher à être représentée là où sont définies les normes de mise en œuvre, de contrôle et de vérification des codes de conduite relatifs aux pratiques de travail*

En sa qualité de membre des Conseils d'administration de SAI et d'ETI, la FITTHC a joué un rôle considérable dans l'établissement de normes et le débat sur les meilleures pratiques, respectivement.

6. *Exercer des pressions sur les fabricants, les grossistes et les distributeurs multinationaux afin qu'ils définissent des directives relatives aux droits des travailleurs pour leurs propres activités et pour celles de leurs fournisseurs ou sous-traitants; de telles directives doivent traduire tous les principes fondamentaux de l'OIT, y compris le droit de former des syndicats et de négocier collectivement, et se présenteront de préférence sous la forme d'un accord-cadre négocié par le biais du mouvement syndical, ou, lorsque cela s'avère impossible, sous la forme d'un code de conduite multipartite tenant compte de toutes les conventions fondamentales de l'OIT*

La Campagne Play Fair at the Olympics, à laquelle la FITTHC a participé aux côtés de la CISL, de la Clean Clothes Campaign et d'Oxfam International, vise à inciter la participation du CIO, de la Fédération mondiale des industries d'articles de sport (WFSGI) et de ses affiliées à un programme à moyen terme visant à assainir les pratiques de travail dans l'industrie des vêtements et chaussures de sport. Ce programme d'action vise à rendre les codes conformes à la meilleure pratique et à garantir un rôle pour l'OIT dans la vérification des codes (c'est-à-dire l'établissement de normes, la formation de vérificateurs etc.), ainsi qu'à permettre la coordination d'une étude approfondie des pratiques d'achat à l'échelon sectoriel.

7. *Encourager les affiliés à se servir de ce genre d'accords-cadres et de codes de conduite comme d'outils permettant de syndicaliser les travailleurs et d'améliorer leurs conditions de travail*

La FITTHC a pris part à des cours de formation pour animateurs de cercles d'étude portant sur le thème des codes de conduite 3. Au terme d'une enquête sur des entreprises signataires du **Pacte mondial** et d'autres entreprises certifiées par SA

3 Kearney N. & Gearhart J 2004 Workplace codes as tools for workers *Development in Practice* Vol. 14, Nos. 1 & 2 Edition du mois de février, pages 216-223.

8000, la FITTHC a adressé une lettre aux affiliées dans laquelle elle a fourni des détails concernant les sites de production-clefs où organiser des campagnes d'organisation en s'appuyant sur les clauses sur la liberté d'association contenues dans les initiatives (codes) en question.

8. *Mener une campagne visant à garantir une conception uniforme du contenu des codes de conduite et à faire en sorte que les entreprises qui adoptent ces codes instaurent un système de mise en œuvre, de contrôle interne et de vérification indépendante viable, avec une évaluation régulière des conséquences*

Dans le cadre d'un projet mettant en présence diverses initiatives à dépositaires multiples, il a été fait appel à l'expertise de la FITTHC pour le développement et la mise à l'épreuve d'un code de base commun. Cet exercice reflétait la volonté d'éviter le double-emploi, outre de parvenir à l'établissement d'un code de base unifié et la meilleure pratique convenue concernant son application à l'industrie vestimentaire. Semblablement, le programme d'action pan-industriel soumis à la **WFSGI** dans le cadre de la Campagne Play Fair vise à l'adoption d'une approche uniforme sur la meilleure pratique à l'échelon du secteur entier.

9. *Mener une campagne destinée à faire en sorte que les codes de conduite ne viennent pas se substituer à la législation du travail en vigueur et ne servent pas d'alternative à l'organisation syndicale*

La FITTHC continue à faire campagne pour une participation accrue des gouvernements nationaux aux poursuites engagées contre des entreprises coupables d'atteintes aux droits des travailleurs, notamment dans les zones franches d'exportation. Elle a déposé plainte à l'OIT contre le gouvernement du Bangladesh et du Sri Lanka respectivement pour avoir omis de démanteler des clauses suspensives de la législation du travail et pour refus de protéger les travailleurs contre des actes de discrimination antisyndicale.

10. *Exiger des sociétés qui font réaliser leur production à l'extérieur qu'elles dévoilent la liste complète de leurs fournisseurs de par le monde*

En dépit de la réticence qu'affichent les multinationales à divulguer l'emplacement de leurs sites de production, on commence à entrevoir un changement d'attitude chez plusieurs entreprises importantes. **Adidas** a, par exemple, divulgué ses fournisseurs pour un pays

en particulier. **Levi Strauss** a, quant à elle, accordé l'accès sur demande aux informations concernant un pays en particulier. La FITTHC a exercé des pressions sans relâche pour obtenir la

divulcation des emplacements, aux termes des programmes d'action à l'échelon industriel en cours de négociation avec WFSGI.

Section 15

RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

Organisation internationale du travail (OIT)

La FITTHC s'est depuis longtemps évertuée à défendre l'OIT contre les offensives de gouvernements, d'employeurs et d'autres secteurs de la société déterminés à attenter par tous les moyens aux droits des travailleurs et, ce, dans le cadre de leur offensive mondiale contre les organisations syndicales et pour une informalisation accrue de la main-d'œuvre.

Le Secrétaire général de la FITTHC s'est, en maintes occasions, servi de la tribune de la Conférence internationale du travail annuelle, à Genève, pour soulever les problèmes auxquels font face les travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir de par le monde. Vous trouverez à l'annexe (annexe 3) les textes intégraux des allocutions du Secrétaire général à la Conférence du Travail depuis le 8^{ème} Congrès mondial.

La FITTHC maintient des liens étroits avec les Chefs de département du BIT. A ce titre, la FITTHC s'est félicitée de la nomination du camarade Kimi Tagaki en qualité d'agent de liaison entre le Bureau des activités des travailleurs de l'OIT et la FITTHC. Kimi est, doit-on le rappeler, un ancien secrétaire de TWARO.

Réunion tripartite de l'OIT sur les Pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, du textile et de la confection

Une Réunion tripartite sur les Pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, du textile et de la confection a eu lieu à Genève, du 16 au 20 octobre 2000.

20 délégués de chacun des trois groupes – gouvernements, employeurs et travailleurs – assistèrent à la rencontre. Le Comité directeur de l'O.I.T. avait, au préalable, désigné les représentants des employeurs et des travailleurs sur base des nominations introduites au terme de consultations menées avec les différents groupes concernés au sein du Comité directeur. Dans le cadre de ces consultations, la FITTHC suggéra que des délégués soient nommés parmi les pays suivants: Argentine, Bangladesh, Belgique, Colombie, République dominicaine, Allemagne, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Lesotho, Mexique, Maroc, Philippines, Roumanie, Russie,

Afrique du Sud, Turquie, Royaume-Uni, et Etats-Unis d'Amérique. Dix-sept des personnes choisies appartenaient à des organisations affiliées à la FITTHC, dix d'entre elles des femmes.

Les personnes choisies pour présider les réunions sectorielles sont désignées parmi chacun des trois groupes représentés au sein du Comité directeur aux réunions sectorielles successives. En l'occurrence, cette réunion était présidée par la déléguée italienne du groupe des employeurs, Mme Lucia Sasso Mazzufferi.

La réunion a passé en revue les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de la confection. Outre les travaux menés par le comité dans son ensemble et les groupes de travail sur les Conclusions et les Résolutions, plusieurs panels ont débattu de thèmes tels que les codes de conduite, le dialogue social et la sécurité et l'hygiène. Le Secrétaire général de la FITTHC, Neil Kearney, la Coordinatrice de Sécurité et hygiène, Silvana Cappuccio, et le Secrétaire de l'Organisation régionale européenne, Patrick Itschert, ont chacun participé aux panels respectifs.

Pour tenter d'influencer le cours des débats, la FITTHC avait entrepris un travail préparatoire détaillé préalablement à la réunion. Le Secrétariat avait, à ce titre, préparé des Résolutions à soumettre au Groupe des travailleurs sur les thèmes du dialogue social et de la négociation collective internationale, les codes de conduite multipartites, le secteur informel et les actions futures de l'O.I.T. dans nos secteurs. La FITTHC exerça ensuite des pressions sur les organisations d'employeurs préalablement à la rencontre de Genève dans le but d'obtenir leur accord sur des positions communes. Le Secrétariat prépara en outre un agenda détaillé des points à débattre.

Le rapport préparé par le Secrétariat de l'O.I.T. décrivait en détail la situation de l'industrie et constituait une bonne base de discussion. Parmi les principaux aspects relevés dans le rapport figuraient les tendances et développements en cours dans l'industrie, les pratiques de travail et les droits fondamentaux, en ce compris le droit à s'organiser et à mener des négociations collectives, le travail des enfants, le travail forcé, la discrimination, les ZFE, les initiatives volontaires privées, de même que les

changements technologiques et la formation professionnelle. La FITTHC a d'entrée de jeu insisté que cette réunion devrait porter sur les droits fondamentaux des travailleurs de nos secteurs, une préoccupation qui fut reflétée dans le rapport.

Les avant-postes de la délégation des travailleurs étaient tous occupés par des représentants de syndicats affiliés à la FITTHC. Peter Booth, Secrétaire national du syndicat britannique Transport & General Workers' Union et Président de la FITTHC occupait la présidence du Groupe des travailleurs. La vice-présidence du Groupe des travailleurs à cette réunion fut assurée par Tatiana Sosnina, Présidente du Syndicat du textile et de l'industrie légère de Russie. Arthur Gundersheim du syndicat UNITE des Etats-Unis était le porte-parole des travailleurs à la réunion. Le Secrétaire général de la FITTHC, Neil Kearney, exerça la fonction de secrétaire du Groupe des travailleurs.

Le Groupe des travailleurs a fait preuve d'un bon travail préparatoire et a apporté une contribution positive et détaillée au travail du comité. Outre les déclarations exhaustives formulées par le porte-parole du Groupe, Arthur Gundersheim, plusieurs délégués de syndicats affiliés ont pris la parole individuellement, décrivant la situation sur le terrain dans leurs pays respectifs, ce qui a permis de faire la lumière sur les abus perpétrés aux quatre coins du monde.

Le porte-parole du Groupe des employeurs était Amanda Tucker, Directeur du service "Corporate Responsibility" (responsabilité d'entreprise) de la multinationale Nike.

Groupe de travail sur les Résolutions

Le Groupe de travail sur les Résolutions prit acte des quatre Résolutions qui lui furent présentées par le Groupe des travailleurs. Les quatre Résolutions en question furent considérées comme "recevables".

La Présidente de la réunion, Mme Sasso Mazzufferi, présida en outre le Groupe de travail sur les Résolutions. Malheureusement, la manière dont elle a mené la réunion dénotait une partialité et un manque de professionnalisme manifestes. Mme Sasso semblait, en effet, être résolue à saborder le travail du Groupe de travail.

Un temps considérable fut consacré au débat sur la Résolution concernant le dialogue social et la négociation collective internationale. Au terme de ce débat, plusieurs points contestés furent laissés en marge, lesquels, s'ils avaient été mis au vote préalablement au délai limite auraient été

portés en faveur du Groupe des travailleurs. Toutefois, étant donné le manque de clarté dont firent preuve les dirigeants de la réunion, la Résolution ne put être adoptée formellement par le Groupe de travail.

A terme, seule la Résolution sur le travail futur de l'O.I.T. fut adoptée par le Groupe de travail. Deux des Résolutions, celles portant sur le secteur informel et les codes de conduite multipartites, ne furent même pas prises en considération et se soldèrent, en l'occurrence, par un échec.

Lors d'une réunion subséquente, il fut convenu que le texte amendé de Résolution en suspens, approuvé par le Groupe des travailleurs et les gouvernements, serait mis au vote en séance plénière. Toutefois, là aussi, la présidence de la réunion est parvenue à enrayer le cours prévu.

Le Groupe des travailleurs a enjoint ses membres à formuler leur objection nette à traiter le projet de résolution sur le dialogue social et la négociation collective internationale au cours du débat sur l'adoption du rapport.

Dans sa conclusion, le Groupe des travailleurs a regretté la manière douteuse dont la réunion avait été menée et a remis en question une approche qui empêche manifestement à ce que des thèmes de première importance dans nos secteurs soient abordés dans le cadre des débats. Le Groupe des travailleurs a, par ailleurs, remis en question le fait même que les Groupes de travail soient présidés par des représentants des travailleurs ou des employeurs.

Groupe de travail sur les Conclusions

Bien que correctes, les conclusions provisoires rédigées par le Secrétariat de l'O.I.T. et soumises à la considération du groupe de travail, furent formulées dans un style très flou, reflétant de manière peu consistante les débats qui avaient eu lieu en début de semaine, même dans les domaines où il y avait eu consensus entre les trois parties.

M Fuchs, membre du Groupe gouvernemental et représentant de la République Tchèque, présida le Groupe de travail sur les Conclusions. Au sein de ce Groupe de travail, le Groupe des travailleurs est parvenu à préserver la plupart des propositions positives dans les conclusions ainsi qu'à renforcer certains aspects.

La phrase "coopération avec les travailleurs et les organisations de travailleurs", dont les employeurs auraient pu se servir pour éluder les syndicats, là où ils existent, et négocier avec les travailleurs individuellement, fut éliminée et

remplacée par "représentants des travailleurs" au sens de la Convention sur les représentants des travailleurs, autrement dit soit les délégués syndicaux, soit des représentants élus des travailleurs.

Toute une série de paragraphes furent introduits dans l'ensemble du texte, faisant référence aux besoins des travailleurs du secteur informel (à savoir, l'importance de la mise en place de fonds de sécurité sociale pour les travailleurs du secteur informel, le besoin d'une supervision de la scolarisation des enfants dans le secteur informel, le besoin de donner une voix aux travailleurs du secteur informel dans la négociation collective, le besoin d'accroître les activités de l'O.I.T. au sein du secteur informel ainsi qu'un appel lancé à l'O.I.T. pour qu'elle diffuse de l'information et des statistiques sur l'emploi et les conditions de travail dans le secteur informel).

Malheureusement, conformément à la position du Groupe des employeurs siégeant au Comité directeur, les employeurs se sont résolument opposés à toute référence à la Convention sur le Travail à domicile. En fin de compte, la mention "campagnes pour promouvoir la Convention sur le travail à domicile" fut effacée et remplacée par un paragraphe faisant allusion aux points clés couverts dans la Convention en question: "des mesures sont requises pour actualiser les salaires et conditions de travail des travailleurs à domicile en fonction des autres salariés du secteur; pour veiller à la mise en place d'un système d'inspection; et pour dégager des modalités permettant d'élaborer des statistiques sur le travail à domicile". Le besoin d'une "protection juridique et sociale" pour les travailleurs à domicile y fut aussi mentionné.

Une modification fut, par ailleurs, introduite par les employeurs, appelant l'O.I.T. à développer des projets de recherche portant sur l'impact du commerce de friperies sur l'emploi et les conditions de travail dans nos industries, proposition qui, cela soit dit en passant, était déjà contenue dans une résolution introduite par la FITTHC, laquelle avait été rejetée par ces mêmes employeurs la veille, dans le cadre du Groupe de travail sur les Résolutions!

En ce qui concerne les codes de conduite, une mention fut incluse insistant sur le besoin de mettre en place "des systèmes de gestion efficaces et des systèmes d'audit objectifs et transparents pour en assurer la mise en œuvre" ainsi que sur le besoin "de promouvoir une approche plus cohérente pour prévenir la confusion entre les différents codes". Une

mention fut également introduite concernant la responsabilité des marchands, détaillants et commerçants de prévenir le recours à une main d'œuvre clandestine dans la production de leurs marchandises..

L'un des principaux acquis consistait dans l'inclusion d'une mention appelant à prendre considération du lien entre le commerce et les droits des travailleurs: "l'O.I.T. a commencé à intensifier ses contacts et échanges avec d'autres institutions internationales qui ont un impact sur le développement économique. Il convient pour l'O.I.T. de promouvoir ces relations en vue d'aboutir à une approche plus coordonnée et rationnelle."

Les Conclusions et la Résolution adoptées par la réunion sont jointes au présent document en Annexe 1 et Annexe 2 respectivement.

Lors de sa réunion en avril 2001, le Présidium a demandé au Secrétariat de poursuivre ses propositions auprès de l'O.I.T. en vue d'aboutir à une présidence plus équitable des réunions sectorielles ainsi que pour obtenir une participation plus directe des employeurs directement impliqués dans les secteurs concernés. En outre, il a convenu que les décisions prises lors de cette réunion soient amplement diffusées aux organisations affiliées afin que celles-ci puissent exercer une pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils donnent suite aux diverses recommandations qui ont été adoptées, et pour que des demandes de financement soient introduites auprès de l'O.I.T. en vue de la tenue d'une série de réunions régionales dont le but sera de sensibiliser les syndicats nationaux à ces recommandations, les préparant ainsi à mener des campagnes en vue de leur mise en application.

90^{ème} Session de la Conférence internationale du travail (2002)

En 2000, le Comité directeur de l'O.I.T. a manqué de parvenir à une décision finale concernant l'ordre du jour de la Conférence internationale du travail de 2002, face à un Groupe des employeurs farouchement opposé à l'inclusion d'un point portant sur le travail contractuel.

Le Groupe des employeurs a soutenu que le Comité directeur devrait attendre les conclusions d'une réunion des experts avant de prendre toute décision définitive à cet égard. En l'occurrence, la réunion des experts a conclu que la réglementation en matière de relations de l'emploi ne correspondait pas aux réalités sur le terrain. Ils affirment que l'O.I.T. aurait un rôle de premier ordre à jouer en assistant les pays à

développer des politiques pour veiller à ce que les lois régissant les relations de l'emploi agissent en faveur des travailleurs, qui ont besoin de protection. Ils laissent par ailleurs supposer que les mesures adoptées par l'O.I.T. puissent inclure l'adoption d'une Convention et/ou d'une Recommandation supplémentaire(s) relative(s) à ce problème. Le Groupe des employeurs continue, pour sa part, à s'opposer à tout débat portant sur une Convention sur le Travail contractuel et a même réussi à différer le débat sur cette question, et ce, en dépit de l'approbation par le Comité directeur du rapport des experts. Du coup, seule une discussion générale portant sur la relation de l'emploi figure à l'ordre du jour de la conférence de 2003, qui vise à dégager un instrument approprié pour l'établissement de normes.

Par conséquent, la 90^{ème} Session de la Conférence internationale du travail en 2002 comportera un deuxième débat sur la promotion des coopératives, un premier débat sur la notification d'accidents et maladies du travail, et un débat plus général portant sur le secteur informel. Le débat sur le secteur informel revêt une importance toute particulière pour la FITTHC en ce qu'il touche au problème du Travail à domicile. Il convient, dès lors, d'entamer les travaux préparatifs en vue de ce débat suffisamment à l'avance afin d'assurer que la FITTHC puisse en influencer le cours ainsi que l'issue.

Propositions pour l'Ordre du Jour de la 91^{ème} Session de la Conférence internationale du travail en 2003

Le Comité directeur de l'O.I.T. a décidé que la Conférence de 2003 devra inclure une analyse en profondeur des normes de l'O.I.T. et des activités y afférent dans le domaine de la sécurité et de l'hygiène au travail. Par ailleurs, l'on pourrait envisager une révision de la Recommandation sur le Développement des ressources humaines ainsi qu'un débat plus général sur le travail contractuel.

Action à la suite de la Déclaration de l'O.I.T. sur les principes et droits fondamentaux du travail

L'adoption en 1988 de la Déclaration de l'O.I.T. sur les principes et droits fondamentaux du travail a, dans une large mesure, été considérée comme un tournant dans les approches de l'O.I.T. pour traiter les violations des droits des travailleurs à niveau mondial. Les mesures prises par l'O.I.T. face à de telles violations apparaissent désormais, en général, beaucoup

plus énergiques qu'elles ne l'étaient de par le passé.

Au cours de l'année 2000, le Comité directeur de l'O.I.T. procéda à une première révision du rapport annuel conformément aux modalités de suivi de la Déclaration. Malheureusement, la réaction des gouvernements est restée très mitigée à cet égard. En réalité, la moitié des gouvernements qui étaient censés envoyer leurs rapports ont manqué de le faire. Les rapports gouvernementaux constituent un élément charnière dans le processus de suivi, et les réponses aux questionnaires servent de matériel de base pour la rédaction du rapport. Pour faciliter l'obtention des réponses, la date limite a été fixée au 1^{er} septembre de chaque année.

En juin 2000, l'O.I.T. a débattu du premier Rapport global sur la liberté d'association et la négociation collective intitulé "Votre force au travail". Ce rapport brossait un tableau des plus inquiétants: intimidations, menaces, kidnappings et meurtres étaient le sort réservé à d'innombrables travailleurs qui tentaient de s'organiser au sein de syndicats dans un grand nombre de pays. Malheureusement, nombreux sont aussi les gouvernements qui adoptent une approche défensive et se gardent d'intervenir dans le débat sur l'inclusion de ces droits et principes dans la législation nationale.

Les syndicats du monde ont proposé à l'O.I.T. d'envisager les approches et moyens possibles pour que la Déclaration soit affichée dans tous les centres de travail de par le monde. A la suite de ce premier rapport, un ensemble de priorités furent formulées en vue d'une coopération technique et de plans d'action visant à contrecarrer les problèmes identifiés.

Le deuxième Rapport global a été consacré au thème du travail forcé et a fait l'objet d'une révision par l'O.I.T. au mois de juin 2001.

Les syndicats du monde considèrent d'une importance vitale la promotion à niveau mondial de la Déclaration sur les principes et droits fondamentaux du travail. Une attention toute particulière est désormais accordée à la campagne pour l'affichage de la Déclaration dans les centres de travail du monde et l'utilité de celle-ci dans le cadre de la syndicalisation.

Le mouvement syndical mondial a démarré une campagne publique le 1^{er} mai prochain en vue de l'affichage de la Déclaration de l'O.I.T. sur les principes et droits fondamentaux du travail dans les centres de travail, les bureaux syndicaux et gouvernementaux dans 148 pays et territoires de

par le monde. Cette campagne devrait armer les syndicats d'un outil nouveau et puissant contribuant à donner un visage humain à la mondialisation tous azimuts qui continue à précariser la condition de millions de travailleurs à travers le monde.

Cette initiative vise en partie à pousser les employeurs et gouvernements du monde entier à aider les travailleurs à connaître leurs droits et à exercer ces droits en toute liberté.

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

La FITTHC continue à oeuvrer en collaboration étroite avec la CISL dans un vaste éventail de domaines, notamment le commerce et les droits des travailleurs, les entreprises multinationales, les codes de conduite et diverses campagnes mondiales. Le Secrétaire général de la FITTHC assiste aux réunions du Comité exécutif de la CISL ainsi qu'aux réunions de ses Comités et Sous-comités en charge des entreprises multinationales, des codes de conduite, des ZFE et du travail des enfants.

La FITTHC est au nombre des fédérations syndicales internationales qui, en collaboration avec la CISL, sont représentées par un bureau à Washington qui a pour objet d'entretenir une consultation constante avec le FMI et la Banque mondiale. Depuis son établissement, le Bureau de Washington a permis de considérablement développer les échanges d'informations et les contacts entre les institutions financières internationales et Global Unions. Le Bureau de Global Unions (CISL/FSI) à Washington a joué un rôle déterminant dans l'obtention de la toute première clause de conditionnalité sur le respect des droits des travailleurs dans un prêt international octroyé par la Banque mondiale. Il s'agissait précisément d'un prêt de la SFI accordé à la société dominicaine Grupo M pour la construction d'une ZFE à la frontière entre Haïti et la République dominicaine.

En collaboration avec la CISL et plusieurs autres FSI (fédérations syndicales internationales), la FITTHC participe en outre au maintien d'un Bureau de liaison Global Unions (CISL/FSI) à Hong Kong.

Fédérations syndicales internationales

Connus auparavant en tant que Secrétariats professionnels internationaux, les Fédérations syndicales internationales coordonnent leurs activités à l'occasion d'une conférence générale qui se réunit deux fois par an. La FITTHC continue à jouer un rôle à part entière au sein de

la conférence générale et a tenté de promouvoir un regroupement de fédérations syndicales internationales du secteur de la fabrication.

La FITTHC a été parmi les premières à promouvoir la notion d'une fédérations syndicale unique pour le secteur de la production. Cependant il apparaîtrait qu'un tel projet ne puisse pas être réalisable dans l'immédiat. La FITTHC continue néanmoins à promouvoir la coopération entre des fédérations syndicales internationales partageant des similitudes.

Une coopération étroite est notamment en cours entre les FSI à l'échelon régional: en effet, les secrétaires d'éducation et les responsables en santé et sécurité se réunissent désormais régulièrement pour coordonner leurs activités dans différents domaines.

A l'occasion de son Huitième Congrès mondial, la FITTHC a chargé son Comité exécutif de procéder à un examen exhaustif de la structure future du mouvement syndical international à l'échelon sectoriel et, ce, en vue de promouvoir le concept d'une organisation unique pour l'industrie manufacturière, voire des fusions individuelles. Sur base des conclusions de cet examen, le Comité exécutif, réuni en octobre 2002 au Bangladesh, a adopté l'orientation suivante pour l'avenir de la FITTHC:

La FITTHC devrait:

- I. Tout en poursuivant ses efforts envers l'établissement d'une Fédération syndicale mondiale unique pour l'industrie de transformation, reconnaître les obstacles à court terme rendant difficile l'établissement d'une telle structure et, en l'occurrence, de convenir de la nécessité de maintenir l'indépendance de la FITTHC;*
- II. Encourager ses affiliées qui sont en même temps affiliées à des Fédérations syndicales mondiales multi-sectorielles à oeuvrer envers l'objectif d'une Fédération syndicale mondiale unique pour l'industrie de transformation;*
- III. Chercher à conclure des accords de coopération avec chacune des fédérations syndicales mondiales de l'industrie de transformation:*
IMF
ICEM
IFBWW
IUF

- de concevoir ces accords en fonction de chaque Fédération syndicale mondiale;*
- IV. *Veiller à établir un accord de coopération avec UNI portant spécifiquement sur des campagnes axées sur la responsabilité des détaillants;*
- V. *Poursuivre le travail sur la coopération et la coordination, et le partage des infrastructures et des services parmi les Fédérations syndicales mondiales dans l'industrie de transformation, notamment sur le plan de:
La coordination des politiques;
L'organisation et les campagnes;
Les services en commun;
Les ressources à l'échelon régional.*
- VI. *Proposer l'établissement d'un Sous-groupe industriel au sein de l'Assemblée générale de la Fédération syndicale mondiale;*
- VII. *Augmenter les cotisations d'affiliation de 5% à compter du 1 janvier 2003;*
- VIII. *Mener une campagne dynamique visant à affilier tous les syndicats représentant les travailleurs du secteur et à recouvrer le paiement de toutes les cotisations qui n'ont pas encore été versées;*
- IX. *Faire le bilan de l'allocation et l'utilisation des ressources par chacune des régions de la FITTHC;*

X. *Examiner en détail le coût du maintien des structures décisionnelles de la FITTHC, en ce compris un examen détaillé des économies qui pourraient découler d'une extension de quatre à cinq ans de la période comprise entre deux Congrès mondiaux;*

XI. *Etendre et maximiser les programmes d'activité menés à l'aide de financements procurés par des organisations donatrices.*

Fédération internationale du textile et de l'habillement

Cela fait plusieurs années que la FITTHC a engagé un dialogue avec la Fédération internationale du textile et de l'habillement, affiliée à la Confédération mondiale du travail (CMT). En 2001, il avait été convenu de procéder à des échanges de points de vue sur une proposition portant sur de critères communs d'affiliation et les objectifs à long terme de toute coopération entre nos organisations. La communication avec la FITH a cependant été interrompue en cours de route et nous n'avons plus reçu de réponse à ce sujet de leur part . Le dialogue informel a repris en 2004.

Autres organisations

La FITTHC continue à travailler en collaboration étroite avec le Comité de LO/TCO pour la collaboration syndicale internationale, avec la Fondation Friedrich Ebert (FES), avec Industriebond FNV (Pays-Bas), ainsi qu'avec SASK (Finlande).

Section 16

ACTIVITES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

1999

25 octobre 1999, Dakar, Sénégal

A participé à la réunion du Sous-comité d'approches stratégiques de la FITTHC.

A participé à la réunion du Comité consultatif régional africain de la FITTHC.

26 octobre 1999, Dakar, Sénégal

A participé à la réunion du Présidium de la FITTHC.

27 – 29 octobre 1999, Dakar, Sénégal

A participé à la réunion du Comité exécutif de la FITTHC.

1^{er} novembre 1999, Bruxelles, Belgique

Avec le Secrétaire à l'éducation de la FITTHC, Steve Grinter, a fait passer des entretiens à des candidats au poste de Coordinateur de projets.

2 novembre 1999, Newcastle, Royaume-Uni

Avec le Secrétaire à l'éducation de la FITTHC, Steve Grinter, a fait passer des entretiens à des candidats au poste de Coordinateur de projets.

3 novembre 1999, Venise, Italie

A participé à la Conférence internationale du COSPE "L'industrie vestimentaire: Vêtements équitables et Commerce équitable" et y a prononcé un discours.

8 – 9 novembre 1999, Prague, République tchèque

A participé au séminaire "Promotion du dialogue social et EURATEX/ETUC: Code de conduite du TCL dans les PECO" et y a prononcé un discours.

14 – 16 novembre 1999, New York, USA

A participé à la réunion du Comité consultatif du CEPAA.

18 – 21 novembre 1999, Jakarta, Indonésie

A participé à la 43^e réunion du Comité exécutif de la TWARO, l'Organisation régionale asiatique de la FITTHC, et à un atelier sur les codes de conduite. A rencontré l'organisation indonésienne affiliée à la FITTHC et des organisations amicales. A visité des usines.

21 – 22 novembre 1999, Singapour

Avec le Secrétaire de la TWARO, Akiko Gono, a rencontré l'organisation affiliée à la FITTHC

de Singapour afin de discuter de questions d'intérêt commun.

22 – 23 novembre 1999, Phnom Penh, Cambodge

Avec le Secrétaire de la TWARO, Akiko Gono, a rencontré des organisations amicales et des organisations affiliées potentielles, ainsi que diverses ONG. A visité des usines.

24 novembre – 3 décembre 1999, Seattle, USA

A participé à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC. A participé à une réunion avec les SPI.

6 décembre 1999, Bruxelles, Belgique

A participé à la Conférence du Council on Economic Priorities Accreditation Agency et y a prononcé un discours.

6 décembre 1999, Bruxelles, Belgique

Avec le Secrétaire à l'éducation de la FITTHC, Steve Grinter, a participé à la réunion annuelle avec le Friedrich-Ebert-Stiftung, Allemagne, afin d'y discuter de la coopération future.

7 décembre 1999, Bruxelles, Belgique

Avec le Secrétaire à l'éducation de la FITTHC, Steve Grinter, a fait passer des entretiens à des candidats au poste de Coordinateur de projets.

13 – 18 décembre 1999, Dhaka, Bangladesh

Avec le Secrétaire de la TWARO, Akiko Gono, a discuté avec le Bangladesh National Coordinating Council, BNCC. A rencontré les organisations affiliées à la FITTHC et des organisations affiliées potentielles et a parlé de leur coopération avec le BNCC.

18 – 20 décembre 1999, Katmandou, Népal

Avec le Secrétaire de la TWARO, Akiko Gono, a rencontré les organisations affiliées à la FITTHC en vue de discuter de questions d'intérêt commun. A visité des usines.

20 – 22 décembre 1999, Karachi, Pakistan

Avec le Secrétaire de la TWARO, Akiko Gono, a rencontré les organisations affiliées à la FITTHC en vue de discuter de questions d'intérêt commun.

23 décembre 1999 – 2 janvier 2000, Singapour

A rencontré l'organisation affiliée à la FITTHC de Singapour et le Secrétaire général de l'ICFTU-APRO, en vue de discuter de questions d'intérêt commun.

2000

2 – 6 janvier 2000, Bangkok, Thaïlande

A rencontré l'organisation thaïlandaise affiliée la FITTHC, TWFT, en vue de discuter de questions d'intérêt commun.

6 – 7 janvier 2000, Hong Kong

A rencontré l'organisation affiliée à la FITTHC de Hong Kong afin de discuter de questions d'intérêt commun. A rencontré les membres de Labour Against China (LARIC).

10 janvier 2000, Bruxelles, Belgique

A rencontré Katherine Hagen et M. Boulard de l'Organisation internationale du travail.

11 janvier 2000, Berlin, Allemagne

A participé à une réunion avec les Manufacturing Cluster Members des SPI.

12 – 14 janvier 2000, Berlin, Allemagne

A participé à la Conférence générale des SPI et à des réunions avec le Centre national allemand, le Deutsche Gewerkschaftsbund (DGB).

17 janvier 2000, Newcastle, Royaume-Uni

Avec le Secrétaire à l'éducation de la FITTHC, Steve Grinter, a fait passer des entretiens à des candidats au poste de Coordinateur de projets.

17 janvier 2000, Louvain, Belgique

A participé à la Conférence sur la norme SA8000 organisée par la Clean Clothes Campaign et y a prononcé un discours.

19 – 20 janvier 2000, New York, USA

Avec Bill Jordan, Secrétaire général de la CISL et de quelques autres SPI, a participé à une réunion avec le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour discuter du problème de la mondialisation.

23 – 26 janvier 2000, Lima, Pérou

Avec José Ramírez, Secrétaire de la Fédération régionale interaméricaine de la FITTHC, la FITTVCC/ORI, a rencontré les organisations péruviennes affiliées à la FITTHC. A rencontré des représentants du gouvernement péruvien afin de discuter de la situation des travailleurs dans le pays.

26 – 28 janvier 2000, Quito, Equateur

Avec José Ramírez, Secrétaire de la Fédération régionale interaméricaine de la FITTHC, la FITTVCC/ORI, a rencontré les organisations équatoriennes affiliées à la FITTHC. A participé à un atelier de la FITTVCC/ORI.

1 février 2000, Bruxelles, Belgique

A participé au Groupe de travail sur le commerce, les investissements et les normes de travail de la CISL (TILS).

10 Février 2000, Gand, Belgique

Avec Donald Wittevrongel, Président de l'organisation belge affiliée à la FITTHC, FGTB-Textile, Vêtement, Diamant, a rencontré Jacques Jouret, Secrétaire général de la Fédération internationale du textile pour discuter d'une coopération future.

15 février 2000, Londres, Royaume-Uni

A participé à une réunion du Conseil de Ethical Trade Initiative.

16 février 2000, Bruxelles, Belgique

A participé à la réunion du Présidium de l'Organisation régionale européenne de la FITTHC.

20 – 23 février 2000, Hong Kong

A participé à une réunion avec Alice Tepper Marlin, Présidente du Council on Economic Priorities Accreditation Agency (CEPAA) et Dona Situ de Global Exchange pour discuter de la question du salaire minimum vital. A participé à la Conférence SA8000.

25 février 2000, Stockholm, Suède

A participé à une réunion avec l'organisation suédoise affiliée à la FITTHC, Industrifacket, afin de discuter des dispositions à prendre pour le 8^e Congrès mondial de la FITTHC.

26 février 2000, Stockholm, Suède

A participé au deuxième Congrès ordinaire de l'organisation suédoise affiliée à la FITTHC, Industrifacket, et y a prononcé un discours.

29 février 2000, Toronto, Canada

A participé à une réunion avec l'organisation canadienne affiliée à la FITTHC, UNITE. A participé à la Conférence de l'UNITE et y a prononcé un discours.

1^{er} mars 2000, Toronto, Canada

A participé au Forum sur les codes et la surveillance organisé par le Comité de développement international du travail (LIDC) et y a prononcé un discours.

3 mars 2000, Dublin, Irlande

Avec Dwight Justice de la CISL, a participé à une réunion avec le Conseil international du rugby (IRB) pour discuter de l'adoption d'un code de conduite.

8 mars 2000, New York, USA

A participé à plusieurs réunions avec le Friedrich-Ebert-Stiftung (FES).

9 mars 2000, New York, USA

A participé à une réunion du Comité consultatif du Council on Economic Priorities Accreditation Agency.

A participé à une réunion-débat au Harvard Club, intitulée "Gestion de pratiques sur le lieu de travail dans la nouvelle ère de la responsabilité sociale".

10 mars 2000, New York, USA

A tenu une réunion avec Jay Mazur, Président de l'organisation américaine affiliée à la FITTHC, UNITE, afin de discuter du Projet pour l'Amérique latine et d'autres questions d'intérêt commun.

A participé à une réunion du Comité consultatif du Council on Economic Priorities Accreditation Agency.

13 mars 2000, Barcelone, Espagne

A participé à un séminaire organisé par CONC-COO, Espagne, et IRENE, Pays-Bas, intitulé "Solidarité internationale et mondialisation - défis pour les syndicats" et y a prononcé un discours.

15 mars 2000, Bruxelles, Belgique

Avec le Secrétaire à l'éducation de la FITTHC, Steve Grinter, a rencontré Rachel Kurian, pour discuter de l'évaluation du projet FNV.

16 mars 2000, Londres, Royaume-Uni

A rencontré le LSI pour discuter de la mise en page des manuels d'éducation.

A participé à la réunion du Conseil Ethical Trading Initiatives.

18 mars 2000, Florence, Italie

A participé à la Conférence MANI-TESE "Nouvelles règles pour le nouveau millénaire" et y a prononcé un discours

21 mars 2000, Bruxelles, Belgique

A rencontré Heinz Bendt du Friedrich-Ebert-Stiftung pour discuter de publications.

2 avril 2000, Durban, Afrique du Sud

A participé à la réunion de coordination des SPI.

3 – 7 avril 2000, Durban, Afrique du Sud

A participé au 17^e Congrès mondial de la CISL.

10 avril 2000, Bruxelles, Belgique

A participé à des réunions du Comité financier et général de la FITTHC et du Sous-comité d'approches stratégiques de la FITTHC.

11 avril 2000, Bruxelles, Belgique

A participé à la réunion du Présidium de la FITTHC.

12 avril 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Dusty Kidd et Amanda Tucker de Nike pour discuter des pratiques professionnelles dans les usines du contractant et des relations futures avec le mouvement syndical.

14 avril 2000, Bruges, Belgique

A participé à une réunion informelle avec la Fédération internationale du textile et de l'habillement (FITH) pour discuter d'une éventuelle coopération future.

18 avril 2000, Londres, Royaume-Uni

A participé à une réunion du Conseil Ethical Trading Initiative.

19 – 20 avril 2000, Norrköping, Suède

A rencontré l'organisation affiliée à la FITTHC, Industrifacket, et le personnel du Palais des congrès de Norrköping pour discuter des dispositions relatives au 8^e Congrès mondial de la FITTHC.

9 mai 2000, Bruxelles, Belgique

A rencontré le Directeur exécutif de la Coalition pour des économies responsables au niveau environnemental concernant les codes de conduite.

16 et 17 mai 2000, Amsterdam, Pays-Bas

Avec le Secrétaire à l'éducation de la FITTHC, Steve Grinter a participé à la réunion annuelle de FNV Mondiaal pour discuter des progrès réalisés en matière de projets et de coopération future.

16 mai (après-midi.) 2000, Londres, Royaume-Uni

A participé à une réunion du Conseil Ethical Trading Initiative.

18 mai 2000, Bruxelles, Belgique

A rencontré les commissaires aux comptes internes de la FITTHC.

25 mai 2000, Londres, Royaume-Uni

A rencontré le personnel de Ethical Trading Initiative pour discuter du projet pilote proposé au Sri Lanka et a participé au China Pilot Meeting de ETI.

31 mai 2000, Bruxelles, Belgique

A rencontré Bala Tampoe, Secrétaire général de l'organisation affiliée à la FITTHC au Sri Lanka pour discuter de questions d'intérêt commun.

A rencontré Henning Carlsson, Secrétaire général récemment élu de la Fédération nordique

des travailleurs industriels (NIF) et Mats Svensson, le nouveau dirigeant international de l'organisation suédoise affiliée à la FITTHC, Industrifacket, pour discuter de questions d'intérêt commun et de coopération future.

5 – 6 juin 2000, Genève, Suisse

A prononcé un discours lors de la séance plénière de la Conférence annuelle du travail de l'OIT (copie du discours jointe à la présente). A participé à la réunion provisoire de la Conférence générale des SPI.

7 juin 2000, Whitby, Royaume-Uni

A prononcé un discours lors de la Conférence annuelle sur le textile et l'habillement de GMB.

8 – 9 juin 2000, New York, USA

A participé au séminaire du CEP "Responsabilité sociale des sociétés et normes volontaires: Expériences internationales avec la norme SA8000". A rencontré le Président et le personnel d'UNITE à propos de la syndicalisation en Amérique latine.

20 juin 2000, Londres, Royaume-Uni

A participé à une réunion du Conseil Ethical Trading Initiative.

21 juin 2000, Lübbenau, Allemagne

Participation à un atelier de travail parrainé par la Fondation Friedrich Ebert consacré au thème "codes de conduite et entreprises multinationales", à l'intention des délégués de pays en voie de développement en route pour assister au Congrès mondial de la FITTHC en Suède.

22 juin 2000, Copenhague, Danemark

Participation à la Réunion du Comité organisateur du projet de formation en Afrique méridionale parrainé par le SiD.

23 juin 2000, Norrköping, Suède

Participation à la Réunion du sous comité des approches stratégiques du Présidium de la FITTHC.

24 juin 2000, Norrköping, Suède

Réunion avec le leadership de FILTEA, Italie, concernant le paiement de cotisations impayées. Participation à la Réunion du Présidium de la FITTHC.

25 juin 2000, Norrköping, Suède

Participation à la Réunion du Comité exécutif de la FITTHC.

Intervention à l'atelier de travail à l'intention des femmes participant au 8^{ème} Congrès mondial de la FITTHC. Cet atelier était parrainé par FNV.

26 – 30 juin 2000, Norrköping, Suède

Participation au Congrès de la FITTHC et rencontres avec de nombreuses délégations pour aborder les problèmes respectifs à niveau national.

1 juillet 2000, Norrköping, Suède

Participation à la Réunion du Comité exécutif de TWARO.

6 juillet 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Gerd Butterwick de la Fondation Friedrich Ebert concernant la situation syndicale en Asie.

10-11 juillet 2000, Hambourg, Allemagne

Participation à la Réunion de l'organe consultatif ainsi qu'à plusieurs réunions des sous comités de *Social Accountability International*.

14 juillet 2000, Londres, Royaume-Uni

Réunion avec l'équipe de *Ethical Trading Initiative* concernant les activités pilotes proposées dans le secteur de l'habillement au Sri Lanka.

17 juillet 2000, Londres, Royaume-Uni

Réunion avec les hauts responsables du *Department for International Development* concernant les activités de la FITTHC dans les différentes régions du monde.

18 juillet 2000, Londres, Royaume-Uni

Présidence à la Réunion des syndicats participant à *Ethical Trading Initiative*.

Participation à la Réunion du Comité directeur de *Ethical Trading Initiative*.

19-22 juillet 2000, New York, Etats-Unis

Réunion commune FITTHC/UNITE/AFLCIO sur l'organisation et la formation en Amérique centrale et au Mexique.

31 juillet – 3 août 2000, Managua, Nicaragua

A la requête de l'affiliée nicaraguayenne de la FITTHC, le Camarade Neil Kearney accompagné du Secrétaire général de la FITTVC ORI, le Camarade José Ramirez, se sont réunis avec le management de deux entreprises, Chentex et Mil Colores, qui avaient donné du fil à retordre à notre affiliée, sans compter le licenciement de centaines de travailleurs et travailleuses. Ces réunions furent précédées de réunions avec le leadership de la Fédération textile et de la Centrale syndicale nationale. Le SG s'est également réuni avec la Commission des Droits de l'Homme, plusieurs députés de l'Assemblée nationale ainsi qu'avec des journalistes de la presse écrite et de la télévision. Au terme de ces réunions, le propriétaire de

l'usine Mil Colores, qui n'avait jamais auparavant rencontré le leadership syndical, a convenu d'entamer des négociations avec la Fédération textile.

10 août 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Fred Higgs, Secrétaire général de la Fédération internationale des travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries en général, ICEM.

28-29 août 2000, Berlin, Allemagne

Participation au programme de formation ITF et consultations concernant les relations entre les syndicats et les ONG.

31 août 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Ron Oswald, Secrétaire général de l'Internationale de l'industrie de l'alimentaire, IUF.

3 – 6 septembre 2000, Quito, Equateur

Participation à un atelier de travail parrainé par la Fondation Friedrich Ebert sur le travail à domicile et le travail des enfants, à l'intention des affiliées de la FITTHC dans les Amériques.

Participation à une Réunion du Comité d'administration de la FITTVCC ORI

Rencontre avec la presse sur le thème du travail des enfants et du travail à domicile dans les Amériques.

7-9 septembre 2000, Managua, Nicaragua

Le SG s'est rendu au Nicaragua, à la requête de la Fédération textile, pour assister à une réunion avec le management de l'entreprise Chentex Ltd. Cette entreprise a accepté d'entamer des négociations avec le Fédération.

Réunions avec les dirigeants de la Centrale nationale, ainsi qu'avec les leaders de la Fédération et les responsables de plusieurs de ses syndicats constituants.

11 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le Secrétaire général de la Centrale syndicale nationale du Fidji concernant la solidarité syndicale globale avec les travailleurs et les syndicats du Fidji suite au putsch militaire survenu dans le pays.

12 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les représentants de l'affiliée danoise SID pour passer en revue les travaux de coordination dans le cadre de divers programmes d'activités, notamment en Afrique et en Amérique centrale.

13 septembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Participation à une édition spéciale du programme Panorama de la BBC consacré au thème du Travail des enfants au Cambodge.

13 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Anita Normark, Secrétaire général désigné de l'IFBWW, Fédération internationale des travailleurs de la Construction et du Bois.

14 – 15 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Participation à une réunion du Comité de Révision du Millénaire de la CISL.

15 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants des multinationales Nike et Adidas concernant les évolutions dans le cadre de la Fédération mondiale de l'industrie des articles de sport.

17-18 septembre 2000, Luxembourg

Participation à une réunion de l'Organisation régionale européenne de la FITTHC.

19 septembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Réunion avec *War-On-Want* concernant leurs activités de coopération au développement impliquant les travailleurs d'Afrique, d'Asie et des Amériques.

Participation à la Réunion du Comité directeur de l'*Ethical Trading Initiative*.

20 septembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Intervention à la Conférence sur les Codes de conduite d'entreprises organisée par SGS et portant plus spécifiquement sur les droits des travailleurs, et plus particulièrement sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

22 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunions avec la CISL et le secrétaire de l'ETUF-TCL (Fédération européenne des syndicats, branches textile, habillement et cuir) concernant le développement de codes de conduite au niveau européen.

27 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Le SG s'est adressé au Comité 133 de l'Union européenne concernant les conditions dans les industries du textile, de l'habillement et du cuir à niveau international.

28 septembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le Camarade Jaganathan de la Fédération textile, habillement et cuir de l'Inde concernant les activités de projet et autres problèmes spécifiques à l'Inde.

Interview avec la chaîne de télévision britannique *Channel Four Television* concernant les conditions de travail dans les industries Textile, Habillement et Cuir.

10 – 11 octobre 2000, Londres, Royaume-Uni
S'est adressé à la Conférence CEPAA sur la responsabilité sociale des entreprises.

14 – 20 octobre 2000, Genève, Suisse

Participation à la réunion technique tripartite pour les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure.

Réunion avec le Directeur général adjoint de l'O.I.T., madame Katherine Hagan.

Participation à une réunion spéciale en panel de l'O.I.T. consacrée aux codes de conduite.

Réunion avec le Directeur de la Section des relations des travailleurs de l'O.I.T. concernant les possibilités de financement de projets.

22 – 25 octobre 2000, Washington, Etats-Unis

Participation à la réunion entre les Syndicats Mondiaux et les Institutions de Bretton Woods (FMI/BM).

Réunion avec les représentants du *Solidarity Centre* concernant les activités de projet en Amérique centrale.

26 – 27 octobre 2000, San Jose, Costa Rica

Participation à un atelier de travail organisé par l'Organisation régionale pour les Amériques de la FITTHC et parrainé par la Fondation Friedrich Ebert, ainsi qu'à la Réunion du Comité exécutif de la FITTVCC-ORI.

31 octobre – 6 novembre 2000, Dakar, Sénégal

Le SG a animé l'atelier de travail à l'intention des affiliés d'Afrique francophone, parrainé par la Fondation Friedrich Ebert (FES).

Participation à la réunion du Comité consultatif régional africain– sous comité pour l'Afrique francophone.

7 novembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le personnel de l'O.I.T. charge de traiter le thème des codes de conduite d'entreprise.

9 novembre 2000, Berlin, Allemagne

S'est adressé à la Conférence de la Fondation Otto Brenner sur la réglementation du commerce international.

11 – 14 novembre 2000, New York, Etats-Unis

Participation aux réunions de l'organe consultatif et des sous comités de l'Agence d'accréditation du Conseil des priorités économiques.

Rencontre avec le Président de la FITTHC et personnel de UNITE concernant l'organisation en Amérique centrale.

Intervention au Forum du Travail à l'Université de Columbia consacré aux relations entre les SPI et les entreprises multinationales.

14 novembre 2000, Washington, Etats-Unis

S'est adressé à la Conférence de la Global Reporting Initiative sur les droits des travailleurs, y compris la liberté d'association et la négociation collective.

Rencontre avec les représentants du *Solidarity Centre* concernant les activités d'organisation des travailleurs en Amérique centrale.

20 novembre 2000, Bruxelles, Belgique

Participation à une réunion organisée par la CISL sur les normes internationales du commerce et du travail.

20 novembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Réunion du sous comité de l'*Ethical Trading Initiative* sur la gestion et l'administration.

21 novembre 2000, Eastbourne, Royaume-Uni

Intervention sur les thèmes de l'industrie textile, de la mondialisation et du développement syndical international dans le cadre d'un atelier de travail international parrainé par le syndicat britannique *Transport and General Workers Union*.

21 novembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Participation à une réunion du Comité directeur de l'*Ethical Trading Initiative*.

22 novembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Intervention à l'occasion du *Prince of Wales Business Trust Leaders Forum* sur les chaînes d'approvisionnement et la liberté d'association et le droit à négocier collectivement, avec un accent particulier sur la situation en Chine.

22 - 23 novembre 2000, Bruxelles, Belgique

Participation à une réunion du Conseil exécutif de la CISL sur les activités du bureau CISL/SPI de Washington.

23 - 24 novembre 2000, Tarragona, Espagne

Participation au Congrès FITEQA avec intervention sur le thème du travail des enfants. Participation à plusieurs interviews pour la radio et la télévision sur le thème du travail des enfants.

25 novembre – 1 décembre, Harare, Zimbabwe

Le SG a animé l'atelier de travail à l'intention des affiliés d'Afrique anglophone, parrainé par la Fondation Friedrich Ebert (FES).

Participation à la réunion du Comité consultatif régional africain– sous comité pour l'Afrique anglophone.

Rencontre avec les représentants d'un grand nombre d'affiliées de la FITTHC dans la région pour aborder les principaux sujets d'importance des pays respectifs.

Réunion avec le *Zimbabwe Congress of Trade Unions* concernant la situation syndicale et politique dans le pays.

5 – 7 décembre 2000, New York, Etats-Unis

Intervention à la Conférence de *Social Accountability International* sur la liberté d'association et le droit à négocier collectivement.

Rencontre avec le Président et le personnel de l'affiliée UNITE concernant les activités d'organisation en Amérique centrale.

Participation à une manifestation organisée par UNITE sur les ateliers clandestins de manufacture ou "*sweatshops*".

8 décembre 2000, Managua, Nicaragua

A la requête de la Fédération textile du Nicaragua, le SG s'est réuni avec les dirigeants de la Fédération et les leaders du Syndicat de l'usine Chentex avant d'entamer treize heures de négociations avec le management dans le but de reprendre les pourparlers en vue de la résolution du conflit entre le management et notre affiliée.

9-11 décembre 2000, San Pedro Sula, Honduras

Le SG s'est rendu au Honduras accompagné de Laura Carter pour mettre au clair les problèmes au sein de l'équipe d'organiseurs financée par le Programme pour l'Amérique centrale de la FITTHC. Réunions tour à tour collectives et individuelles avec les membres de l'équipe organisatrice de même qu'avec les dirigeants des organisations syndicales affiliées à la FITTHC au Honduras.

Le SG a pris la parole à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du syndicat You Yang, s'est réuni avec le leadership du syndicat ainsi qu'avec le management de l'usine You Yang.

12 décembre 2000, Bruxelles, Belgique

Participation à plusieurs interviews avec la presse portant sur le Bangladesh.

13 – 14 décembre 2000, Londres, Royaume-Uni

Participation à la réunion du Comité directeur ainsi qu'à plusieurs réunions des sous comités de *Ethical Trading Initiative*.

15 décembre 2000, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le Secrétaire général des secteurs Textile et Habillement du syndicat des travailleurs de Malte, GWU.

18 décembre 2000, Bonn, Allemagne

Le SG et le secrétaire à l'Education de la FITTHC se sont réunis avec le personnel de la Fondation Friedrich Ebert concernant les activités de projet menées en 2000 et 2001.

Entretiens avec le département des archives de la Fondation (FES).

2001

3 janvier 2001, Bruxelles, Belgique

Entretiens avec les Responsables du Département de la Santé des Etats-Unis concernant la possibilité d'organiser des activités de projet sur le SIDA au travail.

9 janvier 2001, Zurich, Suisse

Rencontres avec FIFA, ISL et la Fédération mondiale des industries des articles de sport concernant le Code de conduite FIFA et développement y afférent.

10 – 11 janvier 2001, Vienne, Autriche

Participation à la Conférence générale des SPI. Rencontres séparées avec Fred Higgs, Secrétaire général de l'ICEM (internationale des travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries en général), Marcello Malantachi du FMI et Ulf Asp de l'IFBWW (internationale des travailleurs de la construction et du bois) .

14 – 17 janvier 2001, Dacca, Bangladesh

Réunion avec les leaders du Comité de coordination des affiliées de la FITTHC au Bangladesh.

Réunion avec les dirigeants et ex dirigeants de la BIGUF concernant les conflits récemment survenus au sein de l'organisation syndicale.

Visites dans le cadre de diverses activités de projets et participation à l'inauguration officielle d'une école parrainée par le syndicat à Mirpur.

Rencontre avec Greg Shultz, représentant du *Solidarity Centre*.

Visite à Karingonj y compris plusieurs usines et ateliers de manufacture. Le SG a visité un projet FITTHC parrainé par le FNV pour la construction d'un centre de santé communautaire. Participation à l'inauguration officielle d'une école créée par le syndicat.

Réunion avec le directeur de l'O.I.T. au Bangladesh.

Rencontres individuelles avec un certain nombre de fédérations cherchant à s'affilier à la FITTHC.

18 – 22 janvier 2001, Coimbatore et Tiripur, Inde

Réunion avec P Subbiah, Secrétaire général de l'*Indian National Textile and Garment Workers Federation* et membre du Comité exécutif de la FITTHC.

Réunion avec l'Association des exportateurs de Tiripur.

Réunion avec INTUC, Tiripur.

Visites d'usines appartenant au Groupe Prem, lesquelles se préparaient à la certification SA 8000. Réunion avec la *South India Mills Association* et visite d'une usine textile à Coimbatore.

23 janvier 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Valeria Fedeli, Secrétaire de FILTEA.

29 janvier 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec une délégation suédoise, y compris un représentant d'Industrifacket, concernant les codes de conduite d'entreprises.

1 février 2001, Londres, Royaume-Uni

Participation au Sous comité de l'*Ethical Trading Initiative* sur la gestion et l'administration.

Participation à une réunion avec les représentants de l'industrie de la musique concernant la possibilité de créer un label éthique pour les articles textiles, lesquels seraient vendus à des concerts et dont les groupes pop feraient la promotion etc.

2 février 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les leaders de la fédération espagnole FITEQA concernant la possibilité d'entamer des activités de projet au Pérou.

6 février 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le personnel du département des archives de la FES dans le cadre de la supervision du transfert de documents de Bruxelles à Bonn.

9 février 2001, Genève, Suisse

Participation à une réunion avec le Directeur général de l'O.I.T., Juan Somavia, sur l'avenir des activités sectorielles.

Réunions séparées avec le directeur de la section des Relations des travailleurs de l'O.I.T. et le Programme pour l'élimination du travail des enfants.

12 février 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Jeanne Meyer de l'Association des avocats démocratiques concernant des propositions pour l'établissement d'un programme d'assistance juridique international à l'intention de syndicalistes victimes de représailles.

15-17 février 2001, Hong Kong

Réunions avec *Social Accountability International* préalablement à la visite en Chine.

18-21 février 2001, Shenzhen & Zhuhai, Chine

Réunions avec des vérificateurs (auditeurs) sociaux et examen de rapports d'audits d'usines.

21-23 février 2001, Hong Kong

Réunions avec des auditeurs sociaux eu égard à la procédure d'audit dans le cadre de la norme SA-8000 à Hong Kong et en Chine.

Rencontre avec Han Dongfang.

Réunion avec LARIC, y compris des délégués syndicaux

24 février 2001, Bruxelles, Belgique

Participation au séminaire des ONG européennes sur le commerce et les droits des travailleurs.

27 février 2001, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Réunion du Comité directeur de l'*Ethical Trading Initiative*.

28 février 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les représentants de IG Chemie et Adidas

6 mars 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de l'O.I.T. concernant les activités menées dans le cadre des programmes sur la Sécurité et l'Hygiène.

8 – 9 mars 2001, Florence, Italie

Participation à la Réunion du Comité consultatif de *Social Accountability International*.

10 – 11 mars 2001, Barcelone, Espagne

Participation à une réunion internationale sur les codes de conduite d'entreprises organisée par *Clean Clothes Campaign, Europe*.

20 mars 2001, Bruxelles, Belgique

Participation à une table ronde des Syndicats et des ONG européens sur les initiatives de Codes de conduite en Europe.

25-28 mars 2001, New York, Etats-Unis

Participation à des discussions concernant l'élaboration d'un projet SAI/FITTHC sur les codes de conduite.

Rencontre avec le Président et le personnel de UNITE concernant l'organisation en Amérique centrale. Participation aux activités commémoratives à la mémoire des victimes du sinistre de l'usine Triangle.

Intervention dans une réunion à l'Université de New York portant sur des thèmes liés aux droits des travailleurs.

Rencontre avec le Président et les affiliés de la BTWGL du Bangladesh.

29 mars 2001, Bruxelles, Belgique

Participation à une réunion sur les Normes internationales du commerce et du travail, au siège de la CISL.

1-2 avril 2001, Tolède, Espagne

Participation à un débat de panel sur les codes de conduite des entreprises au Congrès de l'ETUF:TCL (fédération syndicale européenne, branches THC).

Rencontre avec les leaders des affiliées albanaises de la FITTHC concernant les activités futures dans le pays.

3 avril 2001, Milan, Italie

Intervention à la conférence organisée par Manitese sur le thème du travail des enfants.

6 avril 2001, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec les représentants de *Good Corporation*, une initiative qui se consacre à promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

10 – 12 avril 2001, Tunis, Tunisie

Réunion avec l'affiliée tunisienne, la Fédération Générale du Textile, de l'Habillement et Chaussure et l'UGTT for aborder la situation actuelle en Tunisie, le rôle des investisseurs étrangers et les relations avec la FITTHC, notamment le paiement des cotisations.

17 avril 2001, Gand, Belgique

Réunion avec les responsables de la Fédération internationale du textile et de la confection.

23 avril 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les Secrétaires régionaux de la FITTHC.

Participation à la réunion du Sous-comité des approches stratégiques de la FITTHC.

24 avril 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion du Présidium de la FITTHC.

Réunion avec le personnel de la CISL concernant la contribution des SPI au bilan du millénaire sur les relations avec les entreprises multinationales.

25 – 28 avril 2001, Shenzhen, Chine

Allocution à l'occasion de la Conférence internationale sur les droits des travailleurs en Chine, avec une attention toute particulière accordée à la liberté d'association et au droit de négocier collectivement. Réunion avec une ONG internationale, LINK. Visites de plusieurs usines, notamment Early Light Industrial Co. à Ting Hu Town et Toyco, à Shenzhen.

8 – 9 mai 2001, Haltern, Allemagne

Réunion avec IGBCE et les représentants de Adidas - Salomon pour aborder la question des accords cadres internationaux.

17 mai 2001, Londres, RU

Participation à une manifestation et à des actions ciblées sur la multinationale Marks & Spencer, suite à la fermeture de plusieurs de ses grands magasins en Europe.

21 mai 2001, Bruxelles, Belgique

Le Secrétaire général et le Président de la FITTHC, Peter Booth, se sont réunis avec le Président et le Secrétaire général de l'Organisation régionale européenne pour aborder les activités de projet et leur financement en Europe centrale et Europe de l'Est.

22 – 26 mai 2001, Malte

Réunion avec les leaders du syndicat General Workers Union. Participation au Congrès de la branche Textile et Cuir de cette organisation.

Réunion avec Dr. Laurence Gonzi, Vice-Premier Ministre de Malte, Marie Louise Coleiro et Dr. Karl Chircop, députés de l'opposition responsables du commerce et des droits des travailleurs, du travail des enfants, entre autres questions.

Visites d'usines, notamment Bortex Clothing, VF Corporation, Malte et Nylon Knitting. Réunion avec la presse et allocution à l'occasion d'une réunion sur la mondialisation à l'Université de Malte.

28 mai 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de la société Nike pour aborder leur participation à l'Alliance mondiale.

29 mai 2001, Londres, RU

Participation à la réunion du Conseil de l'ETI.

31 mai – 1 juin 2001, Paris, France

Participation à une réunion parrainée par le Comité consultatif de l'OCDE sur les entreprises multinationales et les directives de l'OCDE.

5 – 6 juin 2001, Chianciano, Italie

Participation et allocution au Premier Congrès de la FEMCA CISL.

7 – 8 juin 2001, Banja Luka, Bosnie-herzégovine

Réunion avec des délégués syndicaux et des adhérents du syndicat pour aborder la situation actuelle à Banja Luka, accompagné par le Secrétaire général de l'ORE. Participation à une conférence de presse.

Visite de l'usine textile SVILA.

11 – 12 juin 2001, Genève, Suisse

Participation à l'Assemblée générale provisoire des SPI. Participation à la réunion des Secrétaires généraux des SPI des secteurs manufacturiers.

Allocution à l'occasion de la 89^{ème} Session de la Conférence internationale du travail (le texte de l'allocution est inclus dans l'annexe du présent document).

13 juin 2001, Paris, France

A rendu visite à Michèle Briones, à l'hôpital.

14 – 19 juin 2001, Bangkok, Thaïlande

Participation à un atelier régional sur les multinationales. Allocution à un meeting du syndicat des travailleurs de l'usine Ladybird. Rencontre avec les membres du syndicat de l'usine Thai Durable. Rencontre avec les leaders de syndicats de Malaisie, Viêt-Nam et Indonésie.

20 juin 2001, Paris, France

Funérailles de Michèle Briones.

20 – 21 juin 2001, Stockholm, Suède

Allocution à l'occasion de la Conférence organisée par Respect/Europe sur la mondialisation.

23 – 24 juin 2001, Washington, Etats-Unis

Réunions sur les perspectives d'un projet consacré à la Santé, dans plusieurs pays africains, avec un accent particulier sur le SIDA.

24 – 26 juin 2001, New York, Etats-Unis

Participation à la réunion du Conseil de l'organe consultatif de Social Accountability International (SAI). Réunion avec les responsables du syndicat UNITE.

27 juin 2001, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion du Comité économique et social de la CISL.

28 – 29 juin 2001, Angers, France

Participation et allocution au 47^{ème} Congrès fédéral de HACUITEX.

4 juillet 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les auditeurs internes de la FITTHC.

10 juillet 2001, Warwick, RU

Allocution à la 4^{ème} Conférence annuelle des entrepreneurs à la Warwick Business School sur la mondialisation et les droits des travailleurs.

11 juillet 2001, Londres, RU

Participation à une réunion parrainée par ETI sur le travail des enfants.

13 juillet 2001, Londres, RU

Réunion avec le personnel de ETI concernant le programme pilote proposé pour le Sri Lanka. Le SG a présidé la réunion pilote sur le Sri Lanka.

16 juillet 2001, Londres, RU

Participation à une réunion du Sous-groupe de l'ETI sur la direction.

17 juillet 2001, Londres, RU

Participation à une réunion du comité électoral, suivie de la Réunion du Conseil d'administration.

18-19 juillet 2001, Gênes, Italie

Participation à la réunion du comité directeur de la CISL. LE SG a représenté les SPI au sein du Groupe responsable du suivi du bilan du millénaire. Participation à un meeting organisé par les syndicats italiens pour marquer la réunion du G8 à Gênes.

20 juillet 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les représentants de FNV consacrée aux projets financés par cette organisation.

3 septembre 2001, Bruxelles, Belgique

Participation à la Réunion du Présidium de l'Organisation régionale européenne de la FITTHC.

4 septembre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de l'organisation Fair Trade des Pays-Bas.

9 septembre 2001, Copenhague, Danemark

Participation à l'ouverture du Congrès de SiD.

10 – 12 septembre 2001, Stockholm et Skovde, Suède

Participation et allocution à la Conférence d'Industrifacket sur la mondialisation et l'intégration des travailleurs immigrés au sein des syndicats. Réunion avec LO/TCO consacrée aux projets. Visite des usines FOV Fibres, Boras, et Boras Weaving Co.

13 septembre 2001, Copenhague, Danemark

Allocution à l'occasion d'un déjeuner-réunion au Congrès de SiD sur le thème de la mondialisation, les droits des travailleurs et les zones franches d'exportation.

18 – 19 septembre 2001, Londres, RU

Participation à la réunion du conseil de ETI. Le SG a présidé une réunion sur l'industrie textile et habillement du Sri Lanka. Réunion avec des représentants de la représentation diplomatique du Sri Lanka.

24 – 27 septembre 2001, Séoul, Corée du Sud

Participation à la Réunion du Comité exécutif de TWARO.

28 – 30 septembre 2001, Laos

Accompagné du Secrétaire général de TWARO, rencontre avec des délégués syndicaux pour faire le point sur la situation de l'industrie textile dans le pays.

1 – 5 octobre 2001, Ho-chi-min City, Vietnam

Visite au Vietnam pour participer à un atelier de travail organisé par LO-Norway passant en revue la situation des industries textile, habillement et cuir au Vietnam. Rencontres avec les leaders syndicaux vietnamiens.

6 octobre 2001, Newcastle, RU

Allocution à la Conférence syndicale de Amnesty International sur les violations des droits des travailleurs de par le monde.

8 – 9 octobre 2001, Londres, RU

Assistance à une réunion des membres du Conseil de la *Ethical Trading Initiative*.

10 octobre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Lek, de la *Thai Labour Campaign*, pour aborder le thème des violations des droits des travailleurs dans des usines textile, habillement et cuir en Thaïlande.

12 octobre 2001, Buenos Aires, Argentine

Le secrétaire général s'est réuni conjointement et séparément avec les secrétaires régionaux de la FITTHC. Rencontre avec les représentants des trois affiliées italiennes de la FITTHC.

13 octobre 2001, Buenos Aires, Argentine

Participation aux réunions du Comité de la FITTHC chargé des finances et aspects connexes et du Comité des Approches stratégiques. Début des travaux pour la préparation du bilan du projet d'organisation de la FITTHC dans les Amériques, avec l'assistance du secrétaire

général de l'organisation régionale, FITTVCC/ORI, José Ramirez.

14 octobre 2001, Buenos Aires, Argentine

Participation à la Réunion du Présidium de la FITTHC.

15 – 16 octobre 2001, Buenos Aires, Argentine

Participation à la Réunion du Comité exécutif de la FITTHC. Rencontre avec la presse argentine.

17 octobre 2001, Buenos Aires, Argentine

Participation à un Atelier régional sur l'aide au développement et les responsabilités des syndicats. Réunion avec un représentant du ministère du Travail sur le thème du travail des enfants. Poursuite des travaux sur le bilan du projet d'organisation des Amériques. Assistance à diverses réunions avec des représentants d'organisations affiliées pour aborder les problèmes d'actualité.

22 octobre 2001, Londres, Royaume-Uni

Le secrétaire général a présidé la réunion pilote du projet ETI Sri Lanka. Rencontre avec les responsables de la Haute commission du Sri Lanka.

23 – 24 octobre 2001, Amsterdam, Pays-Bas

Participation et allocution à la *Social Accountability International Conference* sur les codes de conduite d'entreprises.

25 – 26 octobre 2001, Amsterdam, Pays-Bas

Participation à la réunion de l'Organe consultatif de *Social Accountability International*.

31 octobre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec un groupe de journalistes danois sur l'impact de la mondialisation sur les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure.

1 – 3 novembre 2001, Genève, Suisse

Participation et allocution au Forum mondial sur l'emploi de l'OIT. Réunions avec plusieurs responsables de l'OIT sur la mondialisation, la formation des travailleurs et les codes de conduite d'entreprises.

6 novembre 2001, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Réunion syndicale du *Ethical Trading Initiative* et à la Réunion du Conseil de l'ETI.

7 – 12 novembre 2001, Doha, Qatar

Participation à la Conférence de la CISL sur le commerce mondial, à la veille de la Conférence ministérielle de l'OMC. Participation à diverses autres réunions et mobilisations organisées

parallèlement à la Conférence ministérielle. Le secrétaire général a mis en exergue la situation du commerce dans les secteurs THC lors de ses nombreuses entrevues avec des journalistes de la télévision, de la radio et de la presse écrite.

13 – 16 novembre 2001, Guandong, Chine

Participation à une Table ronde organisée par *Social Accountability International* sur le thème des heures de travail en Chine. Allocution à la réunion sur la syndicalisation et les approches syndicales aux heures de travail.

19 novembre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le ministre Choongjoo Choi, à l'ambassade de la République de Corée, à propos de la conduite de certaines entreprises coréennes opérant à niveau international. Cette réunion s'inscrivait à la suite des décisions prises par la Réunion du Comité exécutif de la FITTHC à Buenos Aires.

20 novembre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le camarade Ben Seddik de l'affiliée marocaine de la FITTHC, l'UMT.

21 – 23 novembre 2001, Bruxelles, Belgique

Participation et allocution à la Réunion de l'Exécutif de la CISL. Participation à la Réunion annuelle du Bureau CISL/SPI à Washington.

28 – 29 novembre 2001, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Réunion du Conseil de l'ETI et à l'Assemblée générale annuelle de l'ETI. Participation à une réunion ultérieure de l'ETI en qualité de membre de la Commission sur la Chine.

3 – 7 décembre 2001, Las Vegas, Etats-Unis

Assistance à la Convention de l'AFL-CIO. Rencontres avec des représentants du syndicat UNITE et avec le *AFL-CIO Solidarity Centre* portant sur le thème du programme de syndicalisation de la FITTHC en Amérique centrale. Réunions avec les leaders de APFTU et APFOL du Pakistan pour aborder la situation actuelle dans le pays et, en particulier, les problèmes affectant les travailleurs à Sialkot.

10 décembre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de la FES pour examiner les activités de projet en 2001 et les propositions de projets pour 2002.

12 décembre 2001, Eastbourne, Royaume-Uni

Participation aux ateliers de travail de la FITTHC sur la promotion des relations patronat/syndicat au sein des usines Coats Threads à niveau mondial et sur la coopération

internationale au développement. Réunion avec Richard Speight de la Coats Threads sur les propositions de la FITTHC en vue de la conclusion d'un accord cadre international avec cette multinationale.

13 décembre 2001, Londres, Royaume-Uni

Participation à une réunion syndicale organisée par la *Ethical Trading Initiative*, ainsi qu'à la réunion du Conseil de la même *Ethical Trading Initiative*.

14 décembre 2001, Londres, Royaume-Uni

Réunion avec Isidor Boix de CC.OO, Espagne, sur le thème de la solidarité internationale dans les Amériques.

17 décembre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de FNV pour dresser un bilan du programme de syndicalisation de la FITTHC en Amérique centrale.

18 décembre 2001, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Hannah Jones, NIKE.

19 décembre 2001, Bruxelles, Belgique

Entrevue avec l'Ambassadeur du Guatemala, Edmond Mulet-Lesieur, concernant les problèmes auxquels sont confrontés les syndicats des secteurs textile, habillement et cuir au Guatemala.

2002

4 janvier 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le ministre Choi Choong-Jui à l'ambassade de Corée dans les cadre de discussions sur les problèmes causés par le comportement des entreprises à capital coréen dans les Amériques, en Afrique et en Asie. Réunion avec Maria Eitel, Responsable du service de conformité de l'entreprise NIKE, et Hannah Jones, dans le cadre de discussions sur l'adhérence de NIKE, à l'échelle mondiale, aux normes internationales et ses relations avec les syndicats.

8 janvier 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec une délégation de l'affiliée française de la FITTHC, HACUITEX, pour aborder des questions syndicales internationales.

9, 10 et 11 janvier 2002, Prague, République tchèque

Participation à la Conférence générale des SPI. Rencontre avec les leaders de l'affiliée tchèque de la FITTHC, OSTOK.

14 – 17 janvier 2002, Singapour

Participation à la Première Réunion internationale des délégués syndicaux du Groupe Pou Chen. Réunion avec plusieurs anciens leaders du syndicat Textile Industries' Workers' Union, ainsi qu'avec les leaders du nouveau syndicat dont ils sont désormais adhérents, le Singapore Industrial & Services Employees' Union.

18 – 21 janvier 2002, Dacca, Bangladesh

Participation en compagnie du secrétaire général de la TWARO, à deux réunions avec le Bangladesh National Co-ordinating Council (comité de coordination des affiliées de la FITTHC au Bangladesh) en présence de plusieurs organisations candidates à l'affiliation, pour aborder leurs modes de fonctionnement et leurs activités futures, ainsi que pour passer en revue les demandes d'affiliation. Entretiens séparés avec les organisations affiliées et candidates suivantes:

- Bangladesh Textile, Garment and Leather Workers' Federation;
- Federation of Garment Workers;
- Bangladesh Textiles and Garment Workers' League;
- Bangladesh Homework Women's Association;
- Bangladesh Garment Workers' League;
- Bangladesh Independent Garment Workers' Union Federation;
- United Federation of Garment Workers;
- Shadhin Bangla Garments Sramik Kormachary Federation;
- Bangladesh Textile and Garment Workers' Federation;
- Bangladesh Garment Workers' Federation;
- Bangladesh Garment Workers and Employees Federation;
- Bangladesh National Garment Workers and Employees League;
- Jatiyo Garments Sramik Jote;
- Bangladesh Jana Shadhin Garments Sramik Federation;
- Bangladesh Biploby Garments Sramik Federation;
- Bangladesh Jatiotabadi Garments Sramik Dal Federation;
- Bangladesh Apparel Workers' Federation;
- BJSSD;
- Bangladesh Garments and Tailors Workers' Federation;
- Bangladesh Garments Textiles and Leather Federation;
- United Federation of Handloom Workers of Bangladesh; et
- Bangladesh Women Workers' Federation.

Visite, en compagnie du secrétaire de la TWARO, d'un centre médical communautaire,

d'une école gérée avec le soutien syndical à Keranigonj, ainsi que de divers centres de travail dans la localité. Visite des quartiers où vivent les travailleurs de la confection à Mirpur. Rencontre avec le représentant de l'ACILS, Greg Schulze. Rencontre avec le président de la Bangladesh Garment Manufacturers' and Exporters' Association (association des fabricants et exportateurs de confection du Bangladesh).

22 – 26 janvier 2002, Colombo, Sri Lanka

Le secrétaire général, en sa qualité de Président du groupe d'organisation pilote de l'Ethical Trading Initiative au Sri Lanka, a rencontré les directeurs de plusieurs entreprises exportatrices du secteur de l'habillement, dont Martin Emprex, Hirdaramani, MAS, Aqua Linea et Desmond's. Il s'est aussi réuni avec le Président de la Commission des investissements, Arjunna Mahendran, et les Secrétaires permanents au ministère du Travail et aux ministères de l'Entreprise et du Développement, de la Politique industrielle et de la promotion des investissements. Le SG a assisté à des discussions à la présidence de l'Association des exportateurs sri lankais de la confection ainsi qu'avec le Directeur du bureau de l'OIT à Colombo. Entretiens avec ACILS, OXFAM et plusieurs ONG. Rencontre avec Bala Tampoe, en convalescence après sa sortie d'hôpital. Réunions avec le secrétaire général du Syndicat des travailleurs de la Zone franche, Anton Marcus, avec Leslie Devendra, secrétaire général du SLNSS, ainsi qu'avec le syndicat Progress Union et la branche textile de JSS. Les discussions ont, en général, souligné et répété qu'il était impératif que le Sri Lanka mette en œuvre sa législation du travail, en particulier en ce qui concerne la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

29 janvier 2002, Windsor, Royaume-Uni

Participation à la réunion du Comité d'entreprise européen de la Coats Threads. En compagnie du Président de la FITTHC, Peter Booth, et de Doug Miller, le SG s'est ensuite réuni avec Martin Flower, PDG, Brian Andersen, directeur général et Richard Speight de Coats Threads pour des discussions portant sur la possibilité d'un accord cadre international entre cette entreprise et la FITTHC.

30 janvier 2002, Londres, RU

Le SG présida la réunion du Groupe Pilote pour le Sri-Lanka de l'Ethical Trading Initiative.

31 janvier 2002, Londres, RU

Participation à une réunion des syndicats du Royaume-Uni partageant un même intérêt pour l'Ethical Trading Initiative. Participation à la

Réunion du Conseil de l'Ethical Trading Initiative.

1 – 4 février 2002, New York, Etats-Unis

Participation à la réunion 2002 du Forum économique mondial, à New York. Allocution sur l'avenir de la mondialisation. Le Premier ministre de Belgique était parmi les autres invités qui ont pris la parole à cet événement. Accompagné d'autres leaders syndicaux mondiaux, le SG s'est réuni avec Mary Robinson, Haut commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Juan Somavia, directeur général de l'OIT, James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale et Mike Moore, directeur général de l'OMC.

Réunions avec les leaders du syndicat étasunien UNITE, avec le Secrétaire général d'UNI, Phil Jennings, avec Bruce Raynor, Président de UNITE, concernant les perspectives pour une action de solidarité internationale en Europe. Rencontres avec les responsables de Social Accountability International, les représentants du Département d'Etat des Etats-Unis dans le cadre de discussions sur la responsabilité sociale des entreprises. Rencontre avec le PDG des jouets Hasbro et avec le directeur du département de responsabilité sociale de REEBOK, Doug Cahn. Participation à une conférence de presse sur l'avenir du mouvement antimondialisation ainsi qu'à diverses interviews pour la télévision et la presse écrite.

11 – 12 février 2002, Rimini, Italie

Participation et allocution au 12^{ème} Congrès national de l'UILTA UIL. Rencontres avec les leaders des 3 affiliées italiennes de la FITTHC.

14 – 16 février 2002, Paris, France

Participation à un programme de formation mis en œuvre par Social Accountability International.

19 – 21 février 2002, Genève, Suisse

Participation à une réunion sur le Commerce et les Normes internationales du travail organisée par la CISL. Rencontres avec, entre autres, Mike Moore, Directeur général de l'OMC, Juan Somavia, Directeur général de l'OIT. Le SG s'est aussi réuni avec David Joyce de l'Irish Congress of Trade Unions pour des discussions portant sur l'industrie de l'habillement au Bangladesh, outre un entretien avec la Section chargée des relations des travailleurs à l'OIT concernant des programmes de coopération futurs, ainsi qu'avec le personnel de la Section chargée des relations industrielles concernant les réunions futures sur les secteurs textile, habillement et cuir.

22 – 24 février 2002, Göteborg, Suède

Participation et allocution à une Conférence syndicale portant sur le commerce, les droits des travailleurs et d'autres thèmes.

25 – 26 février 2002, La Haye, Pays-Bas

Participation et allocution dans le cadre d'une Conférence internationale sur le travail des enfants organisée sous les auspices du gouvernement des Pays-Bas.

26 février 2002, Londres, Royaume-Uni

Membre du panel d'entrevue pour la sélection d'un nouveau directeur pour l' Ethical Trading Initiative.

28 février – 1 mars 2002, New York, Etats-Unis

Participation à la réunion du Comité consultatif de Social Accountability International. A l'invitation de la New York University Stern School of Business, le Secrétaire général a présenté une allocution intitulée "Pourquoi une législation est-elle nécessaire pour assurer l'application des normes internationales du travail?" Le SG, accompagné de Jan Furstenborg de UNI, s'est réuni avec les leaders de UNIde dans le cadre de discussions sur une action de solidarité internationale en Europe, en soutien d'une campagne d'organisation de UNITE à Brylane, succursale du groupe français Pinault, Printemps – Redoute.

2 – 3 mars 2002, Managua, Nicaragua

En compagnie de Jose Ramirez, Secrétaire général de la FITTVCC/ORI, réunion avec les membres du Comité exécutif de la Federación Nacional de Sindicatos Textil, Vestuario, Piel y Calzado sur l'avenir du programme d'organisation parrainé par la FITTHC. Rencontre avec les travailleurs dans plusieurs usines qui sont actuellement ciblées dans le cadre de campagnes d'organisation et qui font l'objet de pressions extrêmes de la part de leurs employeurs. Réunion avec le Représentant de SiD pour l'Amérique centrale.

3 – 5 mars 2002, San Pedro Sula, Honduras

En compagnie de Jose Ramirez, Secrétaire général de la FITTVCC/ORI, le SG a participé à des réunions mixtes et séparées avec les affiliées de la FITTHC au Honduras, notamment avec Sitracostura, Sitrawah, Sittranspacific, STEYY et Sittrathreeh, pour aborder l'avenir du programme d'organisation parrainé par la FITTHC dans ce pays. Entretien avec le management de Yoo Yang Ltd., visite de l'usine et rencontre avec les jeunes syndicalistes.

5 – 7 mars 2002, Guatemala City, Guatemala

En compagnie de Jose Ramirez, Secrétaire général de la FITTVCC/ORI, réunion avec les membres du Comité exécutif de FESTRAS dans le cadre de discussions portant sur l'avenir du programme d'organisation parrainé par la FITTHC au Guatemala et, en particulier, les graves problèmes aux usines Sima Textiles et Choi Shin, deux entreprises qui se lancèrent dans une véritable campagne de terreur contre les travailleurs lorsque ceux-ci s'étaient organisés. Réunion avec le ministre du Travail, Victor Hugo Godoy, avec l'Association des exportateurs, AGEXPRONT et avec Vestex pour mettre en exergue la gravité des violations des droits des travailleurs aux usines Sima Textiles et Choi Shin. Face au refus du management d'autoriser une visite des deux usines, le SG et le SG de la FITTVCC/ORI se sont rendus sur les lieux et ont rencontré les leaders syndicaux. Le SG présida une réunion avec le Président de Choi Shin, le directeur général de Sima Textiles, Festras, Vestex et plusieurs hauts responsables, dont le vice-ministre du Travail. Au terme de cette rencontre de trois heures, les entreprises ont convenu de reprendre les négociations avec Festras. Réunion avec l'ambassadeur de Corée, Young-hee Han et le Coordinateur régional de LO-FTF.

8 – 11 mars 2002, Saint-Domingue, République dominicaine

En compagnie du Secrétaire général de la FITTVCC/ORI, José Ramirez, le SG s'est réuni avec l'exécutif de Fenatrazonas et Futrazonas pour discuter de l'avenir du programme d'organisation parrainé par la FITTHC dans ce pays. Rencontre avec l'Association dominicaine des zones franches d'exportation, ADOZONA, ainsi qu'avec le sous-secrétaire d'Etat à l'Emploi, Dr. Loilo Nunez Salcedo. Rencontre avec le leadership de Fedotrazonas, fédération qui a introduit une demande d'affiliation auprès de la FITTHC. Réunion avec des responsables et adhérents syndicaux aux usines BJ et BSA. Le SG s'est rendu à San Pedro de Macoris pour s'y réunir avec les organisateurs de Fenatrazonas dans le but de faire le point sur la situation en termes de syndicalisation. Réunion avec les leaders de CENUS, une nouvelle organisation qui vise à fonder l'unité des syndicats dominicains.

12 – 15 mars 2002, Hong Kong, Chine

En compagnie de la Secrétaire général de TWARO, participation à la Réunion du groupe de travail de la CISL sur les droits syndicaux et les droits de l'homme en Chine. Rencontre avec Zahoor Awan, Secrétaire général de l'APFOL, concernant la situation syndicale dans les

fabriques de piquage de ballons de football à Sialkot, au Pakistan.

16 – 20 mars 2002, Colombo, Sri Lanka

Réunion avec le ministre du Travail, Mahinda Samarasinghe, le Secrétaire permanent au ministère du Travail et le Commissaire en chef du travail concernant des violations des droits des travailleurs au Sri Lanka. Réunion avec le Président et les hauts responsables de la Commission des investissements. Entretien avec le Président de l'Association des exportateurs de confection et visite de la zone franche Katanayake, en ce compris une visite à la fabrique NV Manufacturing. Entretiens avec les fabricants, les syndicats et les ONG participant au Groupe de travail pilote pour le Sri Lanka de l'ETI, et présidence à la réunion inaugurale du Groupe de travail pilote. Rencontres avec l'affiliée SLNSS ainsi qu'avec plusieurs organisations candidates à l'affiliation, avec le syndicat Progress et JSS.

22 – 23 mars 2002, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Réunion du Conseil de l'Ethical Trading Initiative. Entretiens avec OXFAM et d'autres ONG dans le cadre de discussions sur la responsabilité sociale des entreprises.

25 – 26 mars 2002, Genève, Suisse

Participation et allocution au Forum tripartite de l'OIT sur la promotion de la Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale.

27 mars 2002, Londres, Royaume-Uni

Présidence à la réunion du Groupe Pilote pour le Sri Lanka de l'Ethical Trading Initiative.

4 avril 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Ulf Asp, Conseiller à LO/TCO, dans le cadre de discussions sur la situation politique, économique et syndicale en Turquie.

9 – 11 avril 2002, Genève, Suisse

Réunions avec des responsables de l'OMC, de l'OMS et de l'OIT, dont la dernière concernait des plaintes concernant la liberté d'association, la situation en Amérique centrale et les activités des secteurs textile, habillement et chaussure.

12 avril 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec une délégation de Industrifackett, Suède.

12 – 13 avril 2002, Genève, Suisse

Réunion avec le directeur et le personnel de la Section de l'OIT chargée des relations des travailleurs, dans le cadre de discussions sur les relations entre l'OIT et la FITTHC et, en particulier, concernant les programmes

d'activités menés en commun par les deux organisations au cours des deux années à venir.

16 avril 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec une délégation de UNITE concernant un conflit industriel à l'entreprise Brylane. Conjointement avec UNITE, rencontre avec la presse et avec Richard Howitt, député au Parlement européen, ainsi qu'avec plusieurs de ses collègues du Parlement européen. Rencontre avec les responsables des Campagnes européennes de Clean Clothes.

18 avril 2002, Paris, France

Participation à une conférence de presse organisée par UNITE dans le but de dénoncer le comportement antisyndical de Brylane et l'inaction de la maison mère, PINAULT-PRINTEMPS-REDOUTE.

22 – 23 avril 2002, Bad Kissingen, Allemagne

Participation et allocution à la Conférence du département textile du syndicat IG-Metall.

24 avril 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec une délégation de LO/TCO pour examiner les projets en cours et, en particulier, les perspectives pour l'avenir.

25 avril 2002, Bruxelles, Belgique

Participation aux réunions du Comité des affaires financières et générales et du Sous-comité des approches stratégiques de la FITTHC.

26 avril 2002, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion du Présidium de la FITTHC. Pendant l'heure de table, les membres du Présidium et du Secrétariat de la FITTHC, accompagnés de supporters, organisèrent une manifestation devant les locaux de la FNAC et de GUCCI, en soutien à la campagne de UNITE sur Brylane.

27 avril 2002, Bruxelles, Belgique

Participation à une réunion avec les Secrétaires régionaux de la FITTHC.

29 – 30 avril 2002, Genève, Suisse

Participation au Symposium de l'Organisation mondiale du commerce intitulé "Le cycle de développement de Doha et au-delà." Rencontre avec le personnel du Groupement Socialiste au Parlement européen. Rencontre avec le personnel de la Section de l'OIT chargée des relations du travail dans le cadre de discussions sur les activités de projet futures.

1 mai 2002, Londres, RU

Le SG présida la Réunion pilote de l'Ethical Trading Initiative, consacrée au Sri-Lanka.

3 mai 2002, Londres, RU

Participation à une réunion du comité électoral en préparation de la Réunion du Conseil d'administration de l'Ethical Trading Initiative; participation à la Réunion du Conseil.

7 – 8 mai 2002, Wilton Park, RU

Participation et allocution à la Conférence de la Banque mondiale intitulée "Faire Doha fonctionner pour les pauvres: différentes perspectives".

11 – 14 mai 2002, Paris, France

Participation aux réunions du Comité consultatif syndical auprès de l'OCDE (TUAC) consacrées aux thèmes Commerce et droits des travailleurs et les Entreprises multinationales.

16 mai 2002, Bruxelles, Belgique

Participation à des interviews à la radio et la télévision pour BBC et Radio France concernant le conflit industriel en cours à l'entreprise Brylane, et les activités de PPR à niveau international.

16 – 20 mai 2002, Tokyo, Japon

Participation à un Groupe de travail mondial avec la participation de la FITTHC, de ZENSEN – Japon, de UNITE – Etats-Unis, des Secrétaires régionaux de la FITTHC pour l'Afrique, les Amériques et l'Asie, et d'affiliées de la FITTHC en provenance d'Amérique centrale, d'Afrique australe, de Taiwan et de Corée, dans le but de dégager une stratégie pour pouvoir tenir tête face aux exactions commises par les investisseurs étrangers en provenance de Taiwan et de Corée. Au cours de cette réunion, le SG eut des réunions successives avec chacun des Secrétaires régionaux de la FITTHC présent.

31 mai 2002, Londres, RU

Le SG présida la Réunion pilote sur le Sri Lanka. Participation à un séminaire Oxfam sur le Commerce et les droits des travailleurs.

5 – 6 juin 2002, Londres, RU

Participation à un meeting devant les locaux des magasins GUCCI en soutien à la campagne UNITE sur l'entreprise Brylane.

12 juin 2002, Genève, Suisse

Participation à une réunion intérim de la Fédération syndicale mondiale. Réunions avec des délégués de l'Iranian Textile Trade Union, avec Leslie Devendra, de l'NSS, Sri Lanka, avec des délégués des affiliées turques de la FITTHC TEKSIF et TEKSTIL, David Morales –

Guatemala, Ebrahim Patel – Afrique du Sud, avec Adam Oshimole – Nigeria, ainsi qu’avec le ministre du Travail de Namibie et des responsables de plusieurs départements de l’OIT. Allocution à la Conférence internationale du travail (dont copie jointe en Annexe 1).

12- 13 juin 2002, Scarborough et Newcastle, RU

Allocution au Congrès du Secteur textile du syndicat britannique GMB. Rencontre avec l’équipe du Secrétariat de la FITTHC à Newcastle.

19 juin 2002, Paris, France

Participation à une table ronde de l’OCDE sur la « Responsabilité des entreprises ». Le SG y évoqua le thème des “Chaînes d’approvisionnement et les Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des multinationales”.

20 – 21 juin 2002, Nyon, Suisse

Participation à la Réunion du Comité consultatif de Social Accountability International.

26 juin 2002, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec le personnel de SiD International.

27 juin 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec un délégué du mouvement syndical éthiopien.

2 juillet 2002, Londres, RU

Le SG présida la réunion des membres du comité des entrepreneurs de l’Ethical Trading Initiative sur le projet pilote Sri Lanka.

4 juillet 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec David Tawei Lee, représentant du gouvernement taiwanais auprès de l’Union européenne.

8 juillet 2002, Visby, Gotland, Suède

Réunion avec des représentants des syndicats suédois et allocution à une conférence sur “Les droits des travailleurs: perspective mondiale”.

9-12 juillet 2002, San Salvador, Salvador

Participation à des réunions avec la fédération syndicale nationale STIT, en préparation des négociations avec Tainan Enterprises, en vue d’obtenir la réouverture des usines qu’ils avaient fermées suite à la syndicalisation au Salvador. Réunion avec l’ambassadeur de Taiwan. Réunion avec l’Association des exportateurs. Réunion avec le ministre du Travail du Salvador. Le SG présida une réunion à laquelle assistèrent des représentants de syndicats, d’organisations civiles et des Entreprises Tainan. Il dirigea les négociations entre STIT et Tainan.

30 juillet 2002, Londres, RU

Réunion avec le personnel de l’Ethical Trading Initiative dans le cadre de discussions sur le projet pilote Sri Lanka. Participation à la réunion du Conseil de l’ETI.

31 juillet 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec A Meyerhoff, associé au sein d’un cabinet d’avocats qui poursuit actuellement plusieurs sociétés US en raison de leur approvisionnement au départ de Saipan, dans l’archipel des Marinas du Nord.

4 – 9 août 2002, Cotonou, Bénin

Le SG anima un atelier parrainé par la FES à l’intention d’affiliées de la FITTHC en Afrique francophone. Il tint des discussions successives avec les leaders syndicaux des différents pays représentés à l’atelier. Visites d’usines.

12 août 2002, Ouagadougou, Burkina Faso

Réunion avec le Secrétaire général de la Centrale syndicale nationale. Réunion avec le comité exécutif de l’affiliée de la FITTHC et visite à Koudougou, dans le cadre de réunions avec les délégués syndicaux de FASO FANI, usine textile fermée sur ordre du gouvernement, sous conseil de la Banque mondiale et du FMI.

13 – 17 août 2002, Niamey, Niger

Réunion avec le Secrétaire général et d’autres leaders de la Centrale syndicale nationale. Participation à une série de réunions avec l’affiliée de la FITTHC. Examen de l’état d’avancement du programme de cercles d’études et d’organisation financé par LO/TCO. Rencontre avec, et participation à des réunions de syndicats de couturiers nouvellement constitués dans trois différents centres à Niamey.

19 août 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec un conseiller au gouvernement belge concernant ses propositions sur l’introduction d’un Label social.

4 septembre 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec un conseiller travaillant pour l’Union européenne sur son évaluation d’aspects liés aux droits des travailleurs dans le cadre de la demande introduite par le Sri Lanka pour l’accès aux marchés européens sous le Système général des préférences.

7 – 9 septembre 2002, New York, Etats-Unis

Participation à la réunion évaluative des Académies nationales sur l’application des normes internationales du travail. Allocution à l’occasion de la Conférence sur les codes de

conduite et la situation dans les secteurs textile, habillement et cuir.

10 septembre 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec une délégation de UNITE concernant le conflit en cours à l'entreprise Brylane.

10 – 12 septembre 2002, Blackpool, RU

Diverses réunions, y compris une allocution à l'occasion d'une réunion parallèle de l'Ethical Trading Initiative lors du Congrès syndical.

13 septembre 2002, Genève, Suisse

Participation à une réunion des Fédérations syndicales mondiales sur les accords cadres internationaux.

17 – 21 septembre 2002, Tokyo, Japon

Participation au congrès marquant la fusion UI-ZENSEN, et à plusieurs réunions connexes, y compris l'inauguration du Département textile. Visite de l'Institut de formation textile.

22 – 25 septembre 2002, Antigua, Guatemala

Participation à un atelier de travail pour les Amériques, parrainé par la FES.

Rencontre avec les délégués syndicaux des usines Choi Shin et Cimatextiles. Réunion avec les délégués de FESTRAS.

26 septembre 2002, Guatemala City, Guatemala

Participation à la Conférence des travailleurs d'Amérique centrale et de la Caraïbe sur les droits des travailleurs dans les zones franches d'exportation. Réunion avec le ministre du Travail du Guatemala, Victor Hugo Godoy Morales, pour aborder les mesures prises par le gouvernement suite à l'offensive sur Choi Shin et Cimatextiles.

29 septembre – 5 octobre 2002, Durban, Afrique du Sud

Participation à un atelier parrainé par la FES, à l'intention des affiliés d'Afrique anglophone. Discussions bilatérales avec plusieurs affiliées de la région.

2 – 3 octobre 2002, Windhoek, Namibie

Le SG s'est rendu à Windhoek dans le cadre de plusieurs réunions avec FAWU. Il a assisté à la signature de l'accord de reconnaissance conclu avec Ramatex. Réunion avec les délégués de FAWU pour aborder les relations futures avec la FITTHC et leurs activités dans le secteur textile et habillement.

7 octobre 2002, Londres, Royaume-uni

Réunion avec les cadres exécutifs de la société Debenhams concernant leurs fournisseurs au Cambodge. Présidence de la réunion sur le Programme pilote mené par Ethical Trading Initiative au Sri Lanka.

9 – 17 octobre 2002, Dacca, Bangladesh

Participation aux réunions du Comité des affaires financières et générales, du Sous-comité des approches stratégiques, du Présidium et du Comité exécutif. Rencontres avec les ministres de l'Industrie, du Travail et du Commerce. Réunions avec les dirigeants de l'Association des fabricants et exportateurs de vêtements du Bangladesh.

20 – 22 octobre 2002, Washington, Etats-Unis

Participation aux réunions des Syndicats Mondiaux avec la Banque mondiale et le FMI. Rencontres séparées avec les dirigeants des autres fédérations syndicales mondiales ainsi qu'avec les délégués de AFL-CIO.

23 – 24 octobre 2002, New York, Etats-Unis

Réunion avec les dirigeants et le personnel du syndicat UNITE. Participation à la réunion de l'Organe consultatif de SAI (Social Accountability International).

4 novembre 2002, Bruxelles, Belgique

Collaboration avec une radio publique des Etats-Unis dans le cadre de la production d'une émission sur le travail des enfants.

5 – 7 novembre 2002, Londres, Royaume-Uni

Participation à la réunion du groupement Global Unions (Syndicats Mondiaux) sur l'avenir des syndicats mondiaux et les relations avec la CMT, la CES et d'autres organisations syndicales internationales. Participation à une réunion du groupe des représentants des syndicats, en préparation de la réunion de l'Organe consultatif de l'Ethical Trading Initiative. Rencontre avec le président de l'Ethical Trading Initiative concernant le Sri Lanka. Participation à la réunion de l'Organe consultatif de l'ETI.

9 – 16 novembre 2002, Okayama, Japon

Le SG a assisté et pris la parole à l'atelier de travail TWARO sur l'avenir des industries textile et habillement après l'échéance des AMF. Réunion bilatérales avec plusieurs organisations affiliées d'Asie, y compris celles du Bangladesh, d'Inde, d'Indonésie, d'Israël, de Jordanie, de Mongolie, du Pakistan et de Thaïlande. Participation à une Assemblée extraordinaire de la TWARO, ainsi qu'à la réunion du Comité exécutif et au Congrès de

l'organisation régionale. Allocution à l'occasion du Congrès portant sur la Chine et les activités de la FITTHC.

17 – 21 novembre 2002, Lima, Pérou

Participation à l'atelier de la FITTVC sur la liberté d'association et la mondialisation. Le SG a également pris part à la réunion du CE et au 11^{ème} Congrès régional de la FITTVC/ORI. Réunion avec le ministre du Travail du Pérou et plusieurs réunions bilatérales avec les affiliées de la FITTHC dans le pays.

22 novembre 2002, Tegucigalpa, Honduras

Réunion avec le ministre du Travail, German Leitzelar, concernant les problèmes dans le secteur du vêtement du Honduras, en particulier au sein de la société Corazón, de droit Coréen.

23 – 24 novembre 2002, San Pedro Sula, Honduras

Réunion avec la direction de l'usine Corazón. Participation à l'assemblée générale de SITRACOR, le syndicat des travailleurs de l'usine Corazón. Réunions avec les affiliées honduriennes ainsi qu'avec les organisateurs employés dans le cadre du projet parrainé par la FITTHC.

25 novembre 2002, New York, Etats-Unis

Réunion avec les dirigeants du syndicat UNITE, y compris le Secrétaire-trésorier, Edgar Romney, et les Vice-présidents, Ed Clark et Mark Fleishman.

27 novembre 2002, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion du Comité exécutif de la CISL.

28 novembre 2002, Londres, Royaume-Uni

Le SG a présidé la réunion de l'Ethical Trading Initiative portant sur le Programme pilote au Sri Lanka. Participation à l'Assemblée générale annuelle de l'Ethical Trading Initiative, où il a animé le débat sur la Chine.

2 décembre 2002, Bruxelles, Belgique

Réunions avec les représentants de l'affiliée FNV Bondgenoten et Fair Wear Foundation des Pays-Bas.

5 décembre 2002, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de l'ONG belge FOS.

17 décembre, Genève, Suisse

Participation à la réunion des Fédérations syndicales mondiales sur les activités sectorielles de l'OIT.

20 – 22 décembre 2002, Paris, France

Participation aux réunions du TUAC concernant le recours syndical aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

26 décembre 2002, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec Kimi Takagidu Section de l'OIT chargée des relations avec les travailleurs.

2003

7 – 11 janvier 2003, San José, Costa Rica

Participation dans l'évaluation du programme d'organisation parrainé par la FNV en Amérique centrale.

13 – 14 janvier 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à l'Assemblée générale des Fédérations syndicales mondiales.

23 – 27 janvier 2003, Davos, Suisse

Le SG a assisté et pris part au Forum économique mondial. Il a représenté les Syndicats Mondiaux lors des débats suivants a) l'avenir de l'anti-mondialisation, b) généraliser les investissements socialement responsables, et c) les droits des enfants. Participation à des réunions syndicales en petits comités avec le concours du Président Luiz Inácio Lula da Silva du Brésil, de Mark Malloch Brown, PNUD, de Klaus Topflur, PNUE, le Directeur général de OMC, Superchai, le Directeur général de l'OCDE, Don Johnson, et le Directeur général de l'OIT, Juan Somavia.

29 janvier 2003, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec des représentants de l'ONG belge, FOS.

30 janvier 2003, Bruxelles, Belgique

Rencontres avec des représentants de la Clean Clothes Campaign et avec Tim Connor, l'un des principaux activistes australiens dans la campagne sur Nike.

3 – 4 février 2003, Frankfurt, Allemagne

Participation aux réunions des délégués syndicaux organisateurs des usines Daun concernant l'approche future aux accords-cadres internationaux.

6 février 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à une réunion de l'aile syndicale de l'Ethical Trading Initiative ainsi qu'à une réunion de l'organe directeur de l'Ethical Trading Initiative Board.

10 février 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de la Banque mondiale concernant la responsabilité sociale des entreprises .

11 février 2003, Londres, Royaume-Uni

Présidence de la réunion de l'Ethical Trading Initiative consacrée au programme pilote Sri Lanka.

13 – 15 février 2003, Genève, Suisse

Participation à la réunion de Global Unions sur le Commerce et les normes internationales du travail. Participation à la Commission de l'OIT sur la mondialisation et présentation de preuves liées à la responsabilité sociale des entreprises et aux codes de conduite.

18 février 2003, Magglingen, Suisse

A l'invitation de la Fédération mondiale de l'industrie des articles de sport, j'ai pris part à la Conférence internationale de l'ONU sur le Sport et le Développement. Allocution sur la responsabilité sociale des entreprises dans les secteurs textile, habillement et chaussures.

19 février 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Isidor Boix de la centrale CCOO concernant la prochaine conférence internationale à Barcelone.

25 – 28 Février 2003, New York, USA

Participation à la réunion internationale de l'Organe consultatif de Social Accountability International.

6 mars 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le représentant de l'UMT, Maroc. Discussion centrée sur le Programme de l'OIT au Maroc, s'inscrivant à la suite de la dernière assemblée tripartite pour les industries du textile, du vêtement et du cuir.

13 mars 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de FNV pour aborder les prochaines réunions avec le Responsable de liaison pour les Pays-Bas chargé des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales aux Pays-Bas.

18 mars 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le Président de Werner International, Jan Urlings.

20 mars 2003, Genève, Suisse

Participation à la réunion de Global Unions sur les activités sectorielles de l'OIT et réunion avec

le personnel de l'OIT consacrée aux accords-cadres internationaux.

21 mars 2003, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec le Professeur Hisaaki Fujikawa de l'Université Aoyama Gakuin, du Japon.

24 mars 2003, Margate, Royaume-Uni

Examen et rassemblement de la documentation appartenant à l'ancien Secrétaire général de la FITTHC, Charles Ford, en vue de consigner celle-ci dans les archives de la FITTHC.

27 mars 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à la réunion de l'organe directeur de l'Ethical Trading Initiative.

28 mars 2003, La Haye, Pays-Bas

Réunion avec l'affiliée de la FITTHC aux Pays-Bas, Bondgenoten, avec FNV, et participation à une réunion détaillée avec le Responsable de liaison pour les Pays-Bas chargé des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales concernant la plainte déposée, en vertu des principes directeurs, contre la société Choi Shin, au Guatemala.

31 mars – 1 avril 2003, Ankara, Turquie

Réunion avec les affiliées turques concernant les dispositions en vue de la tenue en Turquie du 9^{ème} Congrès mondial de la FITTHC en 2004.

2 avril 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de la société Nike concernant plusieurs questions que la FITTHC avait soumis à l'attention de cette société au cours des derniers mois.

6 – 8 avril 2003, Stockholm, Suède

Participation à la réunion des Syndicats mondiaux sur la mondialisation et la réponse syndicale à celle-ci. Discussion consacrée aux accords commerciaux, aux accords-cadres internationaux et aux codes de conduite d'entreprises.

9 avril 2003, Londres, Royaume-Uni

Réunion avec le Haut-Commissaire du Sri Lanka, Faisz Mustapha, et plusieurs autres fonctionnaires sri lankais, dans le cadre de discussions sur l'industrie textile et l'observance du code du travail national et des normes internationales du travail, particulièrement dans les zones franches d'exportation.

10 avril 2003, Paris, France

Réunion avec Mme Kim SinSook, Directrice adjointe de la Division de la Politique des investissements étrangers (Bureau chargé de la

politique commerciale et des investissements), du ministère coréen du Commerce, de l'Industrie et de l'Energie, et agent de liaison coréenne dans le cadre de la procédure de plainte introduite par la FITTHC eu égard aux entreprises Choi Shin et Cimertextiles au Guatemala.

11 avril 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Conférence de l'Ethical Corporation Magazine sur la Responsabilité des entreprises. Exposé sur l'application des codes de conduite d'entreprises.

15 avril 2003, Stockholm, Suède

Participation à une réunion de représentants syndicaux des secteurs du textile, de l'habillement, du commerce, du transport, de la construction et du bois, concernant la stratégie future à adopter vis-à-vis du géant suédois du détail, IKEA. Participation avec prise de parole à une réunion de représentants syndicaux avec l'ONG Clean Clothes Campaign de Suède concernant les initiatives en cours à l'échelon mondial sur la responsabilité sociale des entreprises. Le Secrétaire général a pris la parole à l'occasion d'un atelier à l'intention de jeunes syndicalistes au Centre de formation de LO-Suède. Le Secrétaire général a abordé l'approche de la FITTHC eu égard au commerce de friperie avec un chercheur /journaliste spécialisé dans ce thème.

22 avril 2003, Stockholm, Suède

Au sein d'une délégation constituée de délégués d'Industrifacket et du Syndicat suédois des travailleurs du commerce, le Secrétaire général s'est réuni avec les représentants des sociétés H&M, KappAhl, Lindex et Indiska, dans le cadre de discussions sur les perspectives de négocier un accord-cadre international avec les détaillants suédois.

23 avril 2003, Herzogenaurach, Allemagne

Le Secrétaire général, accompagné de délégués d'IG Chemie, s'est réuni avec le Directeur mondial du Département des affaires environnementales et sociales de la société Puma, en vue d'aborder les problèmes qui ont surgi récemment au sein de l'entreprise Matamoros Garments, fournisseur de Puma au Mexique, et l'avenir des relations entre la FITTHC et Puma, notamment eu égard aux perspectives de conclure un accord-cadre international.

24 avril 2003, Bruxelles, Belgique

Participation aux réunions du Comité des finances et des affaires générales et du Sous-comité des approches stratégiques de la FITTHC.

25 avril 2003, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion du Présidium.

26 avril 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les Secrétaires régionaux de la FITTHC en vue de coordonner la mise en œuvre de la politique de la FITTHC à l'échelon mondial, et plus particulièrement les décisions prises lors de la réunion du Présidium qui s'est tenue la veille.

30 avril 2003, Londres, Royaume-Uni

Le Secrétaire général a présidé la réunion du Comité de coordination du projet pilote du Sri Lanka de l'ETI (Ethical Trading Initiative).

5-6 mai 2003, Bruxelles, Belgique

Participation à la Conférence de l'UE sur l'avenir des industries du textile et des vêtements après 2005. Le Secrétaire général a participé à un des débats. Réunions en tête-à-tête avec les ministres du Commerce de Maurice, du Bangladesh et du Sri Lanka. Réunion avec des représentants de la société GAP.

Le Secrétaire général et le Président de la FITTHC se sont réunis avec le Président et le Secrétaire général de l'Organisation régionale européenne.

8 mai 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à une réunion du groupe syndical de l'ETI ainsi qu'à une réunion du Comité directeur de l'ETI.

9-10 mai 2003, Ankara, Turquie

Participation et prise de parole au Congrès de Teksif, affiliée de la FITTHC en Turquie. Réunion avec les dirigeants des syndicats turcs affiliés à la FITTHC dans le cadre de discussions portant sur les préparatifs du 9^{ème} Congrès mondial de la FITTHC, qui se tiendra en Turquie. Réunion avec des représentants du Syndicat des travailleurs du textile d'Ouzbékistan.

12 mai 2003, Bruxelles, Belgique

Participation à une réunion du groupe syndical du Comité directeur de l'ETI.

13 mai 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les dirigeants de la Section textile du syndicat polonais Solidarnosc, concernant l'avenir des relations avec la FITTHC.

14 mai 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Hakan Löndahl, Directeur de LO/TCO, concernant l'avenir du financement des activités de projet.

15 mai 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Isidor Boix, du CCOO, concernant les dispositions en vue de la Conférence Euromed qui se tiendrait à la mi-juin, à Barcelone.

16 mai 2003, Londres, Royaume-Uni

Réunion avec les représentants de la société COATS Threads dans le cadre de discussions sur la négociation d'un accord-cadre international.

17 mai 2003, Lund, Suède

Participation et prise de parole au 5^{ème} Séminaire informel de l'ASEM sur les Droits de l'homme. L'allocation du Secrétaire général s'est centrée sur les problèmes des travailleurs dans les ZFE, particulièrement en Asie.

22-23 mai 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Conférence annuelle de l'ETI. Le Secrétaire général a présidé une table-ronde sur les initiatives visant des dépositaires d'enjeux multiples (initiatives multi-dépositaires), outre un débat sur les heures de travail et les salaires. Le Secrétaire général a présidé une réunion du Comité de coordination du projet pilote du Sri Lanka de l'ETI avec des représentants de syndicats, d'ONG et d'entreprises du Sri Lanka. Participation à une réunion de l'ETI avec des représentants de la société GAP.

3-4 juin 2003, Londres, Royaume-Uni

Le Secrétaire général a présidé une réunion du Comité de coordination du projet pilote du Sri Lanka de l'ETI et a participé à diverses autres activités de l'ETI.

5-6 juin 2003, Turin, Italie

S'est adressé aux participants d'un Cours de l'OIT sur le Dialogue social et la Responsabilité sociale des entreprises et a fait de même lors d'un autre cours sur les entreprises multinationales.

10-12 juin 2003, Genève, Suisse

Allocution à l'occasion de la Conférence internationale du Travail (le texte de l'allocation figure à l'annexe). Réunions en tête-à-tête avec les ministres du Travail du Honduras, du Salvador et du Guatemala concernant les problèmes actuels dans chacun de ces pays. Réunion avec les représentants de la FES et le Directeur de l'ACILS concernant la collaboration en cours. Réunions avec les dirigeants d'organisations affiliées du Mozambique, du Lesotho, du Bangladesh, du Sri Lanka, d'Indonésie et des Philippines.

14 juin 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de SAI (Social Accountability International) concernant les problèmes liés aux codes de conduite et les activités éducatives en cours menées en collaboration avec cette institution.

16-17 juin 2003, Barcelone, Espagne

Participation à la Conférence Euro-Méditerranée et allocution sur les défis auxquels s'affrontent les syndicats d'Europe et de la région méditerranéenne. Réunions en tête-à-tête avec des représentants de l'affiliée tunisienne de la FITTHC concernant les dispositions en vue de la prochaine réunion du Comité exécutif; réunion avec les représentants du Palestinian Textile Workers' Union.

18-20 juin 2003, New York, Etats-Unis

Participation à la Réunion de l'organe consultatif de SAI ainsi qu'à la réunion du Comité de gouvernance et de gestion. Participation aux réunions portant sur la formation des travailleurs au Vietnam et en Chine. Réunion avec des représentants du syndicat UNITE.

23 juin 2003, Bruxelles, Belgique

Participation à la Réunion du Comité économique et social de la CISL. Réunion avec le Secrétaire général de la CISL-ORIT concernant la plainte introduite auprès de l'OIT contre l'entreprise Matamoros Garments au Mexique.

25-28 juin 2003, Guatemala

Réunion avec les syndicats de Cimatextiles et Choi Shin et la fédération FESTRAS, en prévision des négociations avec la direction de l'entreprise. Réunion avec le ministre du Travail, le vice-ministre du Travail et l'inspecteur général du Travail. Réunion avec le Procureur, au ministère de la Justice. Participation aux négociations entre les syndicats et la direction des entreprises Choi Shin et Cimatextiles.

29 juin - 2 juillet 2003, Colombo, Sri Lanka

Allocution à la Conférence OXFAM sur l'avenir des industries textile et habillement après le démantèlement des quotas textiles. Réunion avec les représentants des affiliées de la FITTHC au Sri Lanka et les affiliées potentielles. Réunion avec les entreprises et ONG participant au Projet pilote d'ETI au Sri Lanka.

4 juillet 2003, Bruxelles, Belgique

Participation à une réunion avec la CISL, OXFAM et la Clean Clothes Campaign, concernant les activités organisées en prévision des Jeux Olympiques de 2004.

5-8 juillet 2003, Guatemala

Le Secrétaire général est retourné au Guatemala pour conclure les négociations entre les syndicats et la direction des entreprises Choi Shin et Cimertextiles. Le Secrétaire général s'est à nouveau réuni avec la fédération FESTRAS et les ministres du Travail et de l'Economie. Ces négociations ont donné lieu à un accord exhaustif, non seulement sur les salaires et les conditions, mais aussi concernant la position des syndicats dans les deux usines.

9 –12 juillet 2003, Londres, Royaume-Uni

Le Secrétaire général a participé à et présidé plusieurs réunions de l'ETI, en ce compris une réunion du Comité de coordination du projet pilote Sri Lanka et une évaluation de la performance de l'entreprise en fonction du Code de base de l'Ethical Trading Initiative.

20-22 juillet 2003, Las Vegas, Etats-Unis

Participation et allocution à l'occasion de la Convention de UNITE. Réunion avec FEDRAZONAS, République dominicaine, concernant la demande d'affiliation à la FITTHC.

23 juillet 2003, San Francisco, Etats-Unis

Réunion avec des représentants de la société GAP à propos de divers problèmes concernant les affiliées de plusieurs pays.

25 -26 juillet 2003, Tunis, Tunisie

Réunion avec l'affiliée tunisienne pour aborder les dispositions en vue de la tenue de la prochaine réunion du Comité exécutif à Tunis.

4 août 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec BSCI et la Free Trade Association à propos de diverses questions liées à la responsabilité sociale des entreprises.

7-8 août 2003, Abidjan, Côte d'Ivoire

Réunion avec les affiliées de la FITTHC en Côte d'Ivoire; réunion avec le Secrétaire général de l'UGTCI; visite de l'usine SITEX-CI.

9 –10 août 2003, Kumasi, Ghana

Participation et prise de parole au Congrès de l'ICU. Réunion avec le ministre du Travail concernant diverses questions liées au travail et au secteur textile à l'approche de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. Discussions sur les activités de projet en cours au Ghana.

11-13 août 2003, Abidjan, Côte d'Ivoire

Réunion avec des hauts-responsables du ministère de l'Industrie. Visite des usines Challenger et UNIWAX à Abidjan. Le Secrétaire

général s'est rendu à Dimbroko, où une usine textile importante venait récemment de fermer ses portes. Réunions avec le Préfet et avec la direction d'UTEXI; prise de parole à l'occasion d'une assemblée générale des travailleurs.

23-26 août 2003, Ankara, Turquie

Réunion avec les affiliées dans le cadre des préparatifs en vue du 9^{ème} Congrès mondial. Visites des hôtels et centres de conventions, etc.

27 août 2003, Amsterdam, Pays-Bas

Accompagné de représentants d'IFBWW et de FNV, le Secrétaire général s'est réuni avec IKEA concernant des problèmes encourus auprès de ses fournisseurs en Bulgarie, en Inde et au Vietnam.

1 septembre 2003, Stockholm, Suède

Le Secrétaire général et le secrétaire d'Education se sont réunis avec les responsables de LO/TCO concernant les activités de projet en 2002, 2003 et 2004.

2 septembre 2003, Stockholm, Suède

Le Secrétaire général, accompagné de représentants d'UNI et d'organisations affiliées d'UNI et de la FITTHC en Suède, s'est réuni avec les principales sociétés du détail de Suède, dans le cadre des pourparlers en cours sur l'amélioration des conditions de travail dans les usines de leurs fournisseurs.

3 septembre 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à une réunion du groupe syndical de l'ETI ainsi qu'à un briefing syndical à l'intention du personnel de l'ETI.

4 – 7 septembre 2003, Saint-Domingue, République dominicaine

Participation à la Mission des Syndicats mondiaux qui s'est rendue en République dominicaine en prévision de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun. Cette mission a centré son attention sur les conditions de travail dans les ZFE, avec des visites à Santiago et San Pedro du Macoris. A également rendu visite à un délégué syndical emprisonné à Santiago depuis un an.

8-13 septembre 2003, Cancun, Mexique

Participation à la 5^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. Ouverture et présidence de la Conférence syndicale qui s'est tenue à la veille de la réunion principale. Participation à des activités de lobbying. Participation à des discussions avec des représentants des travailleurs de l'usine Tarrant Limited au Mexique et avec le CROC concernant les problèmes en cours dans cette usine.

14-16 septembre 2003, New York, Etats-Unis
Réunion avec SAI concernant les programmes en cours et à venir en rapport avec la Chine, le Vietnam, etc.

17 septembre 2003, Bruxelles, Belgique
Réunion avec un représentant permanent de la FES (Fondation Friedrich Ebert) qui sera prochainement affecté au bureau de la FES au Vietnam.

23-26 septembre 2003, Penang, Malaisie
Participation et allocution à l'occasion de la réunion du Comité exécutif de TWARO. Réunion avec des représentants d'organisations affiliées du Népal et de Malaisie. Discussions avec TCFA d'Australie, à propos de l'affiliation à la FITTHC.

27-30 septembre 2003, Dacca, Bangladesh
Le Secrétaire général de TWARO et le Secrétaire général se sont entretenus avec des affiliées et des affiliées potentielles. Réunion avec les responsables de l'association des employeurs, BGMEA, et participation à une Conférence de presse avec ces derniers. Allocution sur des questions liées au commerce, adressée à une réunion publique nombreuse organisée par les affiliées de la FITTHC.

1-2 octobre 2003, Hanoi, Vietnam
Réunion avec des représentants de la centrale syndicale nationale, VGCL.

3 octobre 2003, Hô Chi Minh-Ville, Vietnam
Participation à une réunion du Comité consultatif vietnamien de SAI.

6 octobre 2003, Bruxelles, Belgique
Réunion avec la FGTB concernant les locaux syndicaux.

7 octobre 2003, Bruxelles, Belgique
Participation à la réunion sur la Stratégie des Syndicats mondiaux.

8 octobre 2003, Bruxelles, Belgique
Discussions avec un représentant de GEFONT, Népal.

9 octobre 2003, Paris, France
Participation et allocution à la Conférence internationale sur les approches statutaires et volontaires visant à assurer la pleine observance des droits des travailleurs.

16 octobre 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à la Réunion du Conseil de l'Ethical trading initiative (Initiative pour un commerce équitable).

17 octobre 2003, Bruxelles, Belgique
Réunion avec le représentant permanent de la FES au Vietnam.

18 octobre 2003, Bruxelles, Belgique
Réunion avec l'ONG belge FOS et les membres d'une délégation du secteur textile et habillement du Honduras, du Nicaragua et du Salvador.

20 octobre 2003, Bruxelles, Belgique
Le Secrétaire général a assisté à l'audit interne des comptes de la FITTHC pour 2002.

21 octobre 2003, Assise, Italie
Participation à la Conférence 2003 de Social Accountability International (SAI). Discours liminaire et participation à un débat sur la participation des travailleurs.

22 – 23 octobre 2003, Assise, Italie
Participation à une réunion du Comité consultatif de SAI.

24 octobre 2003, Tunis, Tunisie
Réunion avec l'affiliée tunisienne concernant la situation actuelle dans le pays et les dispositions en prévision des réunions de la FITTHC.

25 octobre 2003, Tunis, Tunisie
Réunion avec les secrétaires régionaux de la FITTHC. Participation à la réunion du Sous-comité des approches stratégiques.

26 octobre 2003, Tunis, Tunisie
Participation à la réunion du Présidium.

27 - 29 octobre, Tunis, Tunisie
Participation à la réunion du Comité exécutif de la FITTHC.

30 - 31 octobre et 1 novembre 2003, Tunis, Tunisie
Participation à certaines sessions de deux ateliers de travail organisés par la FITTHC sur les entreprises multinationales et la sécurité et l'hygiène.

5 novembre 2003, Londres, Royaume-Uni
Le Secrétaire général a présidé la réunion pilote de l'Ethical Trading Initiative au Sri Lanka. Réunion avec Oxfam sur le thème du commerce dans le textile après 2005.

9 - 12 novembre 2003, Saint-Domingue, République dominicaine

Participation à la réunion du Comité exécutif de la FITTVC/ORI. Réunion avec le ministre du Travail de République dominicaine. Réunion avec les trois affiliées de la FITTHC concernant leur participation future à divers programmes, dont notamment le programme d'organisation.

13 novembre 2003, San Jose, Costa Rica

Participation à une réunion régionale avec Carnegie Endowment pour examiner la possibilité d'une collaboration future sur les droits des travailleurs en Amérique centrale au lendemain de la suppression des quotas sur le commerce textile en 2005.

18 novembre 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec des représentants de UNITE concernant leur campagne de syndicalisation au sein de la société H&M.

24 novembre 2003, Genève, Suisse

Participation à une réunion entre Global Unions et l'OIT sur les entreprises multinationales et les activités sectorielles.

27 novembre 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec SustainAbility concernant leur action relative à la société Nike.

29 novembre 2003, Sheffield, Royaume-Uni

Participation et allocution à l'occasion de la Conférence No Sweat.

2 décembre 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec George Jacksh de Chiquita sur la responsabilité sociale des entreprises dans le secteur textile, habillement et cuir.

4 - 5 décembre 2003, Londres, Royaume-Uni

Participation à la réunion du Conseil de l'ETI.

5 décembre 2003, Bruxelles, Belgique

Participation à un atelier international Levi Strauss.

6 décembre 2003, Istanbul, Turquie

Allocution à l'occasion du 10^{ème} Congrès ordinaire de Tekstil. Réunion avec les syndicats turcs concernant les dispositions en prévision du 9^{ème} Congrès mondial de la FITTHC.

7 décembre 2003, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion de l'Unité de travail de la CISL sur la Chine.

8 - 11 décembre 2003, Shenzhen, Chine

Participation à un atelier sponsorisé par SAI sur le Programme de formation employé/employeur

en Chine. Visite de l'Initiative CWWN sur la santé et la sécurité au village industriel de Magialong, à Nanshan. Visite d'une coopérative de travailleuses migrantes et participation aux discussions sur les problèmes des travailleuses dans les fabriques et les solutions à ces problèmes.

15 décembre 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les représentants de la FES concernant les programmes réalisés en 2003 et les propositions de projets pour 2004.

16 décembre 2003, Bruxelles, Belgique

Réunion avec Pat Neyts de Levi Strauss sur des questions d'actualité.

17 - 18 décembre 2003, Stockholm, Suède

Réunion avec LO/TCO pour discuter des dispositions de financement pour les programmes à venir. Réunion avec des représentants des détaillants suédois H&M, Lindex, Indiska et Kappahl concernant la coopération et les activités menées en coopération en Turquie.

2004

12 - 13 janvier 2004, Nyon, Suisse

Participation à la Conférence générale des Fédérations syndicales internationales (FSI).

14 - 17 janvier 2004, Washington, Etats-Unis

Participation aux discussions sur un Projet de collaboration dans le cadre de l'initiative multipartite. Réunion avec SAI concernant les projets en cours. Réunion avec FUTURES concernant un projet possible sur le VIH/SIDA en Afrique. Participation à une réunion de coordination avec Development Alternatives Incorporated concernant un programme sur les droits des travailleurs au Guatemala.

21 - 23 janvier 2004, Davos, Suisse

Participation à la réunion du Forum économique mondial. Le Secrétaire général est intervenu lors d'une session intitulée « Vendre à des consommateurs responsables », ainsi que dans des sessions sur le Cycle de négociations de Doha de l'OMC et les « Chaînes d'approvisionnement responsables », entre autres. Allocution lors d'une réunion publique consacrée à Davos et organisée par Eye. Aux côtés d'autres dirigeants de Fédérations syndicales internationales, réunion avec le Président finlandais et le Directeur général de l'OIT concernant le prochain Rapport de l'OIT sur la mondialisation. Réunion avec les directeurs de Nike concernant diverses

préoccupations syndicales sur le plan de la chaîne d'approvisionnement.

29 janvier 2004, Londres, Royaume-Uni

Le Secrétaire général a présidé la Réunion pilote de l'ETI pour le Sri Lanka.

30 janvier – 2 février 2004, San Pedro Sula, Honduras

Participation à une réunion conjointe ITG-SiD-FOS sur les activités en Amérique centrale. Réunion avec la direction de l'usine Corazón. Visite de l'usine Yoo Yang. Réunion avec les organisations affiliées et le personnel de l'équipe du programme d'organisation au Honduras. Réunion avec CUTH concernant la possibilité d'affiliation. A participé aux entrevues de candidats au poste de Coordinateur du projet d'organisation pour l'Amérique centrale.

3 - 4 février 2004, Portland, Oregon, Etats-Unis

Participation au Forum des dépositaires d'enjeux de Nike. Réunion avec le Directeur administratif de l'entreprise de confection bangladaise Young One.

6 février 2004, Bruxelles, Belgique

Participation à la préparation d'une vidéo de la FITTHC sur ses activités à travers le monde.

12 février 2004, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le Président de la Fédération internationale textile et habillement.

17 février 2004, Genève, Suisse

Participation à une réunion avec l'OIT sur les activités sectorielles. Réunion avec ACTRAV et les autres membres du personnel du BIT concernant la liberté d'association au Bangladesh et au Sri Lanka et sur l'action du BIT sur les entreprises multinationales.

24 - 27 février 2004, New York, Etats-Unis

Participation à la réunion du Comité consultatif de SAI et de ses sous-comités. Réunion avec le directeur de Global Alliance. Réunion avec Edgar Romney, de UNITE, qui est également Vice-président de la FITTHC.

7 – 9 mars 2004, Beyrouth, Liban

En compagnie de la Secrétaire de TWARO et de Fatallah Al-Omrani, membre du Comité exécutif de la FITTHC, le Secrétaire général s'est réuni avec les dirigeants du Southern Lebanon Textile and Clothing Union (Syndicat du textile et de la confection du Sud Liban) Visite d'une usine à proximité de la frontière libanaise. Réunion avec le président de CGTL.

9 – 10 mars 2004, Bahrayn

En compagnie de la Secrétaire de TWARO et de Fatallah Al-Omrani, membre du Comité exécutif de la FITTHC, le Secrétaire général s'est réuni avec le Président et d'autres dirigeants General Federation of Bahrain Workers' Unions. Réunion avec l'exécutif du Syndicat des travailleurs du textile et de l'habillement.

10 - 12 mars 2004, Yémen

En compagnie de la Secrétaire de TWARO et de Fatallah Al-Omrani, membre du Comité exécutif de la FITTHC, le Secrétaire général s'est réuni avec les dirigeants de la Yemen General Federation of Workers' Trade Unions et de sa branche textile et habillement.

12 - 15 mars 2004, Téhéran, Iran

En compagnie de la Secrétaire de TWARO et de Fatallah Al-Omrani, membre du Comité exécutif de la FITTHC, le Secrétaire général s'est réuni avec les dirigeants de Workers' House et le National Trade Union of Textile Workers of Iran. Visite de plusieurs fabriques de tapis et d'usines textiles, et réunion avec la direction de la Fédération des employeurs.

17 mars 2004, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion du Comité exécutif de l'Organisation régionale européenne de la FITTHC.

22 - 23 mars 2004, Stockholm, Suède

Participation et allocution à la Conférence du gouvernement suédois sur la responsabilité sociale des entreprises et le développement. Réunion avec le ministre suédois du Développement et intervention lors d'une réunion publique sur des questions liées au développement. Réunion avec George Keld des Nations unies concernant le Pacte mondial de l'ONU.

25 mars 2004, Bruxelles, Belgique

Le Secrétaire général est intervenu à l'occasion de la Conférence du Groupe socialiste sur le commerce textile au Parlement européen. Réunion avec Oxfam sur le thème du commerce dans le textile.

26 mars 2004, Londres, Royaume-Uni

Participation à une réunion mondiale sur la mise en place d'une initiative suite à la suppression des quotas sur le commerce du textile et du vêtement au début de 2005. Réunion avec le directeur de Global Alliance concernant les possibilités d'une collaboration future.

27 mars 2004, Bruxelles, Belgique

Réunion avec FUTURES concernant un projet possible sur le VIH/SIDA en Afrique. Réunion avec le camarade Takagi, vice-président.

31 mars 2004, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec une délégation d'étudiants suédois participant à une enquête sur l'impact des activités syndicales internationales sur les conditions de travail dans les pays en développement.

14 avril 2004, Bruxelles, Belgique

Réunion avec les membres du personnel du Service international de la FGTB sur les industries du textile, du vêtement et de la chaussure en Afrique francophone.

18 –20 avril 2004, Hanoi, Vietnam

Allocution à l'occasion de la conférence organisée par LO/Norvège sur l'impact de l'activité syndicale internationale sur l'accession du Vietnam à l'Organisation mondiale du commerce.

Rencontres avec des représentants de la VGCL et le directeur du bureau de Social Accountability International au Vietnam. Participation à une réunion conjointe avec la VGCL et SAI sur la formation des travailleurs.

21-23 avril 2004, Tokyo, Japon

Participation et allocution à la Conférence ZENSEN/UNITE/TWARO sur l'impact du démantèlement des Accords multifibres. En compagnie du vice-président Takagi et de plusieurs représentants de ZENSEN, le Secrétaire général a rencontré des représentants de la direction des entreprises japonaises ASICS et MIZUNO, qui sont toutes deux à l'ordre du jour de la Campagne sur les Olympiades. Réunion avec Rustam Aksam de SLM Indonésie concernant PT Kasari.

29 avril 2004, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec les secrétaires généraux des organisations régionales de la FITTHC. Participation à la réunion du Comité des approches stratégiques.

30 avril 2004, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion du Présidium de la FITTHC.

1 mai 2004

Rencontre avec Mona Dave de SEWA.

3 mai 2004, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec Hans Schwass, qui réalisait une enquête pour le compte de la Fondation Friedrich Ebert (FES) sur les activités régionales de Global Unions.

5-6 mai 2004, Stockholm, Suède

Réunion avec LO/TCO sur les projets de la FITTHC.

Réunion avec le vice-président Leif Ohlsson. Rencontre avec le ministre suédois du Commerce et plusieurs autres responsables du gouvernement sur l'impact probable de la dérégulation dans les secteurs du textile et des vêtements. En compagnie de représentants d'Industrifacket et de Handels, le secrétaire général a assisté à une rencontre avec Ingrid Schullström de H&M concernant la possibilité d'un programme pilote en Turquie.

7-8 mai 2004, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec Jim Baker, directeur de OIT ACTRAV concernant la coopération future.

11 mai 2004, Bruxelles, Belgique

Participation à des discussions sur les domaines de convergence entre diverses initiatives multipartites en matière de responsabilité sociale des entreprises.

12-14 mai 2004, Karlsruhe, Allemagne

Participation au Forum de la FITTHC sur les services textiles.

17-18 mai 2004, Amsterdam, Pays-Bas

Participation aux activités du groupe de travail de la Global Reporting Initiative.

19-22 mai 2004, San Pedro Sula, Honduras

Participation et allocution à une conférence internationale sur l'avenir de l'industrie textile / vestimentaire après le démantèlement des AMF. Rencontre avec l'attaché du département du Travail des Etats-Unis au Honduras. Rencontre avec le coordinateur et le personnel du programme d'organisation de la FITTHC au Honduras. Rencontre avec les affiliées aux usines Corazon et Yoo Yang.

24-25 mai 2004, Genève, Suisse

Participation à une réunion organisée par l'OIT et consacrée à la campagne « Play fair at the Olympics. » Y ont assisté plusieurs représentants de la Campagne, de la Fédération mondiale de l'industrie des articles de sport, ainsi que de plusieurs entreprises de ce secteur. Réunion avec Guy Ryder, secrétaire général de la CISL. Réunion avec IPEC-BIT concernant les programmes sur le travail des enfants réalisés sous parrainage de l'OIT. Le secrétaire général a pris la parole à l'occasion du Forum mondial sur le commerce de l'OMC, mettant en exergue l'impact du démantèlement des AMF.

28 mai 2004, Bruxelles, Belgique

Réunion avec le directeur de LO/TCO et le représentant d'Industrifacket concernant les

activités réalisées dans le cadre des programmes en cours. Rencontre avec le représentant de GEFONT, Népal, concernant les derniers développements dans les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir.

9-10 juin 2004, Genève, Suisse

Intervention du secrétaire général à la Conférence internationale du travail (le texte de l'allocution se trouve en annexe). Participation à la Conférence générale de Global Unions. Rencontre avec les membres du personnel de la Section des activités sectorielles de l'OIT concernant le prochain programme sectoriel pour les secteurs concernés.

11 juin 2004, Bruxelles, Belgique

Rencontre avec le ministre du Commerce du Bangladesh et plusieurs membres exécutifs de l'Association bangladaise des producteurs et exportateurs vestimentaires concernant les perspectives sectorielles après le démantèlement des AMF.

14 juin 2004, Londres, Royaume-Uni

Le secrétaire général a présidé la réunion du comité directeur de l'Ethical Trading Initiative pour le Sri Lanka.

15 -16 juin 2004, Genève, Suisse

Participation à l'Unité de travail sur la Chine de la CISL. Rencontre avec des représentants de diverses organisations syndicales, dont notamment des syndicats des travailleurs du textile égyptiens et iraniens. Rencontre avec le secrétaire général d'UNI au siège de cette

organisation à Nyon, en Suisse, concernant les perspectives de coopération futures.

21 juin 2004, Bruxelles, Belgique

Participation au Comité économique et social de la CISL.

22 juin 2004, Vienne, Autriche

Participation au Congrès du GMT.

24 juin 2004, Bruxelles, Belgique

Participation à la réunion du Comité exécutif de la CISL.

28 juin 2004, Bruxelles, Belgique

Réunion avec une délégation tunisienne pour examiner les approches visant à préparer les travailleurs du textile et de l'habillement à faire face à l'impact du démantèlement des AMF.

4 – 7 juillet 2004, Kingston, Jamaïque

Rencontre avec des représentants de la centrale nationale TUC et du syndicat Bustamente Industrial Trade Union. Rencontres avec le ministre du Travail, le sous-secrétaire du ministère des Affaires étrangères et l'ambassadeur Peter King concernant l'avenir des secteurs textile, habillement et cuir après la fin des AMF. Rencontre avec l'ambassadeur du Brésil.

8 – 9 juillet 2004, Californie, Etats-Unis

Participation au groupe de travail de GRI Boundaries.

10 – 12 juillet 2004, Caracas, Venezuela

Visite au bureau de la FITTVC-ORI.

Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement

Genève, 16-20 octobre 2000

Conclusions sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement

La Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement,

S'étant réunie à Genève du 16 au 20 octobre 2000,

Adopte, ce vingtième jour d'octobre 2000, les conclusions suivantes:

Pratiques de travail et mondialisation

1. Les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement (THC), par leur caractère global, sont fortement soumises à la pression de la concurrence internationale. Cette pression affecte la viabilité des entreprises et influe sur les pratiques de travail. Dans ce contexte, il est important que l'évolution des pratiques de travail s'opère dans une optique novatrice de prise en compte de la dimension sociale de la mondialisation et conjugue les objectifs d'amélioration de la compétitivité des entreprises, de stabilité des emplois et d'amélioration des conditions de travail.
2. Les industries THC jouent un rôle important dans l'économie mondiale. Elles génèrent des flux commerciaux considérables, sont fortement créatrices d'emplois et contribuent substantiellement au processus initial d'industrialisation de bon nombre de pays en développement. Elles ont connu, au cours des vingt dernières années, de profondes mutations. L'émergence de grands groupes de distribution, qui se substituent dans certains cas aux producteurs traditionnels, le recours à la sous-traitance nationale et internationale et les vagues de délocalisation successives, notamment dans l'habillement, en fonction des critères changeants de compétitivité internationale sont quelques-uns des facteurs qui déterminent l'évolution du paysage mondial des industries THC et, par-là même, celle des pratiques de travail. Face aux résultats mitigés de la mondialisation, il faut obtenir, grâce à l'application effective des normes fondamentales du travail, que les bénéfices de celle-ci soient équitablement répartis et profitent à tous. Il conviendrait également d'aider ceux des pays en développement et des économies en transition qui souffrent de l'exacerbation de la concurrence internationale dans les industries THC.
3. Les industries THC recouvrent des activités diverses qui englobent à la fois les grandes entreprises du secteur structuré, un grand nombre de petites et moyennes entreprises ainsi que le secteur informel. Pour créer les conditions qui permettront à ces unités de maintenir leurs activités sur le long terme et de créer des emplois durables et de qualité, une attention toute particulière devrait être accordée à l'amélioration de l'efficacité des petites et moyennes entreprises ainsi qu'à l'organisation du secteur informel en vue de son intégration progressive dans le circuit structuré.
4. Les orientations de la demande vers plus de qualité et de diversité exigent, de la part des entreprises, davantage de souplesse dans leurs opérations. La mise en place de stratégies appropriées devrait, pour être pleinement efficace, s'appuyer sur des critères économiques et financiers, mais également sur des critères sociaux. L'évolution vers des pratiques de travail adaptées aux contraintes des marchés devrait s'opérer de façon que toutes les parties en tirent avantage, qu'il s'agisse des entreprises, des personnes qui y travaillent ou de la communauté en général. Pour atteindre cet objectif, les employeurs et les représentants des travailleurs devraient

- pratiquer le dialogue social dans un climat de confiance mutuelle et de partenariat.
5. Face aux inquiétudes générées par le démantèlement des systèmes de quota et dans le contexte de relative stagnation de la demande mondiale, l'un des moyens d'offrir de nouveaux débouchés aux industries THC et de garantir ainsi une plus grande stabilité de l'emploi est d'améliorer le pouvoir d'achat des pays en développement. Cela suppose, accompagnée d'une assistance extérieure, la mise en œuvre de politiques économiques et sociales qui favorisent l'évolution des marchés nationaux. L'importation, sans contrôle, de vêtements de seconde main cause des dommages importants à l'industrie locale et détruit des emplois. Des contrôles plus stricts devraient être opérés sur les canaux de distribution de ces vêtements usagés.

Principes et droits fondamentaux au travail

Travail des enfants

6. Le travail des enfants et leur exploitation constituent des violations flagrantes des droits de l'homme qui font obstacle aux principes de la justice sociale. Alors que la législation en la matière a sensiblement progressé dans le monde au cours des vingt dernières années et que des progrès sensibles ont été réalisés au cours de la période récente dans les entreprises du secteur structuré, le travail des enfants demeure un problème dans les industries THC de certains pays. Cette pratique empêche ces enfants de bénéficier d'une éducation et les prive du droit à l'enfance. Elle constitue également une concurrence déloyale qui affecte négativement la sécurité de l'emploi et les salaires des travailleurs adultes.
7. Tous les Etats Membres devraient ratifier et appliquer intégralement toutes les conventions internationales pertinentes, à commencer par la convention de l'OIT (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. De nouvelles campagnes de sensibilisation sur la question du travail des enfants devraient être menées en parallèle avec des campagnes de promotion en faveur de la ratification universelle de ces deux conventions. Dans les pays où le travail des enfants se rencontre, les gouvernements devraient dégager des ressources supplémentaires pour améliorer le système

éducatif ainsi que le contrôle de la scolarité obligatoire des enfants employés dans le secteur formel ou informel. Ils devraient également, avec l'appui de l'OIT, s'attacher à développer les programmes d'éducation ouvrière, à renforcer l'efficacité de l'inspection du travail, à combattre le travail des enfants par le dialogue social et à sensibiliser davantage l'opinion au problème.

8. Au niveau des entreprises THC, des programmes devraient être mis en place avec le soutien de l'OIT et des partenaires sociaux pour éviter le recrutement et l'emploi d'enfants, et pour faire en sorte que les enfants qui cessent ainsi de travailler aient la possibilité d'être scolarisés. Pour encourager la scolarisation des enfants, il est indispensable de prendre une série de mesures pour préserver le revenu des familles. En outre, ces programmes devraient comporter le retrait de l'emploi des enfants exposés à des conditions de travail dangereuses et des enfants au-dessous de l'âge minimum d'admission à l'emploi, conformément aux dispositions de la convention no 138. Ces programmes devraient être menés en étroite collaboration avec l'OIT et son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC).

Travailleuses

9. La majorité des travailleurs des industries THC sont des femmes. Ce sont elles qui contribuent le plus activement à la pérennité de ces industries sur le long terme. En vue de garantir l'égalité des chances, il conviendrait que les gouvernements facilitent l'égalité d'accès à l'éducation, aux programmes d'alphabétisation et à la formation, y compris pour les emplois traditionnellement masculins, et que les employeurs des industries THC améliorent leurs politiques de mise en valeur des ressources humaines et de formation, notamment à l'égard des femmes. Bon nombre de femmes travaillent dans le secteur non structuré, et des systèmes de sécurité sociale devraient être mis en place à leur intention. Les employeurs devraient s'efforcer d'élargir l'accès à l'emploi et les choix de carrière pour les femmes grâce à la formation et en assurant l'égalité des chances de même que l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. Ils devraient faire en sorte que les travailleuses puissent avoir accès à tous les

niveaux de formation ainsi qu'aux divers autres avantages. Les décisions d'embauche ou d'avancement ne devraient reposer que sur des critères de compétences et d'aptitude et non pas sur des critères de genre. L'amélioration des possibilités des femmes en matière d'égalité d'accès aux emplois de qualité devrait retenir tout particulièrement l'attention.

10. Des mesures particulières et des mécanismes appropriés devraient être développés, sur une base tripartite ou bipartite, pour faire cesser les pratiques discriminatoires de harcèlement sexuel en particulier, qui persistent encore malgré les progrès enregistrés dans ce domaine au cours des dernières années. Il convient de prendre des dispositions spéciales en vue de protéger la maternité et favoriser la famille.
11. Des efforts devraient être entrepris aux niveaux national et international par les gouvernements et les partenaires sociaux, en étroite collaboration avec l'OIT, pour mieux sensibiliser les parties concernées aux questions de genre, offrir une formation sur les droits des travailleurs et promouvoir la ratification et l'application effective des conventions internationales pertinentes ainsi que les résultats des conférences internationales sur le sujet (Programme d'action de la quatrième Conférence des femmes à Beijing, 1995, et actions décidées par la Session spéciale «Beijing+5» de l'Assemblée générale des Nations Unies, 2000). Les travailleuses, y compris celles du secteur non structuré, doivent faire entendre leur voix dans les négociations, à quelque niveau que ce soit.

Travailleurs migrants

12. Les travailleurs migrants constituent une part importante de la main-d'œuvre des industries THC, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement les plus avancés sur la voie de l'industrialisation. Ces travailleurs, du fait des problèmes liés à une éducation inappropriée, aux difficultés linguistiques, aux mesures administratives et à l'intégration sociale, peuvent faire l'objet de pratiques de travail discriminatoires. Il appartient aux partenaires sociaux, avec l'appui des autorités compétentes, de faire en sorte que les travailleurs migrants puissent s'intégrer totalement dans les activités des entreprises THC sans faire l'objet de discrimination et aient accès à la

formation requise pour assurer leur participation optimale aux activités productrices. Les employeurs et les gouvernements devraient agir en vue de lutter contre les discriminations fondées sur la race et la religion dont les travailleurs migrants font souvent l'objet. Des programmes linguistiques spécifiques devraient être mis à leur disposition par les gouvernements et les partenaires sociaux afin d'accroître leurs possibilités d'accéder à la formation, au recyclage et à l'éducation, et de les mener à bien. Conformément à la législation nationale et aux dispositions des conventions pertinentes de l'OIT, toutes les mesures appropriées devraient être prises pour garantir que les besoins particuliers des travailleurs migrants soient dûment pris en compte.

Travailleurs à domicile

13. Dans certaines régions du monde, le travail à domicile s'est développé au cours des dernières années dans les industries THC, où l'évolution des marchés exige de plus en plus de flexibilité de la part des entreprises. Dans bien des pays, les travailleurs à domicile, majoritairement des femmes mais aussi parfois des enfants, ne bénéficient d'aucun statut légal reconnu. Ces travailleurs, qui peuvent en conséquence faire l'objet d'abus divers en matière de pratiques de travail, méritent une attention ainsi qu'une protection juridique et sociale particulières. Leurs conditions de travail sont un motif de préoccupation pour les gouvernements ainsi que pour les organisations de travailleurs et d'employeurs.
14. Les travailleurs à domicile devraient bénéficier de la mise en œuvre intégrale de toutes les lois du travail applicables. Des mesures devraient être prises pour aligner les rémunérations et les conditions d'emploi de ces travailleurs sur celles des autres salariés du secteur, pour fixer les responsabilités des intermédiaires, pour instituer un système d'inspection et pour établir des statistiques sur le travail à domicile.

Ateliers clandestins («sweatshops»)

15. Il convient de renforcer la lutte contre les ateliers clandestins, qui exercent une concurrence déloyale à l'encontre des entreprises officiellement enregistrées et

qui soumettent les travailleurs à des abus intolérables, souvent en situation de travail forcé, en marge de toute légalité. Les actions menées par les gouvernements en vue de faire disparaître ces ateliers illégaux devraient continuer de bénéficier du soutien inconditionnel des organisations d'employeurs et de travailleurs et des ONG intéressées. Seules la législation et une coordination tripartite efficace au niveau national permettront, avec des campagnes d'éducation publique, de mettre un terme à ces activités, qui portent préjudice aux travailleurs dans leur ensemble ainsi qu'à l'image des industries THC auprès du public. Il appartient aux distributeurs, aux commerçants et aux détaillants d'assumer leurs responsabilités et d'user de leur pouvoir pour empêcher le recours au travail clandestin pour la production des articles qu'ils vendent.

Servitude pour dettes

16. Des mesures réglementaires et promotionnelles appropriées devraient être prises, avec un renforcement de leur application, pour supprimer la servitude pour dettes dans les pays où elle existe encore. L'élimination du travail servile et de la servitude pour dettes est un des objectifs prioritaires de l'OIT, comme le prévoient la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, ainsi que les conventions (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Les organisations d'employeurs et de travailleurs des industries THC devraient coopérer avec les gouvernements concernés dans cette lutte.

Heures supplémentaires

17. Pour prévenir un allongement excessif de la durée du travail, le nombre, le décompte et le paiement des heures supplémentaires devraient toujours être conformes aux dispositions de la législation nationale ou des conventions collectives, avec un contrôle plus strict des dispositions réglementaires.

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective

18. Ainsi que cela est reconnu dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, 1998, les Etats Membres de l'OIT ont l'obligation de respecter, promouvoir et

réaliser de bonne foi les principes des conventions fondamentales. Les droits à la liberté d'association et à la négociation collective devraient être pleinement reconnus dans les industries THC. Il incombe à celles-ci de se conformer à la législation nationale pour promouvoir des systèmes de relations professionnelles efficaces et favoriser le dialogue social. Les gouvernements ont un rôle important à jouer en la matière, notamment pour établir le cadre institutionnel nécessaire au dialogue social.

19. Les Etats Membres devraient ratifier et appliquer les normes internationales du travail pertinentes, au premier rang desquelles figurent les conventions (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et favoriser le renforcement du dialogue social aux niveaux appropriés. L'OIT, en collaboration avec les partenaires sociaux, devrait appuyer des activités de promotion du dialogue social dans les industries THC, afin d'apporter son soutien, notamment dans les pays où le cadre propice à un tel dialogue n'existe pas.
20. Il existe de multiples formes de négociation collective faisant intervenir des accords nationaux, sectoriels, d'entreprise ou autres. Dans tous les pays, les représentants des travailleurs devraient jouir de la liberté de négocier avec les employeurs sur les salaires et les conditions de travail. Ces points doivent être traités dans le contexte du secteur non structuré également.

Zones franches d'exportation

21. La création d'un système harmonieux de relations professionnelles fondé sur l'application effective des principes de la liberté syndicale et de la négociation collective constitue un élément indispensable pour le développement économique des activités THC dans les zones franches d'exportation et pour améliorer la situation des travailleurs. Les partenaires sociaux devraient s'employer à assurer le respect des principes contenus dans la Déclaration de l'OIT. Les gouvernements, en collaboration avec les partenaires sociaux, devraient garantir que les dispositions de la législation nationale du travail et toutes les conventions

fondamentales de l'OIT s'appliquent à l'ensemble des entreprises de ces zones.

Initiatives volontaires privées

22. Les initiatives volontaires privées, les codes de conduite notamment, peuvent compléter les dispositions législatives et promouvoir l'application des principes et droits fondamentaux au travail. Les codes ou autres instruments devraient, pour donner les résultats attendus, se fonder sur les conventions fondamentales de l'OIT et comporter un mécanisme administratif efficace et un système de contrôle objectif et transparent pour en assurer l'application. Les codes peuvent concourir particulièrement à améliorer le régime du travail dans les entreprises et, par là, la productivité, la qualité et la compétitivité. Appliqués efficacement en consultation avec les représentants des travailleurs, ils peuvent être un important instrument du dialogue social.
23. Les initiatives volontaires privées sont une forme d'action encore assez nouvelle. Il reste beaucoup de travail à faire pour donner aux codes plus de cohérence dans leur approche et écarter les risques de confusion.

Evolution technologique et formation professionnelle

24. Afin d'améliorer l'efficacité des programmes de formation et de recyclage rendus nécessaires par l'introduction des technologies nouvelles et de réduire au minimum les effets de réduction des effectifs, il importe de développer la concertation et le dialogue social entre les partenaires sociaux sur ces sujets. Les gouvernements devraient assurer une éducation de base de qualité et, en collaboration avec les partenaires sociaux, une formation institutionnelle en constante adéquation avec les besoins nouveaux des industries THC. Ils devraient aussi offrir des conditions favorables propres à inciter les entreprises à intensifier leurs efforts de formation professionnelle initiale et continue. Un soutien particulier devrait être apporté par les pouvoirs publics aux petites et moyennes entreprises.
25. Les programmes de formation et de recyclage dans les industries THC devraient être conçus par toutes les parties concernées, préparer les travailleurs aux changements, leur donner des

qualifications transférables et améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail.

Rôle de l'OIT

26. L'OIT devrait continuer à promouvoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi, la Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que les autres conventions et recommandations pertinentes. Elle devrait également accroître sa visibilité au niveau mondial, avec l'appui de ses constituants.
27. En conformité avec les objectifs stratégiques définis par la Conférence internationale du Travail, l'OIT devrait accorder une attention toute particulière à la promotion et au renforcement du dialogue social sectoriel, notamment dans les industries THC. Les activités de l'OIT relatives au développement économique, à l'impact des changements technologiques sur l'emploi, au secteur informel, au travail des enfants, à la promotion des petites et moyennes entreprises (PME), à la formation, à la santé et à la sécurité, à l'amélioration de la protection sociale et du statut des femmes au travail, dans le contexte plus général du travail décent, sont de nature à apporter des avantages concrets aux entreprises et aux travailleurs des industries THC. Une approche sectorielle en renforcerait l'impact pour ces industries, avec la tenue éventuelle de réunions d'experts et de réunions régionales ou sous-régionales sur certains de ces thèmes.
28. L'OIT devrait privilégier les moyens concrets d'aider ses mandants sectoriels aux niveaux national, sous-régional et régional. Une priorité devrait être accordée aux activités de soutien aux organisations de travailleurs et d'employeurs ainsi qu'aux programmes de formation professionnelle, notamment à l'intention des PME. Le renforcement de l'administration du travail devrait par ailleurs être encouragé. Une attention toute particulière devrait également être accordée aux conséquences sociales des restructurations et des politiques de privatisation menées dans un grand nombre de pays en développement, notamment en Afrique, ainsi que dans les économies en transition.

29. L'OIT devrait poursuivre ses programmes de recherche sur l'impact des codes de conduite volontaires dans les industries THC, sur les travailleurs à domicile, les zones franches d'exportation et les entreprises multinationales. Elle devrait également développer des activités de recherche sur l'impact du commerce des vêtements de seconde main, ainsi que sur l'emploi et les conditions de travail dans les industries THC, et entreprendre une étude sur les implications sociales de la durée du travail.
30. L'OIT devrait renforcer sa capacité de collecte et de diffusion d'informations et de statistiques sur l'emploi, notamment
- l'emploi des femmes, et sur les pratiques de travail dans les industries THC à la fois dans le secteur structuré et dans le secteur non structuré. L'utilisation accrue des technologies nouvelles de communication devrait permettre d'améliorer son efficacité dans ce domaine.
31. L'OIT a entrepris de développer ses contacts et ses relations avec d'autres institutions internationales jouant un rôle dans le développement économique. Elle devrait s'attacher à renforcer ces relations en vue de s'inscrire dans une perspective mieux coordonnée et plus rationnelle.

* Ces conclusions n'ont pas encore été examinés par le Conseil d'Administration du BIT en conformité avec les procédures en vigueur, et ne pourraient pas être considéré définitive.

Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement

Genève, 16-20 octobre 2000

Résolution concernant l'action future de l'OIT dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement

La Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement,

S'étant réunie à Genève du 16 au 20 octobre 2000,

Considérant l'importance des industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement pour la création d'emplois et le développement économique dans le monde,

Adopte, ce vingtième jour d'octobre 2000, la résolution suivante:*

La Réunion tripartite sur les pratiques de travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail:

1. à veiller à ce que les réunions tripartites sur les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement se tiennent régulièrement, des réunions d'experts pour les différents secteurs se tenant en même temps ou de façon séparée, selon le cas;
2. à consacrer la prochaine réunion tripartite à un examen de la promotion de l'application de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement, examen qui devrait porter notamment sur l'évolution des conditions de travail et sur les changements qui ont pu en résulter en matière d'investissements, de productivité, de qualité et de compétitivité;
3. à veiller à ce que les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement continuent de bénéficier d'une attention et de ressources suffisantes pour développer encore la coopération technique et la recherche;
4. à demander au Directeur général:
 - a. de continuer à promouvoir, dans l'ensemble des industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration de principes tripartite de l'OIT concernant les entreprises multinationales et la politique sociale, de même que toutes les conventions et recommandations pertinentes de l'OIT;
 - b. de prévoir des ressources suffisantes dans le programme et budget futur de l'OIT pour fournir une assistance technique aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement;
 - c. de prévoir dans le programme de travail des réunions régionales et sous-régionales pour les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement;
 - d. de prévoir dans le programme de travail des réunions d'experts sur des thèmes tels que:
 - i. la santé et la sécurité;
 - ii. la précarisation et les formes nouvelles de travail;
 - iii. les codes de conduite d'entreprise volontaires;
 - iv. le régime de l'emploi dans les zones franches d'exportation;
 - v. la méthodologie de calcul d'un salaire minimum vital;
 - vi. dans les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement;
 - e. de prendre des mesures pour poursuivre la collecte et la diffusion de données statistiques concernant les industries de la chaussure, du cuir, des textiles et de l'habillement.

* Ces conclusions n'ont pas encore été examinés par le Conseil d'Administration du BIT en conformité avec les procédures en vigueur, et ne pourraient pas être considéré définitive.

Mise à jour par SN/BR. Approuvée par JPS/OdVR. Dernière modification: 21 janvier 2001.

For further information, please contact the Sectoral Activities Department (SECTOR)
at Tel: +41.22.799.7513, Fax: +41.22.799.7296 or email: sector@ilo.org

Discours du Secrétaire Général à la Conférence Internationale Générale de l'OIT

5 juin 2000

Des milliers de travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir en Ouganda ont attendu près de dix ans pour que leur syndicat soit reconnu, bien qu'ils aient rempli toutes les conditions légales. Ils n'ont aucune voix au travail.

Des membres du Sutrakimih (Honduras) ont réussi, après trois ans, à créer leur syndicat et à en obtenir la reconnaissance. Le travail a été sous-traité à d'autres entreprises et leur usine a été fermée. Ces travailleurs ont perdu leur moyen de subsistance, simplement parce qu'ils voulaient faire entendre leur voix au travail.

Des millions de travailleurs de l'habillement au Bangladesh et dans les zones franches du Pakistan sont victimes d'actes d'intimidation et de licenciement s'ils songent même à se syndiquer. Ils n'ont aucune voix et aucun droit.

Ces travailleurs et des millions d'autres ont du mal à croire que "des progrès importants ont été faits en ce qui concerne l'acceptation et la réalisation des principes de la liberté syndicale et du droit de négociation collective".

Beaucoup de gouvernements, soit font preuve d'une grande insouciance à l'égard des droits des travailleurs, soit s'engagent délibérément à les supprimer.

Les employeurs ne peuvent pas eux non plus gagner sur tous les tableaux. L'appui au Contrat mondial des Nations Unies ne cadre pas bien avec le harcèlement et l'intimidation ou le licenciement des travailleurs qui s'efforcent de créer des syndicats dans leur propre entreprise ou au sein des sous-traitants.

Des organisations qui se font passer pour des syndicats alors qu'elles sont les marionnettes de l'appareil étatique, des intérêts politiques ou de ceux des employeurs ne devraient pas recevoir sur le plan international le respect et la reconnaissance que leur refusent les travailleurs dans leur propre pays.

Heureusement, l'attention publique se porte maintenant davantage sur les abus des droits des

travailleurs. Les gens n'aiment pas ce qu'ils entendent et ce qu'ils voient. Une répugnance grandissante de la part des consommateurs devant l'exploitation brutale dans la production des vêtements et des chaussures commence à avoir un impact et se traduit par un recours de plus en plus fréquent à des codes de conduite de partenaires multiples qui insistent sur la liberté d'association et la négociation collective.

L'initiative commerciale et éthique du Royaume-Uni en est un des grands exemples, ainsi que la SA8000, un code de responsabilité sociale lancé par la CEPAA et qui s'inspire des conventions fondamentales de l'OIT. Plus de cinquante entreprises désormais annoncent qu'elles respecteront ces normes à l'échelle mondiale.

L'impact réel de la pression des consommateurs sur le commerce a été souligné par la révélation récente selon laquelle les dirigeants de trois grandes compagnies des industries du textile de l'habillement et de la chaussures - Levi-Strauss, Phillips - Van Heusen et Reebok, incitent la Chine à élargir les droits syndicaux aux 4 millions de travailleurs employés dans ses 44 000 fabriques de vêtements.

L'inquiétude devant les effets nocifs de la mondialisation se fonde sur des préoccupations réelles profondes face aux violations des droits des travailleurs. Ainsi aux Etats-Unis, la jeunesse américaine, la prochaine génération de consommateurs, s'est livrée à l'une des plus grandes manifestations de protestation depuis la guerre du Viet Nam. Qu'est-ce qui les préoccupe? Les ateliers, les ateliers clandestins (sweat shops) aux Etats-Unis et à l'étranger, et les grandes sociétés commencent à prendre conscience de cette évolution et à en tenir compte.

La Déclaration de l'OIT sur les principes fondamentaux et les droits au travail nécessite plus qu'une simple promotion. Il faut que cette déclaration soit traduite réellement dans la pratique dans le monde entier.

Dans les secteurs tels que l'habillement et la chaussure, une poignée de multinationales

exercer une énorme influence en tant que fabricants, vendeurs ou détaillants. Ils ont le pouvoir d'améliorer radicalement le respect pour le droit des travailleurs dans toute l'industrie. L'OIT devrait commencer un programme d'activité avec ces sociétés. Le but serait d'amener le respect de la liberté syndicale et le droit à la négociation collective, pour qu'ils deviennent des éléments constitutifs de la culture de ces sociétés, pour qu'ils soient imposés dans le cadre d'obligations contractuelles à tous leurs partenaires commerciaux.

Le Contrat mondial des Nations Unies et les codes de conduite des partenaires multiples peuvent compléter la tâche de la mise en œuvre de la Déclaration. L'OIT devrait prendre la première place dans la coordination de ces initiatives. Elle devrait être à l'avant-garde dans le développement de méthodologies et de normes pour la mise en œuvre, la surveillance et la vérification indépendante des engagements, et elle doit tirer parti de son expérience en matière de formation pour renforcer les capacités dans ce domaine.

La mondialisation ne s'accompagne pas de la négociation collective et au plan mondial il faut y remédier de toute urgence. Dans le cadre des activités sectorielles, l'OIT doit examiner ce problème en encourageant des accords-cadres

mondiaux entre sociétés multinationales et syndicats.

Enfin, l'OIT doit considérer la façon de surmonter les problèmes particuliers que connaissent les travailleurs du secteur non structuré lorsqu'ils essaient de s'organiser et de mener une négociation collective. Il ne faut pas prêter attention à ceux qui affirment que les droits fondamentaux ne conviennent pas à ces travailleurs ou qu'ils n'en veulent pas. Il faut relever le succès que rencontrent des syndicats tels que "l'India self employed woman association".

Aujourd'hui, des millions de travailleurs souhaitent exercer leurs droits et bénéficier d'un travail décent. Malheureusement, seuls, ils ne peuvent pas trouver une voix pour s'exprimer. Ils ont été encouragés par l'adoption de la Déclaration de l'OIT. Pour eux. C'est une preuve que l'OIT a trouvé une énergie, une confiance et une volonté nouvelle, qui confortent son rôle historique dans le domaine de la promotion de la liberté syndicale et de la négociation collective.

Le problème qui se pose à l'OIT maintenant, c'est de tout faire pour que ces droits soient respectés dans le monde entier. Si l'OIT échoue, jamais elle n'obtiendra à nouveau le respect des travailleurs, ce qui est bien normal.

12 juin 2001

Des changements impressionnants se sont produits à l'OIT ces quelques dernières années. La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail a attiré l'attention sur les principaux problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés. Les changements structurels internes ont activé la capacité de réaction de l'Organisation. Le moral semble meilleur et à nouveau l'OIT a une présence visible dans la famille des Nations Unies.

Mais le changement institutionnel au sein de l'OIT ne peut pas, à lui seul, éliminer le déficit du travail décent. Les gouvernements sont la clé de tous les résultats sur le terrain. Mais hélas, trop souvent, l'engagement et l'action font défaut. La réponse catastrophique des gouvernements aux initiatives de l'OIT sur le travail forcé en Birmanie a été honteuse et laisse planer un doute sur les affirmations des opposants à la relation entre commerce et normes du travail, selon lesquelles l'OIT doit être la seule agence où débattre des droits des travailleurs.

Selon le Directeur général du BIT, deux pays sur cinq ont des problèmes graves de liberté syndicale. Pourquoi les gouvernements, et pas seulement les gouvernements des pays en développement, omettent-ils de répondre dans ce domaine essentiel. On pourrait s'attendre à ce que des membres éminents, tels les Etats-Unis, respectent la Déclaration et jouent un rôle de modèle en accordant à leurs propres travailleurs les droits qu'ils exigent depuis longtemps aux travailleurs ailleurs.

Et pourquoi les Etats Membres continuent-ils à maintenir et à élargir les zones franches d'exportation où les travailleurs n'ont pas la protection de la législation nationale du travail et où la liberté syndicale est interdite?

Quand les travailleurs d'Amérique centrale, du Mexique, du Viet Nam et de Chine seront-ils libres de la tyrannie de leurs employeurs qui sont les transnationales coréennes et taiwanaises? Dans l'industrie du vêtement en Amérique centrale, les travailleurs qui tentent de s'organiser pour améliorer leurs conditions de

travail s'exposent à la violence de la part des gardes de sécurité, à des menaces de mort, à des licenciements massifs, à des fermetures d'usines et aux perspectives d'être mis sur une liste noire qui leur interdira tout emploi futur. Voilà manifestement un déficit du travail décent.

Quand les milliers de travailleurs migrants de Saipan seront-ils libérés de l'esclavage dans leurs usines de vêtements coréennes qui dominent l'industrie d'exploitation de cette île, Forcés de travailler dans des conditions malsaines, peu sûres, en sureffectif, de 12 à 20 heures par jour, 7 jours par semaine. Ils vivent dans des casernes, jusqu'à 20 par pièce dans des locaux où pullulent la vermine et les insectes. Ils sont victimes de gardes qui patrouillent sans cesse et sont enfermés derrière des fils de fer barbelés.

Leur contrat leur interdit de demander des augmentations de salaire, de chercher un autre emploi, de se syndiquer, même de participer à des activités sociales ou ecclésiastiques, voire de se marier. Voilà plus qu'un déficit de travail décent.

Quand des entreprises, telles que Thai Durable Textiles, qui ignorent la législation nationale du travail en Thaïlande et les décisions des tribunaux seront-elles remises au pas? Quand les empêchera-t-on d'exploiter leur main-d'œuvre pour distancer leurs concurrents?

Il y a dix jours, à Sialkot, au Pakistan, la capitale de la fabrication des ballons de football, le syndicat Leatherfield Labour Union a demandé à être enregistré. Ce matin, son président, Madeem Dar, nous a expliqué qu'il avait été kidnappé par le propriétaire de l'entreprise et son chauffeur notamment. On lui a mis un pistolet sur la tempe pour l'empêcher de poursuivre la syndicalisation de ses travailleurs et l'obliger à

signer une feuille de papier vierge. Lorsqu'il a refusé, il a été physiquement torturé. Déficit de travail décent est un terme encore trop faible pour couvrir cette réalité.

Les gouvernements pourraient empêcher tout cela. Mais aujourd'hui, ils contribuent au déficit du travail décent plutôt qu'ils ne le réduisent. Dans ce processus, ils lèsent les travailleurs, ils sapent les normes du travail, ils retardent le développement. L'OIT, pour se débarrasser de son image d'Organisation bien intentionnée mais dépourvue de moyens d'action, doit prendre par les cornes le taureau de l'inaction gouvernementale et insister pour que chaque Etat Membre applique la Déclaration.

L'OIT doit également résister à ceux qui l'empêchent de réagir à des initiatives au motif d'échecs antérieurs dans la lutte contre l'exploitation des travailleurs. Il est tout de même singulier que l'OIT n'ait pas repris à son compte des initiatives privées, telles que les codes de conduite des entreprises, et ne les ait pas aidés à devenir des instruments capables de compléter l'application des normes internationales du travail. C'est dans cette tâche que l'OIT doit se lancer désormais.

Veiller à ce que les zones franches d'exportation soient couvertes par la législation du travail et que les entreprises mondiales, fabricantes ou détaillantes, soient forcées à respecter les normes internationales du travail, voilà une autre priorité immédiate pour l'action de l'OIT.

Les travailleurs sont patients, mais leur patience a des limites. Le rajeunissement bien-venu de l'OIT doit produire des résultats réels sur le terrain. Faute de quoi la capacité de l'OIT à gagner le respect des travailleurs et de la société civile sera perdue à jamais.

12 juin 2002

Aujourd'hui, malgré les bons offices de l'OIT, le travail décent n'est qu'un rêve pour des millions de travailleurs. Dans certains secteurs industriels, tels que le textile, l'habillement et le secteur de la chaussure, le déficit en matière de travail décent augmente quotidiennement. Est-ce le simple fruit du hasard si ces secteurs sont ceux qui augmentent dans les zones franches d'exportation dominées par une nouvelle génération d'entreprises multinationales basées en Corée du Sud et à Taiwan, Chine?

Dans nombre de ces zones, la législation en matière de travail sur le plan national n'existe pas ou n'est pas mise en œuvre. Le Bangladesh a encouragé pendant longtemps ses zones de libre-échange à ne pas avoir de syndicats. En Inde, des États comme l'Indhra Pradesh ont demandé au Département du travail de mettre un terme aux inspections dans ces zones.

La production au Sri Lanka provient en majeure partie de ces zones dont l'activité est destinée à l'exportation et où les syndicats sont presque inexistantes. Ce n'est donc pas surprenant que les

efforts de syndicalisation soient sapés par le harcèlement, l'intimidation et les licenciements massifs. La plupart des entreprises qui violent les droits des travailleurs sont coréennes.

Dans les zones de libre-échange, ce sont des investisseurs étrangers coréens qui dominent le secteur de l'exportation de l'habillement du Guatemala, où les violations des droits des travailleurs sont endémiques. L'année dernière, lorsque les travailleurs ont tenté de se syndicaliser dans les usines Choi Shin et Cimatextiles, la direction a mis en place une campagne de terreur caractérisée par des licenciements de masse, des jets de briques et de bouteilles contre des syndicalistes, la fouille des habitations des dirigeants et des militants, assortie de menaces de mort dirigées contre eux-mêmes et leurs enfants.

Ailleurs, en Amérique centrale, quand les travailleurs surmontent des obstacles tels que ceux précédemment cités et obtiennent la reconnaissance des syndicats, les propriétaires coréens et taiwanais, ou comme c'est arrivé récemment avec Tianan au Salvador, ferment tout simplement les usines et délocalisent leurs activités.

Au Lesotho, en mars dernier, le PDG d'une filiale de la multinationale taiwanaise, Nien Hsing, dans un accès incontrôlé de colère, a pris une paire de ciseaux et a blessé dans le cou Marashalane Ramaliehe qui revendiquait les droits des travailleurs.

Ce type de situations ne donne pas aux travailleurs de perspectives d'amélioration en matière d'emploi et de revenus décents!

Il y a moins de trois semaines, 44 travailleurs de Shri Ji International en Inde sont morts dans des conditions terribles à cause d'un incendie qui a détruit leur usine. Aucune précaution contre le feu n'avait été prise, aucune sortie de secours, aucune disposition en matière de santé et de sécurité; pourtant, c'était une usine qui avait obtenu un permis de travailler délivré par les autorités locales du travail. Il s'agit donc d'un travail considérable que nous devons encore effectuer pour améliorer la couverture et l'efficacité de la protection sociale pour tous les travailleurs.

Les violations des droits des travailleurs existent également dans des pays industrialisés. Dans l'Indiana, aux Etats-Unis, des employés de Brylane, une des branches du géant français de vente au détail Pinault-Printemps-Redoute, qui tentaient d'améliorer les conditions de travail des

travailleurs, ont entamé un mouvement de syndicalisation. La direction a immédiatement lancé une campagne de sabotage qui continue encore aujourd'hui.

Où est donc le dialogue social?

L'attitude de Brylane a attiré l'attention sur le comportement de cet empire, notamment sur un de ses fournisseurs en Inde où les travailleurs endurent plus de 13 heures de travail par jour à raison de six jours par semaine pour un salaire de misère. Des usines de fournisseurs en Indonésie ont vu leurs travailleurs perdre connaissance à cause du surmenage. Ils travaillaient en effet parfois jusqu'à cinq heures du matin. Un des maillons de la chaîne est en Birmanie.

Cette irresponsabilité sociale des entreprises est très courante chez les plus grandes entreprises de détail du monde et elle encourage la criminalité qui exploite et met en danger la vie des travailleurs.

Il est temps de déclarer la guerre contre la pauvreté, l'injustice et l'exploitation qui contreviennent d'une façon flagrante aux normes internationales du travail. Mais quelles sont les armes dont nous pouvons nous doter pour déclarer cette guerre?

On peut bien entendu mettre en doute l'efficacité de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi que celle des objectifs stratégiques nécessaires à sa mise en œuvre si l'on ne dispose pas de mécanismes d'application efficaces.

Nous avons urgemment besoin de repenser l'OIT. Qu'en est-il de la création, par exemple, d'un Conseil de protection des travailleurs au sein de l'OIT, qui permettrait de sanctionner et qui serait fondé sur le modèle du Conseil de sécurité des Nations Unies? Peut-être devrions-nous créer un tribunal international qui statuerait sur les crimes commis à l'encontre des travailleurs? Quelles dispositions, entre autres assortir les contrats commerciaux internationaux au respect des droits des travailleurs, pourraient avoir le plus grand impact? Ne faudrait-il pas faire en sorte que les multinationales, qu'il s'agisse des fabricants, des commerçants et des entreprises de vente au détail, aient l'obligation de rendre des comptes au sujet des violations des droits des travailleurs dont ils tirent actuellement profit?

L'espoir ne suffit pas à lui seul pour que nous réalisions cet objectif. Nous avons besoin d'engagement, d'énergie et d'une organisation qui

soit capable de poursuivre les contrevenants. Mais avant que l'OIT dispose de ce pouvoir et ait le courage de l'utiliser, le mal continuera à violer

les droits et le travail décent continuera à n'être qu'un rêve.

10 juin 2003

LE TRAVAIL DECENT POUR RESORBER LA PAUVRETE

Le travail présente la meilleure voie pour résorber la pauvreté. Malheureusement, la réalité dans l'industrie du textile, de l'habillement et de la chaussure, nous montre que l'emploi, sans réglementation et sans protection, peut très vite se convertir en un passeport pour la pauvreté permanente.

La Chine et le Mexique dominent aujourd'hui le marché nord-américain du vêtement, chacun de ces deux pays fournissant environ 15 pour cent de l'ensemble des exportations. Cependant, la progression de l'emploi qui en est résultée ne s'est traduite ni par une hausse des salaires, ni par une amélioration des normes du travail pour les millions de travailleurs migrants touchés. Au contraire, au Mexique, le salaire minimum légal a diminué de près de moitié au cours des années quatre-vingt-dix. En Chine, les travailleurs de l'industrie de la chaussure travaillent durement 11 heures par jour, souvent sept jours sur sept. Et le non-paiement des salaires constitue un problème énorme, comme en témoignent les 8 000 cas enregistrés à Shenzhen rien qu'au cours de neuf mois de l'année 2001.

Les risques pour la santé et la sécurité abondent, avec plus de 10 000 cas de membres et de doigts arrachés à Shenzhen en 1999.

La Chine et le Mexique donnent le ton pour les industries mondiales du textile, du vêtement et de la chaussure. Aujourd'hui, les salaires réels sont en baisse et les conditions de travail empirent partout, les entreprises se livrant à une course désespérée vers le bas et enfreignant les normes fondamentales du travail au nom de la compétitivité.

Lorsque les travailleurs syndiqués de Gina Form, en Thaïlande, ont cherché à s'opposer à cette évolution, leur employeur a entrepris une campagne d'intimidation et de harcèlement en vue de détruire le syndicat en déplaçant ses militants de poste en poste et en licenciant ses dirigeants. Les autorités chargées d'appliquer la législation du travail du pays ne sont guère venues en aide aux travailleurs.

Dans les zones franches d'exportation du Sri Lanka, la liberté syndicale n'existe guère, les organismes gouvernementaux favorisant les conseils de salariés des entreprises pour décourager les tentatives de syndicalisation.

La mode est à la liberté totale, comme dans le cas des entreprises forestières qui exploitent les ressources, laissent les déchets sur place et vont poursuivre leur exploitation ailleurs, ou comme dans celui des fabricants d'articles de sport, qui ont exploité au cours des quinze dernières années le paradis qu'était l'Indonésie pour ses bas salaires, puis quittent maintenant le pays à la recherche de travailleurs meilleur marché et plus dociles. Dès que les travailleurs revendiquent leurs droits, les emplois disparaissent aussi vite qu'ils étaient venus.

Au Cambodge, les travailleurs des entreprises Gold Fame travaillaient souvent 17 heures par jour et sept jours sur sept dans les périodes chargées, leurs supérieurs hiérarchiques leur disant que cela ne les tuerait pas, et que si cela les tuait, on transporterait leur corps en dehors de l'usine.

Alors que le chômage est élevé dans de nombreux pays comme le Lesotho, les entreprises importent des travailleurs migrants meilleur marché, surtout de Chine. Ces travailleurs sont souvent exploités de la manière la plus révoltante qui soit.

Depuis la dernière hausse du salaire minimum légal des travailleurs gouvernementaux du Bangladesh, qui a eu lieu en 1994, la valeur de ce salaire a été diminuée de moitié pour s'établir à 17 dollars par mois, mettant ainsi une grande partie du million et demi de ces travailleurs au nombre du milliard d'êtres humains qui sont les plus pauvres de la planète et sont incapables de penser, de faire des projets ou de rêver au-delà de la lutte quotidienne pour la survie.

L'exploitation est surtout très marquée dans les usines de production implantées dans les zones franches d'exportation et les entreprises à capital

coréen ou taiwanais, lesquelles s'efforcent sans relâche de réprimer le syndicalisme, de bloquer toute négociation collective et d'imposer les pratiques les plus abusives contre leurs travailleurs, autant de facteurs qui se combinent pour appauvrir davantage les travailleurs. Bien trop souvent, les gouvernements ferment les yeux sur cette exploitation génératrice de pauvreté, soit par pure corruption, soit parce qu'ils croient à tort que de telles pratiques contribueront à la compétitivité. Il faut s'attendre à ce que ces problèmes s'exacerbent après la fin des accords sur les quotas textiles et habillement en 2004, lorsqu'on risque de voir les employeurs revoir leurs conditions d'emploi à la baisse pour résister contre une délocalisation vers la Chine.

L'action des mécanismes visant à faire respecter au plan international les droits des travailleurs pèse lourdement sur ceux qui sont employés dans les industries du textile, de l'habillement et de la chaussure. Les efforts menés par l'OIT pour faire appliquer ses conventions sont tout simplement vains, et ce sont les travailleurs pauvres, surtout les femmes des pays les plus pauvres, qui sont condamnés à la pauvreté perpétuelle. Cette situation doit cesser.

Les gouvernements de tous les pays doivent relever ce défi. En particulier, les gouvernements du Sud doivent reconnaître qu'ils se font concurrence entre eux d'une manière qui menace leur économie et qu'ils sont eux-mêmes largement responsables de la baisse des salaires et des normes du travail qui se fait aux dépens de leurs travailleurs.

La Chine joue ici un rôle essentiel, et il faut la convaincre de se joindre à d'autres pays pour

9 juin 2004

Pour l'OIT, le travail décent est essentiel pour le développement, l'élimination de la pauvreté et la protection des droits de l'homme dans un monde de plus en plus interdépendant. Mais le travail décent n'est qu'un rêve pour les millions de travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir; un rêve que rend inaccessible la baisse des salaires, la détérioration des conditions de travail et l'aggravation de l'exploitation.

Développement durable? Les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir sont aujourd'hui dans la tourmente. Des millions d'emplois sont déplacés du fait de la concurrence acharnée que se livrent les pays, passant outre les normes du travail pour essayer d'acquérir des parts de marché. Au Bangladesh, plus de la moitié du 1,8 million d'emplois dans le secteur de

imposer un plancher international aux salaires et aux conditions de travail dans les industries comme les textiles, l'habillement et la chaussure.

C'est seulement par l'application de normes internationales contraignantes que la Chine et les autres pays du Sud pourront empêcher les entreprises multinationales de fabrication, les entreprises commerciales et les détaillants de se faire concurrence dans une course désespérée vers le bas.

Aussi, les gouvernements doivent-ils exiger que l'OIT et l'OMC unissent leurs forces pour élaborer une réglementation en matière de commerce et de travail qui soit propre à mettre fin aux violations des droits des travailleurs et à promouvoir l'application de la législation nationale du travail. Telle est la seule voie permettant de sortir de la pauvreté et d'accéder au travail décent pour tous.

L'autre voie, celle qui consiste à ne rien faire, aura pour conséquence certaine de faire que le plancher continuera à baisser et que des dizaines de millions de travailleurs seront plongés encore plus profondément dans la pauvreté, ce qui confirmera le point de vue des cyniques, à savoir que « la pauvreté existera toujours ». Il s'agit là d'une solution qui n'est ni attrayante ni acceptable.

l'habillement pourrait disparaître à la fin de l'année à cause de la libéralisation des échanges. Le gouvernement du Bangladesh n'a pas augmenté le salaire minimum depuis 1994; il ne fait pas appliquer la législation du travail et interdit les syndicats dans les zones franches d'exportation. Mais loin de préserver l'infrastructure industrielle, l'absence de travail décent sape le développement et rend un développement durable impossible.

Réduction de la pauvreté? Dans la plupart des pays d'Amérique centrale, l'industrie du vêtement est pratiquement la seule source d'emplois. Les travailleurs du secteur disent qu'eux-mêmes et leurs communautés se trouvent dans une situation pire qu'avant l'industrialisation. A noter que, dans cette

région, les femmes qui travaillent dans la confection souffrent davantage de malnutrition que toute autre catégorie de population.

Les droits de l'homme – en réalité la liberté d'association, qui est un droit fondamental, n'existent pas dans de nombreux pays.

A Sri Lanka, les travailleurs de Workwear Lanka ont été menacés, brutalisés et licenciés pour avoir voulu créer un syndicat. En Ouganda, des syndicats qui regroupent pourtant 100 pour cent des effectifs de nombreuses entreprises attendent d'être reconnus depuis plus de dix ans. Les conséquences sont catastrophiques. Les travailleurs de Apparel Tristar Ltd. (Ouganda) sont de véritables prisonniers: ils n'ont pas le droit de quitter le lieu de travail, sont obligés de travailler lorsqu'ils sont malades et battus par les contremaîtres. Les femmes sont licenciées quand elles sont enceintes et sont victimes de harcèlement sexuel. Elles doivent parfois partager les toilettes et même les dortoirs avec les hommes.

En Haïti, des travailleurs de la zone franche Ouanaminthe sont en grève cette semaine en raison de traitements inhumains: brutalités, intimidation, déshabillage forcé de dirigeantes syndicales, enlèvements et non-paiement des salaires. Les entreprises concernées sont presque toujours situées dans des zones franches d'exportation et les gouvernements nationaux sont inefficaces, incompétents ou trop indifférents pour faire appliquer les normes internationales du travail ou même leur propre législation du travail. Souvent, ils sont de connivence avec les exploiters. Ces gouvernements nuisent non seulement à leurs travailleurs et à leur propre population mais aussi, dans un monde interdépendant, aux travailleurs du monde entier.

L'Indonésie a pris des mesures pour mettre en œuvre une législation du travail moderne. Aujourd'hui, les investisseurs étrangers et nationaux disent qu'ils risquent de ne plus pouvoir conserver ou créer des emplois à cause de la concurrence d'autres pays asiatiques où la législation est moins rigoureuse et n'est pas appliquée.

Pourquoi une marque comme "Nike" est-elle obligée de se doter d'une infrastructure par

l'application des normes internationales du travail dans toute la chaîne d'approvisionnement? Elle ne devrait pas avoir à faire le travail du gouvernement de la République populaire de Chine. "Gap" ne devrait pas avoir à pallier les manquements du gouvernement d'El Salvador. Si les gouvernements faisaient leur travail, il n'y aurait pas besoin d'initiatives volontaires pour éviter l'exploitation des travailleurs.

Lorsque les gouvernements décident de promouvoir le travail décent, les effets sont spectaculaires. Jusqu'à l'année dernière, aucune des 350 usines de vêtements du Guatemala n'avait de syndicat. Mais après l'intervention du gouvernement dans deux entreprises à problème – Choi Shin et Cimatextiles -, il n'a pas fallu plus de six semaines pour que les syndicats soient reconnus et les problèmes en question résolus. On le voit, la détermination des gouvernements peut favoriser le travail décent. Les campagnes de l'OIT en faveur du travail décent ne réussissent que si les Etats Membres y adhèrent. L'OIT doit d'urgence lancer une nouvelle campagne sur le thème: "gouvernements, réveillez-vous!" Une telle campagne aurait pour but d'amener les gouvernements du monde entier à ratifier les conventions fondamentales de l'OIT, à promulguer et appliquer la législation correspondante et, d'une manière générale, à promouvoir le travail décent.

On ne saurait accepter que les gouvernements qui ne prennent pas ces mesures compromettent l'action de leurs voisins. L'OIT devra passer de la persuasion aux sanctions, si l'on veut véritablement parvenir au développement durable, réduire la pauvreté et préserver les droits de l'homme partout dans le monde.

Dans un monde interdépendant, il est essentiel de disposer de règlements et de normes du travail applicables à l'échelle mondiale. La communauté internationale doit veiller à ce que les gouvernements promeuvent et appliquent des mesures en faveur du travail décent. Faute de quoi, elle devrait leur interdire l'accès aux marchés mondiaux.

Voilà qui pourrait faire prendre conscience à ces gouvernements des violations graves des droits des travailleurs dans des secteurs comme le textile, l'habillement et la chaussure dans beaucoup de régions. Alors, le travail décent ne sera plus un rêve mais une réalité.